U d'/of OTTAWA
39003002214806

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/laplaceroyale00lamb

LA PLACE ROYALE

Cet ouvrage ne sera jamais réimprimé

Il a été tiré à six cents soixante exemplaires numérotés

650 sur Alfa vergé
5 sur Hollande van Gilder
5 sur Japon Impérial.

N° [redacted]

Droits réservés pour tous pays, y compris la Suède, la Norvège et le Danemark

LA PLACE ROYALE SOUS LOUIS XIII, D'APRÈS PÉRELLE

BIBLIOTHÈQUE DU VIEUX PARIS

MR1

LUCIEN LAMBEAU
SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DU VIEUX-PARIS

La Place Royale

LA FIN DE L'HOTEL DES TOURNELLES.— LE CAMP DES CHEVALIERS DE LA GLOIRE.— LES DUELS HISTORIQUES.— LA FRONDE.— LA RÉVOLUTION.— L'APPARTEMENT DU MARQUIS DE FAVRAS.— A TRAVERS LE THÉATRE.— MARION DELORME.— LES SCANDALES.— LES AMOURS.— SCÈNES RIDICULES ET BURLESQUES

Ouvrage orné de quatre planches hors texte et d'un plan inédit

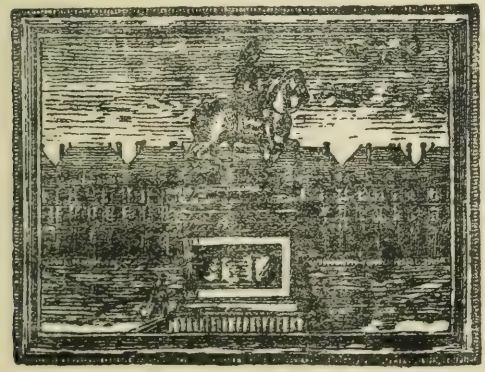

PARIS (IXe)
H. DARAGON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
30, RUE DUPERRÉ, 30

M D CCCC VI

DC
762
.P58
L36
1906

AVANT-PROPOS

Victor Cousin, dans *La Jeunesse de Madame de Longueville*, a jadis indiqué comme sujet d'études aux historiographes parisiens, la composition d'un ouvrage consacré à la *Place Royale* et qui constituerait, en quelque sorte, les annales de ce coin si particulier, si noble, si solennel de notre capitale.

« Ils y trouveraient, disait-il en parlant des auteurs susceptibles de s'employer à cette besogne, la matière des plus fines recherches ainsi que des descriptions les plus charmantes, et une gloire modeste ne leur manquerait pas après quelques années du travail le plus attrayant » [1].

Je ne sais si j'ai réussi, en écrivant ce livre, à exaucer le vœu formulé il y a quarante-

(1) *La Jeunesse de Madame de Longueville.* Etudes sur les femmes illustres et la société du XVIIe siècle, par Victor Cousin. Paris, Didier et Cie, 1859, 4e édition, p. 249.

six ans par l'illustre philosophe. J'affirme pourant à ceux qui voudront bien le lire, et sans ambitionner la récompense promise qui ne saurait être pour moi, avoir fait de mon mieux pour leur présenter une *Place Royale* aussi complète que possible, y réunissant les détails les plus minimes de son édification et de ses embellissements, aussi bien que les scènes les plus dramatiques ou les amours les plus sensationnelles de son passé.

On a dit souvent de l'histoire de Paris, qu'elle était un chapitre de l'histoire de la France. Il ne serait pas exagéré de soutenir que, depuis sa création, au début du XVIIe siècle, la place Royale constitue à elle seule un chapitre de celle de Paris. Pareille à ces salles curieusement construites, dont une seule encoignure répercute tout ce qui se dit sous leurs voûtes, *la Place*, ainsi que l'appelait Madame de Sévigné, fut l'écho de la vie parisienne en ce qui concerne les lettres, les sciences, les arts; en ce qui touche les luxueuses réjouissances des grands, les joies populaires, les deuils de tous.

La cour lui fit fête, ses nobles s'y logèrent, leurs plaisirs étaient là et non ailleurs, ils y

aimèrent beaucoup, s'y battirent souvent et un beau jour l'abandonnèrent.

La Révolution, naturellement, devait laisser une trace sensible de son passage dans ce milieu d'ancienne aristocratie : l'effigie royale disparut dans la tourmente, remplacée par un parc d'artillerie. On y fabriqua des piques pour les patriotes, et les volontaires de 92 s'y enrôlèrent au son du tambour, sous les plis du jeune drapeau de la Nation.

Puis, ce fut la bourgeoisie vieillotte et cacochyme de la Restauration, continuée par celle du Second Empire ; ce fut ensuite la Commune et ses canons du siège allemand ; c'est aujourd'hui notre génération acclamant l'apothéose de Victor Hugo.

Telles sont, en substance, les grandes lignes de ce livre que je présente comme contenant les généralités de la Place Royale, partie à peine explorée jusqu'ici, de cette interminable histoire de Paris dont le mot *fin* ne sera vraisemblablement jamais écrit au bas de la dernière page.

Assurément ce n'est pas toute la *Place*, et il serait intéressant, aussi, de reconstituer le passé de chacun des pavillons en prenant pour

base l'origine des propriétés et la notoriété de leurs possesseurs et de leurs habitants.

Peut-être l'entreprendrai-je quelque jour, ayant déjà réuni à ce sujet de nombreux documents?

Mais bien souvent l'homme propose.....

Lucien LAMBEAU.

Avril 1906.

CHAPITRE PREMIER

Le tournoi fatal. — La fin de l'hôtel des Tournelles. — Repaire de malandrins, bêlîtres et mauvais garçons. — Décharge publique. — Marché aux chevaux. — Champ de manœuvres de miliciens et de gens de guerre. — Les manufactures de soie, or et argent filé à la façon de Milan. — Leur abandon. — Suppression définitive du marché aux chevaux. — La symétrie de la place Royale. — Le fief du monastère de la Culture-Sainte-Catherine.

La Place Royale, dont on entreprend d'écrire ici l'histoire, n'eut probablement jamais existé sans le terrible accident qui coûta la vie au roi Henri II et qui survint le 29 juin 1559.

En ce jour mémorable, *la Grand'Ruë Sainct-Anthoine*, vers le château de la Bastille, la voie magistrale et solennelle d'alors, pleine de populaire, de bourgeois, de marchands et de gens de noblesse, présentait un éclat inaccoutumé par sa décoration de guirlandes et de draperies tombant de toutes les fenêtres, traversant la chaussée d'une maison à l'autre et faisant encore valoir davantage les logis princiers qui la bordaient.

Nous sommes devant l'Hôtel royal des Tournelles, demeure habituelle du roi Henri. Sur sa longue façade, dont le *plan de Saint-Victor*, attribué à Jacques Androuet du Cerceau et daté de 1555, donne une figuration admissible, on a dressé « les lices, les arcs triumphans, eschauffaulx et aultres triumphes en la manière accoustumée es entrées de Roys [1] ». Il s'agit des fêtes du mariage d'Elisabeth de France avec le roi d'Espagne, Philippe II, dans lesquelles sont compris des tournois et courses à l'endroit ordinaire, devant le palais des Tournelles, dans cette rue Saint-Antoine qui, de la Bastille à Sainte-Catherine, a les véritables proportions d'une place publique. Couramment, d'ailleurs, à cette époque et en raison de l'Hôtel royal, cet endroit se dénomme *place des Tournelles* [2].

On connait l'issue fatale du célèbre champ clos qui se courut en ces jours de réjouissances et la blessure mortelle qu'y reçut Henri II du capitaine de sa garde écossaise, Gabriel de Lorges, comte de Montgommery. Le roi succomba le 10 juillet 1559. Catherine, superstitieuse et timorée, affligée autant de la mort cruelle de son époux

[1] *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, année 1559, t. V, p. 33.

[2] *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*. *oc. cit.*, t. VII, p. 169.

que jalouse des triomphes de beauté remportés dans ce logis même par la toujours séduisante Diane de Poitiers, décida, en son cerveau têtu de Médicis, que le palais des Tournelles, avec ses bâtiments, ses donjons, ses lices intérieures, ses jardins et son parc, ne survivrait pas au roi défunt.

L'édit du 28 janvier 1563, signé trois ans et demi après la mort de Henri II, fut la pièce officielle qui consacra cette destruction. Charles IX, sous l'habile suggestion de sa mère, fit valoir l'inutilité de ce logis, abandonné depuis la catastrophe arrivée à son père ; il le montra se délabrant et impossible à reconstruire en raison de l'insalubrité de l'égoût voisin qui coulait au milieu de la rue, aujourd'hui de Turenne ; dangereux à habiter à cause de la proximité d'un arsenal. Il ne manqua pas, également, d'indiquer que les places commençaient à manquer dans Paris pour la construction de ces beaux logis qui devaient faire son ornement et parla de ces riches habitants, obligés de sortir de l'enceinte pour chercher les terrains nécessaires à leur édification :

« Pour ces causes et aultres, dit-il dans son édit, et justes considérations à ce nous mouvans, avons, par l'advis de nostre Royne, nostre très honorée dame et mère, des princes de nostre sang et aultres seigneurs de nostre privé Conseil, dit...

que nostre Hostel des Tournelles, ainsy qu'il se poursuit et comporte, appartenances et dépendances d'iceluy, soient et demeurent disjoints et désunis hors de nostre Domaine et venduz et allienez à perpétuité, et à ceste fin adjugez aux plus offrans et derniers enchérisseurs [1] ».

Cet édit de 1563 était fort détaillé et judicieusement rédigé, quant à l'utilisation des vastes terrains à provenir de la vente de l'Hôtel des Tournelles et de ses dépendances, et Henri IV, plus tard, n'eut qu'à s'en inspirer pour organiser la création de la place Royale. Charles IX, en effet, y avait prévu que tout un ensemble de constructions devrait y être édifié selon une symétrie fixée d'avance et que les acheteurs seraient tenus de respecter. « A la charge, disait-il, d'y faire bastir et édifier maisons et manoirs habitables, commodes et convenables pour la décoration de nostre dicte ville, selon les portraicts et devis que en feront. » Et il semble si bien avoir voulu réaliser cette opération, qu'il nomma une sorte de grande commission de voirie chargée de régler l'aliénation des terrains, de faire le tracé des rues et des places et de veiller à ce que les constructions

[1] *Recueil des lettres patentes, ordonnances royales, décrets et arrêtés préfectoraux concernant les voies publiques.* Publié par la ville de Paris. Deuxième supplément, 1902, p. 1.

soient bien exécutées conformément aux plans dressés à cet effet :

« Le tout diviser et séparer par rues et places de telle longueur et largeur qu'ils verront estre requis pour bâtir maisons uniformes et semblables si possible et faire aussi arrêter patrons et devis du front sur une chacune des dictes maisons.»

Ces immeubles devaient être bâtis dans l'espace de deux années, selon la « symétrie » indiquée et à charge de deux sols parisis de cens payables au Roi. Le grand conseil que, dans son édit, le roi Charles avait chargé de la liquidation des Tournelles, se composait des compétences indiscutées du Parlement et de la Ville, parmi lesquelles : Messire Christophe de Thou, premier président au Parlement; Guillaume de Bailly, président de la Chambre des Comptes ; Jean Grollier, trésorier de France ; François Briçonnet, conseiller au Parlement; Claude Guyot, maître ordinaire de la Chambre des Comptes et Jean Delorme, maître des œuvres de maçonnerie, assistés des maîtres maçons et charpentiers.

En dépit de la précision de cet acte et de ses conditions si bien prévues et réglées, le Parlement se montra tout à fait rebelle à cette mise en vente d'une partie du domaine de la couronne. Il y eut entre lui et Charles IX de nombreux pourparlers au cours desquels il fit remarquer au roi combien

serait préjudiciable la perte des immenses terrains des Tournelles sur lesquels se faisaient, avec une si parfaite commodité et depuis l'abandon de l'Hôtel, les exercices militaires et les manœuvres des milices bourgeoises. Poussé par sa mère, le jeune roi tint bon, répliquant qu'il se trouverait bien assez d'autres emplacements vers les nouveaux remparts et vers le Temple où les troupes pourraient tout à leur aise, aussi bien s'exercer. Après de nombreux tiraillements, l'édit fut enfin publié le 24 février suivant [1].

Bientôt, à défaut sans doute d'acquéreurs, le parc et ses immenses jardins tombèrent dans un état d'absolu abandon. Il arriva même que les propriétaires des maisons qui bordaient ce parc du côté des remparts — aujourd'hui boulevard Beaumarchais — c'est-à-dire qui longeaient le fossé de l'enceinte vers les rues des Tournelles et Jean de Beausire, profitèrent de cet état de choses pour ménager à leurs immeubles des accès clandestins dans les anciens fourrés et parterres non encore vendus du palais abandonné.

Ces maisons se voient fort distinctement dans le plan de *Saint-Victor* déjà cité (1555) et dans celui de *François de Belleforest* (1575). Elles existaient déjà, d'ailleurs, au temps où le Roi habitait

[1] *Histoire de Paris*. par Michel Felibien. 1725, t. II, p. 1090.

son Hôtel, et leur emplacement est resté limitrophe de la place Royale, sol de l'ancien parc des Tournelles. « Il y avoit aussi tout joignant cet hostel un petit bois, nommé le *Parc des Tournelles*. Et en cet hostel s'alloient récréer souvente fois nos Roys, pour la beauté et commodité du lieu, mais il a esté depuis abbatu, et le bois couppé... [1] »

On comprend facilement cette sorte de mainmise occulte des bourgeois du quartier, sur un endroit qui devait avoir conservé à cette époque tous les attraits d'un vaste domaine champêtre. Aussi, à la requête du Procureur du Roi et de la Ville, prit-on des mesures pour faire cesser cet abus. Une ordonnance du 30 octobre 1574, prescrivit aux dits propriétaires, sous peine de saisie des louages et de prison, d'avoir, par de bonnes et solides murailles, à séparer leurs immeubles des anciens jardins du Roi :

« ... il est ordonné que tous les huis de derrière des maisons, descendeans du rampart Sainct Anthoine de ceste ville et respondans dedans l'ancien parc des Tournelles, seront murez de l'espoisseur des murs dedans huittaine, aux despens des propriétaires des dittes maisons [2]. »

[1] *Le théâtre des Antiquitéz de Paris,* par Jacques du Breul, parisien, 1612, p. 1050.

[2] *Registres des délibérations du bureau de la ville, loc. cit.*, t. VII, p. 217.

Il faut même croire que des choses insolites et répréhensibles se passaient dans ces terrains vagues et que leurs coins sombres ou leurs taillis abandonnés abritaient des malandrins et mauvais garçons, puisque des mesures spéciales et très sévères furent édictées à ce sujet. Il en résulta que les propriétaires des dits immeubles, rendus responsables de la déplorable population qu'ils abritaient, furent obligés de fournir un homme de garde par maison, pour faire le guet dans les jardins, aussi bien le jour que la nuit :

« Et feront, dit l'ordonnance du 30 octobre 1574, vuider hors de leurs dittes maisons les locatifz mandiens, belistres, et mal vivans, et incongnus qui y sont demeurans, et icelles louer et bailler à personnes solvables, receans et bien vivans et desquels les dictz propriétaires respondront. Et deffences aus dictz propriétaires de ne tenir ne souffrir tenir aulcuns jeux ne berlans es dittes maisons ne jardins : sur peine de pugnition corporelle et d'amende arbitraire [1]. »

Ces prescriptions semblent bien indiquer qu'une population de rufians, d'escarpes et de libertins, s'était installée en cet endroit, prenant ses ébats dans le parc abandonné et à proximité du fossé de

[1] *Registres des délibérations du bureau de la ville, loc. cit.* t. VII, p. 217.

l'enceinte lui permettant de gagner facilement la campagne.

A ce moment, le vaste enclos des Tournelles, parc, jardins, lices, constructions, dont une partie va devenir bientôt la place Royale, comprenait les territoires que l'on pourrait à peu près délimiter aujourd'hui par les rues Saint-Antoine, au sud; des Tournelles, à l'est; de Turenne, à l'ouest et peut-être de Saint-Gilles, au nord.

Dix-huit mois après la promulgation de cette ordonnance de sûreté publique du 30 octobre 1574, concernant la police du lieu et la surveillance des abords, le roi Henri III, pris d'un beau zèle envers la ville, songea à lui abandonner une partie du parc non encore vendu. Ce cadeau était quelque chose comme la réparation d'un déni de justice commis par François Ier et continué par Henri II, à l'occasion des terrains de la grange de l'Arsenal, loués à la ville en juillet 1533 et que ces deux rois, oublieux des engagements pris, incorporèrent purement et simplement au domaine royal. En 1576, donc, les territoires des Tournelles étant toujours inoccupés, le roi, qui l'eût cru! se souvint de la dette de l'Arsenal et pensa que là se pouvait trouver la compensation réclamée depuis si longtemps par la Ville.

Le bureau, avisé de la tardive aubaine qui lui arrivait, s'empressa, par une ordonnance du

14 mars, d'envoyer son maître des œuvres afin de reconnaître et d'estimer la valeur des terrains offerts :

« ... et oultre ce, demander à Monsieur le Trésaurier de France qu'il face visiter par les maîstres des œuvres du Roy, vous appellez, une place aus dittes Tournelles de la valleur de la grange et lieulx appartenans à la ville, que sa Majesté a pris et emploiée à son Arsenal ; ont esté cy devant prises et estimées parce que le Roy a tousjours promis à la ville de la rescompenser en la place de ses Tournelles [1]. »

Que résulta-t-il de cette négociation et la ville entra-t-elle réellement en possession des terrains en question ? Les registres de ses délibérations sont muets à cet égard et il n'en est plus question dans la suite.

D'après les auteurs Bonfons et du Breul, on aurait commencé à démolir les bâtiments, sur les commandements de la reine-mère, vers le mois d'août 1565 : « Au mesme mois on commença à démolir l'ancien hostel royal dit des Tournelles et à vendre au plus offrant les places des corps d'hostel, jardins et parcs d'iceluy, où maintenant sont eslevées plusieurs maisons particulières sans

[1] *Registres des délibérations du bureau de la ville, loc. cit.*, t. VII, p. 355.

aucune remarque de cet ancien hostel[1]. » Tout n'alla peut-être pas aussi vite, pourtant, que veut bien le dire cet auteur puisque, une ordonnance du bureau de la Ville, du 26 août 1587, accorda à Jehan Fontaine, maître des œuvres de charpenterie du Roi, deux places sises près la porte Saint-Antoine, pour y établir un chantier de bois. Cette cession élargissait la dite rue de neuf toises par suite *d'un retranchement opéré sur l'ancien hôtel des Tournelles.* Ce qui prouve qu'il en subsistait encore des parties à cet époque[2].

Suivant Félibien, Catherine de Médicis aurait profité d'une absence de Charles IX pour faire activer la démolition, on pourrait presque dire le démantèlement, en raison des *tournelles* où petites tours qui en jalonnaient les murailles. On démolit les bâtiments, on détruisit les jardins, les murs furent renversés, les fossés comblés et la *cour intérieure* réduite à l'état de place publique où l'on se mit à venir vendre des chevaux. La *cour extérieure* aurait été abandonnée, ce qui veut sans doute dire vendue, à des particuliers pour y construire des maisons[3].

[1] *Les antiquitéz et choses plus remarquables de Paris*, par Bonfons et du Breul, 1608, p. 430.

[2] *Registres des délibérations du bureau de la ville*, loc. cit., t. IX, p. 62.

[3] *Histoire de Paris*, par Michel Félibien, 1725, loc. cit., t. II, p. 1090.

Ce marché aux chevaux, dont il vient d'être question, fonctionna immédiatement après le déblaiement des bâtiments détruits et la désaffectation des jardins ; puis, pour une cause et à une date qu'il m'a été impossible de découvrir, il fut transféré à la porte Saint-Honoré, où se tenait le marché aux pourceaux. En 1585, à la suite d'une ordonnance du bureau de Ville, datée du 6 avril, il revint se réinstaller dans le parc des Tournelles « ainsy qu'il a esté aultresfois » et s'y tint à partir du dit jour[1]. M. Paul Guérin, annotateur du registre qui renferme cette ordonnance, affirme qu'il fonctionna en ce point jusqu'à la construction de la place Royale, c'est-à-dire jusqu'en 1605.

Sans doute, l'édit de 1563 ne se réalisa pas rapidement au point de vue de la vente des terrains, puisque le vaste emplacement ne servit guère qu'aux maquignons, pour leur commerce et aux soldats, pour leurs manœuvres. C'est là, qu'en cas d'alarme, soit de jour, soit de nuit, doivent se réunir, en 1587, les miliciens des quarteniers Parfaict, père et fils, Guillaume et Claude, deux vieux habitants de la région qui, plus tard, seront dans la combinaison des manufactures de soie et,

[1] *Registres des délibérations du bureau de la ville*, loc. cit., t. VIII, p. 438.

qu'ensuite, nous retrouverons comme propriétaires de terrains à la place Royale [1].

En 1589, une réquisition est faite pour y loger les chevaux de l'artillerie « es escuries des Tournelles », ce qui voulait dire vraisemblablement, les écuries du marché aux chevaux [2].

C'est là, aussi, en cette même année que, par les ordres de la Ville et en vertu d'une ordonnance du 5 janvier, on rassemble « les pauvres manouvriers, mercenaires et gens de peine vallides qui vouldront estre employez aux atteliers de la dicte ville et du boys de Vincennes. » Tous ceux qui possèderont les outils propres à remuer la terre seront embauchés et « payez raisonnablement [3]. »

Ce sont les travaux du siège pour défendre la ville contre le Béarnais. Aussi sera-t-il interdit à l'avenir, contrairement à ce qui se faisait assez couramment en raison de son caractère de terrain vague, de déposer dans cette place des Tournelles « terres, gravois, cures des rues et vuidanges ». Toutes ces décharges publiques seront réservées, dorénavant, à la consolidation des remparts et manipulées par les *gens de peine vallides* dont il

[1] *Registres des délibérations du bureau de la ville*, loc. cit., t. IX, p. 74.

[2] *Ibidem*, t. IX, p. 321.

[3] *Ibidem*, t. IX, p. 228.

vient d'être question [1]; ce qui permettra aux troupes bourgeoises des colonels du Blanc-Mesnil, de Grand-Rue et Midorge, d'y évoluer tout à leur aise et d'en faire leur « place de bastaille [2] ».

Telle fut la destinée plutôt modeste des antiques jardins et de l'Hôtel des Tournelles, après leur abandon et jusqu'en 1605 : repaire de vagabonds, marché aux chevaux, décharge publique, champ de manœuvres de miliciens et de soldats !

Mais voici venir, avec Henri IV, la période de transformation dont le résultat définitif sera *la Place Royale.*

Ce vaste espace, couvert de pans de murs en ruines, de maisons éventrées, de parcs défoncés et saccagés, devait présenter, avec son va-et-vient de chevaux et de maquignons, ses dépôts de fumier et de fourrages, un aspect peu réjouissant pour ce quartier du Marais qui commençait à se peupler d'hôtels à la mode, quand Henri IV entreprit sa transformation.

Il y voulut tout d'abord installer des manufactures « de soie et argent filé à la façon de Milan » et y créer un centre industriel des professions de la tapisserie. Les terrains nécessaires furent cédés

[1] *Registres des délibérations du bureau de la ville,* loc. cit. Ordonnance du 19 mars 1590, t. IX, p. 627.

[2] *Ibidem*, t. IX, p. 500 et 617.

à cet effet, qui ne mesuraient pas moins de cent toises de long sur soixante de large, et offerts à une sorte d'association composée de cinq industriels français, habiles en l'art du tisseur, nommés Jehan de Moisset, Pierre Sainctot, Jehan-André Lumagne, Nicolas Camus et Claude Parfaict.

Il n'était pas encore, à cette époque, question de Place. L'idée ne semble en être venue qu'après à Henri IV, mais sans toutefois lui faire abandonner celle des manufactures, à laquelle il tenait avec un certain entêtement. La pensée du Roi, en créant la Place Royale adjacente à ces ateliers d'ameublement, fut vraisemblablement d'amener dans ce quartier, que la noblesse de robe et d'épée commençait d'occuper, les ouvriers de ces métiers de luxe, qui eussent été à portée des somptueux logis à construire et à décorer.

Les emplacements cédés aux manufacturiers le furent en vertu d'un arrêt du Conseil du 4 mars 1604 dans lequel le Roi, regrettant de n'avoir aucun logis à mettre à la disposition des ouvriers appelés de l'étranger, décida : « d'en faire bastir ung exprès en la Place entiennement appelée le Parc des Tournelles, à lui appartenant »[1]. La chose était d'autant plus propice qu'une abon-

[1] *Recueil des Lettres patentes, ordonnances Royales, etc.*, publié par la Ville, 2e snpplément, p, 3.

dante prise d'eau existait en cet endroit, sous la forme d'un regard alimenté par *la Fontaine du Roy*, qui venait à travers les remparts voisins, et que Pierre Guillain, maître des œuvres de maçonnerie, était déjà chargé de surveiller dès 1595[1].

Dans l'esprit de Henri IV, cet ensemble industriel ne devait pas être laissé au hasard et il voulut, par l'arrêt ci-dessus relaté, lui donner une physionomie susceptible de contribuer à la décoration de ce nouveau quartier. Il prescrivit donc que les maisons destinées à loger les ouvriers et à servir d'ateliers seraient construites suivant le dessin qu'il en fit tracer et qu'il accepta.

En ce qui concerne la concession des terrains, l'arrêt du 4 mars 1604 s'exprimait ainsi :

« Après esté nous-mesmes sur les lieux, nous en avons promis et accordé en dons aux sieurs de Moisset, Sainctot, Lumagne, Camus et Parfaict, entrepreneurs du dict establissement, jusques à la quantité de cent thoises de long sur soixante de large pour y faire construire et bastir les maisons propres et nécessaires pour les dictes manufactures et ouvriers d'icelles, suivant le dessein qui nous en a esté monstré. »

Jaillot, l'impeccable historien parisien, affirme,

[1] *Registres des Délibérations du Bureau de la Ville, loc. cit.*, T. XI, p. 180.

sans peut-être se rendre bien compte de la superficie, que la totalité de ces terrains fut occupée par les fabriques :

« Ce prince, dit-il, en parlant de Henri IV, y avoit fait *construire* quelques bâtiments pour y placer des manufactures d'étoffes de soie ; ils contenoient cent toises de long sur soixante de large [1]. »

Ces mesures, en effet, représentent une surface considérable que l'on ne se figure guère entièrement recouverte d'ateliers et de maisons ouvrières.

Les seuls bâtiments qui furent vraisemblablement édifiés vers le côté Nord de la place, sont ceux, sans doute, que les lettres patentes de juillet 1605 appellent : « le logis qui a esté basty depuis peu par les entrepreneurs des manufactures », lequel logis était loin, il est permis de le supposer, d'occuper tout le territoire donné en mars 1604.

D'autre part, dans son *Traité de la Police*, le commissaire Delamare semble dire que les manufactures furent construites aux frais des concessionnaires, devant une grande place restant inachevée et provenant du logis des Tournelles, ce qui aurait incité le roi à la terminer :

[1] *Recherches sur Paris*, par Jaillot, T. III, quartier Saint-Antoine, p. 126.

« Henri IV amena 200 ouvriers tisseurs et les logea dans ce qui restoit du Palais des Tournelles. En 1605, ceux qui avoient l'intendance de cette manufacture firent élever à leurs dépens un grand et magnifique logis faisant face à une grande place qui restoit des Tournelles. Ce dessein plut tant au Roy qu'il résolut de le continuer et de faire de ce lieu une place publique qui seroit nommée Place Royale. Il en fit faire un plan qui se trouva contenir soixante-douze toises en carré qui font 5184 toises de superficie. »[1]

Ramenée aux mesures du système métrique — la toise valant 1 m. 98 c. — la surface indiquée par cet auteur, pour la future place Royale, eût été de 20.323 mètres carrés. Elle en contient exactement aujourd'hui 17.780, mesurant, en effet, 127 mètres de long sur 140 de large.

Nous devons ajouter que, un peu plus loin, le même Delamare, en parlant de l'entreprise générale des manufactures créées par Henri IV un peu partout, annonce bien à tort que celles de la place Royale eurent un grand succès et enrichirent leurs propriétaires :

« Le Roy, dit-il, établit ensuite une manufacture dans son ancien château des Tournelles, à Paris. Les quatre ouvriers qui l'entreprirent la pous-

[1] *Traité de la Police*, de Delamare, 1722. T. I, p. 97 et 98.

sèrent à un si haut point de perfection et y firent des gains si considérables, qu'ils achetèrent du Roy les débris et l'emplacement de ce château et y firent bâtir la place Royale telle que nous la voyons aujourd'hui. Cette riche manufacture, jointe à celles de Lyon et de Tours, acheva de fournir abondamment la France d'étoffes de soye [1]».

On verra plus loin, au contraire, que ces ateliers ne réussirent pas et qu'au lieu d'être un succès ils furent une débâcle.

Quoi qu'il en soit, il est constant qu'au commencement de l'année 1604, le roi concéda une vaste partie de l'emplacement du marché aux chevaux pour y établir des manufactures de drap de soie et or de Milan aux cinq industriels dont il vient d'être question. Il stipula dans ses lettres patentes que l'emplacement ainsi donné : « étoit situé vis-à-vis et à l'opposite du logis du sieur de Vitry, tirant à la rue Neuve de la Culture Sainte-Catherine. »

Cette rue est aujourd'hui celle des Francs-Bourgeois ; l'hôtel de Vitry, d'autre part, occupant une large surface vers les rues actuelles des Minimes et du Foin, il s'agissait donc bien des immenses terrains représentés maintenant par tout le côté nord de la place des Vosges, depuis la rue des Francs-Bourgeois jusqu'à la rue du Pas-de-la-

[1] *Traité de la Police*, de Delamare, 1722. T. I, p. 426.

Mule et au milieu duquel se dresse le pavillon de la Reine.

Le logis dont il a été question plus haut avait, sous le règne du fils du concessionnaire de ces terrains, une grande réputation de luxe et de confortable, ainsi que nous l'apprend le document ci-après :

« Au delà de la place Royale et joignant le couvent des pères Minimes est le grand et somptueux hostel de Vitry, très bien basty au milieu d'une belle et spacieuse court, les escuries sont larges et fort commodes ; cet hostel estoit bien commencé au règne du feu roy Henri le Grand, mais souz celuy de Louis 13, il a esté parfait, agrandy et accreu de beaucoup de logemens et d'offices pour le maréchal de Vitry [1]. »

L'acte du 4 mars 1604, qui fut enregistré au Parlement le 9 avril suivant, laissait libre les trésoriers de France de fixer le prix de la cession aux entrepreneurs : il disait seulement :

« Nous mandons à nos amez et féaux conseillers et trésoriers de France dresser bon et ample procès-verbal pour y avoir recours à l'advenir et par mesme moïen informer bien et deüment si la dicte

[1] *Supplément des Antiquitez de Paris, avec tout ce qui s'est fait et passé de plus remarquable depuis l'année 1610 jusqu'à présent*, par D.-H. J., avocat au Parlement. *Bibliothèque nationale*, manuscrit français, 1970, 3°.

place est en nostre censive, affin de faire tomber en nostre recette du Domaine la somme de laquelle il sera trouvé à propos en nostre dict Conseil charger de cens et rentes annuelles chacun corps des d. maisons basties dans la d. quantité de cent thoises de long sur 60 de large, suivant le d. alignement qui en sera pris. »

Il s'agit maintenant de faire le toisé du terrain concédé, afin de voir s'il sera possible au grand voyer d'exécuter l'engagement donné par le Roi aux cinq manufacturiers.

Voici donc rendu sur les lieux, envoyé par Sully, Messire Jehan Fontaine, maître des œuvres, accompagné de Jehan de Fourcy et de Jacques Le Comte, conseillers du Roi et trésoriers généraux de France. Mesures en mains, et après avoir laissé une rue de six toises entre les dépendances du logis de Vitry et la place à concéder, il est trouvé du côté dudit logis, c'est-à-dire au nord, 97 toises; du côté de la rue Saint-Antoine, c'est-à-dire au sud, 102 toises; du côté de l'égout, c'est-à-dire à l'ouest, 53 toises, et du côté de la rue des Remparts, c'est-à-dire à l'est, 53 toises; ce qui donne un total superficiel de 5.300 toises.

Henri IV, on le voit, n'avait pas ce que l'on appellerait aujourd'hui le compas dans l'œil, puisqu'il avait donné 6.000 toises alors qu'on n'en pouvait prendre que 5.300 :

« Ay trouvé, dit Jehan Fontaine dans son rapport, qu'en la d. place à l'endroit déclaré et spécifié par icelles lettres patentes, il ne peut estre pris et baillé une place de cent toises de long sur 60 de large. »

Puis, pour le remplacement des sept cents toises manquant :

« Il leur peut estre baillé les trente-huict, trente-neuf et moitié de la cinquantiesme place estans vis-à-vis d'une des encoignures de la d. place du costé de la rue du rempart, qui contiennent à pareille quantité ou environ suivant le toisé qu'en avons fait suivant les pièces de bois qui en ont esté fichez en terre après les d. distance et estallonnemens en quoi faisant il sera de besoin de prendre quelques places du d. parc qui ont esté cy-devant alliennées à aucuns particuliers, lesquelles il conviendra rembourser ou leur bailler de pareilles et semblables places au d. parc de celles qui ne sont point alliennées. »

Il dut y avoir, à ce moment, pour toute l'immense étendue de l'ancien parc des Tournelles, une très importante opération de lotissement puisque, en dehors de l'emplacement considérable réservé aux manufactures, on voit dans le rapport de Jehan Fontaine qu'il est question d'une cinquantième place concédée.

Les trésoriers généraux de France, dans leur

rapport du 24 mars 1604, approuvèrent les conclusions du maître des œuvres et s'occupèrent de la redevance à payer au domaine du Roi :

« Et après que nous avons requis les dicts entrepreneurs de l'establissement d'icelles manufactures de nous dire quel nombre de maisons et bastimens ils entendent faire faire en la d. place affin d'arbitrer la censive et redevances qu'ils pourroient bailler à Sa Majesté, nous auroient dit que pour le grand nombre et diversité d'ouvriers qu'il leur convient emploïer en la d. entreprise, leur étoit besoin de faire faire jusqu'au nombre de vingt corps de maisons. Nous sommes d'avis que Sa Majesté peut permettre anx entrepreneurs de faire construire et eddiffier les maisons et bastimens qui leur convient pour icelles manufactures dans l'étendue de la d. place..., etc., à la charge de païer, par les d. entrepreneurs et ceux auxquels appartiendront les d. maisons, pour chacun corps d'icelles, cinq sols tournois de rente annuelle en la recette du Domaine de Sa Majesté et douze deniers parisis de cens portant lods, ventes, saisines et amendes quand le cas y escherra [1]. »

[1] Toutes ces citations relatives aux manufactures sont extraites des manuscrits placés aux *Archives nationales* sous la cote AN. Q[1] 1234.

Voir aussi le *Recueil des lettres patentes, ordonnances royales concernant les voies publiques.* Publié par la ville, 2e supplément, 1902,

Nous venons de dire, d'après des manuscrits conservés aux *Archives nationales,* que les trésoriers généraux avaient adopté le rapport de Jehan Fontaine concernant l'adjonction de terrains à la partie cédée par Henri IV pour la construction des ateliers.

Il nous faut signaler, néanmoins, qu'un document fort important relatif aux Domaines du Roi ne semble pas faire mention de cette adjonction et ne parle, en fait de concession, que du premier toisé exécuté par le maître des œuvres. On y trouve également le nom d'un sixième entrepreneur :

« Henri IV avoit annobli et rendu commensaux six personnes qui avoient formé l'entreprise des manufactures : Jean de Moisset, contrôleur de l'artillerie, Pierre Saintot, Jean-André Lumagne, Nicolas Camus, Claude Parfait et André Collebert, tous marchans. »

Pour les loger, il leur donna :

« Une place à prendre à six toises près du logis du s. de Vitry, la d. place ayant 97 toises de longueur du costé du logis du d. s. de Vitry et 102 toises de l'austre costé, vers la rue S. Antoine, sur sur 50 toises de largeur du costé de l'Egout et pareille largeur sur la rue qui devoit estre faite vers le rempart, et, à la charge de payer, par chacun an à la recette du Domaine, cinq sols de rente

et 12 deniers de cens pour chacun corps de logis.»

Et ce manuscrit délimite d'une façon très claire le pourtour de ladite concession faite aux manufacturiers et dont le midi était le côté nord de la place :

« Au septentrion la ruë des Minimes, à l'orient, la ruë des Tournelles alors projettée, et, à l'occident, la ruë S. Louis sous laquelle passe le grand égout. Ce terrein est traversé en son milieu en croix par la ruë de la Chaussée des Minimes et par la ruë du Foin qui se termine en cul-de-sac au couvent des Hospitalières [1]. »

C'est ce qui explique, ajoute-t-il, que chacun des pavillons existant sur cet emplacement, c'est-à-dire sur le côté nord, ne porte que 6 sols de cens et rente :

« A la différence de ceux des trois autres costés qui sont chargés d'un écus d'or chacun. »

Il est donc constant que les terrains destinés à l'aménagement des fabriques et ateliers de tapisserie sont représentés aujourd'hui par le vaste rectangle limité par le côté nord de la place des Vosges, la rue des Tournelles, la rue des Minimes et la rue de Turenne.

[1] *Etat en détail des Domaines du Roy dans l'Etendue de la Généralité de Paris, dressé par Jacques Le Riche, conseiller du Roy, receveur de ses Domaines en 1729.* Registre-Manuscrit des Archives de la Seine, f° 325 et suivants.

Au commencement de l'année 1605, la question de la place à créer au devant des manufactures préoccupe si vivement Henri IV, qu'il prie son ministre Sully de hâter cette entreprise et d'en terminer avec la cession des terrains en bordure et la construction des maisons :

« 29 mars 1605. A mon cousin, le marquis de Rosny, mon amy, ceste-cy sera pour vous prier de vous souvenir de ce dont nous parlasmes dernièrement ensemble, de ceste place que je veulx que l'on face, devers le logis qui se faict au marché aux chevaulx, pour les manufactures, affin que, si vous n'y avies esté, vous y alliés pour la faire marquer. Car baillant le reste des aultres places à cens et rentes pour bastir, c'est sans doute qu'elles le seront incontinent, et je vous prie de m'en mander des nouvelles [1]... »

Toujours en cette année 1605, au mois de juillet, un changement d'orientation semble se produire à propos des fabriques. Un seul bâtiment a été construit auquel il n'est plus question d'en adjoindre d'autres. A ce moment, l'idée de la place se précise dans l'esprit du Roi, laquelle il veut établir « vis à vis *du logis* qui a esté basty depuis peu par les entrepreneurs des manufactures. »

[1] *Collection de documents inédits sur l'Histoire de France.* Lettres missives de Henri IV, t. VI, p. 385.

Elle sera maintenant d'aspect monumental et s'appellera la *Place Royale*.

Ce changement, pourtant, ne vise pas encore l'arrêt de l'organisation des ateliers, que le roi ne semble pas vouloir abandonner. Le texte de ses lettres patentes de juillet 1605, ordonnant l'aménagement de la future place, est formel à cet égard ; il y est écrit :

« Ayant délibéré pour la commodité et l'ornement de nostre bonne ville de Paris d'y faire une grande place bastye des quatre costez, laquelle puisse estre propre pour ayder à establir les manufactures des draps de soye et loger les ouvriers que nous voullons attirer en ce royaulme le plus qu'il se pourra... [1] »

D'autre part, le document en question semble bien dire que le bâtiment déjà existant destiné aux fabriques de drap, constituera l'un des quatre côtés de la place qu'il s'agit de créér :

« Tellement que les trois costez qui sont à faire pour le tour de la dicte place devant le dict logis des manufactures soient tous bastiz d'une mesme cimettrie pour la décoration de notre dicte ville. »

Il ajoute, qu'à côté de ces bâtiments, une grande place contenant soixante-douze toises en carré sera réservée, et que les places « situées autour

[1] *Recueil des lettres patentes, ordonnances royales, concernant les voies publiques*, publié par la Ville, 1886, p. 1.

du dict carré » et appartenant au Roi seront cédées par lui pour y construire selon « son desseing », moyennant un écu d'or par an pour le sol, des pavillons ayant la muraille de devant en brique et pierre de taille avec des galeries au-dessous et des boutiques « pour la commodité des marchandises. » Le commerce, on le voit, trouvait également un débouché à côté des fabriques et des ateliers de tapisserie. Quant au populaire, que nous appelons aujourd'hui le public, il n'était pas oublié par le signataire de l'acte, puisqu'il devait trouver sous les galeries des promenoirs fort commodes et des abris contre le mauvais temps, tandis que l'intérieur même de la place devait être fort utilement employé pendant les jours de réjouissances générales.

Ce document présente donc une importance considérable, puisque ce fut lui qui décréta la création de la place qui nous occupe et qui prescrivit l'obligation d'édifier les maisons suivant un plan déterminé. Il est encore en vigueur aujourd'hui pour faire respecter les réserves imposées aux propriétaires contrevenants.

De son côté, Sauval nous apprend que le bâtiment construit par les cinq industriels en 1605, comprenait tout un côté de la place [1]. C'était assurément le côté nord.

[1] *Histoire et recherches des antiquités de la Ville de Paris*, par Henri Sauval. T. I, livre VI, p. 624.

Disons tout de suite que la tentative des manufactures ne réussit pas et qu'elle semble même avoir été rapidement abandonnée, ainsi qu'on en peut juger par l'extrait suivant d'une lettre écrite par le roi à Sully, le vendredi 27 avril 1607 :

« ... Je vous recommande la place Royale : j'ay appris par le Controlleur Donon qu'il se trouvoit quelque difficulté avec les entrepreneurs des manufactures, pour ce qu'ils vouloient abattre tout le logis ; ce n'est pas mon advis, et me semble que ce seroit assez qu'ils fissent une forme de galerie devant qui auroit la face de mesme le reste... [1]. »

Le roi lui-même, on le voit, en acceptait la disparition mais, en homme qui connaît le prix de l'argent, pensait que l'on pourrait conserver les bâtiments en les embellissant de galeries, c'est-à-dire, sans doute, d'arcades semblables à celles prescrites pour les pavillons des trois autres côtés.

Il faut croire, pourtant, que, malgré cette lettre royale et l'intervention de Sully, les choses ne s'arrangèrent pas encore, puisque le Père du Breul, religieux de Saint-Germain-des-Prés, écrivait en 1612 que :

« Le deffunct Roy Henry 4 s'ennuiant de voir

[1] *Mémoires de Sully.* Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France. Edition Petitot. T. VII, p. 212.

ceste place Royale ainsy mécaniquement occupée, en l'an 1604, fit commencer les nouveaux bâtimens qui se voyent maintenant au dit lieu, l'un des plus grands et spatieux qui soit en la ville de Paris : outre que les maisons qui sont ès environs, sont de semblable structure et hauteur, ce qui contente infiniment la veuë des spectateurs, joint aussi qu'a tous les environs sont plusieurs arcades ou allées couvertes pour estre à couvert tant de la pluye que du soleil, qui est une commodité non pareille [1]. »

Les emplacements du quatrième côté, du côté nord, concédés pour l'édification de manufactures aux industriels Moisset, Sainctot, Lumagne, Camus et Parfaict, restèrent néanmoins en leur possession et se meublèrent, après la démolition des fabriques, de maisons établies selon le plan unique fixé et la symétrie admise.

Nous venons d'indiquer la non réussite des ateliers de tapisserie, conformément aux prévisions de Sully qui poussait plutôt le roi vers l'agriculture :

« Il en a cousté, dit un écrivain de l'époque, de grands deniers à Sa Majesté, perte et ruyne à ses subjects ; tesmoins les tapisseries de Bruxelles à

[1] *Le Théâtre des Antiquitez de Paris*, 1612, du Breul, p. 1051.

Saint-Marcel, les toilles façon de Hollande à Mantes, *les draps de soye et or de Milan, au Parc-Royal*, le plan et semence des meuriers blancs, la nourriture des vers à soye, fillage et terrage d'icelle, savon au pied de Chaliot, cuivre, assier et autres, dont auroient esté faict party par Sa Majesté, en party commencez à exécuter, et dont aujourd'huy il ne paroit marque ne vestige... [1]. »

En ce qui concerne cette tentative, on a pu se rendre compte qu'elle avait traversé, avant de disparaître et de sombrer définitivement, trois phases bien distinctes. La première avait été le rêve grandiose conçu par Henri IV de couvrir de manufactures tout cet immense terrain de 6.000 toises carrées où se trouve aujourd'hui approximativement la place des Vosges, rêve auquel il donnait un corps par ses lettres du 4 mars 1604. La seconde était déjà une large atténuation de la première, en ce sens que l'emplacement concédé plus haut devait être aménagé en une place publique comportant quatre côtés dont un seul réservé « *au logis des Manufactures* », suivant le texte des lettres patentes de juillet 1605. La troisième phase, enfin, était celle de l'abandon définitif des ateliers, à

[1] *Mémoire concernant les pauvres qu'on appelle enfermez, 1612.* Arch. curieuses de l'Histoire de France, 1re série, t. XV. (Note de M. Lacordaire dans sa *Notice sur les Gobelins*, p. 45).

propos duquel le roi, déçu de son idée, écrivait mélancoliquement à son fidèle Sully :

« J'ay apris que les entrepreneurs des manufactures vouloient abattre tout le logis... »

Ainsi s'effondra ce grand projet industriel dont la réussite eut sans doute modifié profondément les destinées du quartier du Marais.

Affranchi de cette obsession, le roi poussa à l'achèvement de la place Royale avec une activité fébrile. Presque toutes les concessions de terrains ayant été faites à partir de l'année 1605, il n'eut d'autres soucis — du moins à ce moment — que celui de voir se réaliser cet ensemble architectural dont il voulait doter sa bonne ville de Paris et pour la réalisation duquel il signa de nombreux arrêts destinés à secouer la torpeur des acquéreurs, souvent peu pressés d'en finir. Jusqu'en 1606, pourtant, on vendit encore des chevaux sur le marché, au milieu des maçons, des matériaux et des échafaudages. Cet état de choses n'était pas, il est vrai, sans gêner beaucoup les travaux et sans nuire au chantier établi en cet endroit. Un beau jour le roi s'en émut et promulgua, le 8 août de cette même année, un arrêt visant les mauvaises odeurs provenant des fumiers, le va-et-vient des chevaux et des maquignons, et interdisant formellement la continuation de ce marché :

« A cause de la quantité de personnes qui y

affluent et des chevaux qui y sont amenez, toutes choses incommodant fort les ouvriers qui travailloient aux bastimens de Sa Majesté en la place Royalle [1]. »

Nous devons ajouter que deux années après la mort du cardinal de Richelieu, c'est-à-dire en 1644, il fut de nouveau question de créer une foire à la place Royale qui se serait appelée la foire Saint-Antoine. Mais les habitants, hostiles à cette idée, firent des démarches auprès du Chancelier de France qui leur donna raison et s'opposa à la création [2].

Une autre préoccupation devait également surgir du fait de la propriété des cens et rentes que possédaient, sur l'ancien parc des Tournelles, les religieux du monastère de Sainte-Catherine du Val des Écoliers.

Cette propriété incontestée et remontant à saint Louis, avait toujours été reconnue par les rois qui occupèrent le palais des Tournelles, lesquels ne manquèrent jamais d'acquitter la redevance due par eux au Prieuré. Quand la place fut entièrement édifiée, la totalité du revenu des terrains concédés ne pouvant tomber, de ce fait,

[1] *Archives Nationales.* E. II, b., f° 87.

[2] *Histoire et recherches des antiquités de la Ville de Paris,* par Henri Sauval. T. I, livre VI, p. 660.

dans la cassette du souverain, Henri IV résolut de traiter avec les moines d'un échange du fief qu'ils possédaient sur le parc des Tournelles contre un autre fief appartenant à la couronne. La mort l'empêcha de terminer cette affaire et ce fut Louis XIII qui signa le contrat, le 4 juillet 1615. En échange des cens et rentes et des droits de lods et ventes qu'il possédait sur huit arpents et demi de terre situés au marché aux chevaux, du côté de l'égout, le monastère de Sainte-Catherine reçut les mêmes droits à prendre sur le fief de Bezée, au circuit de l'hôtel de Bourgogne, et portant sur les vingt-six maisons qui en faisaient partie et qui étaient situées dans les rues Françaises, Pavée, Montorgueil et Manconseil [1]. La tour de Jean-Sans-Peur, qui existe encore aujourd'hui, occupait à peu près le centre de ce fief.

Les Archives Nationales possèdent un très curieux dessin, en double exemplaire, l'un sur papier ordinaire, l'autre sur parchemin, représentant d'une façon naïve et non dépourvue d'exactitude, la partie de la place Royale dont le fonds était la propriété des moines de Sainte-Catherine.

Ce dessin, ou plutôt ce plan cavalier, que vraisemblablement un religieux du couvent dessina et enlumina pour joindre à l'appui du dossier

[1] *Archives Nationales*, S. 1025.

d'échange, montre le derrière de tous les pavillons du côté ouest avec leurs jardins bordant l'égout. On y voit encore deux pavillons du côté sud, puis le grand terrain, alors vague, appartenant aux Montmagny et sur lequel furent construits depuis l'hôtel Sully, le petit Sully et planté le jardin qui les séparait. Le plan montre également l'égout coulant à ciel ouvert entre les murs postérieurs des hôtels de la place Royale et celui du monastère et aussi, dessinée d'une façon fort intéressante, l'église Sainte-Catherine du Val des Écoliers à une époque où elle était encore entièrement gothique. On y voit également les quatre premiers pavillons de la rangée nord à partir de la rue Neuve-Sainte-Catherine — aujourd'hui des Francs-Bourgeois — lesquels faisaient sans doute aussi partie du fief échangé.

Sur la rue Saint-Antoine, depuis le coin de l'égout et en remontant vers l'Est, sont encore figurées quinze maisons, toutes de forme, de largeur et de hauteur différentes, bordant le terrain Montmagny et à la place desquelles a été édifiée en partie la façade de l'hôtel Sully. Ce dessin, on le voit, est donc antérieur à la construction de l'hôtel en question, lequel, on le verra plus loin, fut élevé sur l'emplacement des maisons et terrains appartenant à Louis Huaut de Montmagny. C'est là que le célèbre agioteur Gallet fit commencer les pre-

miers bâtiments du logis qui devint plus tard celui du grand ministre de Henri IV.

Quelques légendes inscrites çà et là, dans ce plan-dessin, probablement inédit, en indiquent sommairement les parties principales; nous en citerons une annonçant, dans une maison qui est peut-être aujourd'hui le pavillon portant le n° 3 de la place, des vestiges importants de l'ancien hôtel des Tournelles.

A ce plan est joint un document datant du commencement du XVIIe siècle et relatant les diverses maisons déjà édifiées en 1615, c'est-à-dire au moment du contrat, sur les huit arpents et demi du monastère [1].

On y trouve indiqués :

« Le pavillon de M. de La Salle, acquis et possédé à présent par M. de Curson;

« Une place vuide faisant le coin de la place appartenant à Madame de Montmagny et à ses enfans, preste à bastir et joignant au sieur de Curson et à M. Descures;

« Deux pavillons appartenant à M. Descurres (contrat d'avril 1607);

« Deux pavillons appartenant à M. Pierrard;

« Un pavillon appartenant à M. de Lomenie;

« Quatre pavillons appartenant aux héritiers cappitaine Marchant (contrat d'avril 1607);

[1] *Archives Nationales*. S. 1025.

« Un pavillon appartenant à M. Limagne;

« Deux autres maisons tenant aux nouvelles manufactures;

« Partye de la maison de M. de Vitry;

« Partye du chantier du sieur Fleury. »

En rapprochant ce texte du dessin que nous venons de décrire, on peut se rendre compte que le pavillon de M. de La Salle était celui qui porte actuellement le n° 5, avec ses quatre arcades; que la place vide est devenue le domaine de Sully; que les deux pavillons de M. Descures forment aujourd'hui les huit arcades du n° 9; que les deux pavillons de M. Pierrard sont les cinq arcades du n° 11 et les trois premières du n° 13; que celui de M. de Loménie constitue les quatre secondes arcades du dit n° 13; et que, enfin, les quatre pavillons qui appartiennent aux héritiers Marchant sont représentés par : les quatre arcades du n° 15, les six arcades du n° 17 et les six arcades du n° 19.

En ce qui concerne les autres propriétés mentionnées au document, elles sont situées de l'autre côté de la rue Neuve-Sainte-Catherine, vers la rangée nord, et représentées sans doute par les quatre pavillons dont on voit fort distinctement les arcades. C'est de ce côté, en effet, que se trouvaient la concession de l'industriel Limagne, les manufactures et l'hôtel de Vitry.

Il nous faut ajouter à ce que nous venons de dire du terrain sur partie duquel furent édifiés les hôtels et jardins de Sully, que, dans les premières années du XVIIe siècle, le sieur de Montmagny, maitre des requêtes, possédait déjà une importante superficie entre la rue Saint-Antoine et le Marché aux chevaux. Quand on traça le dessin de la place Royale, une grande portion de ses jardins fut englobée dans le métré, ce qui obligea Henri IV d'entrer en négociation avec lui afin d'acquérir ce qui était indispensable :

« Pour donner l'espace nécessaire aux maisons qui borderont la dicte place [1]. »

On trouve même, de la part de ce propriétaire, certaines résistances que le bon roi Henri n'osa pas trop froisser, ainsi que le démontre la lettre suivante :

« 27 mai 1605. A mon cousin le marquis de Rosny..... Pour le regard de l'opposition que le sieur de Montmagny a faicte, lorsque vous avés esté après à faire tirer les fondemens pour les maisons qu'il faut faire bastir au marché aux chevaulx, je suis d'advis que vous luy en parlies de ma part, et qu'estant une chose que j'affectionne pour l'ornement et embellissement de ma ville de Paris, il ne s'y devroit opposer ; au pis aller, en

[1] *Archives Nationales*. E 12^a, f° 18.

luy payant la terre que l'on est contrainct de prendre dans son jardin, et luy dire qu'estant une œuvre publique, on luy pourroit mesme contraindre à la vendre, non à son mot, mais comme il seroit jugé juste. A Dieu, mon Amy. Ce XXVIIe may, à Fontainebleau [1]. »

L'estimation en fut faite par les trésoriers généraux des finances, qui lui attribuèrent une somme de sept à huit mille livres.

Nous croyons utile d'ajouter que, lors de l'édification et de la formation de la place, plusieurs censives seigneuriales, outre celle du Roi, s'en partagaient les territoires. Il y avait l'évêque de Paris, comme prieur de Saint-Éloi; les prieurs et religieux de Sainte-Catherine du Val des Écoliers et les chanoines de Sainte-Opportune. C'est ce que l'*État détaillé des Domaines du Roy* appelle les *exceptions* à la censive royale. Deux autres *exceptions* existaient encore : « L'une, dans la ruë Saint-Antoine, depuis et non comprises deux maisons contiguës dont une fait l'encoignure occidentale de la ruë Royalle, jusques et comprise partie de l'hôtel de Sully : les maisons de cet intervalle forment le fief du *Grand et Petit Chaumont*, mouvant du Roy, avec cette singularité que la princi-

[1] *Collection de documents inédits sur l'Histoire de France. Lettres missives de Henri IV.* T. VI, p. 439.

palle maison ou chef-lieu du fief a esté reconnuë chargée de 3 deniers de cens envers Sa Majesté. »

« L'autre exception est, dans ceste même ruë Saint-Antoine, depuis et comprise la plus grande partie de l'hôtel de Sully, jusques au coin de la ruë de l'Égout et dans cette dernière ruë depuis le coin jusques à l'emplacement de l'hôtel de Nicolaï, dont l'entrée principalle est dans la place Royalle. Le quarré qui résulte de ces deux côtés en ecquierre est demeuré la censive et seigneurie des Prieurs et Religieux de Sainte-Catherine du Val des Écoliers [1]. »

La cession des terrains de l'ancien parc des Tournelles aurait été, assure-t-on, pour le roi, des plus profitables en raison de la pression que, vraisemblablement, il ne manqua pas d'exercer auprès des acquéreurs, presque tous attachés à la cour. On a dit aussi, sans le prouver — on ne prouve jamais ces dires-là — que l'affaire en question avait été également rémunératrice pour M. le grand-voyer Maximilien de Béthune. La réputation de Sully a reçu sans faiblir plus d'un brocard

[1] *État en détail des Domaines du Roy dans l'étendue de la généralité de Paris, dressé par Jacques Le Riche, conseiller du Roy, receveur de ses Domaines en 1729. Registre manuscrit des Archives de la Seine*, f° 335. (Voir, au sujet du fief *du Grand et Petit Chaumont*, le travail de M. Charles Sellier, Procès-verbal de la Commission du Vieux Paris, du 9 février 1905).

semblable, dont beaucoup, d'ailleurs, sont attribués à son illustre successeur, le cardinal de Richelieu Il est certain, pourtant, qu'il obtint d'importantes concessions de terrains vers le nord de l'ancien parc et avoisinant les manufactures et l'hôtel de Vitry. Très certainement, encore, la nature de son caractère ne permet pas de croire qu'il les céda à perte.

CHAPITRE II

Les Voies aboutissant à la place. — Le pavillon construit sur la rue du Pas-de-la-Mule. — Le dessin et la symétrie des constructions. — Les pavillons du Roi et de la Reine. — La division des propriétés à travers les temps. — Le cadastre actuel. — Badigeonnage moderne. — Numérotages successifs et dénominations diverses.

Sauval nous donne une description fort complète de la place, telle qu'elle était de son temps, c'est-à-dire vers le milieu du XVIIe siècle. Comme aspect extérieur, cet état a fort peu changé et a conservé, plus qu'aucun autre coin de Paris, l'empreinte du passé.

« Elle est, dit-il, quarrée, régulière, longue et large de soixante-douze toises ; on y entre par quatre rues [1]. »

De son côté, un auteur contemporain affirme qu'elle contient « cinq mil six cens seize thoises de superficie en carré » et que la chaussée qui fait le

[1] *Histoire et recherches des antiquités de la Ville de Paris.* par Henri Sauval, t. I, liv. VII, p. 625.

tour des maisons, entre les arcades et *la barrière*, est « une rue pavée de huict thoises de large »[1].

Les quatre voies d'accès dont il vient d'être question sont encore les mêmes aujourd'hui :

La première, qui à cette époque était la rue principale, la rue somptueuse et de gala, se nommait *rue Royale*. On l'appela aussi *rue du Pavillon-du-Roi*, puis *rue Nationale*, en 1792, et *des Vosges* ensuite ; c'est aujourd'hui la rue de Birague. Elle reliait la grande rue Saint-Antoine à la place, en passant sous les arcades du pavillon du Roi.

La seconde était à l'opposé de la première et débouchait sur la place par les arcades du pavillon de la Reine. On la nommait alors *rue du Parc-Royal*, ayant été ouverte sur le parc-royal des Tournelles ; dans la suite elle devint *la chaussée des Minimes*, parce qu'elle conduisait au couvent de ces religieux, à la place duquel se trouve aujourd'hui la caserne de Gendarmerie. Cette voie se nomme actuellement rue de Béarn ; elle figure sur le plan de Mérian, gravé en 1615.

La troisième pénétrait dans la place par le coin nord-est, c'était *la petite rue Royale* ou *rue Royale*, qui fut ouverte en 1604, en pleine période du lotis-

[1] *Abrégé des antiquités de la Ville de Paris*, par François Colletet, 1664, p. 337.

sement des terrains. Elle ne conduisait d'abord qu'à la rue des Tournelles, ce qui ne lui donnait que quelques mètres de longueur; mais, en 1673, qui est l'époque justement de la transformation en promenade superbe avec rangées d'arbres et pelouses, des fortifications de la ville ou *boulevart* — aujourd'hui boulevard Beaumarchais, — on la prolongea jusque là afin, sans doute, de procurer aux riches habitants de la place Royale une sortie agréable à la portée de leurs carrosses. Avant son établissement définitif, ou plutôt avant sa régularisation, elle existait déjà — en 1603 par exemple — comme chemin venant du Marché aux Chevaux à la rue des Tournelles ; elle s'appelait alors *rue du Pas-de-la-Mule* [1] ; nom qu'elle porte aujourd'hui depuis 1893, après s'être dénommée *rue des Vosges*, de 1862 à 1893.

Un manuscrit daté de 1684 la désigne comme rue « nommée pas de mulle. »

On ne sait au juste d'où lui vient cette dénomination ; peut-être est-ce en raison de sa pente escarpée et de la marche lente ressemblant au pas d'une mule que le piéton devait prendre pour la franchir ; peut être encore y avait-il là un de ces marchepieds publics que les gens graves em-

[1] *Recherches critiques sur la Ville de Paris*, par Jaillot, quartier Saint-Antoine, t. III, p. 92.

ployaient pour enfourcher leur monture? Personne, jusqu'ici, n'a trouvé le mot de l'énigme.

Le plan de Jaillot, qui est de 1775, montre fort clairement, pour cette rue et à l'endroit où elle pénètre sur la place, un rétrécissement très accentué, semblable à ceux des pavillons du Roi et de la Reine, qui indique bien qu'il n'y avait là qu'un passage sous les arcades d'une maison, ainsi que la chose existait sous les deux pavillons cités. Le plan de Blondel (1752) est plus explicite encore et montre les trois arcades dont se composait cette entrée.

Une haute construction fermait donc, dans ce coin nord-est, la perspective de la rue en question et existait encore en 1787, ainsi que le constate le *Provincial à Paris*, de Watin, disant que l'entrée de la rue de l'Echarpe était seule à ciel ouvert [1]. Cette maison fut démolie entre 1822 et 1825, puisque, d'une part, J.-B. de Saint-Victor, dans son *Tableau historique de Paris*, qui date de 1822, indique que, pour entrer dans la place Royale par la rue du Pas-de-la-Mule, il faut passer sous les arcades du pavillon qui l'obstrue [2] et que, d'autre part, Béraud et Dufay, dans leur *Diction-*

[1] *Le Provincial à Paris*, année 1787, par Watin fils, quartier du Temple, p. 152.

[2] *Tableau historique et pittoresque de Paris*, par J.-B. de Saint-Victor, seconde partie, p. 1232.

naire historique de Paris, daté de 1825, disent que le pavillon en question a été démoli *depuis quelques années*, laissant le passage à ciel ouvert [1].

L'existence de ce pavillon, au travers de la rue du Pas-de-la-Mule, ne saurait d'ailleurs faire de doute, et Sauval le confirme catégoriquement quand il dit que celui de dessus la petite rue Royale est plus étroit que les autres [2]. De plus, une estampe ancienne, du XVIIe siècle, entre beaucoup d'autres, montre très clairement le dit pavillon supporté par trois arcades, dont celle du milieu plus élevée que ses deux voisines [3]. On peut aussi constater son existence dans le plan de Turgot.

Le Commissaire Delamare, dans son *Traité de la Police*, la signale également en l'année 1722 :

« Cette place, qui est régulièrement carrée, a néanmoins un pavillon de moins à l'un de ses cotez qu'aux trois autres ; parce que le bout de la rue des Francs-Bourgeois est à ciel ouvert ; au lieu que celui de la petite rue Royale, qui lui est opposé, a été couvert d'un pavillon sur une arcade sous laquelle on passe [4]. »

[1] *Dictionnaire historique de Paris*, par Beraud et Dufay, t. II, p. 535.

[2] *Histoire et Recherches des Antiquités de la Ville de Paris*, par H. Sauval, t. I. liv. VI, p. 626.

[3] *Boisseau exeu avec Privil.* Collection Hartmann.

[4] *Traité de la Police*, par Delamare, 1722, t. I, p. 98.

Il èst juste d'indiquer, pourtant, qu'il n'exista pas toujours, ainsi que nous le disons ailleurs en parlant d'un tableau du Musée Carnavalet qui montre la place sans ce pavillon, vers 1612.

Un document de cette même année en donne également la preuve :

« Il y a trente-six pavillons, neuf de chascun costé, dont les trente-quatre sont de huict toises de large et d'unze de haut jusqu'à l'enfestement de la couverture : tous uniformes et de mesme mesure, hormis celle qui se trouve insensiblement espargnée aux costez d'orient et d'occident, pour les yssues qui sont aux deux extremitez du pan septentrional [1]. »

Les deux issues dont il est question ici ne sont autres, assurément, que celles de la rue de l'Echarpe ou des Francs-Bourgeois et de la petite rue Royale ou du Pas-de-la-Mule.

Le fait de la non existence de ce pavillon, au commencement du XVIIe siècle, est encore péremptoirement indiqué dans un autre ouvrage daté de 1616. Le chiffre de trente-six pavillons y est

[1] *Le camp de la Place Royalle ou relation de ce qui s'y est passé le cinquiesme, sixiesme et septiesme jours d'Avril 1612, pour la publication des mariages du Roy et de Madame avec l'Infante et le Prince d'Espagne. Le tout recueilly par le commandement de Sa Majesté. A Paris, de l'imprimerie de Jean Laquehay.* 1612, p. 18.

mentionné, neuf de chaque côté, ce qui est le nombre exact sans celui de la rue du Pas-de-la-Mule :

« Ceste Royale place est de forme quarrée et longue de soixante et douze thoises, qui font de tour deux cens quatre vingt et huict thoises. Elle est embellie de trente et six pavillons. »

Et le document ajoute qu'ils sont tous pareils :

« Si ce n'est que pour les issuës qui sont aux deux extremitez du pan du Septentrion, on a insensiblement avancé quelque chose, du costé de l'orient et de l'occident [1]. »

Ce quelque chose, que l'on a *insensiblement avancé* aux deux bouts du côté nord, doit être, selon nous, une arcade ajoutée à chacun des deux pavillons formant les extrémités de cette rangée et afin de régulariser l'entrée à ciel ouvert de la place. Et c'est pourquoi, d'après l'ouvrage cité, ces deux pavillons ne sont pas *pareils* aux autres. Lors de la démolition de celui de la rue du Pas-de-la-Mule, construit après cette époque, l'ancien état de choses réapparut, ainsi qu'on peut le constater aujourd'hui aux immeubles portant les n°s 21 et 24.

[1] *L'Histoire du Palais de la Félicité, contenant les aventures des chevaliers qui parurent aux courses faictes à la place Royalle pour les alliances de la France et de l'Espagne*, par F. de Rosset. Paris, 1616. (B. N. L. 36, b. 144.)

Un autre ouvrage, daté de 1648 mais rendant compte du carrousel de 1612, est plus explicite encore. En indiquant les rues et accès pénétrant dans la place, il dit, en parlant de la petite rue Royale, qu'elle est une « autre ruë pour sortir de la Place Royalle, du costé du Rempart de la porte S. Anthoine [1]. »

Et il appuie son dire d'une planche gravée dont il sera question plus loin et dans laquelle la rue dont il s'agit est à ciel ouvert.

Reprenant la nomenclature des rues pénétrant dans la place Royale, après cette longue digression relative à l'existence et à la non existence d'un pavillon au travers de la rue du Pas-de-la-Mule, nous dirons que la quatrième voie qui y accédait était celle dénommée aujourd'hui des Francs-Bourgeois. Lors de son ouverture, vers 1605, on l'appelait *la rue Henri IV;* plus tard, en 1636, l'enseigne d'une maison lui fit donner le nom de rue de l'*Echarpe-Blanche* [2] que l'on simplifia bientôt en supprimant le qualificatif *Blanche* pour ne lui laisser que le nom de *rue de l'Echarpe.* En 1664, elle s'appelait la *rue Neuve-Sainte-Catherine,* du

[1] *Le vray Théâtre d'honneur et de chevalerie ou le miroir héroïque de la noblesse,* par Marc Wilson de la Colombière. 1648, t. I, p. 370.

[2] *Dictionnaire des Rues de Paris,* par De La Tynna. 1812, p. 148.

moins est-elle dénommée ainsi dans un ouvrage de cette époque[1] ; comme aussi, d'ailleurs, dans le plan de Gomboust daté de 1652.

On peut suivre avec grand intérêt, à travers les anciens plans cavaliers de la ville, les développements successifs, mais pas toujours exacts, de la place Royale. C'est sur celui de François Quesnel, qui est l'état de Paris en 1609, qu'elle apparaît pour la première fois. Elle y figure complètement terminée et les pavillons du Roi et de la Reine y émergent très visiblement au-dessus des autres. Le nombre de ceux-ci, par exemple, est inexact et ne répond pas à la vérité, étant plus nombreux que ceux qui existent réellement. Les quatre rangées de maisons se rejoignent fort exactement, ne semblant laisser d'autre accès à la place, que la voûte du pavillon du Roi, vis-à-vis d'une rue non dénommée sur ce document et qui est aujourd'hui celle de Birague. La voie ouverte en 1604, dénommée actuellement du Pas-de-la-Mule, appelée alors rue Royale ou Petite-Rue-Royale, n'y figure pas et rien n'indique — sur ce plan — qu'il y avait là un accès voûté passant sous la maison. Le pavillon de la Reine apparaît bien aussi avec son passage, mais celui-ci, au sortir de la place, débouche sur

[1] *Abrégé des antiquités de la Ville de Paris,* par François Colletet. 1664, p. 337.

une voie qui ne peut exister en cet endroit. Quant à l'entrée principale par la rue actuelle des Francs-Bourgeois, elle n'y figure pas, puisque les maisons de la rangée nord et celles de la rangée ouest se rejoignent rigoureusement.

Ce sont là, on le voit, de grossières inexactitudes qui se répercuteront de plans en plans pendant une cinquantaine d'années et jusqu'à la publication de celui de Jacques Gomboust dont la figuration se rapproche beaucoup plus de la vérité et qui porte la date de 1652. Dans ce document, les quatre rues qui accèdent à la place : *la rue Royale* (de Birague) ; *la rue Neuve-Sainte-Catherine* (des Francs-Bourgeois) ; *la rue du Parc-Royal* (de Béarn) ; et *la petite rue Royale* (du Pas-de-la-Mule) apparaissent pour la première fois dans toute leur exactitude géométrale. Il nous faut, pourtant, y signaler encore une légère erreur portant sur le nombre des pavillons qui y sont dessinés. La rangée est a bien ses dix et celle ouest ses neuf, mais les deux rangées nord et sud n'en comptent chacune que huit au lieu de neuf. Une innovation de ce plan est aussi l'inscription de quelques noms d'hôtels : de Chaulnes et des Hameaux, à l'ouest, au sud, de Rohan, à l'est de Saint-Géran.

Le Roux de Lincy, dans la notice qu'il a écrite de ce plan, en 1858, a consacré une large rubrique à la place Royale et indiqué les documents d'Ar-

chives concernant quelques concessions de terrains en 1606 [1].

Nous avons dit que les lettres-patentes de 1605 prescrivirent une symétrie absolue entre tous les pavillons de la place; la construction devait être de brique, pour les murs, et de pierre pour les arcades, les chaînes, les embrasures des fenêtres, les entablements et les pilastres. Chaque maison devait comporter deux étages au-dessus des arcades et être couverte de hauts toits d'ardoises — combles à deux croupes — percés de mansardes et d'œils de bœuf; les combles, de leur côté, devaient être ornementés, au faîte, de décorations en plomb.

Ces plombs, presque partout, ont disparu, sauf pour les maisons portant les n°s 5, 9, 12 et 14 qui ont conservé aux extrémités de leurs toits les vases chargés de fleurs que l'on nomme des *épis de faite*. Un document du temps donne la description ci-après des mansardes et œils-de-bœuf :

« Au dernier etage qui est celuy d'exaussement, il y a deux os avec leurs rouleaux, doussines et congez : et deux lucarnes enrichies de frontons, ayans pour base de leurs tympans une corniche recoupée par des clefs... » [2].

[1] *Notice sur le plan de Gombouslt*, par Le Roux de Lincy. Paris, Techener, 1858, p. XXVIII.

[2] *Le camp de la place Royalle, ou relation de ce qui s'y est passé*, etc. 1612, p. 30.

La brique naturelle des façades a été, pour beaucoup d'immeubles, remplacée par un revêtement en plâtre peint en rouge à filets blancs, à l'exception de la maison portant le n° 14, qui a conservé sa façade ancienne de briques avec chaînes de pierre, et qui est justement celle que le gouvernement a classée comme monument historique.

Cette symétrie, pourtant, était rompue sur deux points, pour les pavillons du Roi et de la Reine, construits par Henri IV, et qui étaient sa propriété :

« Celui de la rue Royale s'appeloit en 1605 le Pavillon Royal, depuis il a été nommé le Pavillon du Roi ; l'autre porte le nom de Pavillon de la Reine, comme ayant été bâtis tous deux aux dépens du Roi, et même je pense qu'ils lui appartiennent encore » [1].

Edifié sur trois arcades plus hautes que celles des autres maisons, et celle du milieu dépassant encore ses deux voisines, le pavillon du Roi est agrémenté, du côté de la place et du côté de la rue de Birague, d'une décoration comportant le chiffre de Henri IV (des H palmés), de trophées d'armes antiques entourés de lauriers, d'attributs des arts (palette, burin, lyre, compas). Sur la façade de la

[1] *Histoire et Recherches des Antiquités de la ville de Paris*, par Henri Sauval, t. I, liv. VI, p. 625.

place et à la fenêtre du milieu du premier étage on a, à une époque indéterminée, entaillé le fronton circulaire pour y installer le buste de Henri IV, encadré d'une guirlande et de palmes, et surmonté de la couronne royale. Ce pavillon est le seul dont les fenêtres du premier étage sont munies d'appuis à balustres de pierre. Sauval assure que, sur le faîte, des fleurs de lys doubles et dorées servaient d'amortissement.

Celui de la Reine est de mêmes proportions que le précédent, mais il n'est pas, quant à présent du moins, décoré d'ornements, ni de chiffres sculptés, sauf le grand soleil qui forme clef et qui semble supporter le balcon.

Tous deux sont également ornés, à rez-de-chaussée, chacun de six pilastres cannelés flanquant les trois arcades : deux bordant celle du milieu et une à droite et à gauche des deux autres.

Dans sa *Description de Paris*, de 1752, Germain Brice préconisa la démolition, afin d'embellir la place, des pavillons du Roi et de la Reine. Ces deux maisons, disait-il, empêchent de voir, de la rue Saint-Antoine, les avenues de la place, la statue équestre du roi et, dans le lointain, le portail de l'église des Minimes, situé dans l'axe de la rue de Béarn actuelle. On pourrait tout au moins, ajoutait-il, au cas où l'on ne voudrait pas démolir les pavillons en question, ne faire qu'une large et

haute arcade au lieu des trois sur lesquelles ils sont édifiés et, par la même occasion, enlever un fort disgracieux escalier qui obstrue l'une des baies du pavillon du Roi.

« Mais, écrit-il en terminant, on a si peu de soin des embellissemens publics de Paris, qu'on ne fait aucune difficulté de gâter un point de vue, ou une place entière, pour le léger intérêt de quelque particulier qui aura crédit auprès de ceux qui doivent veiller aux décorations de la ville [1]. »

L'observation de Brice tient toujours, puisque l'arcade ouest dudit pavillon du Roi est encore obstruée par l'escalier en question, qui est, d'ailleurs, le seul accès conduisant aux appartements.

Chacune des autres maisons était assise sur quatre arcades, comptait quatre fenêtres par étage, et mesurait environ huit toises de largeur, soit $15^{m}85$. Les hauts toits pointus qui les surmontaient se profilaient sur le ciel en une dentelure symétrique permettant d'en faire le compte d'un seul coup d'œil. Cette disposition fut rigoureusement observée pour tous les pavillons, sauf, comme nous l'avons dit, pour ceux du Roi et de la Reine et pour celui qui barrait la petite rue Royale ou du Pas-de-la-Mule, lesquels ne reposaient que sur trois arcades.

[1] *Description de la Ville de Paris.* Germain-Brice, édition de 1752, t. II, p. 216.

Le Musée Carnavalet possède un tableau provenant de la donation Amédée Berger et qui représente, dit l'étiquette, la place vers 1655, au moment du passage du roi et de la reine régente. Le tableau montre deux rangées seulement de pavillons, celle du nord, avec le pavillon de la Reine, et celle de l'ouest, dans laquelle se voient, entre chacune des mansardes, de longues gouttières destinées à projeter l'eau sur la chaussée. C'est le premier dessin de la place que nous voyons montrant des appareils de ce genre. Sur la chaussée sont représentés le roi et la reine dans un carrosse à six chevaux entouré de cavaliers et de gens de pied.

Sauval, auquel nous faisons tant d'emprunts intéressants, a raconté plaisamment la faveur toute spéciale dont jouit auprès des classes nobles cette architecture nouvelle qui alliait d'une façon si douce à la vue, la rougeur de la brique, la blancheur de la pierre et la noirceur de l'ardoise et du plomb. Mais, ajoute-t-il malicieusement, dès que la bourgeoisie voulut l'appliquer à ses maisons, on ne la considéra plus qu'avec dédain et comme tout au plus bonne pour l'édification de châteaux de cartes [1].

Ces prescriptions, édictées par les lettres de 1605,

[1] *Histoire et Recherches des Antiquités de la ville de Paris*, par Henri Sauval, t. I, liv. VI, p. 625.

concernant l'édification des immeubles, sont encore, nous l'avons dit, en vigueur aujourd'hui. Il convient d'ajouter que le Gouvernement de 1848, par un arrêté du Ministre de l'Intérieur Ledru-Rollin, daté du 26 mars de cette année, en raviva formellement les dispositions :

« Sont et demeurent confirmées, en ce qui touche la décoration symétrique des bâtiments en bordure sur la place Royale, les conditions imposées aux propriétaires riverains par les lettres patentes de juillet 1605. »

Nous devons dire que cette symétrie tant prônée ne fut pas sans rencontrer des détracteurs parmi certains auteurs : Michel de Marolles, par exemple, qui vécut de 1600 à 1681, a écrit dans ses mémoires, en parlant de la régularité parfaite des places Royale et Dauphine :

« Ce n'est pourtant pas, à mon avis, qu'une proportion si régulière fasse toujours un si bel effet à la vue. Les diverses architectures plaisent souvent davantage et marquent je ne sais quoi de plus riant et de plus nombreux, dont je ne voudrois point d'autre exemple que les nouveaux palais qu'on a bâtis dans les quartiers de Richelieu et des Marets du Temple... [1]. »

[1] *Paris, ou description de cette ville, par Michel de Marolles.* Introduction et notes par l'abbé Valentin Dufour, 1879, p. 304.

On trouve aussi, dans le *Grand Dictionnaire de Moreri*, la note discordante ci-après :

« La place Royale a été bâtie en 1604, sous le règne de Henri IV. Son ordonnance, qui est de mauvais goût, est d'un architecte sans nom [1]. »

Le poète Malherbe ne semblait pas non plus très sûr du succès de la future place malgré la vogue, pourtant, dont elle commençait à jouir. La place Dauphine paraît lui inspirer une confiance plus grande, sans doute en raison de sa situation plus centrale et plus habitée que le quartier du Marais qui confine à la campagne. Il en fait part à son ami Peiresc, dans une lettre du 3 octobre 1608 : « On fait en ceste mesme isle [du Palais] une place que l'on appellera, à ce qu'on dit, la place Dauphine, qui sera très belle et bien plus fréquentée que la Royale... [2]. »

Pour en revenir à l'ordonnance et à la symétrie imposées par Henri IV, aussi bien qu'à l'indivision des propriétés, dont on verra plus loin le détail, disons qu'elles ne résistèrent guère aux fantaisies des détenteurs de pavillons : C'est ainsi que plusieurs immeubles furent augmentés de balcons aux fenêtres des premiers étages. Les maisons portant les n°s 2, 3, 12, 14, 15, 16, 19 et 20 en sont gar-

[1] *Dictionnaire historique de Moreri*, édition 1759, t. VIII, p. 76 (article sur Paris)

[2] *Nouvelles Lettres*, p. 61.

nies de la largeur de deux fenêtres ; celle portant le n° 5 en a un d'une fenêtre, le n° 28, de quatre, et le pavillon de la Reine, de cinq. On a prétendu que le n° 6, maison de Victor Hugo, avait également été muni d'un balcon au deuxième étage ; on le trouve même indiqué dans un ouvrage de M. Barbou, intitulé *Victor Hugo et son temps*. De plus, la forme de beaucoup de mansardes a été modifiée, principalement celle des œils-de-bœuf, et les hauts toits d'ardoises ont été percés de petites fenêtres indiquant l'utilisation des combles à l'usage de logements modestes. Rien de plus divers, aussi, que les accoudoirs en fer forgé des croisées, dans lesquels on reconnaît tous les styles, jusques et y compris celui dit de *Louis-Philippe*. Pour celui-là, par exemple, les accoudoirs sont en fonte.

Une autre anomalie, due aussi aux temps actuels, est l'existence des persiennes extérieures dont sont munies presque toutes les fenêtres. Il est certain qu'à l'époque de la construction des pavillons, ce genre de fermeture n'existait pas, la mode étant aux petits volets se repliant à l'intérieur des appartements et dont beaucoup existent encore, en plus de la persienne moderne. Nous devons dire, pourtant, que la maison portant le n° 6 — maison de Victor Hugo — et celle portant le n° 4, sont restées dans leur état primitif, c'est-à-dire qu'elles n'en sont pas pourvues ; il en est de même du pavillon

du Roi. Certains autres immeubles n'en présentent qu'au premier étage, à l'exclusion du second.

La dimension variable des fenêtres, montrant la hauteur grandiose et les proportions imposantes de certains appartements, indique également que plusieurs pavillons devaient être plus luxueusement aménagés que d'autres, et souligne la différence qui devait exister dans la hiérarchie sociale de leurs habitants.

Au sujet du mode de construction et de la qualité des matériaux employés, Sauval raconte la ladrerie du Roi, lors de l'édification de pavillons entreprise par lui dans la rangée sud et qu'il aurait revendus après à bon compte.

La parcimonie de Henri IV se révéla, paraît-il, en cette occasion d'une façon assez ingénieuse : la plupart des constructeurs de maisons firent voûter en pierre de taille les arcades supportant leurs immeubles ; le roi se contenta, en fait de voûte, pour ses propres maisons, d'un simple plancher. Seulement, grâce à l'habileté de son maçon, le plancher fut recouvert de plâtre peint simulant la pierre. Le roi, au grand préjudice de la solidité de ses bâtisses, tournait ainsi une difficulté de construction et ménageait en même temps ses écus [1].

[1] *Histoire et Recherches des Antiquités de Paris*, par Sauval, t. I, p. 626.

Ce que fit le roi, d'autres, sans doute, ne manquèrent pas de le faire, par économie et par esprit d'imitation.

Il n'est plus possible, aujourd'hui, de se rendre compte des maisons qui furent jadis voûtées en pierre ; elles sont toutes, en effet, enduites d'un fort revêtement de plâtre qui cache la vue de la pierre ou du plancher.

Cette information, donnée par Sauval, n'est peut-être, après tout, qu'une légende. Il me souvient, en effet, avoir vu en février 1905, à propos de réparations faites dans la maison, mettre à nu la voussure de l'arcade centrale formant voûte au-dessous du pavillon de la Reine qui est justement l'un de ceux qui passent pour avoir été édifiés par Henri IV. Or, cette voûte était faite de bonne et solide maçonnerie de brique avec chaînes et nervures de pierre.

Tous les jours, le bon roi Henri s'en venait à la place Royale avec son valet de chambre, le page Racan, pour surveiller les ouvriers et faire activer la besogne.

Depuis la construction définitive et complète, comprenant le pavillon de la rue du Pas-de-la-Mule, jusqu'au premier quart du XIXe siècle, c'est-à-dire avant la démolition de ce pavillon, la répartition des immeubles, sur chacune des rangées de la place, était celle-ci : côté du pavillon du Roi,

parallèle à la rue Saint-Antoine, neuf pavillons ; côté du pavillon de la Reine, perpendiculaire à la rue de Béarn actuelle, neuf pavillons ; côté parallèle à la rue des Tournelles, dix pavillons, y compris celui qui est démoli aujourd'hui et dont il vient d'être parlé ; côté parallèle à la rue de Turenne actuelle, neuf pavillons. Ce dernier côté ne comptait que neuf pavillons, puisque le sol de la rue de l'Echarpe, actuellement des Francs-Bourgeois, prenait la place de celui qui ne fut jamais bâti. Le total de ces constructions était donc de trente-sept.

Aujourd'hui, bien entendu, il n'en reste que trente-six.

Le partage, à travers les temps, des immeubles entre les propriétaires, est loin d'être le même qu'au moment de la création et dénonce de nombreux accrocs aux fameuses lettres-patentes de 1605. Celles-ci, en effet, et afin que les pavillons ne soient jamais divisés, partagés, modifiés, par des héritages successifs, avaient déclaré qu'ils seraient, à perpétuité, *indivis* entre les co-héritiers. Cette unité de propriété, d'ailleurs, ne tarda pas à être bientôt rompue et tel grand seigneur, trop petitement logé dans son pavillon, ne craignit pas de s'étendre par l'adjonction d'un pavillon voisin : « En ce temps-là, dit Sauval, rappelant les commencements de la place, c'étoient les plus grandes

et les plus superbes maisons de Paris, mais tant s'en faut qu'elles soient telles à présent, qu'un pavillon et demi et même deux tout entiers, sont encore trop peu pour loger quelques particuliers, tant le luxe et la vanité se sont fait valoir et ont acquis de crédit[1]. »

Un document manuscrit, des plus précieux à ce point de vue, datant du milieu du règne de Louis XIV, de 1684, nous le prouve surabondamment, puisque, pour trente-six pavillons — ou trente-sept, si celui de la rue du Pas-de-la-Mule est construit à cette date — la place ne compte que vingt-sept propriétaires. Il s'agit de : *L'Estat et partition de la Ville et fauxbourgs de Paris en seize quartiers, chacun des d. quartiers dirigé sous les ordres de Messieurs les prévost des Marchands et Eschevins par un quartenier assisté et aidé de ses cinquanteniers et dizainiers, divisé de sorte que l'on y peut connoistre et voir le nombre des paroisses, églises, chapelles, monastères, communautez, hostels et maisons, ensemble les noms des habitans, propriétaires et principaux locataires des d. maisons. Le tout reduit au premier jour de janvier de l'année mil six cens quatre vingtz quatre ainsi qu'il ensuit*[2].

[1] *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, par Henri Sauval, T. I., L. VI, p. 626.

[2] *Bibliothèque Nationale*. Manuscrit français. 8603, f° 119.

Dans cet état, chacune des maisons d'un même quartier est dotée d'un numéro, ce qui fait pour les seize quartiers de Paris, seize numérotages distincts, comprenant tous les immeubles d'une rue ajoutés à tous ceux d'une autre rue et ainsi de suite, de 1 à la fin. Pour le quartier de la Place Royale, qui nous occupe plus particulièrement, ces numéros vont de 1 à 1873, ce qui veut dire que l'on y compte 1873 propriétés.

Bien entendu, cette numérotation ne fut pas créée pour la commodité des habitants ni pour leur permettre de retrouver plus facilement la maison cherchée, elle les eut plutôt mis dans un embarras extrême ; il faut n'y voir qu'une simple nomenclature, par quartier, de toutes les maisons de la capitale.

Dans la série du quartier de la Place Royale, la place y est représentée par les numéros 639 à 665, soit, comme nous le disions tout à l'heure, 27 propriétés.

Si nous savons par cet état, le nombre total des immeubles qu'elle contient, les noms des propriétaires ou principaux locataires, nous n'y trouvons pas, par contre, comment se divisaient les propriétés et quelle superficie chacune d'elles possédait. Nous y voyons une suite de vingt-sept maisons désignées par leurs numéros, par les noms de leurs propriétaires, et c'est tout. Nous igno-

rons si telle propriété comprenait un pavillon, un pavillon et demi ou deux pavillons.

En voici, au surplus, l'énumération, commençant à la rue actuelle des Francs-Bourgeois, tournant à droite et suivant les quatre faces pour revenir au point de départ :

« Place Roialle en commançant à droit du costé de la rue de l'Egout. »

639. La maison de Mrs les Directeurs occupée par M. Bellingant.

640. La maison de M. Pollard, occupée par M. l'Evesque de Meaux.

641. La maison de M. de Nonant, occupée par Mme de Novion.

642. La maison de M. de Rohan, occupée par luy.

643. La maison de M. Descures, occupée par M. l'Evesque de Montauban.

644. La maison de M. le Duc de Chaulnes, occupée par luy.

645. La maison de Mme la Maréchale de Castelnau, au-delà de l'encoignure, occupée par elle.

646. La maison de M. le marquis de Saint-Cheran, occupée par luy.

647. Le pavillon qui est audroit de la ruë Roialle, appartenant à M. Le Mire, occupé par le Sr Torry.

648. La maison de M. de Sève, occupée par luy et par Mlle de Bragelonne.

649. La maison de M. Deorme, occupée par Mme de Gevrey.

650. La maison de Mme la princesse de Guiménée, occupée par elle.

651. La maison de M. du Breuil, occupée par M. du Tillet.

652. La maison de Mme la présidente Amelot, occupée par elle.

653. La maison de M. le marquis d'Angeau, par luy occupée.

654. La maison de M. Beraut, par luy occupée.

655. La maison de Mlle Dupont, par elle occupée.

656. La maison de M. de Mainevilliers, occupée par Mme la marquise de Senneterre.

657. La maison de M. le Président de Maisons, occupée par Mme la princesse d'Espinoy.

658. La maison de M. le Président Benuel, occupée par M. Vagnolle.

659. La maison de M. le Duc de Duras, occupée par luy.

660. La maison appartenant à l'Hostel-Dieu, occupée par M. le Maréchal de Schomberg.

661. La maison de M. Jeannin de Castille, occupée par M. le Cardinal de Bouzy et Mme de Castre.

662. La maison de M. du Quesnoy, dont la principalle entrée est du costé de la rue des Minimes, occupée par luy.

663. La maison appartenant à l'Hostel-Dieu, occupée par Mme Saint-Paul Cosmartin.

664. La maison de M. Jeannin de Castille, occupée par luy.

665. La maison de M. le Duc de Richelieu, occupée par luy.

Ce document, on vient de le constater, est intéressant à plusieurs points de vue. Il nous indique qu'à la fin du XVIIe siècle, exactement en 1684, de

très grands personnages et d'illustres familles habitent encore la place Royale, soit à titre de propriétaires, soit à titre de locataires. Il nous indique également que, selon l'information de Sauval, les propriétés devenues trop étroites, se sont augmentées en largeur par l'adjonction de parties de pavillons, en sorte qu'au lieu de trente-six ou trente-sept immeubles, il n'y en a plus que vingt-sept. Nous ajouterons qu'il est d'autant plus précieux que sa liste d'immeubles ne présente, il n'en faut pas douter, aucune solution de continuité, commençant par le premier pavillon situé au coin droit de la rue des Francs-Bourgeois pour se terminer par l'hôtel de Richelieu qui est le dernier joignant la dite rue, vis-à-vis du précédent pavillon.

Voici également, dans le même ordre d'idée, une autre pièce, imprimée cette fois, qui va nous donner avec plus de précision encore, pour le milieu du XVIIIe siècle, les mêmes indications, à une date fixe, des noms des propriétaires et locataires, et qui nous renseignera sur le partage des immeubles à cette époque.

Nous voulons parler du plan que Blondel exécuta en 1752 pour l'annexer à son *Architecture Française* [1].

[1] *L'Architecture Française*, par Blondel, 1752, t. II, p. 144.

Ce n'est, sans doute, comme le précédent document, qu'une impression fugitive dans la longue existence de ce coin de Paris, mais cette constatation d'ensemble de tous les habitants ou possesseurs et de la division de leurs propriétés, à une époque déterminée de l'ancien régime, n'en est pas moins fort curieuse à examiner.

Pour indiquer plus clairement les immeubles mentionnés dans le document en question et qui, à cette époque, ne portaient pas de numéro, nous les désignerons par ceux qu'ils portent de nos jours, ce qu'il nous a été impossible de faire pour la pièce précédente de 1684, la désignation des maisons n'étant pas, comme dans celle ci, reportée sur un plan. En ce qui concerne la numérotation actuelle, elle fut assez compliquée entre les années 1805 et 1894 ; on trouvera plus loin les différentes phases par lesquelles elle passa.

Dans le plan dont il s'agit, le pavillon du Roi, qui porte aujourd'hui le n° 1, était attribué à M. Rome, conseiller au Grand Conseil. Il formait, comme aujourd'hui, un seul immeuble.

La propriété voisine en allant vers l'Ouest était attribuée à M. Chopin, maître des Requêtes ; elle se composait, comme aujourd'hui, de six arcades, soit un pavillon et demi. Elle n'a pas actuellement de numéro, son entrée étant située rue de Birague. A cette époque une porte cochère existait donnant

sur la place, porte qui fut supprimée vers 1840 [1].

Le n° 3 actuel était attribué à M. d'Estrades et se composait, comme aujourd'hui, de six arcades, soit un pavillon et demi.

Le n° 5 actuel était attribué à M. de Rotrou, conseiller au Grand Conseil, et se composait, comme aujourd'hui, de quatre arcades, soit un pavillon entier.

Le n° 7 n'étant que l'entrée du Petit-Sully, nous n'en parlerons pas.

Le n° 9 actuel était attribué au président de Nicolaï et se composait, comme aujourd'hui, de huit arcades, soit deux pavillons entiers.

Le n° 11 actuel était attribué à M. de Creil, intendant de Metz. Il avait cinq arcades en 1752, soit un pavillon un quart. Ce quart de pavillon a été acquis depuis et annexé à la propriété voisine portant le n° 13.

Le n° 13 actuel était attribué à M. le comte de Chabot. Il avait sept arcades en 1752, soit un pavillon trois quarts. Il en compte aujourd'hui huit, soit deux pavillons entiers, par suite de l'acquisition d'un quart de pavillon au n° 11.

Le n° 15 actuel était attribué à M. d'Ormesson du

[1] *La maison natale de Mme de Sévigné*, par M. F. de Mallevoue, *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, 1882, p. 40.

Charret et se composait, comme aujourd'hui, de quatre arcades, soit un pavillon entier.

Le n° 17 actuel était attribué à M. le comte de Chabannes et se composait, comme aujourd'hui, de six arcades, soit un pavillon et demi.

Le n° 19 actuel était attribué au président d'Etiaux et se composait, comme aujourd'hui, de six arcades, soit un pavillon et demi.

En 1752, l'hôtel de Richelieu se composait de 11 arcades, soit deux pavillons entiers, un demi-pavillon, à l'Est, et un quart de pavillon, à l'Ouest. Aujourd'hui, cet hôtel est divisé en deux propriétés, la première portant le n° 21 avec huit arcades, soit un quart de pavillon, un pavillon entier et trois quarts de pavillon ; la seconde portant le n° 23 avec trois arcades, soit un quart de pavillon et un demi-pavillon.

Le n° 25 actuel était attribué à M. l'Escalopier et se composait, comme aujourd'hui, de six arcades, soit un pavillon et demi.

Ici se terminent les numéros impairs. Si nous continuons à faire le tour de la place, en allant vers l'Est, nous trouvons immédiatement après le n° 25 le n° 28.

Le n° 28 actuel était attribué à M. Moreau, procureur du roi, et se composait, comme aujourd'hui, de neuf arcades, savoir trois arcades formant le pavillon de la Reine et les six arcades suivantes formant un pavillon et demi.

Le n° 26 actuel était attribué à M. d'Ormesson père et se composait, comme aujourd'hui, de six arcades, soit un pavillon et demi.

Le n° 24 actuel était attribué à M. d'Ormesson, avocat général. Il se composait en 1752 de quatre arcades, tandis qu'aujourd'hui il en a cinq, plus une boutique. Cette boutique et cette arcade ont été établies à la suite de la démolition du pavillon qui barrait la rue du Pas-de-la-Mule.

Ce dernier pavillon est indiqué dans le plan de Blondel comme se composant de trois arcades, Il ne comporte pas de nom de propriétaire ou de locataire. Peut-être, en raison de ses petites dimensions, n'était-il habité que par des gens de peu d'importance, indignes d'être nommés par le célèbre architecte?

Le n° 22 actuel était attribué au prince de Talmon et se composait, comme aujourd'hui, de quatre arcades, soit un pavillon entier.

Le n° 20 actuel était attribué à Mme la marquise de Menoux et se composait, comme aujourd'hui, de quatre arcades, soit un pavillon entier.

Le n° 18 actuel était attribué à M. le marquis de Tessé. Il se composait de cinq arcades en 1752, soit un pavillon et un quart de pavillon. Ce quart a été acquis depuis et incorporé à l'hôtel voisin, portant le n° 16.

Le n° 16 actuel était attribué à Mme du Chatelet.

Il se composait, en 1752, de trois arcades, soit trois quarts de pavillon ; l'acquisition d'un quart de pavillon au n° 18 en a fait aujourd'hui un pavillon entier.

Le n° 14 actuel était attribué à M. Thomé, Conseiller au Parlement. Il se composait, en 1752, de sept arcades, soit un pavillon et trois quarts de pavillon. Il n'en compte plus aujourd'hui que six, soit un pavillon et demi, par suite de la cession au n° 12 d'un quart de pavillon.

Le n° 12 actuel était attribué à M. l'Evêque de Verdun. Il se composait de cinq arcades en 1752, soit un pavillon un quart qui est devenu aujourd'hui un pavillon et demi, avec six arcades, par suite de l'acquisition indiquée ci-dessus.

Le n° 10 actuel était attribué à M. de Gagny, caissier des amortissements, et se composait, comme aujourd'hui, de quatre arcades, soit un pavillon entier.

Le n° 8 actuel était attribué à Mme la comtesse d'Armalay et se composait, comme aujourd'hui, de quatre arcades, soit un pavillon entier.

Le n° 6 actuel était attribué à Mme la princesse de Guéménée et ne se composait, en 1752, que de trois arcades, soit les trois quarts d'un pavillon. Il en compte quatre aujourd'hui, soit un pavillon entier, grâce à l'acquisition d'un quart faite sur le n° 4.

Le n° 4 actuel était attribué à M. de Mainville. Il se composait, en 1752, de cinq arcades, soit un pavillon et un quart ; par suite de la cession de ce quart au n° 6, il est redevenu un pavillon entier de quatre arcades.

Le n° 2 actuel était attribué à M. le marquis de Beausang et se composait, comme aujourd'hui, de quatre arcades, soit un pavillon entier.

Le n° 2 *bis* actuel, enfin, qui est le dernier, n'a pas d'indication d'occupant ou de propriétaire dans le document que nous relevons ; il se composait, ainsi que maintenant, de quatre arcades, soit un pavillon entier. Son entrée n'est pas aujourd'hui sur la place des Vosges, mais dans la rue de Birague.

Le pavillon normal se composant de quatre arcades au rez-de-chaussée, et de quatre fenêtres par étage, il faut entendre, par cette expression de *un quart de pavillon*, une tranche de toute la hauteur de la maison, comprenant une arcade, une fenêtre du premier étage, celle du dessus et la mansarde. *Le demi-pavillon* a deux arcades, et ainsi de suite.

Il résulte donc de la nomenclature ci-dessus que, en 1752, les 37 pavillons — celui de la rue du Pas-de-la-Mule existant certainement — étaient répartis en vingt-huit propriétés distinctes.

On voudra bien nous excuser de cette fasti-

dieuse et monotone énumération ; elle était indispensable, cependant, pour bien faire comprendre la situation cadastrale de la place Royale pendant le règne de Louis XV.

Si l'on compare les limites des immeubles de 1752 avec celles d'aujourd'hui, on remarque qu'en somme les modifications ne sont pas très considérables, puisqu'elles ne portent que sur dix propriétés.

Il est certain, néanmoins, que ces limites durent varier à toutes les époques, suivant les besoins et la fortune des propriétaires ou locataires ; tel, par exemple, le logis du prince de Rohan Guéménée qui, sous Louis XIV, comportait deux pavillons, alors qu'un siècle après, bien que resté dans la même famille, il ne se compose plus que des trois quarts d'un. Rien n'était plus simple, en effet, dans des maisons construites au même alignement et de même hauteur d'étage, que d'incorporer à son hôtel une partie de l'hôtel voisin.

Comme parallèle à cette division des propriétés en 1752, il nous paraît intéressant de donner la répartition actuelle de ces mêmes propriétés. Ce sera pour ainsi dire *la preuve* de l'interprétation que nous venons de faire du plan de Blondel.

Voici donc de quelle façon se divisent, aujourd'hui, les immeubles composant ces trente-six pavillons, étant entendu que chaque numéro représente une seule propriété :

Le n° 1 de la place appartient au pavillon du Roi et forme un seul immeuble.

Le premier pavillon à l'ouest, ainsi que la moitié du second, sont une même propriété qui n'a pas de numéro sur la place, étant les dépendances de la maison sise rue de Birague n° 11 *bis*.

En 1821, cet immeuble possédait une porte cochère sous les arcades ; celle-ci fut supprimée vers 1840, ne laissant à l'immeuble que l'entrée de la rue de Birague [1].

Le n° 3 se compose de la seconde moitié du deuxième pavillon et du troisième entier.

Le n° 5 est formé du quatrième pavillon entier.

Le n° 7 n'est que l'entrée du petit hôtel de Sully, qui se trouve dans le coin sud-ouest, mais dont le bâtiment n'a pas de façade sur la place des Vosges.

Si nous suivons l'ordre du numérotage, nous passons au côté ouest, c'est-à-dire parallèle à la rue de Turenne :

Le n° 9 se compose des deux premiers pavillons de cette rangée.

Le n° 11 se compose du troisième pavillon.

Le n° 13 se compose des quatrième et cinquième pavillons.

Le n° 15 se compose du sixième pavillon.

[1] *La Maison Natale de Mme de Sévigné*, par F. de Mallevone *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, 1882, p. 40. *loc. cit.*

Le n° 17 se compose du septième pavillon et de la moitié du huitième.

Le n 19 se compose de la seconde moitié du huitième pavillon et du neuvième entier.

Traversant la rue des Francs-Bourgeois, anciennement de l'Echarpe, nous arrivons au côté perpendiculaire à la rue de Béarn, c'est-à-dire à celui qui contient le pavillon de la Reine :

Le n° 21, à l'ouest de cette rangée, se compose : 1° d'un quart de pavillon comprenant une étroite façade avec une seule arcade, une fenêtre à chaque étage et une fraction de toit pointu ; 2° du premier pavillon entier ; 3° des trois quarts du second. Voici donc une propriété qui comprend un quart de pavillon, un pavillon entier et trois quarts de pavillon.

Le n° 23 se compose du dernier quart du deuxième pavillon et de la première moitié du troisième.

Le n° 25, qui est le dernier des numéros impairs de la place, se compose de la seconde moitié du troisième pavillon et de tout le quatrième.

Voici pour les numéros impairs qui, on a pu le remarquer, vont du pavillon du Roi inclusivement, suivent la rangée en allant vers l'ouest, continuent le côté ouest jusqu'à la rue des Francs-Bourgeois et prennent le côté nord jusqu'au pavillon de la Reine exclusivement.

Continuant le dénombrement des propriétés,

nous reviendrons au pavillon du Roi en allant vers l'est. Le premier pavillon qui se trouve à sa gauche n'a pas de numéro officiel, sauf une boutique à laquelle le locataire a donné le n° 2 *bis ;* il n'a pas non plus d'entrée sur la place et fait partie de la maison située rue de Birague, n° 16.

Le n° 2 se compose du deuxième pavillon entier.

Le n° 4 se compose du troisième pavillon entier.

Le n° 6 se compose du quatrième et dernier pavillon de cette rangée.

Nous suivons le côté parallèle à la rue des Tournelles :

Le n° 8 se compose du premier pavillon entier situé au sud.

Le n° 10 se compose du deuxième pavillon.

Le 12 se compose du troisième pavillon entier et de la moitié du quatrième.

Le n° 14 se compose de la seconde moitié du quatrième pavillon et du cinquième entier.

Le n° 16 se compose du sixième pavillon entier.

Le n° 18 se compose du septième pavillon entier.

Le n° 20 se compose du huitième pavillon entier.

Le n° 22 se compose du neuvième et dernier pavillon au nord de cette rangée.

Nous sommes à la rue du Pas-de-la-Mule et nous reprenons le côté du pavillon de la Reine, suivant ainsi le numérotage pair :

Le n° 24 se compose du premier pavillon, à partir

de l'est, qui ne comprend qu'une seule arcade avec trois fenêtres ; il doit être de construction relativement moderne, puisque à la place de sa façade venait s'appuyer le pavillon démoli qui avait été édifié au-dessus de la chaussée de la rue du Pas-de-la-Mule. Son édification doit remonter à l'époque où un arrêté d'alignement vint enlever la maison obstruant ladite rue. Ce numéro 24 comprend également le deuxième pavillon à gauche.

Le n° 26 se compose du troisième pavillon et de la moitié du quatrième.

Le n° 28, enfin, qui est le dernier des numéros pairs, se compose de la moitié du quatrième pavillon, du cinquième entier et du pavillon de la Reine. C'est le plus important immeuble de la place.

Les numéros pairs, il a été facile de s'en rendre compte, partent du pavillon du Roi exclusivement, suivent la rangée vers l'est, remontent du sud au nord le côté parallèle à la rue des Tournelles et prennent le côté nord jusqu'au pavillon de la Reine inclusivement.

En faisant le pointage des immeubles de l'état actuel dont on vient de lire le détail, on trouvera que les trente-six pavillons, malgré quelques divisions survenues depuis 1752, restent partagés entre 28 propriétaires.

La différence est grande, nous le répétons, entre le commencement du XVIIe siècle, où, de par les

lettres-patentes de 1605, le signataire ne voulait pas « que les dicts pavillons estans sur la face de la dicte place Royalle puissent estre divisés et séparés entre co-héritiers ny aultres... », et les temps actuels, où un seul propriétaire possède jusqu'à deux pavillons et demi.

Il est d'ailleurs très facile de se rendre compte *de visu* de la séparation actuelle de tous ces immeubles, leurs possesseurs ayant fait poser sur les toits de longs filets en zinc indiquant la mitoyenneté des maisons.

Vers la fin de l'année 1902, cette constatation sauta plus particulièrement aux yeux par les tons de différentes couleurs dont les propriétaires firent badigeonner leurs immeubles en vertu de la prescription administrative enjoignant le nettoiement décennal des façades. Chacun d'eux, en effet, voulant pour sa maison une teinte autre que celle de la maison voisine, a dû se mettre l'esprit à la torture pour trouver des tons inédits de brique et de pierre. L'infortunée place des Vosges présente donc, depuis ce moment, l'aspect d'une palette où se voient tous les rouges et tous les jaunes connus et inconnus. Il eût peut-être été plus simple, en raison du caractère historique des immeubles, de les exempter de la prescription dont il s'agit et de conserver à cette voie la belle patine de rouge éteint

qui faisait son charme et qu'elle ne retrouvera pas maintenant de si tôt.

Nous avons donné plus haut, à la date précise de l'année 1684, c'est-à-dire en plein règne de Louis XIV, l'ensemble complet et au même moment, des grands seigneurs, propriétaires et locataires, habitant la place Royale. Nous avons donné également une nomenclature semblable pour le règne de Louis XV, prise exactement en l'an 1752. Il nous paraît intéressant de compléter ces deux indications par une troisième comportant la situation sociale des *riverains* à la veille de la Révolution. Nous en avons, à cet effet, relevé la liste intégrale dans l'*Almanach de Paris* pour l'année 1789[1], lequel pousse la précision jusqu'à donner, en regard de chaque nom, le numéro du logis, numéro qui appartient au système de numérotage tenté avant la Révolution, ainsi que nous l'indiquons plus loin. On pourra voir, par les noms et qualités des personnages habitant les pavillons en 1789, que la Noblesse et la Magistrature y étaient encore largement représentées. On pourra ainsi se faire une idée de l'état d'esprit qui devait régner dans ce milieu aristocratique à ce moment même où, à

[1] *Almanach de Paris*, contenant la demeure, les noms et qualités des Personnes de condition, et des principaux artistes, marchands, fabricants pour l'année 1789. Chez Lesclapart, libraire, rue du Roule, n° 11, à la Sainte Famille.

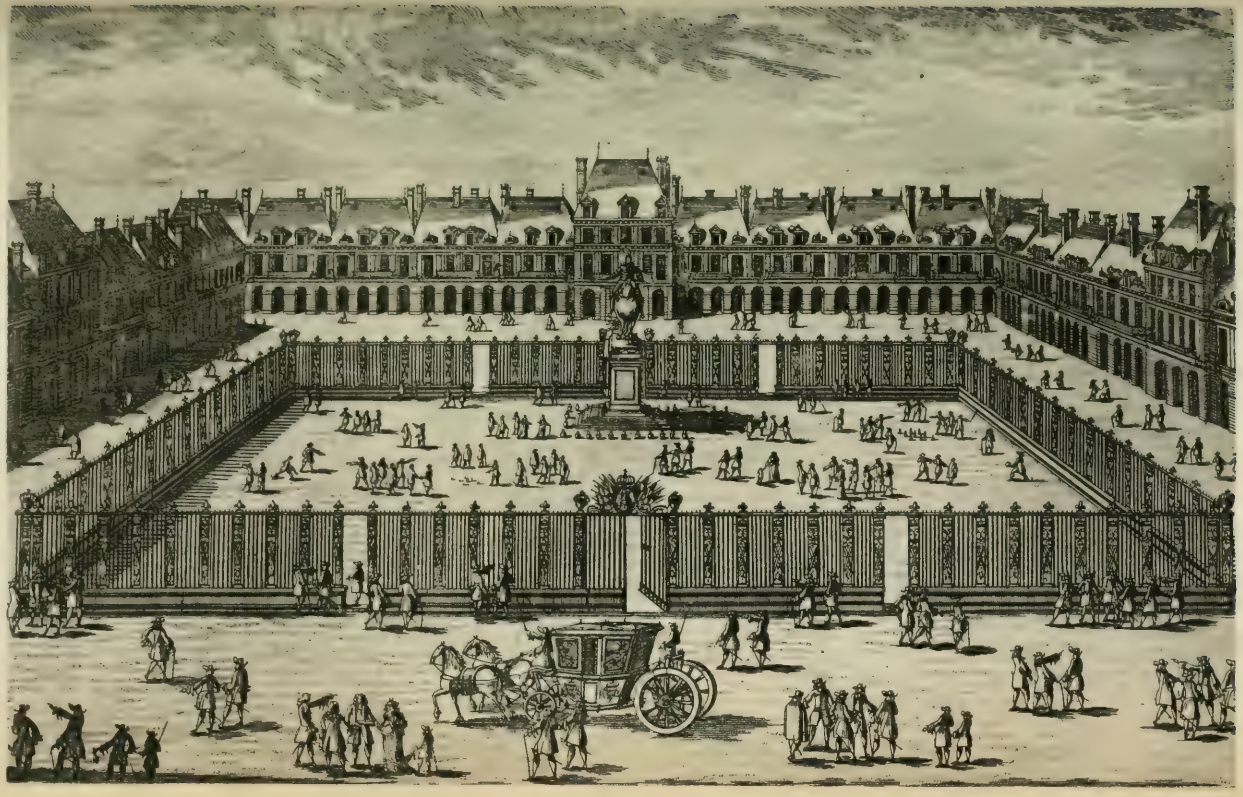

deux pas de là, le peuple de Paris prenait la Bastille :

M. Andrieux de Chetainville, Conseiller à la Monnaie, et Mme, au no 18.

Mlle d'Anserville, rue et place no 2.

M. Bacon, Substitut du Procureur Général, au no 3.

M. Barentin, Garde des Sceaux, et Mme, au no 10.

M. Baroche, au no 30.

Mme la Marquise de Beausang, au no 12.

M. Berthelot de Verzigny, et Mme. au no 13.

M. Bitault de Vallier, et Mme, au no 8.

M. de Boisboutron, Conseiller à la Cour des Aides, et Mme, au no 31.

Mme la Comtesse de Boisgelin de la Vieuville, au no 22.

M. le Comte de Boissy, au no 9.

M. Bourderelle, Commissaire (sans no).

M. Boutton de Reuilly, Secrétaire du Roi, et Mme, au no 14.

M. de Bromer, et Mme, au no 6.

Mme Brousse, au no 18.

M. de Courbois, Grand Maître des Eaux et Forest, et Mme, au no 13.

M. Demary, au no 20.

M. Dennemont, Substitut, et Mme, au no 3.

Mme Duparc, au no 18.

M. Durand, Secrétaire du Roi, et Mme, au no 25.

M. Dureau de la Malle, et Mme, au no 24.

M. Duval de la Faudignère, Dentiste, et Mme, (sans numéro).

Mme la Comtesse de Fayette, au no 20.

M. le Marquis de Flers de la Mette Ango, Maréchal de Camp, et la Marquise, au no 18.

M. le Marquis de Gondrecourt, et la Marquise, au n° 2.

M. de Gourgues, au n° 25.

M. de Guny, Conseiller à la Cour des Monnaies, au n° 19.

M. de Lacroix, Maître des Comptes, et Mme, au n° 24.

M le Comte de la Ferté-Meuse, et la Comtesse, au n° 13.

Mme la Comtesse de Laon, au n° 8.

Mme la Comtesse de Lapallu, au n° 30.

Mme la Marquise et la Comtesse de La Vieuville, au n° 22.

M. Laurent de Lionne (des Lions), Directeur Général du Canal de Picardie, au n° 16.

M. Le Camus du Martroy, Conseiller à la Cour des Aides, et Mme, au n° 2.

M. Le Chanteur, Auditeur des Comptes, et Mme, au n° 31.

M. Le Chanteur, Conseiller au Parlement, et Mme, au n° 31.

M. Le Couteulx de Verton, Auditeur des Comptes, et Mme, au n° 15.

Mme de Lélès, au n° 15.

Mme Le Métayer, au n° 14.

M. Le Roy du Roullé, ancien Conseiller au Parlement, et Mme, au n° 21.

M. de Lescalopier, Conseiller d'Etat, au n° 8.

M. le Chevalier de Lescalopier, et Mme, au n° 8.

M. de Lescalopier, Conseiller au Parlement, et Mme, au n° 8.

M. de Machault, et Mme, au n° 3.

Mme Maignon, au n° 24.

M. de Maissemy, Maître des Requêtes, et Mme, au n° 19.

M. Marchant, et Mme, au no 12.

M. Molet, au no 32.

M. de Monthiers, Auditeur des Comptes, et Mme, au no 5.

Mme la Comtesse de Montléard, au no 32.

M. de Nicolaï, Président de la Chambre des Comptes, et Mme, au no 28.

M. le Marquis de Nicolaï, au no 28.

M. de Nogaret, Secrétaire du Roi, au no 8.

M. d'Ostome, et Mme, au no 6.

M. Patte, au no 8.

Mme la Présidente de Pinon de Quincy, et Mlle, au no 17.

Mme Prevost, au no 30.

M. Prevost de Chantmêlé, Secrétaire du Roi, et Mme, au no 30.

Mme la Présidente de Rotrou, au no 26.

M. de Rotrou, Auditeur des Comptes, et Mme, au no 26.

Mme de Saint-Priest, au no 2.

M. de Saint-Priest, Maître des Requêtes, et Mme, au no 2.

Mlle de Saint-Priest, au no 2.

Mme la Marquise de Thiboutot, au no 32.

M. le Comte de Turicque, et la Comtesse, au no 32.

Mme Vanin, au no 5.

M. Vanin de Courville, Conseiller au Châtelet, au no 5.

M. de Vérigny, Maître des Requêtes, et Mme, au no 2.

M. de Villedeuil, Ministre d'Etat, et Mme, au no 16.

M. le Comte de Voisenon, et la Comtesse, au no 29.

M. le Comte de Voisenon, au no 29.

M. le Marquis de Vrigny, et la Marquise, au n° 3 [1].

Il nous faut aborder maintenant les différentes phases des numérotages successifs des maisons de la place.

Le premier système quasi officiel que nous y rencontrons est celui que l'on a quelquefois appelé la *numérotation royale* et qui fut en vigueur à Paris à la fin du XVIIIe siècle, avant le numérotage révolutionnaire. M. Ch. Merruau, qui a étudié de près la question des numéros des maisons de Paris [2], n'a pas, il est vrai, relevé en ce qui le concerne, trace de l'action administrative, mais il pense, néanmoins, qu'il fut entrepris par des particuliers avec l'encouragement de l'édilité parisienne. Nous pouvons dire, dans tous les cas, qu'il eut force de loi et fut admis dans la rédaction des actes officiels. Nous l'avons trouvé, notamment, employé dans les pièces du procès de Favras, lequel est indiqué comme habitant place Royale, 21, qui est bien le

[1] On verra plus loin, à propos des numérotages, l'identification que nous avons faite de tous ces logis anciens avec les logis actuels, sauf pourtant de ceux indiqués sous les nos 2, 3, 5 et 6. Nous en concluons, néanmoins, qu'il s'agit des deux premiers immeubles de la rangée nord, à partir de la rue des Francs-Bourgeois. Pour les autres habitations signalées ici, la concordance est parfaite, du n° 8 à la fin.

[2] Rapport sur la Nomenclature des rues et numérotage des Maisons de Paris. Fait à M. le Sénateur, Préfet de la Seine, au nom d'une Commission spéciale, par M. Ch. Merruau [1861].

numéro donné par l'*Almanach de Paris* de 1789 à la maison de M. Le Roy du Roullé, ami et hôte de l'infortuné marquis. Nous l'avons encore rencontré dans des dossiers du *Fonds du Domaine*, aux Archives de la Seine, en constatant que son emploi avait été quelquefois continué, même après l'adoption du numérotage révolutionnaire. C'est ainsi que la maison de la place des Vosges, actuellement numérotée 15, est indiquée dans une pièce du 9 vendémiaire an II, sous la rubrique de *place de l'Indivisibilité* n° 31, qui est le numéro royal de la maison. Il en est de même du pavillon qui porte aujourd'hui le n° 1 et que deux documents de frimaire an II signalent comme situés, d'une part, *place de l'Indivisibilité*, *24*, et, d'autre part, *place du Parc d'artillerie*, *24*, ce qui est un numéro établi avant la Révolution.

C'est sans doute de ce numérotage dont veut parler Mercier, dans son *Tableau de Paris* de 1783, quand il dit : « On avoit commencé à numéroter les maisons des rues ; on a interrompu, je ne sais pourquoi, cette utile opération, quel en seroit l'inconvénient ? Il seroit plus commode et plus facile d'aller tout de suite chez M. un tel n° 87, que de trouver M. un tel *au Cordon bleu* ou *à la Barbe d'argent*, la quinzième porte cochère à droite ou à gauche après telle rue ; mais les portes cochères, dit-on, n'ont pas voulu permettre que les inscrip-

teurs les numérotassent. En effet, comment soumettre l'hôtel de M. le Conseiller, de M. le Fermier Général, de Monseigneur l'Evêque, à un vil numéro et à quoi serviroit son marbre orgueilleux? Tous ressemblent à César ; aucun ne veut être le second dans Rome ; puis, une noble porte cochère se trouveroit inscrite après une boutique roturière. Cela imprimeroit un air d'égalité qu'il faut bien garder d'établir. »

Quoi qu'il en soit de la mauvaise volonté des aristocratiques portes cochères, si spirituellement raillées par Mercier, il faut croire que le bon sens l'emporta sur leur entêtement puisque, en 1789, nous avons un ouvrage, l'*Almanach de Paris*, qui numérote une grande quantité d'immeubles parisiens, dont la totalité de la place Royale [1].

Nous trouvons même dans ce document la preuve qu'un système de numérotation avait été entrepris pour les maisons de Paris, système dont l'éditeur du dit *Almanach* n'a pas manqué de se servir pour donner satisfaction à ses lecteurs :

« *Les numéros appliqués sur les maisons dans plusieurs rues*, ont été employés avec soin par l'Editeur, pour indiquer d'une manière plus précise, la demeure des personnes qui ont eu la bonté de lui envoyer ceux de leur demeure.... C'est à Mme Les-

[1] L'*Almanach de Paris*, loc. cit. chez Lesclapart, année 1789.

clapart, libraire, rue du Roule, n° 11, qu'on est prié de faire parvenir les adresses avec le numéro de la maison, les changements de domicile... »

L'inspecteur de police Krenfelt de Storeks semble être l'instigateur de ce numérotage entrepris à la fin du XVIIIe siècle. Voici, en effet, ce qu'il dit dans son très curieux rapport du 7 avril 1791 :

« En 1779, je fis poser le premier numéro, rue Gramont à la petite porte de la Police, maintenant le Bureau des Nourrices ; alors il n'était pas possible de faire comprendre aux habitants de Paris, l'importance du service que je leur rendais, ainsi qu'aux étrangers ; c'est avec beaucoup de peine qu'ils s'en sont pénétrés, et sans être inquiété, j'ai continué de le faire faire à mes dépens jusqu'en 1789. »[1].

Grâce à l'ouvrage dont il vient d'être question, grâce à de nombreuses pièces du *Fonds du Domaine*, des *Lettres de ratification*, du *Sommier foncier*, conservés aux Archives de la Seine, grâce à des ouvrages spéciaux comme les *Anciens hôtels de Paris*, de M. le comte d'Aucourt[2], il nous a été possible, pour la place des Vosges, de faire concorder le numérotage actuellement en vigueur

[1] *Inventaire sommaire de la collection Lazare-Montassier, conservée aux Archives de la Seine*, 1899, par Lucien Lazard, p. 119.

[2] Edition de 1890, à Paris, chez Champion, in-12.

avec le numérotage royal. Ce dernier, comprenant une suite de numéros de 1 à 33, commençait à la rue des Francs-Bourgeois, suivait le côté nord, descendait le côté est, prenait le côté sud et remontait le côté ouest pour se terminer à son point de départ, c'est-à-dire à ladite rue des Francs-Bourgeois. Nous devons dire, pourtant, que, par suite d'une anomalie, les sept premiers numéros de ce système sont concentrés sur les deux premiers immeubles de la rangée nord, portant aujourd'hui les chiffres 21 et 23. Cette situation étrange de sept numéros pour deux immeubles, concorde bien avec ce que disait M. Lucien Lazard à propos du numérotage royal, à savoir que la maison ne fut pas toujours l'unité numérique et que souvent un chiffre spécial était donné à chaque magasin d'une maison et aussi à chacun de ses corps de bâtiments. C'est à ce titre qu'il indique un exemple de huit maisons de la rue Saint-Honoré pour lesquelles il n'y avait pas moins de vingt et un numéros, de 429 à 449 [1]. En ce qui concerne les deux immeubles dont il s'agit, disons qu'ils comportent, en effet, onze arcades, plusieurs boutiques et des bâtiments sur cours. Ainsi qu'on le verra dans le tableau inséré plus loin, leur situation est celle-ci : numéros actuels, 21 et 23; Révolutionnaires, 299 et

[1] *Répertoire alphabétique du Fonds du Domaine*, par Lucien Lazare. 1904. Préface, p. IV.

298 ; royaux, 1 à 7. A part ce cas particulier, la concordance de tous les autres numéros est exacte, comme le prouve le tableau dont nous venons de parler.

Avant d'arriver à la période révolutionnaire, nous signalerons, en passant, l'énumération des maisons employée par les guides de Watin. Ce procédé n'est pas à proprement parler un numérotage, mais simplement un dénombrement de quelques portes, établi sans ordre et qui, pour la place Royale, semble vaguement commencer à la rue de l'Echarpe et suivre les côtés Nord, Est, Sud et Ouest. La chose, d'ailleurs, ne mérite guère d'être signalée, l'édition de 1787, par exemple, encore qu'elle emploie à peu près exactement quelques numéros du système dont il vient d'être question, ne mentionnant que huit hôtels sur un ensemble de trente-sept pavillons [1].

La première numérotation ayant une attache à peu près administrative que nous trouvons ensuite est celle qui fut adoptée au commencement de la Révolution, dans le double but de prélever l'impôt et de dénombrer les citoyens. On l'appela indistinctement le *numérotage révolutionnaire* ou le *numérotage de sections,* parce qu'il fut établi par chacune de ces dernières. Sans vouloir examiner

[1] *Le Provincial à Paris,* chez le sieur Watin fils. 1787, quartier du Temple, p. 88.

ici le côté si compliqué de ce système, qui serpentait à travers le quartier, suivant les îlots de maisons, escaladant les rues comme à l'aveuglette, nous dirons que, pour la place ci-devant Royale, il commençait au pavillon qui forme le coin de la rue des Francs-Bourgeois et qui porte aujourd'hui le n° 19[1]. Le premier numéro révolutionnaire donné à cette propriété était le 274. C'est dire que les précédents venaient de loin dans la section. Tous les numéros se suivaient sans interruption et sans division, comme aujourd'hui, en pairs et impairs ; ils longeaient la rangée ouest, puis la rangée sud, ensuite la rangée est et reprenaient la rangée nord pour se terminer par le n° 299, au dernier pavillon accolé à la rue des Francs-Bourgeois, numéroté aujourd'hui 21.

La concordance que l'on trouvera plus loin est extraite du *Sommier foncier de l'Enregistrement*, Registre n° 55, document inaccessible au public et aux travailleurs. La communication en est faite seulement au service des Archives de la Seine, auquel on est obligé de la demander [2].

[1] L'inspecteur de police Krenfelt de Storecks, dans son rapport cité plus haut, a raconté tous les inconvénients de ce numérotage et indiqué que la rue Saint-Honoré, par exemple, appartenant à six sections, était numérotée de six façons différentes.

[2] C'est M. Lucien Lazare, archiviste de ce service, qui s'occupe de ce soin avec une perspicacité et une sûreté dont il

Il nous faut ajouter une indication de M. Ch. Merruau disant que le 16 ventôse an V (6 mars 1797), la municipalité du 8me arrondissement, qui était justement celle de la place Royale, proposa l'adoption d'un nouveau mode de numérotage dont les chiffres se seraient succédé arithmétiquement de maison en maison [1].

En 1805, aux termes du décret impérial du 3 février, la place Royale fut numérotée comme les autres voies de la capitale et assimilée aux rues perpendiculaires à la Seine; ses numéros étaient donc noirs et commençaient à la rue de Birague actuelle, les pairs à droite et les impairs à gauche. Comme aujourd'hui, le dernier numéro pair était le 28 qui comprenait le pavillon de la Reine inclus, vis-à-vis la rue de Béarn actuelle; le dernier numéro impair était le 25, accolé audit pavillon.

Du côté des numéros impairs, le n° 1 était celui que portait, comme encore aujourd'hui, le pavillon du Roi. En sorte que chaque numérotage, pair et impair, avec son pavillon royal : celui du Roi au commencement des numéros impairs, celui de la Reine à la fin des numéros pairs.

Cette numérotation dura de 1805 à 1862.

faut lui être reconnaissant. En ce qui me concerne, pour cette communication comme pour d'autres, je lui adresse ici mes sincères remerciements. — L. L.

[1] Rapport sur la Nomenclature des rues et le numérotage des maisons, par M. Ch. Merruau, loc. cit. p. 21.

En cette dernière année et en vertu de l'arrêté préfectoral du 22 janvier, le côté nord de la place, c'est-à-dire le côté du pavillon de la Reine, perdit le numérotage de la place qu'il possédait depuis 1805 et prit le numérotage de la rue des Vosges qui allait du boulevard Beaumarchais à la rue de Turenne. Alors, le n° 24 de la place devint le n° 8 de la rue, le n° 26 devint le n° 10, le n° 28 devint le n° 12, le n° 25 devint le n° 14, le n° 23 devint le n° 16, et le n° 21 devint le n° 18.

Cet état de choses persista jusqu'en 1893.

Le 26 décembre de cette même année, intervint en effet un arrêté préfectoral qui annexa à la place des Vosges la partie de la rue des Vosges qui la bordait, c'est-à-dire le côté Nord ou du pavillon de la Reine.

On rendit alors à ce côté, par un arrêté du 3 janvier 1894, le numérotage qu'il possédait précédemment.

Le n° 8 de la rue redevint le n° 24 de la place, le n° 10 redevint le n° 26, le n° 12 redevint le n° 28, le n° 14 redevint le n° 25, le n° 16 redevint le n° 23 et le n° 18 redevint le n° 21.

C'était, on le voit, le retour au numérotage de l'empire. C'est encore celui d'aujourd'hui.

Nous devons dire que cette perturbation dans la numérotation de la place ne sévit que pour le côté compris entre la rue des Francs-Bourgeois et la rue du Pas-de-la-Mule ; les trois autres côtés con-

servèrent toujours le numérotage qui leur fut donné en 1805.

En ce qui concerne les hôtels en bordure sur le côté en question, il nous paraît utile de signaler que les différents historiens qui les ont identifiés, ou qui en ont simplement parlé, ne semblent pas s'être préoccupés du numérotage de l'époque de transition, c'est-à-dire de 1862 à 1894 ; ils n'ont pas manqué, chaque fois qu'ils les ont cités, de se servir des anciens numéros.

En somme et pour nous résumer, voici comment peuvent se déterminer les trois systèmes de numérotation employés à Paris et par conséquent à la place des Vosges :

1° Le numérotage, dit *Royal*, qui précéda le numérotage révolutionnaire et exista jusqu'en 1789, comportait une série de numéros à la suite, pairs et impairs, commençant à la rue des Francs-Bourgeois à gauche, et suivant le côté nord, de 1 à 11 ; le côté est, de 12 à 19 ; le côté sud, de 20 à 27 ; et le côté ouest, de 28 à 33.

2° Le numérotage de sections, dit *Révolutionnaire*, dont le point de départ de la longue série venait d'autres rues du quartier, commençait à la rue des Francs-Bourgeois, à droite, suivait le côté ouest, du n° 274 à 279 ; le côté sud, de 280 à 285 ; le côté est, de 286 à 293 ; et le côté nord, de 294 à 299.

3° Le numérotage *actuel* — qui est celui de

l'*Empire* — plus compliqué que les deux précédents, et qui se divise en deux parties ou deux séries de numéros, les pairs et les impairs. Les numéros pairs commencent au milieu de la rangée sud, à droite du pavillon du Roi, de 2 à 6; suivent la rangée est, de 8 à 22; et prennent la moitié de la rangée nord, de 24 à 28 jusques et y compris le pavillon de la Reine. Les numéros impairs commencent, au milieu de la rangée sud, à partir et y compris le pavillon du Roi, de 1 à 5; suivent la rangée ouest, de 7 à 19 et prennent la moitié de la rangée nord, de 21 à 25, jusques et non compris le pavillon de la Reine.

Le tableau de concordance ci-contre fera mieux comprendre encore les trois systèmes et facilitera les recherches que l'on pourra être appelé à faire à ce sujet.

Numérotage actuel	Numérotage révolutionnaire	Numérotage royal
2 et 2 bis	283	22 [1]
4	284	21
6	285	20
8	286	19
10	287	18
12	288	17
14	289	16
16	290	15
18	291	14
20	292	13
22	293	12
24	294	11 [2]
26	295	10
28	296	9
1	282	23-24 [3]
3	281	25
5	280	26
7	(Petit-Sully)	27 [4]
9	279	28
11	278	29
13	277	30
15	276	31
17	275	32
19	274	33
21	299	1 à 7 [5]
23	298	id.
25	297	8

[1] L'immeuble portant le n° 2 *bis* actuel a son entrée dans la rue de Birague et non sur la place des Vosges.

[2] Le pavillon situé au-dessus de la rue du Pas-de-la-Mule aurait pris place, comme numérotage, entre le n° 22 et le n° 24 actuels. Nous n'avons pas trouvé trace qu'il en ait jamais reçu un.

[3] Entre le pavillon du Roi, n° 1, et le n° 3, se trouve un immeuble de six arcades dont l'entrée est dans la rue de Birague et non sur la place. Autrefois il possédait une porte sur cette dernière, qui a été supprimée vers 1840.

[4] Le numéro 7 actuel est l'entrée du petit hôtel Sully et n'a pas de façade sur la place.

[5] La concordance entre les n^os actuels 21 et 23 et les numéros révolutionnaires 299 et 298 a pu facilement être faite. En ce

Les nombreuses dénominations que porta la *place Royale*, devaient commencer à la Révolution et après deux siècles d'un vocable unique et jamais discuté.

En 1792, le 19 août, la Commune de Paris lui donne le nom de *place des Fédérés :*

« Séance du 19 août 1792. Huguenin, président. Il est arrêté que la section dite ci-devant de la Place-Royale sera nommée à l'avenir section des Fédérés, et que la place et rue ci-devant Royale seront nommées place et rue des Fédérés [1]. »

Et encore :

« Séance du 19 août 1792. — Sur la demande de la section de la Place Royale, il est arrêté que cette place s'appellera dans la suite *Place des Fédérés* [2]. »

Un détail en passant : C'est dans cette même séance du 19 août 1792 que la Commune décréta la mise en état d'arrestation et l'incarcération à l'hôtel de la Force de « Mmes de Navarre, Bazire, fem-

qui concerne le numérotage royal il faut supposer, ce qui est probablement la vérité, que ces deux propriétés, comportant ensemble onze arcades, plusieurs boutiques et des bâtiments sur cours, reçurent des numéros allant de 1 à 7, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut. Dans tous les cas, la concordance est exacte à partir de la propriété suivante, n° 25 actuel, jusqu'à la fin.

[1] *Registre de la Commune*, t. IX, p. 280, et papiers Lazare, *Archives de la Seine.*

[2] *Procès-Verbaux de la Commune de Paris*, publiés par Maurice Tourneux en 1894, p. 42.

mes de chambre de Madame Royale ; Thibault, première femme de la Reine ; Saint-Brice, femme de chambre du prince Royal ; Tourzel, gouvernante des enfants du Roi ; demoiselle Pauline Tourzel, Marie-Thérèse-Louise de Savoie Bourbon-Lamballe ; M. Lorimier de Chamilly, premier valet de chambre du Roi et du prince Royal. »

Le 4 juillet 1793, la Convention Nationale, à la suite d'une pétition de la section des Fédérés, change cette dénomination en celle de *Place de l'Indivisibilité* :

« Convention Nationale. Séance du jeudi 4 juillet 1793 — Les citoyens de la section de la place des Fédérés, au nombre de 866, ont entendu pendant deux jours la lecture de la déclaration des droits et de l'acte constitutionnel et les ont sanctionnés par appel nominal et à l'unanimité.

« Un citoyen de cette section demande à ce qu'elle soit autorisée à changer son nom de la Place des Fédérés en celui de l'Indivisibilité ; -- on applaudit. Cette proposition est décrétée [1]. »

Si nous comprenons bien le sens de ce vote, ce qui était décrété, c'était le changement du nom de la section et non celui de la place, les sectionnaires ayant plus vraisemblablement songé au titre de leur organisme qu'à celui d'une simple voie publique. Il n'empêche, pourtant, que cette décision

[1] *Le Moniteur* du 6 juillet 1793.

fut interprétée dans le sens le plus large puisque, à dater de ce moment, la *place des Fédérés* devint celle de l'*Indivisibilité*.

Il faut ajouter qu'il existait encore, pendant la Révolution, une troisième dénomination qui était celle de *place du Parc d'artillerie*. Elle dut être donnée par le peuple, sans aucune ratification officielle, du moins ne l'avons-nous pas trouvée, vers 1792 et à peu près en même temps que le nom de place des Fédérés, sans doute en raison des canons et du matériel d'artillerie qui y étaient en permanence. Dans tous les cas, ce troisième vocable est antérieur à celui de l'Indivisibilité. Nous en trouvons la preuve dans une réquisition du Directeur des Domaines, datée du 13 brumaire an II (3 novembre 1793), à propos de l'hôtel de l'émigré Bartillac :

« Maison cy-devant place du Parc de l'artillerie et présentement appelée place de l'Indivisibilité n° 282 [1]. »

Il ne faudrait pas croire, d'ailleurs, que ces dénominations s'appliquaient rigoureusement aux époques que nous venons d'indiquer. Il n'en est absolument rien et nous avons vu une quantité d'actes et pièces authentiques, officielles ou privées qui, de 1792 au commencement du premier

[1] *Archives de la Seine*. Fonds du Domaine, carton 120, dossier 296.

Empire, et quelles qu'en étaient les dates, portant indistinctement et quelque fois simultanément les noms de *place des Fédérés, place du Parc d'artillerie, place de l'Indivisibilité.* Et cela, sans nul souci de la priorité de tel ou tel vocable.

Nous avons enfin trouvé dans un rapport de Police, daté du 21 mars 1792, une quatrième dénomination, tirée des ateliers d'armes qui y étaient installés. Le policier s'exprimait ainsi :

« Dans un groupe, sous les arcades de la *place de la fabrication des armes,* des ouvriers s'entretenaient d'un nouveau journal fait par un sapeur et destiné à remplacer la feuille du père Duchesne : Il est bien étonnant, disoient-ils, qu'on n'arrête pas ce journal qui peut corrompre l'esprit public par les jurements et autres vilains mots dont il est rempli. — Ne perdons pas de vue, disoit un sans-culottes d'un certain âge, que pour être véritablement républicain, il faut être honnête et vertueux. — Vous avez bien raison, s'est-on écrié de toute part[1]. »

En l'an VIII, le 16 ventôse (7 mars 1800), le premier Consul prit un arrêté dans lequel il était dit que le département qui, à la fin de Germinal, aurait payé la plus forte part de ses contributions,

[1] Tableaux de la Révolution française, d'après les papiers inédits du Département et de la police secrète de Paris, par Adolphe Schmidt, 1870, t. II, p. 176.

aurait bien mérité de la Patrie et verrait son nom donné à l'une des principales places de Paris. Ce fut le département des Vosges qui arriva bon premier et gagna d'être le parrain de la place Royale qui prit le nom de *place des Vosges*. La proclamation en l'honneur de ce département se fit le 1er vendémiaire an IX (23 septembre 1800), à la fête anniversaire de la fondation de la République, qui eut lieu au Champ-de-Mars et aux Invalides — Temple de Mars — devant le premier Consul, désireux de saluer le corps de Turenne que l'on venait d'y ramener [1].

Ce fut Lucien Bonaparte, Ministre de l'Intérieur, qui notifia au citoyen Frochot, Préfet de la Seine, par sa lettre du 28 fructidor an VIII (13 septembre 1800) l'ordre de faire opérer ce changement de dénomination :

« Je vous invite, en conséquence, à donner le nom de Place des Vosges à la place connue ci-devant sous le nom de Place Royale, la seule dont le nom puisse être changé.

Vous voudrez bien donner de la publicité à cette décision et veiller à ce que l'inscription soit placée pour le 1er vendémiaire.

Je vous salue. LUCIEN BONAPARTE [2]. »

[1] Boulay de la Meurthe. *Notice sur la place des Vosges*, juillet 1848, in-8°, p. 16. (Ouvrage indiqué dans le *Répertoire général* de M. Maurice Tourneux.)

[2] *Archives de la Seine*. Papiers Lazare, *Place des Vosges*.

On remarquera le dédain professé par le Ministre de l'Intérieur pour les dénominations données par la commune, par la Convention nationale, par le peuple. Il semblait ignorer les vocables dont nous venons de donner la nomenclature et de raconter l'histoire. Pour lui, la *place des Vosges* succédait à la *place Royale*, rien de plus.

Signe des temps !

La Restauration, ensuite, prenant naturellement la contrepartie des actes de la Révolution, par un arrêté préfectoral du 27 avril 1814, lui rendit son nom de *place Royale* qu'elle conserva jusqu'aux journées de Février. A ce moment, on la dénomme *place de la République* par simple opposition et probablement sans décision administrative. En 1848, le Maire de Paris désigné par le Gouvernement provisoire, M. Armand Marrast, préconisant le retour des principes de la Révolution, lui rend son ancienne étiquette de *place des Vosges*, par un arrêté du 14 mars de cette année. Cette décision fut prise à la suite de la démarche faite par une députation de Vosgiens chez Dupont, de l'Eure, président du Gouvernement provisoire, et à la tête de laquelle marchait Boulay de la Meurthe[1]. Ce fut quelques jours avant

[1] Boulay de la Meurthe. *Notice sur la place des Vosges*, loc. cit. p. 22.

la promulgation de cet arrêté, e 2 mars, qu'on planta, dans le coin sud-est, un arbre de la Liberté que Victor Hugo vint saluer, entouré d'une foule sympathique.

L'Empire, en 1852, la dénomme de nouveau *place Royale* [1]. Cette appellation subsiste jusqu'au 16 septembre 1870, date à laquelle, en vertu d'un arrêté du Maire de Paris, dont voici la teneur, elle reprend, enfin, le nom de *place des Vosges :*

« Le Maire de Paris,

Sur le rapport du Secrétaire Général de la Mairie de Paris ;

Considérant qu'en l'an VIII de la République, le nom de *place des Vosges* a été donné à la place Royale en souvenir de l'acte patriotique du département des Vosges qui, le premier entre tous les départements, fournit à la France la double dette du contingent militaire et du payement de l'impôt ;

Considérant qu'un décret du 14 mars 1848 a rendu à la place Royale le nom de *place des Vosges ;*

Considérant, dès lors, qu'il importe de restituer dès aujourd'hui à la *place des Vosges* le nom qu'elle a porté sous les deux Républiques, et qui signifie patriotisme et dévouement.

Arrête :

Article premier. — La place Royale reprendra le nom de place des Vosges.

[1] *Dictionnaire des Rues de Paris*, par les frères Lazare, p. 691.

Article deux. — Le Secrétaire Général de la Mairie de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Journal officiel.*

Le Maire de Paris,

ETIENNE ARAGO [1].

[1] *Journal officiel de la République*, du 17 septembre 1870.

CHAPITRE III

Les balustrades en bois. — État d'insalubrité de la place. — La Cotisation des riverains pour la grille monumentale. — La Révolution veut en faire des piques. — Santerre la sauve. — On la détruit sous Louis-Philippe. — Regrets de Victor Hugo. — Les jardins, pelouses et plantations d'arbres. — La propriété du sol des arcades. — La première statue de Louis XIII. — Sa destruction pendant la Révolution. — Les eaux et les fontaines. — Les bourgeois du Marais. — Les différents projets de monuments à élever dans la place. — La seconde statue de Louis XIII.

Dès le commencement du XVIIe siècle, un vaste espace carré fut aménagé au centre de la place et circonscrit par des balustrades en bois dont le but était sans doute d'empêcher les voitures et chariots d'y séjourner et de nuire ainsi à l'effet décoratif de cet ensemble architectural. Une planche d'Israël Sylvestre, datée de 1640, montre en effet, cette place entourée de barrières en bois édifiées à l'endroit approximatif où se trouvent les grilles actuelles. Ces barrières, à hauteur d'appui, sont

composées de deux poutres horizontales supportées, de distance en distance, par des pieux plantés en terre. On ne voit pas, dans cette estampe, trace de pelouses ni de gazon. Nous avons parlé plus haut d'un tableau du Musée Carnavalet provenant de la donation Amédée Berger et représentant la place Royale vers 1665. On y remarque également cette barrière en bois, à hauteur d'appui, composée de pieux et de traverses peints en vert. Elle protège des pelouses de gazon sur lesquelles plusieurs bancs sont installés, autour de la statue de Louis XIII.

Les propriétaires des maisons étaient tenus d'entretenir cette balustrade en bon état et la police devait employer toute son activité pour les y contraindre dès qu'elle constatait une négligence de leur part. La plus grande propreté devait également y régner au point de vue des ordures et des embarras de toutes sortes.

Cet état d'insalubrité, il faut le croire, laissait sans doute fort à désirer, même à l'époque où la plus haute noblesse y tenait ses quartiers. Nous en trouvons la preuve dans un procès-verbal daté du 21 avril 1636 pour le nettoiement et le pavage de la ville et faubourgs, et dans lequel Anne de Beaulieu, sieur de Saint-Germain, contrôleur, chargé d'inspecter les rues de la ville, et Le Picart, commissaire général et principal entrepreneur du

nettoiement des boues et pavage de Paris, s'expriment ainsi :

« Les costez et revers des quatre ruës de la place Royale, que avons trouvée nette en quelques endroits, et en d'autres vêu plusieurs tas d'ordures et immondices que nous avons chargé le dit Le Picart de faire oster promptement. Les quatre ruës des advenues de la dite place Royale, la plus part d'icelles vêu ordes et salles [1]. »

La malice de Mme Pilou, cette fine et spirituelle bourgeoise du Marais, qui divertit la haute société de son époque et fut souvent recherchée à la cour de Louis XIV, devait un jour, qui le croirait, mettre à profit les immondices nauséabondes de la place Royale. Comme elle traversait un soir cet endroit pour se rendre au sermon des Minimes, sa précipitation la fit choir au beau milieu d'un tas de boue. Une autre fut rentrée précipitamment à la maison, honteuse et dégoûtée; mais Mme Pilou, dit Tallemant des Réaux qui nous conte cette histoire, jugea que cette boue pouvait lui servir à quelque chose, et la garda. Elle venait, en effet, de réfléchir que l'église des Minimes allait être pleine d'une foule énorme, qu'il était déjà tard et qu'elle n'y trouverait certainement plus le moindre coin.

[1] *Histoire de la Ville de Paris*, par Félibien. Preuves. T. IV, p. 120.

— Il faut profiter de ce malheur, pensa-t-elle, pour écarter un peu les gens serrés.

« Elle étoit si sale et si puante, dit Tallemant, que tout le monde la fuyoit; elle eut de la place de reste [1]. »

On l'aimait assez dans le quartier et on la redoutait trop, pour lui tenir rigueur de ce bon tour :

« J'ay ouÿ dire à Ruvigny, ajoute encore le même auteur, que Mme de Rohan et les autres galantes de la Place ne craignoient rien tant que Mme Pilou, bien loing qu'elle les servist en leurs amourettes [2]. »

Aussi trouvait-elle partout le meilleur accueil, chez les plus grands comme chez les plus petits habitants des superbes pavillons. C'est ainsi que Loret nous la montre un jour, le 21 juin 1653, âgée de près de 75 ans, étant née en 1578, trottant menu dans tous les appartements, empruntant çà et là les objets nécessaires à l'ornementation d'un Autel dressé dans la Place, par ses soins, pour la célébration de la Fête Dieu :

Jeudy, dans la place Royale,
Pour la feste sacramentale,
On fit un très-beau reposoir.
Que je n'eus pas l'honneur de voir...
Et ce fust Madame Pilou,

[1] Historiettes de Tallemant des Réaux. Edition Techner. T. IV, p. 361.

[2] *Ibidem*. T. IV, p. 352.

Que le grand monde connoist prou,
Dont l'esprit agissant et sage,
Prit soin de tout ce bel ouvrage [1].

Mais laissons là Mme Pilou et reprenons notre étude sur les balustrades, la voirie et la viabilité de la place.

En 1670, les pièces de bois tombant de vétusté, rongées d'humidité et de vieillesse, obstruant la chaussée et les gazons, faisaient en cet endroit le plus vilain effet. L'autorité s'en émut et s'en prit aux riverains, qu'elle atteignait par l'ordonnance du 18 août de cette année, portant :

« Que la balustrade sera incessamment rétablie en tel état, que les chevaux et voitures ne puissent passer dans le parterre ; qu'à cette fin les propriétaires des maisons de la Place seront tenus de faire relever et réparer dans huitaine, chacun en droit soi, les barrières et poteaux qui sont rompus dans toute l'étendue et face de leurs maisons et les locataires aussi tenus de les entretenir; fait cependant défenses d'apporter et décharger en ladite place aucunes ordures, même d'y tendre ou sécher du linge, à peine d'amende et de prison ; enjoint au commissaire Pirethouy d'y tenir la main [2]. »

[1] *La Muse Historique de Loret*, du 21 juin 1653.

[2] *Continuation du Traité de la Police*, par de la Mare, 1738. T. IV, p. 395.

Cette ordonnance, d'ailleurs, ne fut pas la seule tendant à faire respecter la propreté intérieure de l'endroit. Le 28 avril 1689 on en trouve une autre défendant d'exercer des chevaux dans l'enclos de la dite place et établissant un règlement pour les jeux et les vagabonds. Le 28 août 1703, il est encore interdit de mener des chevaux dans l'intérieur des grilles, de traverser le gazon, de jouer à la paume et aux quilles. A cette époque, l'entretien du gazon est compris dans le marché concernant les soins à donner aux plantations des remparts. Le 12 juin 1762, une autre ordonnance revient sur la défense des chevaux et des jeux, à peine de cinquante livres d'amende.

Ce fut sans doute pour toutes ces raisons de surveillance et de police que, le 1er septembre 1738 une commission de gardien de la dite place fut signée en faveur de Jean Le Bulle, aux gages de 100 livres par an, augmentés de 50 livres le 5 janvier 1748 [1].

A la fin du XVIIe siècle, les habitants, trouvant sans doute trop sommaire et trop peu décoratif l'entourage de bois dont il a été question plus haut, se réunirent en une sorte de syndicat et sollicitèrent du roi l'autorisation de remplacer, à leurs

[1] *Bibliothèque Nationale*. Manuscrits français, fonds Moreau. N° 1067.

frais, les balustrades en question par des grilles de fer. Dans son arrêt du 18 avril 1682, pris en Conseil d'État, le roi les autorisa :

« De réunir entre eux un fonds pour faire entourer la dicte place d'une grille de fer avec des ornemens, au lieu des barrières de bois dont elle est présentement environnée, en contribuant, à cet effet, certaine somme pour chacun pavillon de la place [1]. »

Ce projet, ayant été reconnu comme un véritable embellissement de la place Royale et, par conséquent, de la Ville, le Prevot des Marchands fut mis par le roi à la disposition des propriétaires pour prendre la conduite du travail, dresser les plans, devis, marchés et alignements. De leur côté, les illustres riverains, tous appartenant à la noblesse d'Épée, de Robe et d'Église, contribuèrent à cette édification pour chacun mille livres.

La grille aurait donc coûté trente-sept mille livres, peut-être même trente-huit, puisque, à cette époque, il y avait exactement trente-sept pavillons, plus l'hôtel Sully qui y avait une sortie fort appréciée de ses propriétaires.

Nous devons rappeler que plusieurs historiens du temps ont parlé du chiffre de trente-cinq mille

[1] *Recueil des lettres patentes, ordonnances royales*, publié par la Ville, 2e supplément, p. 13.

livres, ce qui semble être la conséquence de leur inexactitude sur le nombre des pavillons dont Sauval est probablement le seul à avoir donné le véritable chiffre de trente-sept. Avant nous, il avait déjà constaté ce manque de précision chez la plupart des auteurs qui l'ont précédé dans la description de Paris. Nous pensons, néanmoins, que l'on pourrait retenir pour bon ce chiffre de trente-cinq mille livres en admettant une sorte de forfait ou de remise portant sur l'ensemble de la commande.

Ces nouvelles clôtures, somptueuses et artistiques, étaient en fer forgé décoré d'ornements dorés. Elles comportaient quatre grandes portes, ou portes principales, situées au milieu de chacun des côtés, et qui ne s'ouvraient que dans des cas exceptionnels [1]. Elles possédaient aussi deux plus petites entrées d'un usage quotidien. Deux de ces portes principales, celles sans doute qui étaient placées devant les pavillons du Roi et de la Reine, étaient décorées de médaillons agrémentés du buste de Louis XIV.

« On y fait présentement, écrit Le Maire, une balustrade de fer admirablement bien travaillée qui régnera tout autour et qui renfermera un jardin fort agréable dans lequel il y aura quatre

[1] *Description de Paris*, par Piganiol de la Force, 1742. T. IV, p. 313.

grands bassins d'eaux aux quatre coins. Les particuliers qui y ont des hôtels contribuent pour cette dépense chacun la somme de mille livres : la Ville fournira le reste [1]. »

En ce qui concerne les jardins et les grilles, Germain Brice, dans son édition de 1685, affirme que : « Personne n'entrera que ceux des maisons qui en auront la clef. »

L'adjudication des ouvrages de maçonnerie fut prononcée le 14 mai 1682 et les travaux confiés à Jean Beausire, maître des œuvres de la Ville. Ceux de serrurerie furent adjugés le 6 octobre 1682 à Michel Hasté qui fournit aussi les médaillons et le plomb et produisit un dessin de la grille.

En mars 1698 des malfaiteurs volèrent l'une des petites portes et un certain nombre de barreaux de la nouvelle clôture. A cette occasion, une ordonnance du 10 mars de cette année fit défense : « à peine de punitions corporelles, de rompre, endommager et emporter les barreaux, portes et serrures de la dite grille et à tous vagabonds et gens sans aveu de se tenir le jour et se retirer la nuit dans la dite place, à peine de prison et de plus grande peine s'il y eschet [2]. »

[1] *Les Antiquitez de Paris*, par Le Maire, 1685. T. III, p. 307.

[2] *Bibliothèque Nationale*. Manuscrits français, fonds Moreau, n° 1067.

Dans son voyage à Paris, en 1698, Lister les vit et ne manqua pas d'en parler :

« Je veux auparavant mentionner les dépenses considérables que l'on fait en grilles de fer, comme par exemple à la place Royale dont le jardin en a une de dix pieds de haut. De tous côtés, on en voit de semblables et de plus belles qui, en fermant les cours et les jardins, ne vous dérobent rien de leurs beautés. »

Et le baron Jérôme Pichon, qui annote ce passage, dit : Cette grille a été sottement détruite vers 1835 [1].

Un auteur ancien déjà cité, Germain Brice, dans son édition de 1752, ne partagea pas l'avis des admirateurs de cet ouvrage de ferronnerie et trouva qu'il était, pour le moins, dépense inutile. « Une place, disait-il, ne doit jamais être embarrassée ni rétrécie, au contraire, elle doit avoir des accès libres et commodes. »

Une gravure du XVIIIe siècle montre les quatre portes principales de cette grille, munies d'une sorte de tourniquet en bois ne permettant l'accès, dans le terre-plein de la place, qu'à une seule personne à la fois.

[1] *Voyage de Lister à Paris en MDCXCVIII.* On y a joint des extraits des ouvrages d'Evelyn relatifs à ses voyages en France, de 1648 à 1661. Paris, pour la Société des Bibliophiles, 1873, in-8°, p. 41.

Pendant la Révolution, tout ce qui, dans cette clôture, rappelait la monarchie ou était simplement du bronze fut, avec la statue de Louis XIII dont nous parlerons plus loin, envoyé à la fonderie. Voici, en effet, l'analyse faite par M. Alexandre Tuetey, du procès-verbal du 17 août 1792, relatant cette opération :

« Procès-verbal dressé par M. Vincent, commissaire du Comité provisoire de la section de la place Royale, requis par M. Poyet, architecte de la municipalité, à l'effet d'assister aux pesées des matières dont se compose l'effigie de Louis XIII, placée sur un piédestal, au milieu de la place Royale, avec le couronnement de deux des portes de la grille de la dite place, et l'un des vantaux, opération à laquelle il a été procédé dans l'un des magasins de l'Arsenal, cour de la Bastille, les dites pesées ayant produit un total de 16.845 livres, dont 15.174 livres de bronze, 1.231 livres de fer provenant de l'effigie et du couronnement et 440 livres de plomb, provenant du scellement et des bustes qui se trouvaient dans le couronnement des grilles [1]. »

A quelques jours de là, la Commune songeant

[1] *Répertoire général des sources manuscrites de l'Histoire de Paris, pendant la Révolution*, par M. Alexandre Tuetey. T. V, p. 435.

que le fer des barreaux pourrait encore servir pour armer ses citoyens et ses patriotes, décida d'en forger des piques, par la décision suivante du 6 septembre 1792 :

« Arrêté que vu le besoin de fer, les grilles de la place des Fédérés seront enlevées et converties en piques [1]. »

Le lendemain 7 septembre, dans la confusion, sans doute, existant entre *la place Royale* et *la place des Fédérés* dénommée seulement ainsi depuis le 19 août, une seconde décision est prise faisant double emploi avec la première, en raison de ce double vocable :

« Arrêté qu'on enlèvera les grilles de la place Royale pour faire des piques [2]. »

Nous devons dire qu'un journal du temps, *généralement bien informé*, fut plus perspicace que la Commune et rétablit la vérité dans l'entrefilet suivant :

« La grille de la place des Fédérés (place Royale) sera employée à faire des piques [3]. »

Le lendemain, la même feuille insérait le contre-ordre ci-après, inspiré par le commandant en chef de la Garde nationale :

[1] *Procès-verbaux de la Commune*, publiés par M. Maurice Tourneux, p. 98.

[2] *Ibidem*, p. 102.

[3] *La Chronique de Paris*, numéro du 8 septembre 1792.

«Sur la réclamation de M. Santerre, qui a fait voir que la Place Royale pouvoit être un endroit utile à la force armée, la commune a rapporté l'arrêté qui ordonnait que cette grille serviroit à faire des piques» [1].

Cette dernière information résultait d'une décision prise par le Conseil général de la commune du 11 septembre 1792 :

«Le Conseil, sur le rapport du Commandant général, suspend son arrêté qui ordonnait que les grilles de la place des Fédérés serviront à faire des piques, attendu que cette place est très propre à faire un supplément de parc d'artillerie pour le camp sous Paris» [2].

Nous devons ajouter qu'à l'extrême fin du premier Empire, ce respectable ouvrage de ferronnerie fut encore en butte à la déprédation. Des voleurs, en effet, à la faveur de la nuit, s'emparèrent d'un nombre si important de barreaux que l'Administration d'alors, par une sommation du 30 octobre 1813, enjoignit à tous les propriétaires riverains de la Place, d'avoir à les faire remplacer à bref délai. C'était, on le voit, la contre-partie de ce qui s'était passé en 1685 où les habitants avaient sollicité la faveur de la construction. Les nombreuses

[1] *La chronique de Paris,* numéro du 9 septembre 1792.

[2] *Procès-verbaux de la Commune*, publiés par M. Maurice Tourneux, p. 111.

lacunes dans les dits barreaux, donnaient, disait la circulaire officielle, « aux malveillants, la facilité de s'introduire dans la place pendant la nuit et d'échapper à la surveillance de la police » [1].

Si, pour cette infortunée clôture de 1685, il était quelque peu difficile de traverser la période révolutionnaire, il était pour elle tout à fait impossible de franchir le règne de Louis Philippe. Majestueuses et pleines du caractère de la grande époque de Louis XIV, ces grilles furent trouvées trop hautes, trop massives, trop lourdes et, pour ces raisons, condamnées à disparaître. Nous avons, de la perpétration de cet acte de vandalisme, une date à peu près exacte qui nous est donnée par Victor Hugo.

Venant de traverser précipitamment la place Royale, qu'il habitait, pendant les émeutes du 12 mai 1839, il écrivit les lignes suivantes :

« J'entends un garde national regretter la grille qu'on vient de démolir si stupidement, et dont les tronçons sont encore, en ce moment, gisant sur le pavé » [2].

Il n'est pas sans intérêt d'indiquer que les *Guides pittoresques de la Ville*, édités sous le

[1] *Archives de la Seine*. Fonds du domaine. Carton n° 482, dossier 6843.

[2] *Choses vues*, par Victor Hugo, Edition de 1887, p. 12.

règne de Louis Philippe, conviaient les étrangers à aller admirer les nouvelles grilles qui, selon eux, avaient si avantageusement remplacé les anciennes :

« A la grille commune en fer plein qui entourait le jardin de cette place a été, dans ces derniers temps, substituée une grille en fer creux *d'une certaine élégance* [1]. »

Jules Cousin, qui aima tant la place Royale, qui la décrivit dans un article auquel nous empruntons plusieurs détails, qui l'habita dans les dernières années de sa vie, regretta aussi vivement les anciennes grilles du XVIIe siècle que, selon lui, « il eut été si facile et si intéressant de restaurer » [2].

Il nous faut aborder ici la question des jardins, qu'à travers les âges on installa dans ce coin de Paris. Il est bien probable que la première plantation en date est celle qui remonte à Henri IV, au moment même où il est encore question des manufactures de soie. Il y avait fait installer, en effet, par son jardinier Claude Moulle, une importante pépinière de mûrier blanc, dans le vaste espace de marais situé entre l'ancien parc des Tournelles et le rempart. C'était pour le service

[1] *Guide pittoresque de l'Etranger dans Paris et ses environs.* Paris, Jules Renouard et Cie, vers 1847, par Ch. V. D. S. J. p. 99.

[2] Article de Jules Cousin sur *la Place Royale*, dans le journal *Le Nord*, journal international, numéro du 9 janvier 1863.

de cette pépinière et pour sa protection que, dans une lettre datée du 3e jour de mars 1606, le roi demandait à son Prévot des Marchands, François Miron : « la permission de faire un chemin de passage le long du rampart qui est derrière le dict parc des Tournelles pour entrer dans les ditz maretz, ensemble de faire..... au pied du dict rampart por servir de closture afin que l'on ne puisse aller derrober lesditz mûriers [1] ».

Cette plantation, évidemment, n'avait pas été créée pour les embellissements de la place Royale; il était pourtant indispensable de la mentionner ici afin de permettre au lecteur de la rapprocher du passage concernant les manufactures.

On a lu plus haut, à propos de la grille de style Louis XIV, l'installation projetée, annoncée par Le Maire, de jardins qu'il qualifie de « fort agréables », et aux quatre coins desquels devaient être édifiés quatre bassins d'eau. Le Musée Carnavalet possède dans ses cartons une planche précieuse qui pourrait bien être la représentation du projet inexécuté d'ailleurs — dont parle l'auteur ci-dessus. Elle est intitulée : « Plan et Elévation de tous les hostels de la Place Royalle avec le jardin comme il doit estre. Inventé et gravé par le Bou-

[1] *François Miron*, par A. Miron de l'Espinay, 1885, p. 191. Note.

teux fils, Paris chez N. Langlois, rue Saint-Jacques, à la Victoire. »

Dans le haut de la planche, une banderolle porte : « La Place Royalle avec le jardin comme il doit estre. »

La gravure, exécutée au XVIIe siècle, montre, dans l'intérieur des grilles, un projet de jardin à la française dans le goût de ceux dessinés par Le Nôtre, et composé de rinceaux et de volutes de la plus belle ordonnance. Quatre bassins flanquent les quatre coins de la statue ; deux chemins en croix réunissent le pavillon du Roi à celui de la Reine et le côté Est au côté Ouest. Deux autres chemins coupent encore la place en diagonale, reliant ainsi les encoignures opposées.

A part les ornementations du jardin français dont nous venons de signaler le projet et auxquelles, vraisemblement, il ne fut pas donné suite, la disposition des chemins — en croix et en diagonale — est celle que l'on retrouve dans la plupart des estampes du temps. Seulement, au lieu des guirlandes, dessinées par un buis précieusement taillé, qui devaient en orner les intervalles, ce ne sont plus que de simples tapis de gazon.

Cette combinaison, ainsi que le montre si exactement la planche contenue dans l'ouvrage de Félibien, formait huit pelouses gazonnées de forme

triangulaire[1]. Ce sont ces gazons que l'on voit dans le tableau du Musée Carnavalet, dont il a été question plus haut, et sur lesquels sont aménagés, de distance en distance, des bancs pour les promeneurs.

A la fin du XVIIIe siècle, pourtant, l'antique place a bien perdu de son prestige et, avec les grands seigneurs d'antan, s'en est allée cette foule élégante et de bonne compagnie qui animait le curieux décor formé par les hautaines façades des pavillons. C'est que, aussi, la place est un désert sans arbres et sans verdure, et c'est de quoi se plaignent, au bureau de la Ville, les propriétaires désolés.

Dans un avis du dit Bureau, du 19 mars 1783, il est rappelé que depuis longtemps les habitants demandent la plantation d'arbres destinés à apporter un peu d'ombre et de gaîté, et susceptibles, surtout, d'y ramener la vie :

« Cette espèce de promenade n'étant plus fréquentée que par des domestiques, par des enfants et leurs nourrices ou par des gouvernantes qui les conduisent. »

La chose, bien entendu, n'alla pas toute seule. Il y eut des protestations. Transformer en charmilles un endroit aussi solennel que la place

[1] *Histoire de Paris*, par Michel Félibien, 1725. T. II, p. 1273.

Royale, y pouvait-on penser ! On fit valoir, nous dit l'avis du Bureau de la Ville : « qu'il étoit loisible à M. le duc de Chartres de faire de son propre jardin une place publique, mais que la Ville ne pouvoit faire un jardin d'une place dont elle n'avoit pas la propriété, surtout quand, dans le principe, elle étoit consacrée à la gloire d'un monarque dont on ne pouvoit placer l'effigie dans une espèce de bosquet comme la statue d'une divinité de la Fable. »

En présence de cette complication, les édiles d'alors ne voulurent pas départager des opinions aussi contradictoires ; ils ne trouvèrent rien de plus à propos que de conseiller au roi — car l'affaire fut portée devant Louis XVI — de demander une consultation préalable à l'Académie d'Architecture.

Le roi, plus avisé que le Bureau, n'alla pas jusqu'à cette extrémité et fit résoudre l'incident dans la séance du Conseil d'État, tenue à Versailles le 25 avril 1783 :

« Arrêtons la plantation, dit la décision prise, d'une allée de deux rangs d'arbres dans l'intérieur des grilles de la place Royale, laquelle allée aura 18 pieds de largeur, laissant aux quatres entrées principales une intervalle de 12 toises pour découvrir la statue équestre de Louis XIII [1]. »

[1] *Archives nationales*, Q. I, 1232.

Ce texte semble bien vouloir dire que l'allée en question régnera tout autour de la place et suivant le contour des grilles, sauf aux quatre entrées principales. C'est, en effet, ce qui fut fait. L'allée de deux rangées d'arbres plantée sous Louis XVI, se composait de tilleuls ; elle exista jusqu'en 1872. A cette époque, les arbres déjà très vieux et ayant été fort endommagés pendant la Commune, furent abattus et remplacés par la double rangée d'ormes qui existe aujourd'hui, à la même place que la précédente. La statue de Louis XIII est entourée de deux couronnes de hauts et vieux marronniers dont la plantation, à ce que nous assure un arboriculteur municipal, remonte vraisemblablement à celle de 1783.

Puisque nous sommes dans les plantations et dans la verdure, disons que, par un arrêté d'avril 1833 un marché aux fleurs y fut créé, dans l'angle Sud-Est, c'est-à-dire sous les fenêtres mêmes de Victor Hugo, qui venait de s'y installer. Nous ne savons si ce fut une attention délicate de M. de Bondy, Préfet de la Seine, de mettre sous les yeux du jeune poète un parterre fleuri et odorant ; quoi qu'il en soit, le marché fonctionna régulièrement les lundis et les jeudis de la semaine. Le même arrêté portait également création d'un autre marché aux fleurs à la Madeleine. Celui-là existe

encore et a résisté plus longtemps que celui-ci[1].

La question ne semble pas close, de l'embellissement de la place des Vosges par des verdures et des frondaisons. Dans la séance du Conseil municipal du 16 juillet 1904, le Conseiller municipal du quartier, au nom des riverains, des promeneurs, des mères de familles, des enfants, demandait à l'administration de transformer le square actuel en jardins à la française. Il estimait que, par le remaniement des parterres et des plates-bandes, par de nouvelles plantations d'arbres, cette voie ne manquerait pas d'acquérir, sans nuire au grand intérêt historique et archéologique qu'elle présente et qu'elle doit garder, un aspect plus riant et moins monotone.

Pour donner satisfaction à ce désir l'Architecte des Promenades de la Ville, en novembre 1905, établissait et soumettait au Conseil municipal un projet comportant :

La plantation d'une rangée supplémentaire d'arbres autour des grilles de la place, soit trois rangées ;

La création autour des fontaines, de parterres de fleurs et de verdure dans le goût des jardins à la française ;

L'entourage de ces parterres d'une grillette pour

[1] *Archives de la Seine*. Cartons voie publique, n° 1372.

les protéger et défendre contre les jeux des enfants ;

La plantation d'arbres nouveaux autour du kiosque à musique, destinés à abriter les auditeurs contre les rigueurs du soleil ;

L'installation de vingt bancs supplémentaires.

Le projet entraînait naturellement le déplacement de certaines canalisations, de bouches d'eau et de regards d'égoûts. La dépense en était évaluée à la somme de 37.500 francs.

Il faut dire, en outre, qu'en présentant ce plan d'embellissement, l'Administration municipale déclarait qu'elle était favorable à son exécution. Il n'était, d'ailleurs, que la reprise d'un avant-projet dressé les 28 octobre et 14 novembre 1901.

Nous ajouterons également que, dans ces dernières années, sacrifiant à ce principe qu'il faut tout moderniser même ce qui s'y prête le moins, de nombreuses propositions furent faites à l'Hôtel de Ville pour installer dans ce cadre du XVIIe siècle l'éclairage électrique et le pavage en bois, qui sont, comme chacun sait, le dernier mot de l'édilité contemporaine.

L'année 1899 y vit s'élever un énorme kiosque à musique, diminuant encore l'espace libre et dénaturant un peu l'aspect de ce milieu séculaire. C'était un cadeau de la Municipalité aux habitants du quartier qui auraient pu, cependant, comme dans les jardins des Tuileries et du Palais-Royal,

tout aussi bien satisfaire leur soif d'harmonie sans ce malencontreux édicule.

Déjà, en 1882, on avait songé aux petits en concédant un emplacement pour l'installation, sur le terre-plein, d'un théâtre de marionnettes dont le répertoire varié, par les éclats de rire qu'il provoque de ses jeunes auditeurs, amène un peu de gaîté en cet endroit. On y rosse aussi le commissaire, quand par hasard *Guignol* remplace sur l'affiche les pantins articulés [1].

Souhaitons de n'y pas trouver un jour une gare du Métropolitain, ni que des lignes de tramways à fils aériens ne la traversent du Sud au Nord et de l'Est à l'Ouest.

Il y avait déjà eu, vers 1840, une sorte de courant d'opinion, dans le public et dans l'administration, en faveur d'embellissements qui devaient amener une recrudescence de vie à cet endroit si bien endormi dans le passé. Des bruits couraient racontant les choses somptueuses que l'on devait y inaugurer :

[1] La concession par la ville est du 1er mai 1882, moyennant une redevance annuelle de deux cents francs. Nous ajouterons, pour être complets vis-à-vis des édicules, qu'en 1890 on y construisit l'un de ces chalets sans doute fort utiles, mais dont le style et surtout l'affectation sont peu en rapport avec un milieu aussi aristocratique. (Concession de 1880 pour 30 ans à raison de 200 francs par an.)

« La spéculation, disait le *Moniteur*, se tourne en ce moment vers le bel avenir que promet la régénération de l'antique Place-Royale, au Marais. »

Des plus-values énormes atteignent et renchérissent les pavillons, les appartements s'y recherchent comme sous la Fronde et comme au temps des Précieuses.

On ne croirait jamais, en vérité, qu'il ne s'agit que d'un simple plan de campagne de viabilité, d'éclairage et de pavage. Mais aussi, les citadins de 1840 étaient moins exigeants que ne le sont ceux de nos jours. Voici donc le tableau enchanteur promis à ce sujet :

« Cette place, après les travaux de nivellement du sol, l'établissement des trottoirs, le dallage sous les arcades, et l'éclairage par de nombreux becs de gaz, tant sous ses galeries que sur la place même, va devenir une délicieuse promenade, rivalisant d'élégance avec le Palais-Royal et le quartier Saint-Honoré »[1].

C'est sans doute de cette époque que datent les jardinets dont parle Jules Cousin et qu'il vit débarrasser avec tant de plaisir, en 1863, des balustrades qui en masquaient la vue :

« Un architecte intelligent (ce qui n'est pas tou-

[1] *Le Moniteur officiel*, n° du 6 avril 1840.

jours un phénomène) vient, dit-il, de délivrer les charmants parterres de la place Royale des grillages massifs qui les emprisonnaient. Le coup d'œil gagne beaucoup à cette suppression et l'économie y trouvera également son compte. Ces barrières perpétuellement assiégées et sapées par les promeneurs, qui cherchaient à se rapprocher de ces pauvres fleurs cloîtrées, ne coûtaient pas moins de huit cents francs de réparations annuelles. Avec le quart de cette somme, on remédiera largement aux dégâts que quelques bambins terribles pourraient faire dans les corbeilles[1]. »

Nous venons de parler des arcades ou galeries situées sous les pavillons. Nous voulons nous arrêter un moment à ce point et essayer de connaître quels sont les droits des propriétaires et de la ville à leur sujet.

Une ordonnance du Bureau des Finances de la généralité de Paris, en date du 17 février 1758, déclare formellement que les galeries établies sous les maisons et au pourtour de la place sont une véritable voie publique. Elle portait, en conséquence, défense d'interrompre ou de diminuer la liberté du passage public sous les arcades, soit par des étalages, soit par des marchandises et

[1] Article de Jules Cousin sur la place Royale, dans le journal *Le Nord*, n° du 9 janvier 1863.

objets divers sortis des boutiques et des maisons ; toute infraction étant considérée comme un délit et punissable de confiscation des objets et d'une amende.

Cette ordonnance, s'appuyant sur les lettres patentes d'avril 1604 et de juillet 1605, relatives à la création de la place, prohibait tout ce qui pouvait y gêner et encombrer la circulation. Elle se terminait par l'arrêt suivant :

« En conséquence, déclarons la dite galerie étant sous les arcades de ladite place Royale, être voie publique ; défendons à toutes personnes, de quelque rang et quelque condition qu'elles puissent être, d'en interrompre ou diminuer la liberté du passage par des barrières, échoppes ou autrement, sans en avoir obtenu de nous la permission, sous peine de démolition, confiscation, et de cent livres d'amende [1]. »

Les ordonnances de 1604 et 1605 étant encore en vigueur et quelquefois invoquées pour empêcher les propriétaires actuels de modifier leurs façades par des enseignes en saillie et autres manifesta-

[1] Nous avons trouvé cette ordonnance dans les titres de propriété de l'Hôtel de Chaulnes, actuellement n° 9, appartenant à M. Richourg, et mis à notre disposition par M. A. Callet, secrétaire-général de la Société historique du 4e arrondissement, avec l'assentiment du propriétaire. Nous leur en adressons ici, à tous deux, nos remerciements.

tions de mauvais goût, il va de soi que l'acte de 1758, que nous venons de reproduire en partie, serait encore absolument valable pour arrêter le débordement des étalages qui nuit souvent à la circulation et porte atteinte à la sévère beauté de l'endroit.

L'administration municipale actuelle est d'ailleurs bien convaincue de son droit à cet égard. Elle sait que les arcardes appartiennent aux propriétaires et qu'elle ne peut percevoir aucun droit pour les étalages qui s'y font ; mais elle sait aussi qu'elle peut interdire lesdits étalages, au cas où ils gêneraient la circulation. Cette interdiction serait alors du ressort de la Préfecture de police.

En 1814, il se passa une chose assez curieuse au sujet de cette propriété des galeries.

Le sol des arcades ayant besoin d'être refait, la mairie du 8e arrondissement demanda formellement à la Préfecture de la Seine de faire procéder à ce travail le plus rapidement possible.

L'administration municipale, avec la sage et prudente lenteur qu'on lui connaît, se prit à réfléchir, cherchant, dans la perplexité la plus grande, à qui incomberait le coût de la dépense : de l'Etat, de la Ville, des propriétaires ?

Après une enquête minutieuse et circonstanciée, conduite par un fonctionnaire distingué du temps,

la conclusion suivante fut déposée qui tranchait la question définitivement :

« L'Ingénieur en chef soussigné, pense que les propriétaires riverains de la place Royale doivent être appelés à faire faire chacun au droit soi et par tel paveur qu'il lui plaira employer, les réparations qui peuvent être nécessaires et qu'on évalue par apperçu à environ 600 mètres superficiels. »

« Paris, le 6 janvier 1815.

« Signé : BERTIN[1]. »

Le dossier contient les noms de quelques propriétaires frappés par la contribution ; nous en donnons ici la liste qui peut avoir son utilité au point de vue de la mutation des immeubles :

« N° 1, M. Vendeuil ; n° 3, M. Lecuyer ; n° 6, M. Pinel de Saint-Gilles ; n° 7, Hôtel de Boisgelin ; (Petit Sully) ; n° 8, M. Trouvé ; n° 9, M. Nicolaï ; n° 11, M. Gouyon ; n° 12, M. Pommeret ; n° 14, M. Laurent de Villedeuil ; n° 18, Mme veuve Hébert ; nos 20 et 22, M. Toulay ; nos 21 et 23, M. Bejean ; n° 25, M. Lescalopier ; n° 26, M. Soupeault. »

On nous pardonnera ces menus et infimes détails que notre conscience d'historiographe ne nous permettait pas d'oublier.

Aussi bien, les grilles, les arbres, les jardins et le reste, dont il vient d'être question, ne sont que

[1] *Archives de la Seine*. Cartons voie publique, n° 1372.

d'une importance relative. Les hauts et robustes pavillons suffisent à eux seuls pour donner à ce coin de Paris un extraordinaire caractère de grandeur, de force et d'austérité.

Ne reste-t-on pas convaincu, en présence de tant d'harmonieuse puissance, que les organismes édilitaires capables de concevoir et d'exécuter des monuments de cette taille, pourraient peut-être encore servir d'exemple aujourd'hui et donner quelques leçons à ceux qui ont la charge et le grand honneur de l'aménagement des cités?

Ce fut en 1639 que le cardinal de Richelieu fit élever, au milieu de la place, la statue équestre, en bronze, de son maître Louis XIII.

Ce monument a une histoire qu'il nous paraît intéressant de raconter ici.

Après la mort de Henri II, survenue en 1559, sa veuve, Catherine de Médicis, désirant honorer et perpétuer sa mémoire, commanda à Michel-Ange, qui refusa, et ensuite à Daniel de Volterre ou Daniel Ricciarelli, son élève, un groupe équestre représentant le roi de France. Epuisé par les fatigues de la fonte, Daniel de Volterre mourut en 1566, laissant son œuvre inachevée. Le cheval seul ayant été fondu, resta en dépôt, à Rome, dans le Palais Ruccellai [1].

[1] Note du comte Clément de Ris, dans les *Voyages en France d'Evelyn* : Voyage de Lister à Paris en MDCXCVIII...

La mort de son sculpteur n'arrêta pas le zèle de la reine Catherine qui choisit, pour continuer l'œuvre commencée, un artiste de talent, Jehan Boullongne, qu'elle emprunta à son cousin de Florence. La pressante missive ci-après, écrite à son illustre parent, pour qu'il voulût bien mettre le statuaire à sa disposition, montrera qu'elle était loin d'avoir abandonné son projet :

« 25 mars 1567. — A mon cousin Monsieur le prince de Florence.

« Mon cousin, pour ce que je désire singulièrement que la statue que je faiz faire à Rome soit achevée, et mise en telle perfection qu'elle puisse correspondre à l'excellence d'ung cheval qui est jà faict pour servir à ceste encore, je vous prye vouloir pour quelque temps licentier et bailler congié à ung nommé Jehan Boullongne, sculpteur, qui est à vostre service, pour s'en aller à Rome besongner et mectre la main à ce que dessus, suivant ce que luy dira et fera entendre de ma part le sieur Hannibal Rucelay, aucquel je escriptz bien particulièrement pour cest effect. Et m'asseurant que en ce vous serez contant de me gratiffier, je ne vous feray la présente plus longue, si n'est pour prier Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa très saincte et digne garde.

« Escript à Fontainebleau, le XXVe jour de mars 1567.

« [de sa main] Je vous prie, mon cousin, ne me

On y a joint des extraits des ouvrages d'Evelyn relatifs à ses voyages en France de 1648 à 1661. Paris, pour la Société des bibliophiles, 1873, in-8°, 232.

refeuser de comender au dict Jean Bolognese de aler à Rome pour fayre la stateue du Roy mon seigneur, et se vous me faystes cet plésir je metré poine de le reconestre, come eun dé plus grent que pour cet heure je puisse recevoyr, et m'asseurent que ne me refeuserés, ne vous en fayré plus long discours.

« Vostre bonne cousine. »

« CATERINE. »

« Fizes[1]. »

Une note de M. Hector de la Ferrière nous apprend que Annibal Ruccelai fut d'abord secrétaire du cardinal Caraffa; à la mort du pape Paul IV, il vint en France où il remplit des missions importantes, et plus tard fut nommé évêque de Carcassonne. Rentré au service du pape Clément VIII et sur le point de devenir cardinal, il mourut au mois d'avril 1601[2].

Jehan Boullongne, sans doute, n'acheva pas non plus l'œuvre de Daniel de Volterre, puisque Richelieu, en 1639, retrouva le cheval seul dans le palais du messager que Catherine avait dépêché à son cousin de Florence, et le fit revenir à Paris.

[1] *Lettres de Catherine de Médicis* Documents inédits sur l'Histoire de France) par Hector de la Ferrière, t. III, p. 21)

(Je dois le signalement de cette lettre, ainsi que d'autres documents qui m'ont été fort utiles à l'établissement de ce travail et pour lesquels je le remercie vivement, à M. A. Vuaflart, dont la complaisance égale l'érudition. — L. L.)

[2] *Lettres de Catherine de Médicis*, par Hector de la Ferrière, *loc. cit.*, t. I, p. 228.

Ce monument, avant de quitter l'Italie, fut gravé par Antoine Tempeste, ainsi que nous l'apprend l'indication ci-après :

« Tempeste (Antoine). — La statue équestre de Henry second, roy de France, jettée en bronze par David Riccio de Volterre, qui est à Rome, dans le palais Rucelli, gravée par Tempeste. — Elle a depuis été transportée à Paris, du moins le cheval, et on l'a placée dans la place Royale; c'est présentement la statue équestre de Louis XIII. [1] »

Sous l'impulsion du cardinal, les préparatifs furent poussés rapidement :

« Depuis un an, dit un manuscrit, on travaille à dresser un pied d'estail de marbre, au milieu de ceste Place Royale, pour, sur iceluy, eslever un cheval de bronze, comme celuy qui se voit au Pont-Neuf, et sur ce cheval y sera assis l'effigie de Louis 13, roy de France et de Navarre, et aux quatre coins du mesme pied d'estail, en plusieurs lames de cuivre, seront gravez les triomphes et victoires par luy glorieusement remportés, tant sur les ennemis de sa couronne que sur le monstre de la rébellion, par luy triomphalement écrasé à ses pieds. [2] »

[1] *Abecedario* de P. J. Mariette. T. V, p. 285.

[2] *Bibliothèque Nationale.* — Manuscrits français, n° 1970. 3°, intitulé : *Supplément des Antiquités de Paris, avec tout ce*

Ce cheval sans destination, rencontré par le cardinal de Richelieu au fond d'un hôtel romain, était, paraît-il, de superbe allure et admirable de style. Le ministre commanda à Pierre Biard, le fils, un Louis XIII vêtu à la romaine et coiffé d'un casque à cimier gigantesque qui fit, dit-on, le plus piteux effet. Tout bas — le grand cardinal n'aimant guère la plaisanterie — le cheval fut trouvé magnifique et le cavalier ridicule :

« La figure du Roy est mal assise, sembie s'aller casser la tête, allonge un vilain bras, mal contourné, mal coiffée, trop embarrassée de plumes, trop grande, la tête du Roy semble la tête d'un Turc.[1] »

Evelyn, quand il vit ce monument, en 1644, ne semble pas en avoir été, non plus, fort enthousiasmé :

« Au milieu (de la place Royale) est élevée, sur un beau piédestal, une statue en bronze de Louis XIII qui, encore qu'elle soit faite à l'imita-

qui s'est fait et passé de plus remarquable, depuis l'année 1610 jusqu'à présent, par D. H. J., avocat en Parlement.

Nota : cette expression : « Depuis un an », donne à ce manuscrit non daté son identification à peu près certaine qui est l'année 1639. Nous aurons occasion d'y faire encore quelques emprunts au cours de cet ouvrage.

[1] *Histoire et recherches des antiquitez de la ville de Paris*, par Henri Sauval, T. III, p. 15.

tion de celle qui est au Capitole, à Rome, est bien éloignée d'être aussi estimée que celle du Pont-Neuf. [1] »

Un jour, le bâton de commandement, que le monarque tenait de sa main royale, se détacha et tomba au pied du monument. Les nobles voisins, est-il besoin de le dire, y virent une amère ironie du bronze envers un roi si peu roi ; il est probable, cependant, qu'ils ne le manifestèrent que timidement.

Nous savons par A. de Montaiglon, que les bas-reliefs étaient de La Salle. Pour ce qui est de la supériorité du cheval sur le cavalier, ce même auteur, dans un premier travail de 1851 sur cet objet, a relevé quelques méchants vers de *Claude Le Petit*, dans son *Paris ridicule*, de 1662, qui consacrent le fait en des termes mystérieux et fort peu compréhensibles :

Voici le meilleur de la pièce
Et le reste de notre écu ;
Faisons luy sur son chien de c...
Une très profonde caresse.

Ovale élargi en quarré.
Château de cartes peinturé
Place mille fois regrettée
Ne rougis-tu point à nos yeux
De voir une bête effrontée
Porter ton maçon jusqu'aux cieux.

[1] *Voyage de Lister à Paris*, en MDCXCVIII. On y a joint des extraits d'Evelyn, etc., *loc. cit.*, p. 232.

La Révolution, ainsi qu'on le verra plus loin, devait trancher le différend artistique existant entre le cheval et le cavalier, en les envoyant tous deux à la fonderie de canons.

Cette statue fut inaugurée le 27 septembre 1639, comme le constate l'extrait suivant des *Registres des délibérations du bureau de ville :*

« Monsieur le Président Aubry, plaise vous trouver demain une heure de relevée, à cheval et en housse, à l'Hôtel de Ville pour nous accompagner à la place Royalle, où se doibt poser l'effigie du Roy, vous priant n'y vouloir faillir.

« Donné au Bureau de la Ville, ce vingt-sixième jour de septembre mil six cens trente neuf.

« Les Prevost des marchands et Eschevins de la ville de Paris tous vostres. »

En tête du superbe cortège se rendant à la place Royale, chevauchait Hercule de Rohan, duc de Montbazon, gouverneur de Paris, placé au milieu de la compagnie des archers de la ville, à cheval, entouré des sergents, aussi à cheval, couverts de la robe de livrée à la nef d'argent sur le bras gauche. Tous les quartiers de la capitale y étaient représentés par les bourgeois délégués à cet effet, groupés autour des conseillers de ville, des quarteniers et des cinquanteniers. [1]

[1] *Notice sur la statue de Louis XIII*, par Anatole de Montaiglon (1874-1896), p. 41.

Un manuscrit conservé à la *Bibliothèque nationale* donne très sommairement, mais non sans quelques détails intéressants, la relation de cette cérémonie :

« Procès-verbal de ce qui s'est passé lorsqu'on a posé l'effigie du Roy Louis 13 à la place Royale. Mandement à M. le Président Aubry et MM. les quartiniers, de se trouver le 27, à l'hostel de ville, pour accompagner Messieurs.

« Deux compagnies d'archers de la ville.

« Dix sergens de la ville.

« Le corps de ville.

« Vous tous invités par M. de Montbazon, gouverneur, d'assister à cette cérémonie.

« M. le Gouverneur se rend à la place Royale, après avoir ordonné que ses gardes marcheroient immédiatement après les archers de la ville, ses gentilshommes après ses gardes et les huissiers de la ville ensuite. A cette cérémonie étoit M. l'évêque de Chartres que Messieurs entretiennent fort longuement pendant que l'on posoit l'effigie du Roy, aux grandes acclamations de tout le peuple. Après la cérémonie, M. le Gouverneur envoya un gentilhomme faire tirer le canon à l'arsenal. Retournés à la ville, on tira le canon et les boettes à la grève,

« M. l'évêque de Chartres vient ensuite à l'hôtel de ville et dit à Messieurs de ville, qu'il ne voulloit pas s'en retourner sans leur rendre témoignage de

la satisfaction qu'il avoit de tout ce qui s'étoit passé, qu'il les en remercioit au nom du Roy et de M. le cardinal, auxquels il se promettoit d'en faire une ample relation.

« Collation, etc.

« Nota. — M. le Prévost des marchands ne put assister à cette cérémonie à cause de son indisposition. [1]»

Après la mort de Richelieu, on appliqua sur le piédestal de marbre blanc des inscriptions en latin et en français, chantant un peu la gloire de Louis-le-Juste et beaucoup celle de son ministre, ce qui, peut-être, n'était pas exagéré. C'est d'ailleurs l'observation qui en vient au lecteur et que ne manqua de faire Mercier, en flânant par là. On y a mis, écrivit-il, le sujet fort au dessus du maître. Il trouva, d'ailleurs, que le poète n'avait pas travesti la vérité, en faisant dire à Louis XIII :

Armand, le grand Armand, l'âme de mes exploits,
Porta de toutes parts, mes armes et mes lois,
Et donna tout l'éclat aux rayons de ma gloire [2].

Il nous a paru inutile de reproduire ici le texte abondant de ces morceaux de littérature officielle. On le trouvera dans les ouvrages de tous les

[1] *Bibliothèque Nationale*, manuscrits français, fonds Moreau, n° 1067.

[2] *Le Tableau de Paris*, Amsterdam, 1783. T. IV, p. 215.

auteurs parisiens des XVIIe et XVIIIe siècles, tels que Le Maire, Germain Brice, Piganiol de la Force, etc.

Disons seulement, de ce piédestal, que le devant était affecté à la dédicace attribuée au cardinal lui-même ; que le derrière portait sa traduction en latin ; que sur le « costé qui regarde la ville », c'est-à-dire à l'Ouest, était le sonnet de Desmarets et, qu'enfin, « du costé du faubourg Saint-Antoine », c'est-à-dire à l'Est, se lisaient douze vers latins.

Une grande planche gravée à cette époque, par N. Picart, à Paris, chez N. Berey, au bout du Pont Neuf, proche les Augustins, montre toute l'admiration des Parisiens pour ce morceau de sculpture. Le monument s'y voit au milieu de la place Royale, dont les pavillons sont somptueusement dessinés. A ses pieds, des groupes de personnages en costumes du temps, hommes, femmes, bohémiens, bohémiennes et jusqu'à des turcs ou maures, sont dans l'attitude de l'admiration et semblent lui dire, par une légende placée au-dessous :

« L'on t'élève moins hoult que tu n'as mérité. La terre avecque nous combattit Alexandre. Elle se défendit, craignant sa cruauté, mais sous un si bon prince, ell'est preste à se rendre. »

Une banderolle, soutenue par un amour, porte encore :

« A la gloire de Louis XIII, roy de France et de

Navarre, sur sa statuë dressée en sa place Royalle, en l'année 1639. »

C'est cette même statue, que l'auteur d'une curieuse mazarinade intitulée *Le miracle arrivé en la place Royalle*, eut la fantaisie de faire converser un jour sur les misères du temps, avec un minime du couvent voisin. Le miracle était cette facilité d'élocution donnée tout à coup au bronze de Biard, le fils, et l'à-propos avec lequel il répondait au moine. Ce dernier, on le suppose, n'était pas sans donner quelques bons conseils au mari de la Régente et ne se montrait pas fort tendre pour M. le Cardinal, pas plus que pour M. de Condé, accusé de ne servir Mazarin, que pour en tirer des millions et des pierreries. [1]

Un jour de l'année 1717, le mardi 11 mai, de bon matin, le monument de Daniel de Volterre et de Biard reçut une visite sensationnelle, quoique dépourvue de toute cérémonie et de tout apparat. C'était le tsar Pierre-le-Grand, logé à l'hôtel de Lesdiguières, rue de la Cerisaie, qui n'avait pas voulu quitter Paris sans venir contempler le groupe équestre de la place Royale. [2]

Nous voici arrivés aux temps tourmentés où la Révolution va jeter bas les statues des monarques

[1] *Le miracle arrivé en la place Royalle*, à Paris, 1649, in-4°.

[2] *L'hôtel de Lesdiguières*, par E. de Menorval. Dans *la cité*, n° 10, 1904, p. 88.

qui se dressent un peu partout dans la capitale. Déjà, en juin 1790, et à la suite du décret de l'Assemblée Nationale, on craignit à l'Hôtel de Ville, la démolition immédiate de tous ces monuments, par le peuple soulevé. Aussi, le sage est prudent Bailly, alors maire de Paris, prit-il les précautions nécessaires pour essayer d'enrayer le mouvement Par la lettre ci-après, il chargea M. de la Jard, aide-major général de la Garde Nationale, de prendre les mesures que comportait la situation :

Comme on peut craindre, Monsieur, que l'Assemblée ayant décrété la destruction des monuments du despotisme et de la servitude et notamment des esclaves de la place des Victoires, le peuple excité ne veuille se porter et se rendre l'exécuteur du décret, je crois qu'il serait à propos de faire veiller sans qu'on s'en apperçoive et sans aucun bruit, aux endroits, tels que les places Victoires (*sic*) Vendôme, la place Royale, où ces mouvements pourraient se porter, parce qu'il ne faut pas souffrir que le peuple exécute lui-même. Je pense que M. de la Fayette vous aura donné, Monsieur, des ordres à cet égard, mais je vous serai obligé de vous concerter avec lui, et je vous prie de prendre d'avance les mesures que vous croirez les plus convenables pour l'objet dont j'ai l'honneur de vous parler, m'en rapportant à votre prudence.

J'ai l'honneur d'être, avec un sincère attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BAILLY.

20 juin.

En marge est inscrite la mention :

Exécuté le 20 juin 1790 [1].

Il serait bien difficile d'affirmer que ce fut grâce aux précautions de Bailly et de La Fayette, que les effigies royales furent respectées à cette époque. Elles le furent pourtant, obtenant ainsi un répit jusqu'au 10 août 1792. Au cours de cette mémorable journée, le peuple procéda lui-même et sans autre forme de procès, à leur démolition. Il devançait de quelques jours le décret de l'Assemblée Nationale rendu à ce sujet, le 14 août.

La chose est annoncée à l'Assemblée, dans la séance du 11 août 1792 par un Député :

« *M. Sers.* Le peuple s'occupe en ce moment d'abattre toutes les statues qui se dressent dans les différentes places publiques. Ces opérations confiées à des mains inhabiles, peuvent occasionner les plus grands malheurs. Je demande que les Commissaires de section soient chargés d'envoyer des ingénieurs ou des architectes pour présider à ces travaux, »

Après quelques observations, les unes contre la démolition, les autres pour, l'Assemblée adopta la motion de M. Sers, ratifiant ainsi l'action spontanée du peuple, mais prescrivant l'adjonction

[1] *Archives Nationales.* AF 375, [11] N° 22, carton 48.

d'ingénieurs et d'architectes *pour présider à ces travaux* [1].

Ce fut alors que, comme par hasard, l'inévitable Palloy qui ne réunissait pourtant, à ce qu'il nous semble bien, aucune de ces deux qualités, fut chargé par décret de cette opération.

C'est Prudhomme, d'ailleurs, qui enregistre la décision :

« Un Député a annoncé à l'Assemblée la démolition commencée des statues de la place Louis XV, Vendôme, etc. L'Assemblée décrète que M. Palloy, architecte (?), veillera à cette démolition [2]. »

Le même auteur nous renseignera encore sur le fait même de la destruction, dans son numéro paru à l'époque du 10 août :

« Les Parisiens reprennent une mesure qu'ils avaient eu tort de ne pas mettre à exécution le 20 juin 1791 (*sic*). Sans respect pour les arts, ils s'empressent aujourd'hui d'abattre les statues de leurs anciens despotes. Déjà la corde est passée au cou de Louis XV, de Louis XIV, de Louis XIII, voire même de Henri IV, qui ne valait guère mieux que les autres. Tous ces rois de bronze vont être renversés [3].

[1] *Le Moniteur* du 13 août 1792.

[2] *Les Révolutions de Paris*, par Prudhomme, N° 162, p. 309.

[3] *Les Révolutions de Paris*, par Prudhomme, loc. cit. N° 161, p. 240.

Et le texte ci-dessus est appuyé d'une gravure représentant la démolition de la statue de Louis XIII à la place Royale. Les architectures y sont fort inexactement dessinées ; sur la croupe du cheval, un individu, à coup de masse, brise le cavalier tandis qu'un autre détruit les inscriptions du piédestal.

Le 14 Août 1792, l'Assemble Nationale, à titre de régularisation, votait le décret suivant :

« L'*Assemblée Nationale*, considérant que les principes sacrés de la liberté et de l'égalité ne permettent point de laisser plus longtemps sous les yeux du peuple français les monumens élevés à l'orgueil, au préjugé et à la tyrannie ; considérant que le bronze de ces monumens converti en canons, servira utilement à la défense de la patrie, décrète qu'il y a urgence.

« *Article premier*. Toutes les statues, bas-reliefs, inscriptions, et autres monumens en bronze ou en toutes autres matières, élevés dans les places publiques, temples, jardins, parcs et dépendances, maisons nationales, même dans celles qui étoient réservées à la jouissance du Roi, seront enlevés à la diligence des représentans des communes, qui veilleront à leur conservation provisoire.

« *Article deux*. Les représentans de la Commune de Paris feront sans délai, convertir en bouches à feu, tous les objets énoncés en l'article 1er, existant

dans l'enceinte des murs de Paris, sous la surveillance du Ministre de l'intérieur, de deux membres de la Commission des armes, et de deux membres de la Commission des monumens.

« *Article trois.* Les monumens, restes de la féodalité, de quelque nature qu'ils soient, existant encore dans les temples et autres lieux publics, et même à l'extérieur des maisons particulières, seront sans aucun délai, détruits à la diligence des communes.

« *Article quatre.* La Commission des monumens est chargée expressément de veiller à la conservation des objets qui peuvent intéresser essentiellement les arts, et d'en présenter la liste au corps Législatif, pour être statué ce qu'il appartiendra.

« *Article cinq.* La Commission des armes présentera incessamment un projet de décret, pour employer d'une manière utile à la défense de chaque commune de la France, la matière des monumens qui se trouvent dans leur enceinte.

« *Mandons* et ordonnons à tous les corps administratifs et tribunaux que les présentes ils fassent consigner dans leurs registres, lire, publier et afficher dans leurs départemens et ressorts respectifs, exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons apposé à ces dites présentes le sceau de l'État. A Paris, le quatorzième jour du mois d'Août mil-sept-cent-quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la liberté.

« En vertu du décret du 10 Août 1792, l'an quatrième de la liberté. Au nom de la nation, signé Danton [1]. »

Nous avons relaté plus haut, à propos de la grille, la pesée qui fut faite en vertu d'un procès-verbal du 17 Août 1792 : « des matières dont se compose l'effigie de Louis XIII. » Il semble bien, à la lecture de ce document, qu'à cette date du mois d'Août, le monument est complètement détruit. Or, nous trouvons dans un journal du temps, la *Chronique de Paris*, du 12 Septembre 1792, l'entrefilet suivant qui, selon nous, ne peut s'expliquer que par une faute d'impression ou par une confusion de personnage :

« La statue de Louis XIII qui n'avait pas encore été renversée, vient d'être abattue. »

Ne voulant rien négliger, nous n'avons pas cru devoir passer ce détail sous silence.

La Révolution, dit Jules Cousin, après la démolition de ce monument, remplaça le piédestal par un *tumulus* de verdure au milieu duquel on planta un arbre de la Liberté « entouré, à distance respectueuse, d'un cercle d'autres peupliers plus modestes » [2].

[1] *Collection Générale des Loix, proclamations, instructions et autres actes du pouvoir exécutif.* T. X. Août 1792, p. 283.

[2] Article de Jules Cousin, sur la Place Royale, dans le journal *Le Nord*, numéro du 9 janvier 1863.

Après, ce fut une fontaine. L'eau n'y manquait pas, en effet, et depuis les temps les plus lointains de l'histoire de la place Royale, elle y avait été amenée, à l'aide de canalisations spéciales. Nous avons parlé plus haut du regard que Pierre Guillain était chargé de surveiller dès 1595 et qui était alimenté par la *Fontaine du Roy*; nous avons parlé aussi du projet élaboré au temps de Louis XIV, tendant à creuser aux quatre coins de la place, « quatre bassins d'eau ».

D'autre part, en 1737, on bouleversa l'endroit de fond en comble par une grande tranchée venant du Sud au Nord. C'étaient les religieux minimes qui, ayant obtenu une concession d'eau à prendre à la fontaine des Jésuites ou de Birague, faisaient exécuter la canalisation. Un plan curieux de cette adduction est conservé aux Archives nationales, qui montre les différents regards établis : rue Saint-Antoine, au coin de la rue de l'Egout et au coin de la rue Royale. La canalisation suit cette dernière rue, passe sous le pavillon du Roi, arrive au coin Sud-Ouest de la statue de Louis XIII où il y a un regard, longe la statue et passe sous le pavillon de la Reine, pour entrer dans la Chaussée des Minimes et ensuite au Monastère [1].

En 1811, l'ingénieur Girard, utilisant sans doute

[1] *Archives nationales*. N3, Seine 433.

la fontaine établie sous la Révolution après la destruction de la statue de Louis XIII, et qui, au dire de A. de Montaiglon, était jaillissante et entourée déjà d'un bouquet d'arbres [1], fit arriver les eaux du canal de l'Ourcq dans un grand bassin octogone au centre duquel s'échappait une gerbe. Le bassin était assez profond pour contenir une grande masse d'eau dont le volume avait été calculé de façon à pouvoir alimenter plusieurs pompes en cas d'incendie [2].

Les journaux de l'époque nous renseignent à ce sujet en des termes tellement précis qu'il est plus simple de les reproduire que de les analyser :

« On achève les constructions d'un grand bassin octogone au milieu de la place des Vosges, et d'une galerie souterraine qui servira à y conduire bientôt les eaux que lui fournira la fontaine monumentale du boulevard Bondy. On fait à cette fontaine quelques réparations ; on a allongé de dix pouces le champignon en plomb par lequel sortent les eaux : elles jailliront de nouveau sous peu de jours [3]. »

[1] *Notice sur l'ancienne statue équestre élevée à Louis XIII en 1639 au milieu de la Place Royale*, par A. de Montaiglon, 1851.

[2] *Les Fontaines de Paris*, nouvelle édition, par Moissy 1828, p. 137.

[3] *Le Moniteur* du 4 novembre 1811.

Voici encore, du même organe, un nouvel article qui consacre le succès obtenu par le bassin et le jet d'eau, auprès du public du quartier :

« Depuis trois jours, on fait l'essai de la gerbe d'eau qui s'élèvera au centre du bassin octogone de la place des Vosges. Le bassin a 20 mètres de diamètre. La girande est composée de huit jets inclinés et d'un jet vertical au milieu ; l'eau qu'ils élancent arrive directement par un seul conduit de l'aqueduc de ceinture. Cette gerbe produit un effet très brillant. C'est, à la différence près du feu à l'eau, un véritable bouquet ou girande d'un superbe feu d'artifice. Lorsque le jet central joue seul, il s'élève à la hauteur de 12 à 13 mètres ; mais il se réduit à 6 ou 7 mètres, lorsqu'il est accompagné des jets environnans. Une foule de curieux se succèdent sans interruption pour jouir de ce spectacle[1]. »

Quand le vaste château d'eau fut terminé, non sans avoir bouleversé et jeté la perturbation dans les pelouses et dans le sol, on pensa à remettre le tout en état et à rendre l'endroit aux promeneurs. Le 6 mars 1812 est adjugée :

« La réparation des quarrés du gazon de la Place des Vosges endommagé par l'effet des constructions des galeries et du bassin. »

[1] *Le Moniteur*, du 14 novembre 1811.

Les quatre massifs formés par les deux chaussées qui se coupaient à angles droits au centre de cette place, furent labourés dans toute leur superficie. Une grille en fer, à hauteur d'appui, garnie de mailles pour empêcher les enfants de tomber dans l'eau, fut établie autour du bassin. Enfin, on rétablit le nivellement, on installa des bancs de pierre et l'on remplaça les arbres morts. Ce petit bout de toilette se fit de 1811 à 1812 [1].

Quand le monument de M. Girard fut terminé, dit encore Jules Cousin, on planta autour une ceinture de maronniers, on y installa des bancs et même un cabinet de lecture à l'usage des rentiers et bourgeois du marais [2].

Une curieuse planche en taille douce, dessinée par Courvoisier et gravée par Aveline, montre la Place Royale à ce moment précis où la fontaine est terminée et où les promenades sont rendues au public. Le bassin central y paraît attirer l'admiration des badauds par la haute gerbe qui s'élève dans les airs et par de plus petites qui retombent dans la vasque octogonale. Un rideau de grands arbres entoure ce bassin et forme comme une couronne de verdure. La place est coupée par quatre chemins en croix, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest,

[1] *Archives de la Seine.* Carton voie publique, n° 1372.

[2] Article de Jules Cousin sur la Place Royale dans le journal *Le Nord.* N° du 9 janvier 1863.

avec, comme point central, le bassin. Entre les chemins ce sont des pelouses de gazon plantées, par ci par là, de hauts peupliers. Autour de la grille, qui est encore celle de l'époque de Louis XIV, règne, ainsi que de nos jours, une bordure d'arbres régulièrement alignée. Ajoutons, et c'est le motif pour lequel nous avons parlé de cette planche, que les dessins de Courvoisier sur Paris, ont conservé la réputation d'être fort exacts.

Nous devons signaler aussi une petite gravure en couleur datant de cette époque : Sous une voûte de la place se voient le bassin et les jets d'eau entourés d'arbres. Au fond, un pavillon royal et deux demi-pavillon. La grille du XVIIe siècle est ouverte pour laisser voir la fontaine et permettre l'entrée à des personnages en costume de 1810. Comme texte : *Jets d'eau de la Place des Vosges.*

Les rentiers et les bourgeois du Marais, dont parle plus haut Jules Cousin, sont la caractéristique de la place à cette époque et montrent sa décadence. *La Caricature parisienne*, qui se publiait à Paris, sous la Restauration, chez Martinet, rue du Coq, n°s 14 et 15, lui consacre une planche intitulée : *Veillée de la Place Royale.* Sous les arbres, à travers lesquels s'aperçoivent les arcades, un vieillard est assis sur un banc, semblant souffrir des maux cruels ; à côté, un valétudinaire coiffé d'un bonnet de coton et habillé d'une robe de

chambre, se promène au bras d'une garde-malade tandis que, non loin de là, un vieillard libidineux entoure de ses bras une jeune bonne d'enfants. C'est, en somme, une allégorie qui semble montrer que l'endroit, jadis si délicat, n'est plus fréquenté que par une vieillesse bourgeoise, maladive ou débauchée.

Voici encore une caricature de Bouchot, parue dans *le Charivari* du 18 octobre 1844, soulignée des mots : *La Place Royale*. De ridicules bourgeois s'y promènent avec leurs épouses non moins ridicules :

— Eh ! bien Radiguet, comment va la santé ?

— Monsieur Ramachard, vous voyez un homme anéanti. J'ai encore perdu hier seize sous au piquet !

Telle est la place pendant la première moitié du XIXe siècle et tels sont les personnages qui y remplacent les élégants cavaliers du XVIIe !

C'est la fontaine édifiée par M. Girard et dont il vient d'être question, qui fit place au monument de Cortot et de Dupaty. Elle fut démolie en septembre 1818.

La même source à laquelle nous avons déjà puisé, *le Moniteur*, ne manque pas de nous tenir au courant de cette disparition.

On lit, en effet, dans le numéro du 26 août 1818 :

« On assure que le jet d'eau qui avait été fait au

milieu de la Place Royale sera détruit, afin d'y rétablir la statue de Louis XIII, renversée pendant la Révolution. Le jet d'eau sera, dit-on, amené sur les boulevards du Temple. »

En ce qui concerne la disparition de cette fontaine, voici un entrefilet inséré dans *le Moniteur* du 10 septembre de la même année, qui en fixe exactement la date :

« Le bassin de la Place Royale, qui doit faire place à la statue de Louis XIII, a disparu entièrement, et l'on croit qu'on va commencer les travaux relatifs à cet objet. »

Plus tard, le même journal indique encore, dans son numéro du 8 octobre, qu'en creusant des fosses pour établir la base du monument, on retrouva les assises de l'ancien et qu'on les utilisa. On édifia également une baraque pour permettre aux ouvriers d'y travailler pendant l'hiver.

C'est vers cette époque que la Place Royale reçut la visite du duc d'Angoulême et à l'occasion d'une inspection qu'il vint passer à la caserne de gendarmerie des Minimes. Les antiques pavillons de la vieille noblesse de France ne manquèrent pas, sans doute, de saluer son passage, par un pavoisement de drapeaux blancs à toutes leurs fenêtres [1].

[1] *Le Moniteur*, n° du 3 septembre 1818.

Les quatre fontaines qui existent aujourd'hui ont été érigées par ordre de M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine.

Elles furent dessinées par l'architecte Ménager et se composent de deux vasques ornées de gaudrons et de têtes de lions [1].

Ce que l'on sait moins et ce dont ne parle pas l'*Inventaire des œuvres d'art de la Ville*, c'est que leur édification se rattache au projet de décoration de la place par le second monument érigé à Louis XIII. *Le Moniteur* du 28 août 1818 nous apprend, en effet, que « le sculpteur Dupaty a l'intention de demander, pour l'utilité et l'avantage des habitants de cet endroit, que quatre bassins circulaires, avec jets d'eau, soient construits au milieu des carrés des gazons de la place, en remplacement de la girande dont le replacement n'est point encore définitivement arrêté. »

L'édification des quatre fontaines souhaitée par l'artiste, sans doute pour encadrer sa statue et faire un peu de *remplissage* autour d'elle, alla plus vite que le monument équestre qu'il était chargé de sculpter. L'inauguration eut lieu en 1824, ainsi que le constate le placard ci-après, trouvé dans les cartons du Musée Carnavalet, et qui doit être le

[1] *Inventaire des œuvres d'art de la Ville de Paris*, t. I, p. 106.

fac-similé de l'inscription de cuivre placée dans la « première pierre » :

LE TROISIÈME JOUR DU MOIS DE MAI
L'AN DE GRACE 1824 ET LE VINGT-NEUVIÈME DU RÈGNE
DE S. M. LOUIS XVIII.

M. LE COMTE CHABROL DE VOLVIC, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE, ASSISTÉ DE M. DELAVAU, PRÉFET DE POLICE, ET DE M. BELLART, PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PARIS, EN PRÉSENCE DU CORPS MUNICIPAL, A POSÉ LA PREMIÈRE PIERRE DE QUATRE FONTAINES DE LA PLACE ROYALE, ERIGÉES POUR L'EMBELLISSEMENT DE CETTE PLACE ET POUR LA DISTRIBUTION DES EAUX DE L'OURCQ DANS CE QUARTIER. M. MÉNAGER, ARCHITECTE.

Jules Cousin assure que ce fut le comte Chabrol de Volvic qui, de ses propres deniers, donna à la Ville de Paris les quatre fontaines dont il s'agit. Elles sont, selon lui, en banc de Volvic inaltérable, les vasques, ainsi que les supports ou piédouches étant d'un seul morceau. Œuvre d'un simple ouvrier du Puy-de-Dôme, elles auraient été composées et exécutées à Volvic même [1].

On pense bien qu'étant données sa situation ex-

[1] Article de Jules Cousin sur la place Royale, dans le journal *Le Nord*, n° du 9 janvier 1863.

ceptionnelle et la majesté de son décor, la place Royale fut souvent recherchée pour l'édification des monuments les plus divers et, disons-le, les moins appropriés à son architecture. Le Musée Carnavalet possède un dessin de l'époque révolutionnaire intitulé : *Projet de monument pour la place Royale.* Il s'agit d'une colonne trajane reposant sur un socle décoré de faisceaux de licteurs et de génies ailés portant des couronnes. La colonne est surmontée d'un vase de forme antique, ayant un faux air d'urne funéraire.

Nous trouvons encore, dans le même Musée, un projet intitulé : *Monument consacré à l'Himen, allégorie de l'Indivisibilité, demandée par le Gouvernement, l'an 4e, et proposée par Détournelle et Caraffe. Allais, sc.*

Ce projet modifiait l'aspect de la place Royale dans l'intérieur des grilles. Elle devenait circulaire par quatre quarts de cercles tracés dans les quatre coins du carré. Ces parties devaient être garnies de fleurs et de verdures. Au milieu du cercle, un piédestal carré sur lequel deux époux, drapés à l'antique, se tenaient enlacés, portant sur les épaules un joug enguirlandé de fleurs. Aux quatre coins du piédestal, quatre lampadaires conçus selon le style du jour. Dans le socle, l'Amour et Cupidon ; autour de la frise, diverses scènes de l'hyménée.

Voici encore un projet dont l'auteur n'est autre que Napoléon Ier. Il a pour but de commémorer la bataille d'Eylau et le général d'Hautpoul, l'un de ses glorieux combattants :

Saint-Cloud, 3 août 1807.

A M. de Champagny.

Monsieur Champagny, mon Ministre de l'Intérieur, je désire que la statue du général d'Hautpoul soit placée sur la place des Vosges.

NAPOLÉON[1].

Il s'agissait de Jean-Joseph-Ange d'Hautpoul-Salette, né au château de Salette, Languedoc, en 1754, qui fut tué à la bataille d'Eylau, le 8 février 1807. L'Empereur avait fait ramener son corps à Paris et, par un décret daté du camp d'Osterode, du 6 mars 1807, ordonné qu'une statue équestre du général, dans son costume de cuirassier, serait fondue avec les vingt-quatre canons pris sur le champ de bataille.

En 1815, et avant que fût signé le décret de 1816 concernant la réédification de la statue de Louis XIII, un M. Leclerc, architecte, proposa également aux Membres du Corps législatif, d'ériger au milieu

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, publiée par ordre de l'Empereur Napoléon III, 1864, t. XV, p. 586.

de la place un monument national aux victimes royales des fureurs de la Révolution[1].

Nous trouvons encore dans les cartons du Musée Carnavalet, un *Projet de fontaine arabe pour la place des Vosges.*

Planche dessinée par Hébert, gravée par Piringer.

Huit ou dix lions crachent de l'eau dans un bassin et soutiennent, de leur échine, une vasque à pans au milieu de laquelle se dresse une fontaine formée de deux cascades. Toutes les parties maçonnées de ce monument sont décorées de frises et de motifs rappelant le style maure.

Aucune indication ne permettrait de supposer la date de ce projet ni le but de son exécution, si Jules Cousin ne venait encore une fois à notre aide. Il nous apprend, en effet, que M. le Comte A. de La Borde, chef du service des Ponts et Chaussées du département, proposa, en 1816, d'élever, au milieu du grand bassin de la place, une fontaine mauresque en marbre gris, copiée sur celle de la cour des Lions, à Grenade; il ajoute que le dessin en fut publié mais que le projet ne s'exécuta pas en raison de l'érection de la statue de Louis XIII que la Restauration tenait à rétablir à son ancien emplacement[2].

[1] *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution*, par M. Maurice Tourneux, t. III, p. 66.

[2] Article de Jules Cousin sur la Place Royale, dans le journal *Le Nord*, n° du 9 janvier 1863.

LA PLACE ROYALE A LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV

D'APRÈS SERGENT ET GUYOT

Sans aucun doute, le dessin dont nous venons de parler n'est autre que le projet de M. le Comte de La Borde.

En 1904, l'*Ami des Monuments et des Arts*, dirigé par M. Charles Normand, préconisa, sous la signature de l'un de ses correspondants, l'érection, en face du pavillon natal de Mme de Sévigné, de la statue de la célèbre épistollière qui décorait jadis, selon son dire, la cour de l'Hôtel Carnavalet[1].

Le dernier projet en date — décembre 1904 — est de M. Paul Meurice, qui l'enfanta en l'honneur de Victor Hugo. Il s'agissait d'ériger, dans la place Royale, les statues des plus illustres écrivains de notre époque, contemporains du grand poète. Déjà étaient désignés pour y prendre place : A. Dumas, Vigny, Balzac, Lamartine, Châteaubriand, Michelet, V. Hugo, G. Sand, Musset, Flaubert, Gérard de Nerval, Lamennais, Mérimée, Théophile Gautier, Stendhal et Eugène Sue.

L'exécution de cette idée, pleine de grandeur, pourtant, en ce sens qu'elle était la glorification enthousiaste de la littérature française du XIXe siècle, eût été désastreuse pour la place des Vosges dont elle ruinait l'aspect historique par la note moderne des personnages représentés, et aussi par

[1] L'*Ami des Monuments et des Arts*, année 1904, p. 364.

leur affluence. Ce rêve, fugitif et généreux, ne connut pas de lendemain [1].

La Restauration devait aussi avoir son projet, que Louis XVIII ne manqua pas de faire aboutir en signant, au château des Tuileries, le 14 février 1816, l'ordonnance suivante :

« Art. 3. — Les statues équestres de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, dont le rétablissement a été prescrit par notre ordonnance du même jour 19 janvier, seront érigées : la première sur la place Royale, la seconde sur la place des Victoires, la troisième sur la place Louis XV.

« Art. 4. — Ces statues seront en marbre [2] ».

Un atelier spécial fut construit sur la place pour les sculpteurs Cortot et Dupaty. Le bloc de marbre dans lequel devait être taillée l'image arriva par eau, dans le port au blé, et fut amené à cet atelier par la rue Saint-Paul ; il pesait 110 milliers [3].

Dupaty mourut en 1825, laissant à Cortot le soin d'achever l'œuvre commencée. Le 4 novembre 1829,

[1] Voir un article de M. Georges Montorgueil, exposant ce projet, dans le journal l'*Eclair* du 7 décembre 1904. Voir aussi, contre ce projet, un article de l'auteur de ce livre, dans *la Cité*, organe de la Société historique du IVe arrondissement, n° 11 de 1904.

[2] *Le Moniteur*. N° du 17 février 1816.

[3] *Le Moniteur* du 1er décembre 1824, p. 1556.

l'architecte Ménager faisait procéder à la pose du Louis XIII sur son piédestal[1].

Une plaquette de l'époque nous apprend fort sérieusement que le monarque, costumé en empereur romain, est représenté au moment où il commande le siège de Dunkerque, que sa pose est noble et majestueuse et qu'il monte un cheval arabe[2] !

Le Corps municipal l'inaugura le 4 novembre 1829, sous la présidence de M. de Chabrol, préfet de la Seine, au milieu de détachements des différentes troupes en garnison à Paris et pendant qu'une salve de 21 coups de canon était tirée sur le bassin de l'Arsenal.

Dix-neuf ans plus tard, en février 1848, le peuple voulut renverser encore tous les monuments de Paris qui rappelaient un souvenir monarchique. La statue de Louis XIII, à la place Royale, fut particulièrement menacée. Mais la population de 1848 était moins tenace — et surtout moins en colère — que celle de 1792. On lui fit entendre raison, et les statues restèrent sur leurs socles. Seulement, quelques souverains de marbre ou de bronze, dont fort probablement Louis le Juste, eurent leur auguste

[1] Article sur la place des Vosges, par Jules Cousin, dans le journal *Le Nord*, n° du 9 janvier 1863.

[2] *Description de la statue de Louis XIII élevée sur la place Royale et précis historique sur la vie de ce monarque.* Paris 1829.

chef coiffé du bonnet rouge, ce qui n'était pas autrement grave et ce qui ne détruisait rien [1]. La manifestation, en cette circonstance, disait bien tout ce qu'elle voulait dire et le vandalisme n'avait pas voix au chapitre. L'exemple est à retenir, le cas échéant.

Pendant la commune de 1871, autre menace de démolition. Il fut question, en effet, en même temps que devait tomber la colonne Vendôme et que devait disparaître la Chapelle Expiatoire, de détruire également les statues des rois :

« On parlait aussi vaguement de faire tomber les statues équestres de Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, qui existent à Paris [2]... »

Il n'en fut rien, pourtant, de cette idée en l'air, si toutefois elle fut émise ; et le Béarnais, son fils et son petit-fils purent, à la faveur de cette grâce, contempler du haut de leur monture le spectacle grandiose de leur capitale en feu.

Le dernier fait que nous avons relevé, concernant ce monument, date de 1885. Une délibération du Conseil municipal, prise le 15 juin, prescrivit le placement, sur les statues de Paris, de notes claires et détaillées indiquant le sujet traité par l'artiste.

[1] *Le Journal illustré de la Révolution de 1848*, in-f°, p. 23.

[2] *Histoire de la Révolution du 18 mars*, par Paul Lanjalley et Paul Corriez, 1871, p. 402.

En vertu de cette décision, l'inscription suivante fut apposée sur le socle :

LOUIS XIII
1610-1643
CETTE STATUE
ŒUVRE DE DUPATY ET CORTOT
ÉLEVÉE LE 4 NOVEMBRE 1829
A REMPLACÉ
L'ANCIENNE STATUE DE BRONZE
ÉRIGÉE EN 1639.

CHAPITRE IV

Le Camp des chevaliers de la Gloire. — Don Inigo de Cardenas. — La place affectée aux courses de bagues. — Le duel du marquis de Rouillac et du Seigneur du Marais. — Le duel du comte de Montmorency-Boutteville et du marquis de Beuvron. — Le duel du duc de Guise et du comte de Coligny. — La Fronde à la place Royale. — Les troupes du prince de Conti, du maréchal de La Mothe, des ducs d'Elbeuf, de Beaufort et de Bouillon.

Henri IV mourut à l'instant même où la place de ses rêves se terminait ; mais il n'en put voir les somptueux développements non plus que les succès qu'elle obtint auprès de la noblesse de France.

Deux années après sa mort, une fête grandiose devait y être donnée par Marie de Médicis, sa veuve, Régente du royaume, à l'occasion des mariages du roi et de Madame avec l'infante et le prince d'Espagne.

A ce moment, la place est vraisemblablement terminée, puisque une relation de cette fête, écrite

« par le commandement de Sa Majesté » la décrit complètement et dénombre même ses pavillons. L'auteur n'y manque pas de chanter les louanges du roi défunt et d'exalter son œuvre qui va servir de décor à la fête qui se prépare :

« *Place Royalle :* Il est certain que c'est une des belles marques en son espèce, que le grand Henry nous ait laissé de soy-même : et quand elle n'auroit pas l'avantage qu'elle a sur les autres, la considération de son autheur nous doit faire estimer cest effect, pour le respect que nous portons à sa cause, puisque nous savons qu'il en faisoit beaucoup de conte : Car ce grand Roy donna son nom à ceste place, qu'il fist bastir en temps de paix; après l'avoir rendu plus redouté par les places qu'il avoit démolies en temps de guerre... [1] »

D'un autre ouvrage, datant de la même époque et consacré également à cet important événement, nous détachons encore le passage suivant qui consacre, comme le premier, les splendeurs de l'endroit et va jusqu'à le comparer à l'une des voies les plus célèbres de l'ancienne Rome. L'auteur y

[1] *Le Camp de la place Royalle, ou relation de ce qui s'y est passé les cinquiesme, sixiesme et septiesme jour d'avril 1612, pour la publication des mariages du Roy et de Madame avec l'infante et le prince d'Espagne. Le tout recueilly par le commandement de Sa Majesté.* A Paris, de l'imprimerie de Jean Laquehay, 1612, p. 26.

indique bien, aussi, que la place est complètement bâtie et tout entourée de bâtiments magnifiques :

« Le lieu de la pompe et des jeux de prix, qui se sont fait fut assigné dans le Parc Royal, proche de la Porte Saint-Antoine. Il s'appelle royal pour deux principales considérations : L'une que la place est embellie tout autour de bastimens vrayment dignes d'un Roy, qui a mis la France en paix, et la paix en honneur et sécurité; l'autre qu'elle vient de servir à la magnificence d'une action vrayment royalle, et pour la solennité des alliances de deux grans et puissans royaumes. Car si l'une des carrières ou se faisaient les courses de chevaux et de chariots entre les vieux romains, prist le nom de Flaminiène, parce que l'un des anciens, nommé Flamininius, en donna le champ au public. Pourquoy ce Parc, orné de tant de beaux édifices qui regardent la gloire du Roy, l'ornement de la première ville de son royaume, et la commune utilité de son peuple : et choisy pour représenter les premiers honneurs des nopces de Sa Majesté, avecque l'infante d'Espagne, ne seroit-il proprement et convenablement appellé le Parc-Royal? [1] »

Disons, d'ailleurs, que les auteurs contemporains de Henri IV ne lui avaient pas ménagé non

[1] *Le Triomphe Royal contenant un brief discours de ce qui s'est passé au Parc-Royal à Paris, au mois d'avril 1612.* Paris, 1612, chez Du Breuil (B. N. L. 36 b. 147).

plus les éloges dithyrambiques à l'occasion de cette édification. Le *Mercure François* de l'année 1607, disait que : « Les bastimens du Parc-Royal (Place Royale) que ce roy a fait commencer et a veu aussi parachever, n'ont aucun lieu en toute la chrestienté qui leur puisse estre comparé. »

Le même *Mercure François*, de l'année 1610, en faisait l'une des merveilles du royaume et disait : « Ces cinq merveilles de la France, outre tant d'autres qu'il a fait faire de son règne, sçavoir, les Galleryes pour joindre le Louvre aux Tuilleries, le Pont-Neuf, le Parc-Royal (la Place Royale), les bastimens de Saint-Germain et de Fontainebleau, sont des tesmoignages à la Postérité de sa magnificence. Aussi comme il affectionnoit les bastimens, il aymoit ceux qui faisoient bastir, et chacun à son exemple s'y addonnoit. »

La fête dont il s'agit, que l'on appela le *Camp de la place Royale* et qui fut chantée par le poète Malherbe en de jolis vers mis en musique par Boesset[1], eut lieu les 5, 6 et 7 avril 1612 et fut suivie par tous les gentilshommes de la cour qui étaient les propres acteurs des tournois et passes d'armes qui s'y donnèrent.

Plusieurs estrades garnies d'étoffes somptueuses

[1] La pièce est intitulée *Les Sybilles*, œuvres de Malherbe, annotées par M. L. Lalanne. Hachette, 1862. T. I, p. 197.

avaient été établies à hauteur du premier étage des immeubles et au-dessus de la chaussée qui les bordaient, laquelle chaussée, il est utile de le remarquer, était déjà : « pavée depuis les barrières jusques aux pavillons, de huict toises de pavés plats [1]. »

Sur ces estrades s'entassa toute la noblesse, foule énorme et compacte, avide de plaisirs et de spectacles, au lendemain du deuil occasionné par la mort du roi Henri. Dix mille spectateurs, peut-être, se disputaient ces tribunes, pendant qu'au milieu de la place, dans la lice des joutes, le connétable et les maréchaux de France, entourés des mousquetaires et gardes de toutes les couleurs, se préparaient à juger des coups.

Les luttes, joutes et tournois, sous le nom du *Roman des chevaliers de la gloire*, furent tenus par les représentants des plus grands noms de France : Guise, Nevers, Bassompierre, Chevreuse, La Chataigneraie, Créqui; lesquels, entourés de cinq ou six cents gentilshommes couverts de broderies et habillés d'étoffes d'or et d'argent, se disputèrent les honneurs de ces anodins combats :

> Mais rien cependant ne s'égale,
> A la pompe des jeux divers,
> De ta place vraiment royale

[1] *Le Camp de la place Royalle, ou relation de ce qui s'y est passé*, etc., *loc. cit.*, p. 28.

Beau Théâtre de l'Univers.
Mille Mars d'illustre lignée,
Qui revêtus d'or précieux,
Et de mainte étrangère pierre,
Ressemblaient des soleils sur terre
Aux rayons de celui des cieux [1].
. . . . . .

On imagine que le populaire fut nombreux, à la grande rue Saint-Antoine, pour assister à ce défilé guerrier des mousquetaires et des suisses du duc d'Epernon, des troupes du prince de Conti et des innombrables cavaliers et gentilshommes escortant les jouteurs. Le délire, sans doute, fut à son comble quand le canon de la Bastille, par des salves répétées, annonça l'arrivée de la Reine régente et l'entrée en lice des combattants. Tout Paris, ce jour-là, était au Marais, entassé dans le réseau des petites voies convergeant à la place Royale et principalement dans les rues de l'Echarpe-Blanche, Petite rue Royale, de la Chaussée des Minimes et Royale qui y débouchaient. Dès la pointe du jour, la place était pleine de badauds et de curieux : « hormis ceux qui, pour s'y loger plus avantageusement, y couchèrent la nuict précédente [2]. »

[1] Vers d'Alexandre Bouteroue, dans : *Richelieu, Mazarin, la Fronde et le règne de Louis XIV*, par Capefigue, 1835, T. I, p. 191.

[2] *Le Camp de la place Royalle, ou relation de ce qui s'y est passé*, etc., *loc. cit.*, p. 34.

Il y eut du monde jusque sur les toits, ainsi que nous l'apprend une relation de l'époque qui débute par le poétique couplet ci-dessous :

« France, mère des armes et des lettres, il est temps que la joye luyse sur ton front et que ta teste soit couronnée de guirlandes. L'heure que tu avois si longtemps attenduë est arrivée. La Félicité t'ouvre aujourd'huy son palais. Il semble que tout ton peuple vienne pour assister à ceste ouverture. La place Royale en est desjà pleine. Les fenestres et les théâtres en sont tous remplis. Les couvertures des pavillons en sont occupées [1]. »

Le musée Carnavalet possède une grande toile, attribuée à Claude de Chastillon, provenant de la collection Baur, et qui représente la place Royale et la fête du Roman des chevaliers de la Gloire. On y voit le côté ouest des maisons rouges, ainsi que ceux du nord et du sud, avec le pavillon du Roi et celui de la Reine. Une haute tribune de deux étages se dresse devant les pavillons qui portent aujourd'hui les numéros 9 et 11; une autre tribune s'avance dans la place à hauteur du premier étage et s'appuie contre l'hôtel portant aujourd'hui le numéro 5. Une longue tribune de

[1] *L'Histoire du Palais de la Félicité contenant les aventures des chevaliers qui parurent aux courses faictes à la place Royale pour les alliances de la France et de l'Espagne*, par F. de Rosset. Paris, 1616 (B. N. L. 36 b. 144).

rez-de-chaussée est placée devant les deux pavillons numérotés actuellement 11 et 13, et des galeries ou estrades découvertes sont installées contre toutes les maisons du côté sud, excepté devant le pavillon du Roi, et aussi contre toutes celles du côté nord, sauf devant le pavillon de la Reine. Il est probable qu'une galerie semblable existait devant les maisons du côté est, qui n'est pas représenté. Le milieu de la place est encombré de constructions bizarres, de tentes hétéroclites, de chars extraordinaires et de cavaliers vêtus à l'antique. On y voit le fameux *Palais de la Félicité :* « basty dans la place Royalle au-devant du grand pavillon royal du costé de septentrion. Mais distant de luy de vingt-trois toises comprise la largeur de sa basse court, laquelle avoit vingt toises de long et quinze de large, avec quatre tourelles aux quatre coins [1]. »

Au pied des tribunes, des soldats font jouer l'artillerie. La partie architecturale de ce tableau est, bien entendu, traitée avec la plus grande fantaisie, la perspective est encombrée d'une quantité innombrable de flèches, de clochers, de dômes qui n'ont jamais existé que dans l'imagination du peintre, pas plus, d'ailleurs, que la cathédrale qu'il a plantée à l'endroit où existe encore le jardin de

[1] *Le Camp de la place Royalle, ou relation*, etc., p. 13.

l'hôtel de Sully et qui veut peut-être représenter sainte Catherine de la culture qui est, en effet, dans cette direction. Le seul intérêt de ce document semble donc résider dans la représentation de la fête elle-même et dans la description par le pinceau, des chars, des chevaux et des costumes.

Un autre tableau, de dimensions beaucoup plus restreintes, figure également le tournoi de 1612 et le camp de la place Royale; son auteur s'est évidemment inspiré du précédent, dont il a adopté l'arrangement et la mise au point. C'est la même fantaisie dans la perspective, la même disposition des tribunes, et les chars, chevaux, cavaliers, gens de pied, sont placés aux mêmes endroits. La seule différence existant entre les deux toiles est que, dans la petite, le peintre a ajouté le côté Est des pavillons avec leurs cours intérieures. Nous devons signaler que, dans cette dernière peinture, le pavillon construit plus tard au-dessus de la rue du Pas-de-la-Mule ou Petite rue Royale, n'y figure pas et que la foule circule sur la chaussée, qui est à ciel ouvert, comme dans la rue de l'Echarpe.

Cette indication graphique, ajoutée à ce qu'on lit dans le *Camp de la place Royalle* sur le compte des trente-six pavillons, prouve surabondamment que celui du Pas-de-la-Mule n'existait pas encore en 1612.

Ces deux peintures et celle dont il a été question

plus haut, provenant de la donation Amédée Berger et datant à peu près de 1665, sont les seules que possède le Musée de la Ville sur la place Royale.

On connaît également la superbe gravure due à Claude de Châtillon, dont la signature se trouve à gauche, et représentant ce célèbre événement. Elle est intitulée : « Description succinte de la place Royale, avec indice particulier, tant pour icelle que pour les pompes et magnificences qui ont esté faictes les 5, 6, 7 d'avril 1612, en faveur des alliances de France et d'Espagne. » Dans la marge se lit la mention suivante : « Dessein des pompes et magnificences du Carrousel faict en la place Royalle, à Paris, le V, VI, VII d'Apvril 1612. Vendu à Paris, chez Gabriel Tavernier, sur le pont Marchant, à l'enseigne de la Huppe. » Cette pièce est de format in-folio ; deux bandes de texte, aux côtés, renferment l'explication des 46 numéros de renvoi et des lettres qu'on y trouve.

Dans son grand ouvrage, daté de 1648, sur les combats, jeux militaires et duels, depuis l'antiquité jusqu'au XVIIe siècle, Wilson de la Colombière a parlé avec enthousiasme de cette fête mémorable :

« Entre tous les triomphes et toutes les pompes des anciens, il n'y a jamais rien eu de si auguste qui puisse estre comparé au Carrosel de la place

Royalle de Paris, et jamais les fastes romaines n'ont décrit rien de si admirable ny de si magnifique [1]. »

Une superbe planche en taille-douce, qui a, avec les deux tableaux du Musée Carnavalet et la gravure de Claude de Châtillon, dont nous venons de parler, une bien étrange ressemblance, est intercallée au milieu de cette description et porte des lettres de renvoi au texte, dans lequel nous trouvons l'indication des choses principales de la fête.

Il en résulte que la tribune placée devant les troisième et quatrième pavillons de la rangée ouest, soit les numéros 11 et 13 d'aujourd'hui, était celle du Roi, de la Reine régente, des sœurs de Sa Majesté, de l'ambassadeur d'Espagne et d'un nombre infini de princes et de princesses.

Vis-à-vis du premier pavillon de cette rangée, soit le numéro 9 actuel, était l'échafaud de la reine Marguerite — *la reine Margot* – posé sur des roues afin de pouvoir être transporté d'un endroit à un autre.

Une petite tribune placée à côté du troisième pavillon, numéro 11 actuel, abritait les juges du Camp : le connétable de Montmorency, les maré-

[1] *Le vray théâtre d'honneur de la chevalerie ou le miroir héroïque de la noblesse*, par Marc Wilson de la Colombière, 1648, t. I, p. 361.

chaux de Bouillon, de Brissac, de Bois-Dauphin et de Lesdiguières.

En face de la tribune du Roi, se trouvait la lice des courses de bagues, établie du sud au nord et mesurant 40 toises de long, c'est-à-dire allant du deuxième au septième pavillon de la rangée ouest.

Le palais de la Félicité était une espèce de fortin surmonté d'un clocher pointu, flanqué de quatre clochetons également pointus, le tout situé vers le nord de la place, vis-à-vis du pavillon de la Reine. Derrière ce fort était sa basse-cour, sorte d'enclos entouré de barrières, dans lequel campaient les tenants et leurs équipages.

Les assaillants devaient pénétrer par les trois arcades du pavillon du Roi.

L'auteur nous apprend naïvement que presque tous les pavillons de ce côté ouest étaient flanqués d'échafauds remplis de peuple, mais qu'ils n'ont pas été dessinés sur la planche gravée « pour laisser la considération de cette place aux yeux des curieux ».

La même planche représente à ciel ouvert la Petite rue Royale, aujourd'hui du Pas-de-la-Mule, à l'égal de celle de l'Écharpe-Blanche située en face.

Cette gravure est un document fort précieux pour l'histoire de la place Royale en ce sens qu'elle

la représente en plan cavalier, montrant, outre les façades des pavillons, de nombreuses cours et bâtiments annexes.

Wilson de la Colombière s'est encore servi, dans son ouvrage, de cet admirable décor, pour en faire le théâtre imaginaire d'un tournoi qu'il rêvait de régler avec les armes dont on se sert à la guerre, c'est-à-dire l'épée, le pistolet et la pique. Pour appuyer d'une image sa démonstration, il fit graver une autre planche représentant également la place Royale et dans laquelle on voit manœuvrer les chevaliers. Cette estampe, peu connue dans l'iconographie de la place, montre les pavillons de l'un de ses côtés [1].

Un manuscrit dont il a été question plus haut et qui remonte vraisemblablement à l'année 1639, donne aussi quelques détails curieux sur ce tournoi. Il nous faut bien les reproduire ici si nous voulons être complet :

« Ceste magnifique place estoit commencée dès le vivant du feu roi Henry-le-Grand, l'an 1604 et parfaite en l'année 1612; elle est composée d'une grande place quarrée, environnée de 38 *(sic)* grands pavillons couverts d'ardoises et d'un quarré de galeries avec leurs arcades et piliers qui conduisent tout autour de la place; ce fut en icelle que

[1] *Vray théâtre d'honneur et de chevalerie, loc. cit.*, t. I, p. 533.

se fit le triomphant et royal carrozel pour la solennité des alliances de France et d'Espagne au mois d'avril 1613 *(sic)* dans laquelle estoit un chasteau artificiel appelé de la Paix et des barrières de bois tout autour de la place. 3 jours suivants les trouppes des princes et grands seigneurs y firent leurs entrées avec quantité de chariots, de triomphes et leurs suittes lestement habillez qui alentour coururent la lance à la barrière dressée en la mesme place devant le théâtre du Roy, puis les assaillans assaillirent les tenans qui estoient dans le dict chasteau qui ayant valeureusement combattu, on mit le feu aux fusées de ce dit chasteau qui remplissoient l'air de feux et de diverses figures qui donnèrent un plaisir indicible à plus de cinquante mille personnes qui estoient en ceste place, et aux maisons d'iceux [1]. »

De son côté, le maréchal de Bassompierre, dans ses mémoires, donne des indications fort intéressantes sur ce carrousel et un renseignement qu'il est précieux de retenir au sujet de la terminaison des travaux de la Place :

« Elle entreprit, dit-il en parlant de la Reine-Régente, de faire unir et parfaire la place Royale dans le temps qu'il y avoit jusqu'au jour de la fête,

[1] *Bibliothèque Nationale.* Manuscrit français, n° 1970, 3° intitulé : *Supplément des Antiquitez*, etc., *loc. cit.*

et fit mettre sur le grand bastion cent canons et deux cents boëtes pour faire les salves. »

Il est certain que l'expression de « faire unir et parfaire la place Royale dans le temps qu'il y avoit jusqu'au jour de la fête» doit être prise dans le sens que les travaux de viabilité et d'architecture étaient terminés pour le moment de la solennité.

Bassompière dit plus loin :

« Elle fit partager les places des échafauds et les fenêtres des maisons de ladite place Royale par le grand maréchal des logis. »

Il semble bien ressortir de cette phrase qu'une sorte de réquisition fut faite des fenêtres des pavillons, pour être affectées aux invités de la cour. Nous n'en trouvons pas ailleurs la confirmation, mais ce fait n'aurait rien d'extraordinaire en soi, lesdits pavillons ayant été édifiés sur les terrains du Domaine royal, fort avantageusement concédés à leurs propriétaires par le feu roi.

Au cours de la description qu'il fit de ces fêtes, le maréchal donna le curieux itinéraire ci-après, que suivit le brillant cortège l'un des soirs de la fête et avant la dislocation finale :

« Et sortant par le portail de la place royale, qui va à la rue Saint-Anthoine, nous allâmes le long de ladite rue jusqu'au cimetière Saint-Jean ; puis, passant par la rue de la Verrerie et de la Pourpointerie, entrâmes en celle de Saint-Denis

et, prenant à main gauche, revînmes au pont Notre-Dame, où les reines étoient venues pour voir passer la fête ; et nous, en sortant du Petit-Châtelet, entrant dans la rue de la Harpe, vînmes descendre vers le Pont-Neuf, lequel passé, chacun se sépara [1] ».

Non seulement le Marais, mais toute la capitale était en liesse sur le parcours royal. Feux de joie et illuminations éclairaient les rues, ruelles et carrefours, à la grande joie du populaire qui prenait large part à ces bruyantes et lumineuses manifestations :

« Ce soir, toute la ville de Paris, saisie d'une joie non accoustumée, fist des festes et des resjouissances convenables à la seureté qu'elle establit en ceste mutuelle alliance. Il y eut des feux publiquement allumez par toutes les rües et des lumières posées à toutes les fenestres, qui de la nuict firent un jour clair et brillant [2] ».

Don Inigo de Cardenas, ambassadeur d'Espagne en France, esprit actif et vigilant, ne manqua pas de tenir son maître Philippe III au courant de ces pompes fastueuses qui allaient se célébrer à Paris

[1] *Mémoires du maréchal de Bassompierre.* Collection Petitot, T. I, p. 457.

[2] *Le Triomphe royal contenant un brief discours*, etc., loc. cit. Paris, 1612, du Breuil.

en l'honneur de l'alliance de la France et de l'Espagne et dont le seul carrousel ne coûterait pas moins de 200.000 écus. Il lui détailla par le menu, que le quadrille sur lequel on comptait le plus pour la richesse des costumes était celui du prince de Conti, second prince du sang. Malgré sa fortune assez modeste, ce prince, en effet, ne dépensa pas moins de 20.000 écus pour son propre compte, ne voulant rien écouter de la régente, ni tenir compte des observations de sa famille.

« M. de Vendôme, frère bâtard du roi, ajoute don Inigo, se distinguera également par un grand étalage de richesse. Ce prince, qui est marié, ainsi que votre Majesté le sait, avec la duchesse de Mercœur, doit égaler les profusions du prince de Conti. La duchesse de Mercœur, la veuve, veut également marcher sur ses traces et l'on parle beaucoup des quadrilles qui porteront ses couleurs. »

Et l'ambassadeur fidèle, après une longue énumération des tenants et des assaillants, de leurs chevaux, de leurs costumes, de leur importance à la cour, continue sa narration par quelques lignes qui, elles aussi, nous renseignent sur l'état de la place à cette époque :

« Ces brillants carrousels auront lieu à la place Royale qui, ainsi que je l'ai écrit à votre Majesté, est à l'extrémité de la ville, et parfaitement belle

et achevée en ce moment. On en trouve peu de pareille. Je n'en parle pas tant par moi-même que d'après ceux qui ont plus voyagé que moi. »

C'est encore par lui que nous savons les difficultés sans nombre qui s'élevèrent à propos du placement des invités de marque et particulièrement des représentants des puissances. Pour ne pas susciter de jalousie, un seul fut admis dans la tribune royale, qui n'était autre que don Inigo lui-même, et en raison de la situation de l'Espagne vis-à-vis de la France. Mais cette solution faillit tout brouiller et on eut beaucoup de peine à maintenir les ambassadeurs aux places qui leur avaient été assignées.

Et pour terminer, le prolixe représentant de Philippe III lui apprend qu'un superbe feu d'artifice sera tiré sur le fort de la Bastille et « de la vue duquel on pourra jouir de ladite place Royale[1] ».

La question serait de savoir si de cet endroit il était possible d'apercevoir la plate-forme de la forteresse ?

Il faut croire que ce divertissement pyrotechnique fut la pièce de résistance de la fête et qu'il eut un gros succès, car il fut prôné par tous les auteurs qui prirent la plume pour décrire ces solennités :

[1] *Richelieu, Mazarin, la Fronde et le règne de Louis XIV*, par Capefigue, 1835. T. I, p. 191.

« A la fin de quoy la nuict arriva et se fit derechef une grande escoupeterie, l'artillerie commença à jouër qui rendit le chasteau [de la Félicité] tout en feu, deux mille fusées en l'air, et se vit alors trois sortes de chiffres, l'un d'un double M, l'autre d'une L et l'autre d'une fermesse, tous trois couronez faites de feu d'artifice qui dura un demy quart d'heure bruslant et à mesure qu'il se consommoit, chaque partie tiroit un coup. Pendant que cela se faisoit, il se tira deux cens pièces de canon sur le boulevard de la porte Sainct-Anthoyne[1] »

Ecoutez encore comment, en cette belle soirée d'avril, la nuit succéda au jour ; comment la blonde Phébé, sous la plume d'un écrivain du XVIIe siècle, fit reculer Apollon, afin qu'elle pût, elle aussi, prendre sa part des réjouissances prodiguées aux mortels :

« Et pour ne m'esgarer point en ce sujet, je diray seullement qu'au dernier jour du carousel, la plus grande partye de jour ayant esté employée aux magnificences et entrées des chariots et les courses de bagues estant commencées, Diane, le

[1] *Le carrousel des Pompes et Magnificences faicte en faveur du mariage du très chrestien Roy Louis XIII avec Anne, infante d'Espagne, le jeudy, vendredy, samedy, 5, 6, 7 d'apvril 1612, en la place Royalle à Paris*, à Paris, par Jean Fuet, imprimeur, 1612. (B. N. L. 36, b. 146,)

bel œil de la nuict, jalouse des plaisirs de son frère, voulut avoir sa part de ses contentemens, elle advança ses morreaux et, amenant avec elle les ombres et les obscurités, contraignit son germain de se retirer chez son hôtesse Thétis et par un mesme moyen les cavaliers auxquels en ceste mesme disgrâce leur addresse estoit inutille »[1].

Pendant longtemps ces solennités restèrent dans l'esprit des écrivains sérieux ou burlesques de la capitale qui, souvent, y firent allusion sans que le lecteur pût jamais arriver à en saisir le sens. Témoin, cette citation, tirée d'une plaquette imprimée en 1614 et de laquelle il est impossible de comprendre la portée, ou de trouver l'explication :

« Si le Sarazin de la Place Royale veut dire qu'il y ait plus de plaisir à un assaut ou à une escarmouche qu'à une course de bagues ou à un combat à la barrière, je dis que ses jambes en ont menty, et que sa teste mérite de porter autant de cornes en trocheure qu'il a de balaffres sur la care de coupee à la mode des Topinambous. »[2]

Nous devons signaler encore une fort belle

[1] *Les courses de bagues faictes en la place Royalle, en faveur des heureuses alliances de France et d'Espagne,* par N. L. M. S. D. P. Paris, 1612. (B. N. L. 36, b. 149).

[2] *Les XVI propositions de Pierre Boutiquier, surnommé le Pacifique, qu'il soutiendra sur les 16 articles de la Paix. Dédié aux 16 quartiniers de la Ville de Paris,* 1614, p. 10.

planche, gravée à l'occasion de cet événement, et qui illustre la longue et minutieuse relation donnée par le *Mercure françois*. La vue est prise du pavillon du roi, montrant tout le côté nord, de face, avec une faible partie en perspective, des côtés est et ouest. Devant ce dernier se voit la grande tribune royale qui communique avec les pavillons par une passerelle à hauteur du premier étage. On y voit aussi l'estrade mobile de la reine de Navarre, tendue de tapisseries et à l'aide de laquelle elle pouvait se transporter sur tous les points de la fête. Devant le pavillon de la Reine, se dresse le Palais de la Félicité, au moment où éclate le feu d'artifice et dans les flammes duquel apparaissent, surmontés de couronnes royales, les chiffres flamboyants des héros de la fête : un L flanqué à gauche d'un M et d'un A entrelacés, et à droite, également entrelacés, un S et un Y.

Tous les chars, cavaliers, monstres, groupes de combattants, y sont numérotés et se réfèrent au texte de la description [1].

Il faut croire que les tournois mémorables dont il vient d'être question, laissèrent à cet endroit une réputation indiscutée de commodité pratique et de décor fastueux pour les réjouissances de ce genre, puisqu'il en devint à peu près le centre

[1] *La continuation du « Mercure François »*, pour l'année 1612, Edition de 1631, t. II, p. 334.

unique à Paris. Louis XIV ne voulut pas manquer à la tradition et fit tout son possible pour conserver à cette place Royale, créée par son grand-père, le juste renom qu'elle avait acquis sous le règne précédent, concernant ces attractions si chères à sa noblesse. Il résolut d'accentuer encore cette sorte de monopole des carrousels et de fêtes guerrières qu'elle détenait depuis longtemps, en la consacrant spécialement à cette destination par des travaux et aménagements particuliers. C'est ainsi que, par un mandement du 16 mars 1660, et en vue de favoriser particulièrement les courses de bagues à y donner, il prescrivit l'élargissement de la rue Sainte-Catherine — aujourd'hui des Francs-Bourgeois — de façon à permettre aux cavalcades et aux cortèges de pénétrer dans la place, sans gêne ni embarras :

« Dans le désir que nous avons à nostre retour en nostre bonne Ville de Paris de prendre nostre divertissement aux courses de bagues et autres exercices, comme il n'y a point dans la Ville de lieu plus propre ni commode pour celà que la place Royalle, nous voullons aussi que toutes les advenues en soient libres et particulièrement celle du costé de la rue Sainte-Catherine, par laquelle les principales entrées se doibvent faire en la dite place Royalle, et d'autant qu'au bout de la petite rue il y a deux ou trois petites maisons qui

empeschent l'entière ouverture de la dite advenue, causent une difformité fort considérable et empeschent que les carrosses n'y peuvent passer sans beaucoup d'embarras et d'incommodité, outre qu'elles sont prêtes à tomber en ruines. »[1]

Et le jeune roi, impatient de venir voir jouter et courir en ladite place Royale ordonnait, d'Aix en Provence, où il était à cette date, de démolir incontinent toutes ces masures encombrantes et susceptibles de jeter le désarroi dans les cortèges officiels.

La Requête adressée au Parlement par les Prévost des Marchands et Echevins de la Ville de Paris pour donner suite à ce vœu, est du 11 mai 1660.

A deux années de là, cependant, l'infortunée place Royale vit échapper l'occasion de briller encore une fois, à propos de la plus somptueuse fête militaire qui se donna durant tout le règne de Louis XIV. Nous voulons parler du fameux carrousel de 1662 pour l'emplacement duquel elle fut définitivement écartée, étant trouvée de proportions insuffisantes et peut-être, aussi, déjà vieillotte. La question fut agitée de savoir si, pour ces sortes de réjouissances, elle conserverait la suprématie et garderait fidèlement les traditions imposées par Henri IV et Louis XIII ; mais les

[1] *Recueil de lettres patentes, ordonnances royales, décrets et arrêtés préfectoraux.* 2e supplément publié par la Ville de Paris, 1902, p. 6.

pavillons rouges manquèrent d'éloquence et ne surent inspirer aucun souvenir au jeune monarque, en dépit de ce qu'il en pensait en 1660. On donna la préférence à l'immense place qui se développait devant les Tuileries et qui conserva depuis, le nom de place du Carrousel.

Un ouvrage admirable, commandé par Colbert pour le dauphin, écrit par Perrault et imprimé en 1670, destiné à conserver les fastes du Carrousel de 1662, s'exprime ainsi sur le choix de l'emplacement :

« Il ne restoit plus qu'à trouver un lieu qui fût digne de ce spectacle, et où l'on pût dresser un amphithéâtre capable de contenir le grand nombre d'hommes et de chevaux qui le composoient ; la place Royalle, qui sembloit estre en possession de servir à ces sortes de magnificences, fut trouvée trop petite et trop reserrée, bien que sous Louis XIII, on y ait représenté un des plus beaux carrousels qui se soient jamais veus, l'on choisit donc la grande place, qui est au-devant du Palais des Thuileries, et qui a peu de pareilles, soit pour son étendue, soit pour la beauté des bâtimens qui l'environnent[1] ».

Le frontispice de cet ouvrage, qui est une magnifique planche gravée, devait particulièrement

[1] *Courses de testes et de bagues faites par le Roy et par les princes et seigneurs de sa cour, en l'année 1662.* Paris, Imprimerie Royale, 1670, p. 2, grand in-folio.

nous intéresser en ce qu'il représente la place Royale, fort probablement pendant le tournoi de 1612. Derrière un buste de Louis XIV, entouré d'attributs guerriers, se développent les trois côtés de ce lieu, dont les pavillons sont d'une architecture fort exacte. C'est là, encore, une belle représentation de l'endroit, dessinée et gravée en 1670 et de laquelle on peut dire, en ce qui concerne la figuration des maisons, que rien de plus précis n'a été fait.

La noblesse de France, sous le sombre et taciturne Louis XIII, était, au plus haut degré, la noblesse de l'extrême élégance, des amours de bonne compagnie et des grands coups d'épée. Sa fine fleure, naturellement, vivait à Paris et, dans Paris, avait pour quartier général la place Royale.

Plusieurs terribles duels l'ont eue pour théâtre à cette époque, dont ont parlé surtout les historiens du temps. Le poète Malherbe, dans une lettre datée du 27me de janvier 1614, en raconte l'un des premiers à Peiresc :

« Cette nuit il s'est fait un combat de deux à deux dans la place Royale, voilà déjà le second qui s'y est fait ; et sans un empêchement qui fut donné à deux autres qui s'y étoient assignés, ce seroit le troisième [1] ».

[1] *Œuvres de Malherbe*, annotées par M. L. Lalanne. Hachette, 1862. T. III, p. 379 et 380.

Cette rencontre, à l'épée sans dague, eut lieu entre Louis de Goth, marquis de Rouillac, et Philippe Hurault, seigneur du Marais, ayant pour seconds Saint-Vincent et François de Sainte-Maure, seigneur de Sales. Les péripéties racontées par Malherbe, en furent quelque peu mouvementées : Rouillac se rue sur du Marais, le jette à terre et le frappe du pommeau de son épée pour l'obliger à lui demander la vie.

— Notre querelle, répond du Marais, ne vaut guère que vous me l'ôtiez, mais enfin faites de moi ce que bon vous semblera.

En cette terrible minute, Saint-Vincent, second de Rouillac, reçoit un tel coup d'épée au travers du corps que son adversaire ne peut la retirer. Ce que voyant, Rouillac laisse du Marais, meurtri et tuméfié, et tombe sur Sainte-Maure auquel il donne un grand coup d'épée dans « la souris » du bras dont il meurt trois heures après.

Une autre version de ce combat, plus tragique encore s'il est possible, est racontée par un historien contemporain et spécialiste en la matière. Il dit, en parlant du marquis de Rouillac :

« Il se battit au milieu de la place Royalle, à la mi-nuit, un flambeau à la main gauche pour s'éclairer et une espée à la droite pour s'arracher la vie. »

Les trois combattants avaient également l'épée d'une main et le flambeau de l'autre. Sainte-Maure

tua Saint-Vincent au premier engagement. Rouillac blessa grièvement du Marais de plusieurs coups, lui en porta un mortel au travers du corps, le jeta à terre et le désarma. L'épée de Rouillac s'étant rompue, il se servit alors de celle de du Marais pour reprendre un nouveau combat avec Sainte-Maure, lequel ne tarda pas de succomber à son tour. Si bien, dit le contemporain, que Rouillac emporta glorieusement les quatre épées, laissant à terre, au milieu de la place, ses deux ennemis et son second[1].

Ce marquis de Rouillac était celui-là même qui, au carrousel de 1612, des chevaliers de la Gloire, gagna le prix de la course de bagues sous le nom de *Zaïde* et alors qu'il représentait : *Un soleil qui chasse les nuées, avec cette devise :* « *No paran.* »

Le prétexte de cette boucherie avait été un ballet donné à l'Arsenal et dans lequel du Marais, né du premier mariage de Rachel de Cochefilet, seconde femme du duc de Sully, ne voulut pas laisser pénétrer le marquis de Rouillac.

On a pu voir que, dans cette rencontre, suivant la logique ordinaire de tous les duels, les victimes furent les deux seconds, étrangers à l'incident de

[1] *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie ou le miroir héroïque de la noblesse*, par Marc de Wilson, sieur de la Colombière. 1648. T. II, p. 521.

l'Arsenal, et dont l'un fut tué, tandis que son adversaire était mortellement blessé.

Une autre affaire d'honneur, la plus célèbre peut-être de cette époque, eut encore pour théâtre la place Royale. Nous voulons parler de la rencontre du 12 mai 1627, entre François de Montmorency, comte de Luz et de Boutteville, et le marquis de Beuvron avec, pour seconds et adversaires, François de Rosmadec, comte des Chapelles, et le marquis de Bussy d'Amboise, d'une part, et, d'autre part, les deux gentilshommes La Berthe et Buquet.

L'origine de cette affaire était celle-ci :

En 1626, au commencement du carême, Boutteville tua en duel le comte de Thorigny.

Beuvron, voulant venger la mort de ce dernier, résolut de provoquer son adversaire. En janvier 1627, il se rend à Bruxelles, avec son écuyer Buquet, où il savait que Boutteville s'était refugié à la cour de l'Infante d'Espagne, archiduchesse de Flandre, tante de Louis XIII.

Le roi de France, ayant appris ce projet et déplorant ces combats entre bons gentilshommes de sa noblesse, fit tenir à l'Archiduchesse qu'elle serait bienvenue à essayer d'une réconciliation entre les deux ennemis. Le marquis de Spinola fut chargé par elle de ce soin, mais le raccommodement qu'il négocia ne devait pas être autre chose qu'une

feinte et un acte de politesse vis-à-vis d'une femme suppliante et timorée.

Si bien que Boutteville, ayant promis à l'Infante de ne se point battre sur ses Etats, se réfugia en Lorraine où il se fixa à Nancy. Beuvron, on le pense, ne le perdait pas de vue et lui écrivit que ne pouvant aller le rejoindre, étant lui-même surveillé, il le priait de se rapprocher de Paris où ils pourraient se rencontrer :

« Vous faites beaucoup de bruit, lui répond des Chapelles, ami de Boutteville, disant que vous voulez vous battre, ce que je ne crois pas, jusques à ce que je vous voye aux effets. »

L'Archiduchesse de Flandre, pourtant, avait officiellement demandé à Louis XIII de laisser rentrer Boutteville en France, lui faisant espérer, étant donnés les atermoiements, que la rencontre n'aurait vraisemblablement pas lieu. Le Roi, poussé par son Conseil, ne put donner satisfaction à cette requête, mais répondit qu'au cas où le rebel rentrerait dans son royaume, aucune recherche ne serait entreprise contre lui.

C'était, sinon la grâce, du moins l'oubli du délit.

Mais cela ne pouvait suffire à la fierté du Montmorency, qui s'écria, plein d'arrogance :

« Je me batteray en bref dans Paris, et dans la place Royalle, puisque l'on m'a refusé une aboli-

tion, et ce qui me picque d'avantage, est que l'Archiduchesse de Flandres ne l'a peu obtenir du Roy, et m'a esté refusée. »

Il prend donc ses mesures pour rentrer à Paris où il est devancé par le billet suivant, envoyé à la cour de France :

« Boutteville s'en va à Paris, qu'on prenne garde à luy, car il se vante qu'il se battra dans la place Royalle. »

Le lundi 10 mai 1627, Boutteville et des Chapelles sont dans la capitale et Beuvron est avisé qu'ils se tiennent prêts à lui donner satisfaction. Dans l'heure même, celui-ci délègue un gentilhomme pour connaître l'endroit où ils pourront se rencontrer.

Boutteville répond :

« Je me trouveray aujourd'huy à neuf heures du soir à la place Royalle, s'il plaist à vostre Maistre, il s'y trouvera pour nous résoudre. »

Beuvron s'y trouve, en effet, et manifeste le désir d'en finir sur-le-champ sans déranger aucun de leurs seconds respectifs.

« Je veux, répond Boutteville, que le soleil soit témoin de mes actions ; d'ailleurs, je suis engagé à deux de mes amis qui veullent estre de la partie, et si je ne le faisois, j'aurois affaire à eux ; le comte des Chapelles en est l'un, et La Berthe l'autre ; c'est pourquoy nous nous trouverons demain en

ce mesme lieu, environ les deux à trois heures après midy, à Dieu, Monsieur, et n'oubliez pas d'y ammener deux de vos amis. »

Fixé définitivement, Beuvron n'a plus qu'à se préoccuper de ses seconds. Jadis, Bussy d'Amboise lui avait fait promettre que s'il avait jamais une affaire d'honneur à régler avec Boutteville et que des Chapelles en soit, il serait l'un de ses tenants. Se souvenant de cette promesse, le voilà donc se dirigeant vers Saint-Martin-des-Champs, au logis du Président de Mesmes, où habite le beau-fils de ce dernier, le marquis de Bussy d'Amboise.

L'infortuné marquis est en piteux état, fort mal en point et assez malade. Il lui demande des nouvelles de sa santé, sans rien lui dire, tout d'abord, de l'objet de sa visite :

« On m'a desja saigné trois fois du bras droict, répond Bussy, et ce jourd'huy je l'ai encor esté du pied en l'eau, et depuis dix ou douze jours, j'ay eu cinq accès de fièvre, ce qui me rend très foible. »

— Voilà qui est joué de malheur, reprend Beuvron, en indiquant cette fois le but de sa démarche :

« Mais, estant indisposé comme vous l'êtes, vous n'aurez jamais la force de combattre. »

Et Bussy de répondre :

« Pardonnez-moi, Monsieur, quand j'aurois la mort entre les dents, je veux estre de ceste partye. »

Voilà donc qui est convenu. Le mercredi 12 mai, veille de l'Ascension, le rendez-vous est pris aux Filles-Dieu, entre tous les combattants. A l'heure dite, pas une absence : « On se visite dans les chausses et sous la chemise », selon l'habitude, et afin de constater que rien n'est dissimulé, et l'on monte en carrosse pour la place Royale.

En un instant, les six adversaires sont en ligne : Boutteville contre Beuvron, des Chapelles contre Bussy d'Amboise ; La Berthe, qui est à Boutteville, se place devant Buquet qui est à Beuvron.

Est-ce un défi ? le terrible peloton est justement sous les fenêtres du pavillon du Roi. Proche l'Hôtel de Coulanges, ainsi qu'en ont déposé des témoins entendus au procès [1].

Le combat a lieu avec l'épée et la dague.

Chose curieuse, les deux principaux adversaires ne parviennent pas à se blesser. Après plusieurs engagements, ils jettent leurs épées, se précipitent l'un sur l'autre, poignards levés, s'étreignent furieusement, puis, reconnaissant leur bravoure égale, se demandent la vie et veulent retenir leurs

[1] *La Maison natale de Mme de Sévigné*, par M. F. de Mallevoue, *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, 1882, p. 40.

amis. Mais déjà Bussy d'Amboise est par terre, ayant reçu de des Chapelles une estocade dans la *veine cave*, tandis que La Berthe est hors de combat.

C'est maintenant la besogne des laquais qui sont là, debout, en attendant l'issue de la rencontre.

La Berthe est porté à l'Hôtel de Mayenne alors que le malheureux Bussy d'Amboise, saigné pour la dernière fois, expire chez le comte de Maugiron où il vient d'être amené.

Beuvron et Buquet, indemnes, ou peu s'en faut, en présence des exempts qui commencent à apparaître, se dissimulent d'arcade en arcade, guettent leur carrosse, sautent dedans quand il arrive et prennent le large.

Mais que sont devenus Boutteville et des Chapelles ?

« Boutteville alla au logis du baron de Chantail, proche la dite place Royalle, où il monta à cheval, et fut au logis des Guillemins Barbiers. »

Ce logis du baron de Chantail n'est autre que l'hôtel de Coulanges, situé à droite du pavillon du Roi. C'est là qu'habitait le père de Marie de Rabutin-Chantal qui sera plus tard *Mme de Sévigné* et où elle naquit l'année précédente. Une porte cochère existait alors au milieu de ce pavillon et fut supprimée vers 1840. Bussy d'Amboise y pénètre, traverse l'hôtel, arrive dans la cour des écuries

donnant sur la rue Royale, aujourd'hui de Birague, et monte à cheval ainsi qu'il est dit plus haut[1].

Tel est le sens de ces mots : « alla au logis du baron de Chantail, proche la dite place Royalle. »

Voici donc Boutteville au logis des Guillemins Barbiers Il y retrouve des Chapelles, y font une collation, se munissent d'argent et se disposent à sortir de la ville.

En passant, ils entrent à l'hôtel de Mayenne, rue Saint-Antoine, afin de s'enquérir de La Berthe, qui y a été déposé.

— Sauvez-vous, leur crie-t-on dès qu'ils arrivent, le roi est ici !

Et les voilà galopant sur la route de Meaux, vers la Lorraine.

Une poursuite acharnée commence, faite par les archers du Grand Prévôt, par ceux du Chevalier du Guet et par ceux du Prévôt de l'Ile de France. Aussitôt, deux gentilshommes, lieutenants au régiment des gardes, Ponty et Gade, prennent la tête et suivent à toutes brides les deux fugitifs, passés depuis peu de temps sur la route avec quelques heures d'avance.

[1] Cette explication est très clairement donnée par M. F. de Mallevoue, dans un travail fort documenté sur la maison natale de Madame de Sévigné. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, 1882, p. 35.

A Vitry-le-Brûlé, enfin, les deux officiers arrivent au moment où, dans une hôtellerie, Boutteville et des Chapelles viennent « de se mettre au lict, couchez ensemble, » avec ordre de ne les point déranger avant le lendemain matin huit heures. Assurés de leur identité, les gardes se concertent et l'un d'eux part à Vitry-le-François requérir le Prévôt des Maréchaux, qui arrive avec ses archers et opère l'arrestation.

Comme des Chapelles voulait résister, Boutteville lui dit :

« Il ne faut tant faire le doucet, nous en serons quittes pour le coup, allons, allons. »

Etait-ce un jeu de mot cruel ou une coquille de l'imprimeur du temps, et faut-il lire *cou* pour *coup?*

Le cadre de cet ouvrage ne nous permet pas de narrer toutes les phases du procès retentissant qui s'ensuivit au Parlement.

Nous dirons seulement que toute la noblesse de France et particulièrement le duc d'Orléans, le prince et la princesse de Condé, les ducs de Montmorency, d'Angoulême et de Ventadour, s'employèrent pour obtenir la grâce du fils de l'illustre famille de Montmorency et de son cousin des Chapelles. Mais rien ne fit fléchir la ténacité justicière de Louis XIII, pas même les cris de désespoir de l'épouse infortunée :

«,.... C'est pourquoy, Sire, dans les larmes et

les soupirs qui estouffent mes paroles, je supplie très humblement V. M. pardonner à un subject qui m'est si sensible, si protesnée à vos pieds, appelant le Dieu de miséricorde pour appuy de mes très humbles supplications, j'implore toute esplorée, de vous, qui êtes son image, votre clémence[1]..... »

Il fallut donc se préparer à mourir.

Boutteville écrivit à son épouse :

« Monsieur de Nantes vous dira, ma femme, de quelle mort je vay mourir maintenant, je m'asseure que cela vous servira de consolation dans la perte que vous faites, vous aviserez avec luy, ce qui sera le meilleur pour le salut de mon âme, et prendrez le soin de payer ce que je doibs dans le monde, les prières que vous ferez faire pour le salut de mon âme, me peuvent beaucoup servir ; mais le principal c'est de satisfaire à tous mes créanciers, je ne veux pas vous dire davantage de paroles, pour vous faire cognoistre que je vous ayme, de peur que cela n'accroisse votre affliction, mais je vous prie qu'elle prenne fin, afin que, ne

[1] François de Montmorency, comte de Luze ou Luxe, seigneur de Boutteville, né en 1600, marié à Elisabeth-Angélique de Vienne en 1617, dont il eut deux filles et un fils qui naquit six mois après l'exécution et devint le maréchal de Luxembourg. (Note de M. de Boislille dans les Mémoires de Saint-Simon, t. II, p. 33 (Grands écrivains français).

pouvant plus servir, au moins elle ne vous puisse nuire [1]. »

De son côté, des Chapelles ne voulut pas quitter la vie sans mettre respectueusement aux pieds de la Présidente de Mesmes le témoignage de sa douleur et de ses regrets pour lui avoir tué son fils, l'infortuné Bussy d'Amboise :

« Madame, si je n'avois un véritable sentiment de la faute que j'ay commise envers Dieu, et du tort que je vous ay fait, je ne prendrois la hardiesse de requérir très humblement de vostre bonté un acte de piété la plus grande qui puisse jamais partir d'une âme chrétienne et généreuse qui est, Madame, le pardon de vous avoir ravy vostre cher et unique enfant, non par hayne, ny vengeance, n'ayant jamais eu subject que de l'honorer, mais par un vain et faux honneur du monde, contraire, je le confesse, à la loy de Dieu et de la raison naturelle, soyez satisfaite, Madame, de mon sang que je verseray bientost, pour l'expiation de mon delict, j'espère que la justice divine la sera, à jointes mains je vous demande que vos pitoyables ne crient plus vengeance contre moy au ciel, afin que plus tost je puisse par mes

[1] Saint-Simon nous apprend que la veuve de Boutteville conserva toujours et fidèlement la mémoire de son infortuné mari. Elle mourut à l'âge de 89 ans, après un veuvage de 69 années. (Mémoires de Saint-Simon. *loc, cit.*, t. II, p. 35.

prières récompenser le mal qu'avez receu par moy misérable qui meurs, Madame, vostre très humble serviteur, des Chappelles. »

Le cortège, pourtant, se mit en marche et arriva lentement à la Grève.

Montmorency était ce beau cavalier qui tenait tant à ses moustaches :

« L'exécuteur coupant les cheveux du comte de Boutteville, ledit Boutteville porta la main à sa moustache qui étoit belle et grande et qu'alors l'évêque de Nantes lui dit : « Mon fils, il ne faut « plus penser au monde ; quoi, vous y pensez « encore ! »

Les deux jeunes gens eurent le col tranché et moururent comme le leur imposait le nom qu'ils portaient, comme le leur prescrivait leur courage, et en refusant de se laisser bander les yeux. Le supplice eut lieu le 22 juin 1627.

« Après l'exécution, on mit leurs testes et leurs corps tous habillez suivant la volonté du Roy, dans un carrosse qui estoit là et furent emportez à l'hôtel d'Angoulême, où on les mit sur une table près l'un de l'autre ; à chaque corps, on remit sa teste, proche d'eux y avoit de l'eau béniste et une branche de bouïs dedans pour leur en jetter, un cierge allumé. [1] »

[1] La relation de ce terrible drame et les citations repro-

Une autre rencontre, non moins célèbre, non moins sensationnelle, se déroula encore dans la place Royale, le 12 décembre 1643 et eut pour acteurs, les descendants de deux illustres familles, des plus grandes dans l'histoire de France : Guise et Coligny !

Un prétexte quelque peu futile, à propos de la querelle de Mme de Montbazon et de Mme de Longueville, amena, en présence l'un de l'autre, par une journée brumeuse de décembre, ces deux champions résumant déjà la haine de deux races.

Henri de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, pair et grand chambellan de France, petit-fils de Henri de Guise le Balafré et « l'un des principaux soutenans de Mme de Montbazon », dit Mme de Motteville, se rencontra, flamberge au vent, avec le comte Maurice de Coligny, petit-fils de l'amiral, plein de tendres sentiments pour la belle madame de Longueville.

Deux seconds, également l'épée à la main, MM. de Bridieu et d'Estrades, se rangèrent à côté de leurs amis.

Avant le premier engagement, le duc de Guise fit quelques pas et, saluant de l'épée, dit fort civilement à son adversaire :

duites ici, sont extraites du *Mercure François*, de 1627, imprimé dans l'année même de cette affaire. T. XIII, p. 399 et suivantes.

« Monsieur le comte, nous allons décider aujourd'hui les anciennes querelles de nos deux maisons. »

Le duel ne fut pas des plus courtois; Coligny, cruellement frappé, tomba sans lâcher prise et mourut six mois après.

Les deux seconds furent également couverts de blessures. Aux fenêtres des pavillons rouges, les spectateurs et surtout les spectatrices, déliraient.

Une fois encore, un Coligny tombait sous les coups d'un Guise!

Il faut remarquer, cependant, que la rencontre des deux petits-fils, à l'inverse de celle des deux grands-pères, en la cruelle nuit de la Saint-Barthélemy, se termina autrement que par un crime.

Le combat s'était divisé en deux phases distinctes :

Au premier engagement, Coligny est désarmé par Guise qui, mettant le pied sur l'épée de son adversaire, le soufflette de la sienne.

A la seconde reprise, Guise est blessé à l'épaule et Coligny à la main; alors, le premier, se saisissant, de l'arme de son ennemi — ce dont il a la main un peu coupée — l'enlève rapidement pendant qu'avec son épée, il lui porte un grand coup qui le met hors de combat.

« Presque tout le monde, dit Victor Cousin, dans son beau livre sur madame de Longueville, prit

parti pour le duc de Guise contre Coligny, doublement coupable et parce qu'il était le provocateur et parce qu'il avait été malheureux. [1] »

Ce duel, aujourd'hui, ne serait probablement pas jugé de la même façon.

« Le duc de Guise, brave comme ses ayeux, eut l'avantage sur le martyr de Mme de Longueville, » ainsi s'exprime Mme de Motteville, insinuant, sans doute, que l'infortuné Coligny n'avait été sur le terrain qu'après une forte pression de son amie, alors qu'il n'y tenait pas plus que son adversaire. [2]

Gaudin rapporte qu'à l'issue du combat, on trouva le billet ci-après attaché au cheval de bronze de Louis XIII :

« *Henricus, dux Guysius, aulico, molimime ad duellum vocatus ac superbo fastu in arenam regiam ductus, Colinœum, antiquum religionis nec non familiœ Guysianœ hostem debellavit inflixit, ac inermem reliquit, anno domini millesimo sexcentesimo*, etc., etc. [3] »

[1] *Madame de Longueville*, par Victor Cousin, T. I, p. 246.

[2] *Mémoires de Madame de Motteville*, édition de 1869. T. I, p. 158.

[3] Gaudin, *Archives des affaires étrangères, France*. T. CVII. 2 janvier 1644. (Dans Madame de Longueville, de Victor Cousin. T. I, p. 245).

Mme de Longueville, pour laquelle se battit et mourut Coligny, assista à cette cruelle rencontre, dit encore Mme de Motteville, dans le logis de la vieille duchesse de Rohan, à la place Royale où, dissimulée derrière le rideau d'une fenêtre, elle put suivre toutes les péripéties du combat.

N'étant pas mort sur le coup, Coligny fut, selon l'habitude du temps, chansonné dans les carrefours et peut-être sous les célèbres arcades. Un refrain ridicule courut sur son compte à travers les rues, pendant que sa terrible blessure le clouait sur un lit de douleurs :

Essuyez vos beaux yeux
Madame de Longueville;
Essuyez vos beaux yeux,
Coligny se porte mieux.
S'il a demandé la vie,
Ne l'en blâmez nullement,
Car c'est pour être votre amant
Qu'il veut vivre éternellement [1].

Un roman fut aussi consacré à cette affaire, intitulé : « *Histoire d'Agesilan et d'Isménie* » que Victor Cousin retrouva heureusement à l'état de manuscrit, à l'Arsenal, et dont une copie existe également à la Bibliothèque Nationale. Les amours d'Agesilan (Coligny) et d'Isménie (Mme de Lon-

[1] *Recueil des chansons* notées de l'Arsenal, reproduites par Mme de Motteville, t. I, p. 201, et par Victor Cousin, dans *Mme de Longueville,* t. I, p. 250.

gueville) y sont tout au long décrits et aussi la fameuse rencontre à l'épée de la place Royale que l'auteur, par une galante attention pour les grandes dames qui l'habitaient, appelle du nom aimable de « *place des Nymphes.* »

Cette appellation constitue un vocable de plus à ajouter à la longue nomenclature dont il a été question plus haut.

Quoi qu'il en soit, comme l'on était encore à cette époque sous le régime des édits de Louis XIII, ce duel fut déféré au Parlement, à la requête de la Reine mère, mais la procédure n'en fut pas continuée en raison de l'état lamentable de Coligny qui mourut à la fin de mai 1644.

Loret, dans sa gazette rimée, parle encore d'un autre duel qui eut lieu en 1654. Sans doute pour éviter de compromettre les combattants, le poète ne donne pas leur nom et garde à leur endroit un prudent anonymat :

Lundy dernier, non sans scandale,
Se fit dans la Place Royale
Un duël de quatre vaillans,
Qui, tant assaillis, qu'assaillans,
Dont un mourut d'un coup d'épée,
Auroient tous la teste coupée,
Si les Archers du Châtelet
Les pouvoient saizir au collet :
Mais ce n'est pas afaire faite,
Car leur diligente retraite,

De l'échafaud les sauvera;
Mais, peut-être, il arrivera
Qu'à cauze de leur forfaiture
Ils seront punis en peinture [1].

La Fronde, est-il besoin de le dire, s'étala copieusement entre les hauts pavillons de la place Royale, encore que ses habitants n'y jouèrent pas un rôle bien marqué. Ses vastes espaces n'étaient-ils pas tout désignés pour servir de champ de parade, de terrain de manœuvre aux bons bourgeois et courtauds de boutiques, empanachés de paille, qui servaient, en cette occasion, la mauvaise humeur des princes :

« Dans ce lieu de forme quarrée l'on peut ranger jusques à quatre mille hommes en bataille. » [2]

Elle fut souvent un camp retranché où les troupes de la Ville, c'est-à-dire de la Fronde, campaient habituellement et montraient leur brillante tenue aux citadins indécis dans le choix d'une opinion politique :

« Le lundy 11 janvier 1649, toute l'après-dîner, cinq cens cavaliers ont été en halte et revue dans la place Royale. »

[1] *La Muse Historique de Loret*, livre cinquième, p. 5. Lettre deuxième du X janvier 1654.

[2] *Abrégé des antiquitez de la ville de Paris*, par François Colletet, 1664, p. 251.

Et encore :

« Le dict mardy 12, ont esté aux environs de la place Royale deux ou trois cens hommes de la cavalerie de la Ville, tous bien montés, aucuns avec la salade et presque tous avec la valise et y sont demeurés toute l'après-dîner. »

Le *Journal de Dubuisson-Aubenay*, duquel nous tirons ces renseignements, nous informe que ces troupes étaient là en attendant l'ordre de marcher sur la Bastille, contre laquelle le canon avait déjà tiré, en cette journée du 12, répercutant ses grondements sonores sous les sombres arcades de la place Royale, sa voisine.

Le 15 janvier, c'est encore, devant les hauts pavillons, une grande revue de la cavalerie urbaine inspectée par le marquis de la Boulaye.

Le 20, à la revue que passa le prince de Conti, on remarqua que les drapeaux portaient la devise :

Regem nostrum quœrimus.

La place, d'ailleurs, était en quelque sorte le point central du mouvement militaire qui agita si fort Paris à cette époque. Elle était le Champ-de-Mars où se ralliaient toutes les milices bourgeoises, dès qu'une sortie était préméditée :

« Du vendredy 22e jour de janvier 1649, il fut mandé à quelques colonels de la Ville de faire trouver sur les deux heures dans la Place Royalle

tous les soldatz volontaires qui pourroient se trouver en leurs colonelles pour servir hors la Ville un jour ou deux. Auquel lieu M. le prince de Conty se devoit trouver [1]. »

Mais la plus belle journée fut assurément celle du jeudi 4 février de cette même année, pendant laquelle une parade superbe, *une montre* étincelante devait être faite, de leurs troupes et de celles de leurs alliés, par le prince de Conti, le duc d'Elbeuf et le duc de Beaufort.

Les uniformes et les équipages resplendissants foisonnent dans la place et ne manqueront pas, sans doute, d'entraîner les hésitants sous des bannières aussi somptueuses :

« Jeudi 4, l'après-dîner, montre générale du régiment de cavalerie, de huit compagnies de cinquante hommes, du prince de Conti, présent en personne, à cheval, en la place Royale.

« Sa compagnie de cent gardes à casaques, housse-bandes d'écarlate, à galons et boutons d'argent, avec des croix d'argent, sur le milieu du devant, et derrière aboutés de fleurs de lis d'or et de chiffres A et B (Armand de Bourbon), couronnés en broderies d'or, remplissant le vide entre les croisons.

« Le duc d'Elbeuf a cinquante gardes à casaques

[1] *Les Registres de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde*, par Le Roux de Lincy et Douët-d'Arcq, t. I, p. 161.

de drap vert, avec croix doubles ou de Lorraine de satin blanc, bordé du parement d'argent.

« Le duc de Beaufort a cinquante gardes seulement, avec casaques d'écarlate, galonnées d'argent, aux croix d'argent, mais sans chiffres, fleurs de lis couronnées.

« Le maréchal de la Mothe n'a que des croix de satin blanc en ses cinquante casaques d'écarlate.

« Le duc de Bouillon a ses cinquante casaques de blanc et noir, comme sa livrée [1]. »

Etant donnée la pauvreté du duc d'Elbeuf, il est permis de croire que ce fut la caisse des frondeurs qui paya les belles casaques vertes à croix de Lorraine dont il vient d'être question. Le gendre de la Belle Gabrielle et de Henri IV avait, on le sait, la réputation d'être un noble gueux et fut à ce titre chansonné par Marigny :

« Monsieur d'Elbeuf et ses enfants
Font rage à la Place Royale;
Ils sont tous quatre piaffans,
Mais sitôt qu'il faut battre aux champs
Ils quittent l'humeur martiale.
Le Prince Monseigneur d'Elbeuf,
Qui n'avait aucune ressource,
Et qui ne mangeoit que du bœuf,
A maintenant un habit neuf,
Et quelques justes dans sa bourse » [2].

[1] *Journal des guerres civiles de Dubuisson-Aubenay*, publié par Gustave Saige, t. I, p. 143.

[2] *Histoire de Paris*, par E. de Ménorval, t. III, p. 226 note 1.

Le bon bourgeois qui, en spectateur fidèle, a noté le faste et l'apparat de ces belles troupes, semble regretter fort l'absence effective du maréchal de la Mothe et du duc de Bouillon.

Ce dernier, assure-t-il, est fort malade depuis huit jours, de goutte et de rhumatisme douloureux, et est contraint de rester au coin de son feu, entouré de sa femme et de sa famille, dans son hôtel Saint-Paul de la rue du Temple.

Il ajoute encore que, la revue ou *montre* terminée, messire Fraguier, conseiller au Parlement, et le sieur Thiersault, maître des Requêtes, ont fait promettre à tous ces beaux cavaliers, par serment fait à Dieu même, de servir fidèlement le roi sous le commandement de M. de Conti, généralissime.

N'est-il pas piquant de voir ces deux membres du Parlement faire prêter à des troupes rebelles contre le roi, le serment de servir fidèlement ce roi qu'elles vont combattre?

Le prince de Conti, on le sait, était le frère cadet du prince de Condé. Il venait, âgé de 19 ans, de se jeter dans la Fronde avec son beau-frère, le duc de Longueville et sa sœur la duchesse, femme de ce dernier, et d'être nommé, par le Parlement, généralissime des armées parisiennes.

La figure qu'il présenta ce jour-là aux badauds de la place Royale ne dut pas être des plus réjouis-

santes sous la casaque écarlate galonnée d'argent. Il était, en effet, difforme et contrefait et très peu susceptible de se montrer sous le harnais d'un héros.

Ne raconte-t-on pas que son frère, le grand Condé, encore à cette époque du côté de la Cour, entra dans une violente colère dès qu'il apprit que Conti était passé à la Fronde et venait d'être nommé au commandement de ses troupes.

Faisant chercher un nain bossu et mal en point, il le fit habiller de drap d'or, le fit armer de pied en cap et le présenta à la Reine mère en disant : « Madame, voici le généralissime des Parisiens. »

Dubuisson-Aubenay, d'ailleurs, le 31 mai 1650, nous édifie sur l'esthétique de sa personne :

« Le prince de Conti se trouve bien mal depuis quelques jours. On dit que c'est encore de ce coup de chandelier qu'il se donna en se jouant, il y a déjà quelques mois ; mais ce n'est point cela, oui bien sa faiblesse naturelle et le défaut de son corps tortu et de mauvaise conformation »[1].

Un autre jour, le 8 février 1649, c'est encore une grande revue, veillée d'armes d'une partie des troupes de la Fronde — cent dix compagnies environ - que leur colonel, le sieur de Champlâtreux, vient inspecter avant de les conduire dans

[1] *Journal des guerres civiles de Dubuisson-Aubenay, loc. cit.*, t. I, p. 268.

la plaine de Fécamp, vers Picpus et Charenton, où malgré l'héroïque conduite de leur chef, Chanleu, le plus brave des officiers de la Fronde, elles seront écrasées par Condé. La bannière parisienne, dans les plis de laquelle se lisait le *Regem nostrum quærimus*, dont nous avons parlé plus haut, dut, en ce jour mémorable, être fortement bousculée par les cavaliers de ce jeune roi que les contingents bourgeois acclamaient quand même !

Et encore, dans ce même mois de février, le 26, c'est le duc de Luynes qui aura le grand honneur d'inspecter toutes les colonelles que le Bureau de ville va envoyer dans la place à cet effet :

« De par les Prevost des Marchans et Eschevins de la Ville de Paris. Monsieur..... colonel, Nous vous prions suivant le résultat de l'assemblée du dernier jour, d'envoyer la milice de votre colonelle ce jourd'huy deux heures de relevée en la Place-Royale pour en faire la reveue en présence de M. le duc de Luynes, maistre de camp de la dicte milice. Vous priant n'y voulloir faillir. Faict au Bureau de la Ville, le 26e fevrier 1649. Pareil envoyé aux autres colonelles »[1].

Ces temps troublés ne furent pas, pourtant, sans éclaircies et sans jours de joie ; ce serait mal connaître Paris que de le supposer un instant. Le

[1] *Les Registres de l'Hôtel de Ville de Paris, pendant la Fronde*, par Le Roux de Lincy et Douët-D'arcq, t. I, p. 267.

journal que nous feuilletons avec tant de plaisir nous apprend qu'on se réjouit fort, à la place Royale, en février 1650. Cette époque est justement celle qui correspond à la détention, à Vincennes, de Condé, de Conti et de Longueville, réunis, cette fois, sous la même bannière..... et dans la même prison.

Donc le lundi 14 février 1650 :

« Réjouissances et bals fréquents dans les maisons particulières. Hier au soir c'était à la place Royale, chez la dame d'Escure et chez Mme d'Etampes. Demain ce sera à la place Royale en l'hostel de Saint-Géran, où le sieur Fieubet donne le bal à la demoiselle du Vouldy, après en avoir eu le bouquet de Mlle d'Orgeval, chez laquelle le bal a été par deux fois [1]. »

Ne se pourrait-il pas que cette dame d'Escure ou Des Cures fût l'héritière de maître Pierre Fougeu, sieur Des Cures, conseiller du Roi, auquel, il y a 45 ans, Henri IV accorda la concession d'un emplacement proche « la rue que sa Majesté a fait faire pour aller de la rue Saint-Antoine dans la place Royalle ? »

Quant au sieur Fieubet, qui donne si galamment le bal à Mlle du Vouldy, il est, à l'époque, con-

[1] *Journal des Guerres civiles de Dubuisson, Aubenay*, loc. cit., t. I, p. 224.

seiller d'Etat ordinaire et chancelier de la Reine-Mère et va prochainement, si cela n'est déjà fait, prendre possession du somptueux hôtel que François Mansart lui construit quai des Célestins, non loin de l'Arsenal.

Nous sommes là, au milieu de cette fête, dans l'une de ces maisons que le duc de Beaufort signalera plus tard — le 21 juin 1652[1] — comme repaires de Mazarins bons à piller, à une bande de faméliques réunis exprès par lui dans la même place Royale. Ce fut même à ce sujet que le Bureau de ville se décida à faire nettoyer la place, des malandrins qui y jetaient la perturbation et le désordre sous le commandement du petit fils turbulent de la Belle Gabrielle :

« De par les Prévost des marchands et Eschevins de la ville de Paris, Monsieur de Génégaud, colonel, nous vous prions de donner ordre au capitaine de votre colonelle qui commande à la garde à la porte Sainct-Anthoine qu'aussy tost qu'il aura advis qu'il s'attroupe à la place-Royalle des gens séditieux, qu'il laisse à la dicte porte une escouade seulement, et conduise le reste de sa compagnie à la dicte Place-Royalle, et encore donner ordre au capitaine de vostre colonelle qui commande la

[1] *Journal des Guerres civiles de Dubuisson-Aubenay*, loc. cit., t. II, p. 214.

compagnie de la Place-Royalle, de mettre sa compagnie soubz les armes pour les dissiper et mettre main basse sur eux. Vous priant n'y voulloir faillir.

Faict au Bureau de Ville, le 23 juin 1652 [1]. »

Pour Mlle du Vouldy, dont nous venons de parler plus haut et qui, dans l'hôtel de Saint-Géran, va faire vis-à-vis au chancelier de la Reine-Mère, elle ne porte pas un nom inconnu dans l'histoire de la Fronde. C'est l'un de ses proches, en effet, le sieur du Vouldy, attaché au service d'Anne-d'Autriche, qui fut si bien joué, à quelques jours de là, par la princesse douairière de Condé qu'il venait arrêter à Chantilly pour la conduire au château de Montrond. La femme et le fils du vainqueur de Rocroy, également à Chantilly, devaient suivre la princesse dans son exil. Quand du Vouldy se présenta au château, non sans avoir été éventé par ses habitants, il trouva toute la famille malade et alitée. On lui demanda quelques jours de crédit pendant lesquels, et afin que le temps ne lui parût pas trop long, on le traita royalement. Il fut même reçu par une charmante femme, tenant le lit, Mlle Gerbier, qu'il crut être la jeune princesse et dont une couverture tirée jusqu'au nez empêcha qu'il s'aperçût de la supercherie.

[1] *Les registres de l'Hôtel de ville pendant la Fronde*, par Le Roux de Lincy et Douët-Darcq, t. III, p. 6.

Il sortit, saluant jusqu'à terre, en souriant gracieusement au jeune fils d'un jardinier couvert des vêtements du petit duc d'Enghien. Quant à la douairière de Condé, elle était aussi mal en point que possible. Devant tant d'infortune, et aussi, peut-être, en raison du régime de grand seigneur dont il jouit dans le somptueux domaine du premier prince du sang, le sévère du Vouldy se dérida et prit ses dispositions pour attendre le rétablissement des prisonniers. Une heure après cette visite, la jeune princesse s'esquivait sous l'accoutrement de sa caméristé, tenant à la main le duc d'Enghien habillé en fille.

Peu après, et tandis que du Vouldy attendait toujours, la vieille princesse, par un stratagème semblable, quittait également le château.

Ces réjouissances, ces bals, ces fêtes, dont nous venons de parler, n'étaient, d'ailleurs, que le prélude du carnaval de 1650 qui fut, cette année-là, particulièrement brillant. On sait qu'un grand concours de masques avait lieu au faubourg et à la rue Saint-Antoine, à l'occasion du mardi-gras de chaque année. Quoique en pleine Fronde, la foule des déguisés y fut considérable, soit à cheval, soit à pied, dont « *beaucoup de bien vêtus* » :

« Aucun desquels ont leurs cochers et laquais aussi en masques, tout alentour de la place royale,

ce qui a fort déchargé la foule, la rue et porte Sainct-Anthoine. »

Jusqu'aux derniers jours de la Fronde, jusqu'aux dernières palpitations de cet extraordinaire soulèvement, la place resta comme le camp de l'est parisien dans lequel bivouaquaient les milices qui tenaient encore. En ce jour le plus funeste que traversa la rebellion, celui-là même où elle fut écrasée au faubourg Saint-Antoine, le 2 juillet 1652, la Place Royale était encore pleine de soldats. pour peu de temps, il est vrai, et le moment approchait où elle allait enfin reprendre le calme des anciens jours. Peut-être l'ordre qui suit fut-il le dernier :

« De par les Gouverneurs, Prévost des marchands et Eschevins de la ville de Paris, Monsieur ..... commandant aux compagnies qui sont à la Place Royalle, nous vous prions de faire advancer jusques proche la porte Sainct-Anthoine, pour sûreté de la dicte porte et empescher tous les désordres qui y pourroient arriver.

Faict au Bureau de la ville, le 2 juillet 1652 [1]. »

[1] *Les Registres de l'Hôtel de Ville pendant la Fronde,* par Le Roux de Lincy et Douët-d'Arcq., t. III, p. 46.

CHAPITRE V

La Révolution. — L'appartement du marquis de Favras. — Campement de gardes nationales. — La patrie est en danger. — L'amphithéâtre des enrôlements volontaires. — Les forges et ateliers d'armes. — Le corps de garde de cavalerie et ses écuries adossées aux grilles. — Séquestration des biens d'émigrés. — Fêtes et banquets publics. — L'apothéose de Victor Hugo. — Les émeutes. — La Commune et les canons du siège allemand.

La Révolution passa sur la Place Royale sans lui causer, semble-t-il, d'extraordinaires perturbations. Par l'ordonnance du 15 avril 1789 relative à la convocation des Etats-Généraux, elle fut placée dans le district des Minimes dont le siège était, pour la nomination des électeurs du tiers, dans l'église de ce nom. Pour l'élection de la noblesse, elle entra dans le dixième département des Assemblées nobles, qui se réunit dans la salle capitulaire de la maison conventuelle des Minimes.

En ce qui concerne ce dernier ordre, de nombreuses et bruyantes réunions s'y tinrent, à cette époque, sous la présidence d'un illustre habitant de

la place, M. de Nicolaï, Premier Président de la Chambre des Comptes de Paris, ayant comme secrétaire M. Le Fèvre d'Ormesson de Noiseau, Président du Parlement, dont plusieurs hôtels, également dans la même place, portent encore le nom. Cent seize membres de la noblesse du quartier composaient ce collège, qui, après de nombreux scrutins, désigna, dans la séance du 27 avril 1789, les treize électeurs suivants : Lepelletier de Saint-Fargeau, Conseiller au Parlement ; marquis de Corberon ; de Reffuveille ; marquis de Frémeur ; Hénin de Charel, maître des Comptes ; Le Marié d'Aubigny, avocat général à la Chambre des Comptes ; le Président Choart ; marquis de Saint-Cyr ; de Rezy ; le Président de Lendeville ; comte de Menou ; marquis d'Avelon ; Le Président de Ménerville.

On sait que la réunion des électeurs de chacun des trois ordres : tiers, noblesse, clergé, nommait séparément ses députés aux Etats-Généraux. Deux membres de la noblesse du collège de la place Royale furent désignés : Le Pelletier de Saint-Fargeau, et le Président de Nicolaï. Ce dernier, venant d'être élu membre de l'Académie française à la place du marquis de Chastellux, n'accepta pas le mandat qu'on lui offrait (1).

(1) *Les Elections et les cahiers de Paris*, par L. Chassing. T. II, p. 213.

Il n'en fut pas moins guillotiné par cette Révolution, au service de laquelle son collègue de la noblesse, Le Pelletier de St-Fargeau, devait être assassiné dans le Palais-Royal.

C'est dans le pavillon portant aujourd'hui le n° 4 qu'habitèrent pendant plusieurs mois, en 1789 — ce qui suffit pour lui donner quelque notoriété — le marquis et la marquise de Favras, dont le procès retentissant fut l'un des premiers actes juridiques de la Révolution naissante.

Thomas de Mahy, marquis de Favras, est né à Blois, le 26 mars 1744. Entré dès son enfance aux mousquetaires, il fit, avec éclat, les campagnes de 1761 et 1763 et devint capitaine de dragons au régiment de Chapt. De Favras est un cerveau inquiet, rêveur, sans cesse occupé de s'instruire et de chercher des solutions à tous les problèmes qui s'offrent à son esprit. Ces préoccupations cérébrales, pourtant, ne l'empêchent pas de se marier en Allemagne avec Caroline d'Anhalt, fille légitime du prince d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg. Sa bonne mine et sa belle allure lui avaient fait contracter ainsi une union princière, quant aux titres, mais assez peu fortunée, quant aux écus, et malgré les belles promesses d'un séduisant contrat. Le prince beau-père, en effet, aurait toujours fort mal payé les quelques milliers de florins annuels promis en dot à sa fille.

En 1772, il est chevalier de Saint-Louis et acquiert la charge de premier lieutenant des Suisses de Monsieur, ce qui équivaut pour lui au grade de colonel [1]. Bientôt ses modiques ressources l'obligent de quitter le service et ne lui permettent plus de continuer le train de maison que nécessite sa situation officielle.

Notre cadre ne nous permet pas de raconter l'existence inquiète et nerveuse du marquis de Favras pendant le prélude de la Révolution, non plus que les phases du complot auquel il fut mêlé; disons seulement que c'est à la place Royale et sous ses sombres arcades qu'eurent lieu la plupart des conciliabules tenus avec ces racoleurs sans aveu, ces recruteurs du quai de la Ferraille, ces anciens gardes françaises en rupture de galons, Morel, Marquier, Tourcati, qui devaient, selon ses accusateurs, l'aider dans sa folle entreprise.

Un soir de décembre 1789, vers les sept heures, l'espion Joffroy, caché derrière l'un des piliers voisins, saisit quelques bribes du complot. C'en est fait de Favras. Plusieurs jours après, le même Joffroy l'arrête dans la rue Beaurepaire, pendant que la marquise est appréhendée dans son appartement de la place Royale. C'est M. Masson de Neu-

[1] *Le marquis de Favras*, étude de M. Alexis de Valon dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juin 1851.

ville lui-même, aide de camp de Lafayette, qui procède à cette dernière arrestation et fait retourner les tiroirs de tous les meubles pour s'emparer des papiers.

Le lendemain, tous les journaux apprennent au peuple de Paris la nouvelle suivante :

« Le marquis de Favras et la dame son épouse ont été arrêtés hier pour un plan qu'ils avaient fait de soulever trente mille hommes pour assassiner M. de Lafayette et le maire de Paris, et ensuite nous couper les vivres... Monsieur, frère du Roi, était à la tête [1]. »

En ce qui concerne l'habitation du marquis de Favras à Paris, il a déclaré lui-même, dans son interrogatoire du 9 janvier 1790, qu'il logeait encore à Versailles au mois de juillet 1789 et qu'il ne se rappelait être venu dans ce mois, qu'une fois ou deux à Paris [2], ce qui prouve qu'à cette date il ne loge pas encore dans la capitale. C'est d'ailleurs ce qu'avance son frère, Mahy de Cormeré, dans sa *Justification*, quand il dit qu'il alla s'établir à Versailles au mois de juin 1789 « où il oubliait Paris et n'y venait que rarement. » Il ajoute qu'en octobre, les

[1] *Le Moniteur* du 29 décembre 1789.

[2] *Justification de M. de Favras*, prouvée par les faits et par la procédure. Par Mahy de Cormeré (son frère) Paris 1791, 2 vol. in-8°, p. 218.

séances de l'Assemblée Nationale, fixées à Paris, le déterminèrent à y revenir [1].

Nous avons trouvé dans les pièces du procès l'indication d'un domicile parisien occupé par le marquis. C'est une lettre de M. de Foucault, datée de Clermont en Argonne, du 9 novembre 1789 et portant comme suscription :

« à Monsieur, Monsieur le marquis de Favras, colonel d'Infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, rue Neuve-Saint-Paul, n° 7, à Paris. »

La rue Neuve-Saint-Paul est aujourd'hui la rue Charles V, entre les rues Saint-Paul et Beautreillis. A la date du 9 novembre que porte cette lettre, M. de Favras habite déjà la place Royale, mais M. de Foucault l'ignorait et c'est le marquis lui-même qui nous l'apprend, dans son interrogatoire du 9 janvier 1790 en disant : « que cette lettre lui avait été adressée par M. de Foucault, à son ancien domicile rue Neuve Saint-Paul. »

Pour le pavillon de la place Royale, n° 4, ci-devant 21, il est certain qu'il vint s'y installer au mois d'octobre 1789. Cela résulte d'une réponse faite au Procureur du Roi qui lui demandait, dans son interrogatoire du 18 janvier 1790, si sa femme n'avait pas eu connaissance des confidences faites aux sieurs Tourcaty, Morel et Chomel relativement à

[1] *Justification de M. de Favras,* loc. cit., p. 9 et 10.

des plans de contre-révolution. Le marquis répondit :

« Il serait difficile que, dans un local aussi resserré que celui que j'habite depuis le mois d'octobre, mon épouse n'ait pas été présente à quelques conversations. »

Dans cet interrogatoire, comme dans tous les autres, l'accusé déclare se nommer : « Thomas de Mahy, marquis de Favras, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ci-devant premier lieutenant des Suisses de Monsieur, ayant rang de colonel, demeurant place Royale, n° 21 » [1].

Ce « local resserré », qu'il occupe là depuis octobre 1789, n'est qu'un simple pied à terre mis obligeamment à sa disposition par M. Le Roy du Roullé, ancien Conseiller au Parlement, en ce moment dans sa terre d'Auvergne.

Le bon magistrat est un fidèle ami de la famille ; il connaît bien, de plus, la nature aventureuse du marquis et suppose que son tempérament, en ces temps troublés, ne manquera pas de l'entraîner vers quelque entreprise hasardeuse. Aussi le supplie-t-il, lui et sa famille, de venir chercher un peu de tranquillité en Auvergne, par une lettre datée du 13 novembre 1789 et dont la suscription porte :

[1] Ce chiffre correspond avec la numérotation de *l'Almanach de Paris* de Lesclapart, année 1789.

« à Monsieur, Monsieur le marquis de Favras, chez M. Le Roy, place Royale, n° 21, à Paris. »

« Je voulois, mon cher marquis, lui écrit-il, adresser ma prière à votre chère femme ; c'est le nom le plus doux que je puisse donner à l'être chéri qui vous rendit heureux autant que les circonstances le permettent : mais comme je vous désire l'un et l'autre bien ardemment, j'imagine que la meilleure façon et la plus sûre, c'est de vous appeler en Auvergne pour l'avoir. »

Et plus loin : « Venez, venez, vous et madame la marquise, le plus tôt sera le mieux. »

Cet appel généreux, qui eût sauvé la vie de Favras, faillit être entendu de lui, puisque, dans son interrogatoire du 25 décembre 1789, sa femme déclara qu'elle devait, vraisemblablement avec son mari, « aller habiter en Auvergne chez M. Le Roy du Roullé ».

Mais sa destinée, sans doute, l'entraînait vers la lanterne de la place de Grève et l'empêcha d'accepter les conseils et l'hospitalité de l'amitié.

La famille de Favras est donc à la place Royale, d'octobre à décembre 1789, l'hôte de M. Le Roy du Roullé qui lui a cédé, ainsi que nous l'indique le procès-verbal de perquisition ci-après, une chambre au troisième étage ayant vue sur le cul-de-sac Guéménée où passent et repassent, ombres silencieuses et mélancoliques, les Filles de la Croix dont

le couvent est contigu à l'hôtel de Rohan-Guéménée. Le pied à terre comprend encore une pièce au premier étage, donnant sur la cour[1].

Voici, au surplus, le texte intégral du procès-verbal dont il s'agit :

Municipalité de Paris

Comité des Recherches

« Le Comité autorise M. le commissaire Grandin à se transporter chez M. le marquis de Favras, à y faire perquisition de tous ses papiers qui s'y trouveront, à les faire mettre dans les coffres sur lesquels il mettra ses scellés, et fera porter le tout à l'Hôtel de Ville, au Comité; faire ouvrir et enfoncer, si besoin est, les portes. Fait au Comité, le 24 décembre 1789. Signé Bailly, maire, Garan de Coulon, Agier, Brissot de Varville, Oudart et Preron.

« Et le dit jour vingt-quatre décembre, au dit an mil sept cent quatre-vingt-neuf, nous Jean-Jacques Grandin, commissaire au Châtelet de Paris, représentant de la commune, en exécution de l'ordre ci-dessus, nous sommes, sur les neuf

[1] Cette indication de l'habitation de Favras à la place Royale, modifie ce que j'ai pu dire sur le même objet dans ma communication faite à la *Commission du Vieux Paris, procès-verbal du 18 décembre 1902*, p. 274

heures du soir, avec le sieur Masson de Neuville, aide de camp de M. de Lafayette, transporté place Royale, hôtel occupé par M. le marquis de Favras, et monté en une chambre au troisième étage, ayant vue sur le cul-de-sac Guéménée, nous y avons trouvé Madame la marquise de Favras, à laquelle nous avons fait part du sujet de notre transport ; et la dite dame, sous la réserve de ses droits, obtempérant au dit ordre, nous a fait ouverture de différents coffres et tiroirs, et portes de cabinets donnant dans la précédente pièce : à l'égard des portes de trois armoires pratiquées dans la dite chambre, la dite dame marquise de Favras nous a déclaré qu'elle n'en avoit pas les clefs, attendu que l'appartement où elle se trouve lui est prêté, comme pied à terre, par M. Durolet, (*sic*) [c'est du Roullé], conseiller au Parlement; nonobstant quoi, nous avons fait ouvrir les dites portes par le sieur François Join, maître serrurier à Paris, y demeurant, rue Beautreillis.

« Nous sommes ensuite descendus dans une chambre au premier étage, avant vue sur la cour, dont ouverture nous a été faite par la dite dame de Favras, qui nous a pareillement ouvert les coffres, commodes et armoires, qui s'y sont trouvés, à l'exception d'un secrétaire et d'un petit coffre, dont elle n'avoit pas la clef, et dont nous avons fait faire ouverture par le dit sieur Join; et perquisition

exacte faite dans tous les dits endroits, et examen des papiers, nous n'y avons trouvé que quelques papiers pouvant avoir quelque relation avec notre mission ; nous les avons renfermés dans une petite boîte de layeterie, que nous avons entourée, en longueur et largeur, d'une bande de ruban de soie blanche, sans nœuds aux bouts réunis, sur laquelle nous avons apposé nos scellés en cire d'Espagne rouge, lesquels, sains et entiers, nous avons laissés en la possession du dit sieur Masson, demeurant quai de la Mégisserie, qui s'en est chargé, pour les représenter à qui appartiendra à l'Hôtel-de-Ville ; la dite dame marquise de Favras y a pareillement mis l'empreinte de son cachet, et a signé avec le dit sieur Masson, le dit Join et nous, commissaire représentant de la commune susdit. Signé : marquise de Favras, née princesse d'Anhalt, Masson de Neuville, Join et Grandin [1]. »

Dans la nuit même de cette perquisition, c'est-à-dire le 25 décembre, à deux heures du matin, la marquise était brutalement enlevée de son domicile de la place Royale, toujours par Masson de Neuville, sur l'ordre, non pas du Maire de Paris, mais du *Comité des Recherches* et amenée à l'Hôtel-de-Ville où elle subit un long interrogatoire avant son incarcération.

[1] *Justification de M. de Favras*, loc. cit., p. 201.

On sait la pendaison du 19 février 1790, en place de Grève, acclamée par la foule au cri de « *Saute, marquis !* »; on sait l'inhumation au cimetière de Saint-Jean en grève, par les soins du curé de Saint-Paul, M. Bossu ; on sait, enfin, l'élargissement de la marquise de Favras, enfermée à l'Abbaye, et qui apprit la mort de son mari par un crieur de la rue alors que, rêveuse et accoudée à la fenêtre de sa cellule, elle pensait bientôt le revoir.

François de Mahy, baron de Cormeré, a publié en 1791 la justification de son frère, le marquis de Favras[1]. Il y a joint une vingtaine de lettres des plus touchantes échangées entre le prisonnier du Châtelet et la prisonnière de l'Abbaye. Cette dernière, après l'exécution de la place de Grève, se retira dans la communauté des Dames de Saint-Gervais, rue des Francs-Bourgeois, n° 8.

Le tuteur des deux enfants mineurs ne fut autre que François de Mahy, habitant alors rue Chabannois, n° 50.

Le 27 février 1790, c'est-à-dire huit jours après la fin tragique de ce drame, MM. les conseillers notaires du Châtelet de Paris se transportèrent à la place Royale pour procéder à l'inventaire des meubles et effets laissés par le condamné. Afin de rendre l'appartement libre et qu'occupe toujours

[1] *Archives Nationales.* AD[4] 101.

M. Le Roy du Roullée, puisqu'il n'en céda qu'une partie aux Favras, on a tout empilé « *dans la salle à manger au premier étage ayant vue sur la cour* » et Mlle Madeleine de Cormeré, demeurant avec son père, rue Chabannois, a été constituée gardienne des scellés.

L'inventaire, qui existe en entier aux Archives nationales, où nous l'avons copié, ne dura pas moins de trois jours. Nous en voulons citer quelques articles dont la nomenclature pourra permettre d'évoquer ce qu'était l'intérieur de ce ménage dont les démêlés judiciaires firent tant de bruit alors.

Après le récolement des ustensiles de cuisine, vaisselle, cristaux, argenterie, Messieurs du Châtelet arrivent aux meubles, dont l'ensemble parait plutôt d'allure modeste. On trouve une commode de différents bois de noyer et autre, composée de quatre tiroirs et prisée 12 livres; une grande table de jeu ovale garnie de drap vert et plusieurs fauteuils et chaises, 9 livres; deux encoignures de bois verni façon de Chine à dessus de marbre, garnis de différents ornements de cuivre, ensemble 24 livres; une petite table de jeu d'enfants couverte de drap vert, une autre petite table à écrire de bois de noyer, une toilette de bois d'acajou avec ses ustensiles, 36 livres; une table de brelan à tapis vert, 6 livres; deux autres petites tables,

l'une de forme ronde garnie d'une grille de cuivre, l'autre carrée, toutes deux de bois des Indes, 24 livres ; une autre table de bois d'acajou renfermant un jeu de tric-trac, garnie de ses dames d'ivoire et de bois d'ébène, 36 livres ; un secrétaire de chanteur, de bois de placage des îles à dessus de marbre fond gris, 60 livres ; un petit bureau de bois noir à deux tiroirs, garni d'entrées de serrure de cuivre en couleur, revêtu d'un cuir hors de service, 6 livres ; un petit sopha à deux places, six fauteuils de bois doré foncés de crin, couverts d'étoffe fond gris à bouquets bleus, ensemble 45 livres ; un canapé de trois places garni de son carreau, deux bergères et leurs coussins, cinq cabriolets de bois peint en blanc, le tout couvert de velours d'Utrecht cramoisi, 160 livres ; deux autres bergères, deux cabriolets, quatre chaises et un tabouret de pareil bois, aussi foncés de crin, couverts de velours à la Reine fond rouge, le tout 60 livres ; un lit à la polonaise de trois pieds de large avec dossier, fond sanglé, avec roulettes et équerres, garni d'un sommier de crins, avec matelas, un traversin de coutil rempli de plumes, deux couvertures, une de laine, l'autre de coton, deux couvrepieds, l'un d'indienne, l'autre de taffetas, prisé avec la housse dudit lit, de toile de Jouy fond blanc à bouquets rouges, 200 livres.

Deux tableaux ne furent pas compris dans l'in-

ventaire comme étant des portraits de famille : l'un était au pastel et l'autre à l'huile.

Ces meubles avaient été fournis à M. de Favras par Jean-Jacques Buquet, 29 ans, maître tapissier à Paris, rue de Bièvre, n° 8. Ce dernier nous apprend, dans son interrogatoire du 20 janvier 1790, que pour toucher différents acomptes sur ses fournitures, il dut se présenter à plusieurs reprises chez les époux Favras, dans le courant d'octobre 1789, puis le 20 ou le 24 novembre et enfin le 2 décembre[1].

Nous en sommes aux effets d'habillement :

Deux chapeaux, dont l'un garni de plumes, l'autre galonné d'or, 12 livres ; trois épées, dont l'une de deuil et les deux autres de cuivre damasquiné avec dragonne en or, 12 livres ; un frac de baracan gris, un habit de drap brun garni de boutons d'acier cerclés de cuivre, un habit en peluche grise garni de boutons en métal, un frac de gragrame rayé, un habit et veste de satiné cramoisi garni de boutons en fil d'or, un autre habit, veste et culotte de petit droguet, deux culottes, l'une en satin, l'autre en tricot de laine noire, une veste de tricot noir, quatre vestes de piqué de satin, de pékin et de petite étoffe or et soie, le tout de différentes couleurs, un habit uniforme d'officier de dragons,

[1] *Justification de M. de Favras*, loc. cit., p. 72.

de drap vert avec veste et culotte de drap chamois, le tout 96 livres ; quatre culottes et quatre vestes de bazin blanc, 18 livres ; deux épaulettes de colonel, 18 livres ; vingt-deux chemises à usage d'homme de différentes toiles, partie garnie de manchettes de batiste, quatorze cols de bazin, un bonnet de coton, des bas de fil et soie, souliers à boucles d'argent, 72 livres.

Une dernière vacation fut consacrée aux papiers. Tout ayant été raflé pour le procès du Châtelet, il ne restait plus que des lettres de famille sans importance, des reconnaissances de dettes de régiment, des brevets d'officier et le contrat de mariage du marquis et de la marquise. On y voit que la fiancée avait apporté en dot 120.000 livres en deniers comptant, un mobilier de 15.600 livres, des bijoux estimés 22.760 livres, et des dentelles, linges et hardes évalués à 18.000 livres. Thomas de Mahy reconnaissait à sa femme une somme de 60.000 livres de douaire et 14.000 livres pour son préciput [1].

Tous ces effets, meubles et papiers furent laissés à la garde de « dame Victoire Hedwidge Caroline, née princesse d'Anhalte Berenbourg Schaumbourg, veuve de messire Thomas Mahy, chevalier, marquis de Favras, colonel au service de France,

[1] *Archives Nationales*. T. 1130[9].

chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, *décédé* en ceste ville le 19 du présent mois de février. »

On assure que Louis XVIII aurait fait demander un jour, par curiosité, le dossier du procès de Favras. Peut-être voulait-il revivre, en compulsant ces grimoires déjà jaunis, les diverses phases de ce drame obscur dont il avait été l'un des acteurs.

La marquise, dont les biens avaient été séquestrés [1], gagna, à cet examen rétrospectif, le brevet d'une petite pension qui fut quelque chose comme la liquidation d'une dette de reconnaissance payée par le Roi à la veuve du pendu de la place de Grève, lequel, en ne réussissant pas, lui avait posé sur la tête la couronne de France.

N'est-il pas à peu près certain, en effet, que si Favras était parvenu à arrêter l'essor de la Révolution, Louis XVI serait mort d'autre façon, que le dauphin aurait régné et que Monsieur, comte de Provence, ne ce fût jamais appelé Louis XVIII ?

Peu après ce douloureux épisode, la Place

[1] Voir sa lettre à Bailly dans laquelle, en réponse à une demande de *contribution patriotique* fixée à 750 livres, elle lui fait connaître que le seul trésor qui lui resté, après tous ces terribles événements, est le corps de son mari couché sous la dalle de son tombeau. *Archives Nationales.* A. D[1]. 101.

Royale fut choisie comme champ de manœuvres pour les gardes nationales du quartier. Une délibération du district des Minimes, datée du 8 mai 1790, chargea M. de Maupassant de solliciter du maire de Paris cette autorisation. Il s'agissait d'abord d'arracher le gazon et de répandre sur le sol des sables et graviers provenant des sablonnières de la barrière des Amandiers, mis à la disposition du district par M. le chevalier de La Neuville, l'un des directeurs des ateliers publics. On fit valoir la grande commodité pour manœuvrer qu'y trouveraient les dix bataillons de la Division qui, déjà, s'y réunissaient tous les jours « pour le service du Roy ». On ne manqua pas, également, de faire sentir « la considération que les troupes y auront le pied sec ; qu'en cas de pluie, elles pourront se mettre à l'abri sous les arcades de la place ».

Cette déclaration, signée Cousin, secrétaire-suppléant du district, indique que le Maire de Paris consentit à accorder l'autorisation, à la condition qu'elle ne coûteraient rien à la ville et que la dépense serait supportée par les districts intéressés[1].

Au mois de février 1791, on constate une im-

[1] Manuscrit provenant de la collection Etienne Charavay. Bibliothèque de la Ville, n° 33206.

portante concentration de troupes dans la place Royale. Elles campent du mieux qu'elles peuvent, sous les arcades, sur le terre-plein, dans les chaussées. Ce sont les contingents qui ont été massés sur ce point dans le but d'aller porter secours à la Municipalité de Vincennes dont le donjon, comme une simple Bastille, est assiégé par le peuple du faubourg Saint-Antoine.

Ayant Santerre à sa tête, excité, dit-on, par le duc d'Orléans, le turbulent faubourg se rua sur Vincennes dans la pensée de démolir purement et simplement son château qu'il soupçonnait destiné à recevoir les amis de la Révolution, encore que le Gouvernement n'y comptait déverser que l'excédent des prisons de la capitale. La Municipalité menacée fit appel à Bailly, maire de Paris, lequel, immédiatement, donna l'ordre à La Fayette de disposer des gardes nationales campées dans la place Royale afin de débloquer l'infortuné donjon :

« 28 février 1791. 11 heures matin. Monsieur le commandant général fera partir sur-le-champ les troupes commandées hier pour se tenir prêtes à marcher à Vincennes et les fera rassembler le plus promptement possible dans la place Royale; le commandant de ce détachement trouvera à Vincennes le maire et les officiers municipaux dont il prendra les ordres et deux officiers municipaux

de Paris qui doivent s'y être rendus pour se concerter avec la municipalité du lieu[1]. »

Au même moment, une missive plus pressante partait de Vincennes en signalant l'imminence du danger :

« M. Champion, 28 février 1791. On démolit le « donjon, nous attendons de la garde et il n'en « vient pas. Il faut hâter le secours; si la force pu- « blique n'aide le pouvoir civil, la loi ne peut être « respectée[2]. »

En dépit de cet appel désespéré, le faubourg ne démolit pas le donjon, et grâce aux troupes de la place Royale, l'ordre fut rétabli sans effusion de sang[3].

Nous voici aux chaudes journées de juillet 1792. Une estrade, surmontée d'une tente empanachée de drapeaux tricolores, se dresse au milieu de la place. Les roulements de tambour se répercutent sous les arcades, la foule endimanchée, car c'est aujourd'hui le dimanche 22, circule en cohue, chantant à tue-tête le nouveau chant des Marseillais, définitivement adopté par le peuple depuis avril 1792. Des jeunes hommes, des hommes mûrs, des

[1] *Correspondance de Bailly avec La Fayette. Bibliothèque.* Nationale, Manuscrits français, 11697, f° 136.

[2] *Ibidem*, f° 138.

[3] *Les Actes de la Commune*, par Sigismond Lacroix, 2e série, T. II, p. 780.

vieillards, une flamme dans les yeux, escortés de femmes, de jeunes filles, d'enfants, se dirigent vers l'amphithéâtre aux trois couleurs, en gravissent les degrés, signent quelque chose sur un grand registre et redescendent pour se grouper au pied de l'escalier.

Ce sont les volontaires de 92, et la Patrie est en danger!

Les massifs pavillons, anciens logis de la vieille noblesse française, qui assistèrent à tant de manifestations de la monarchie, aux tournois, aux duels, à la Fronde, sont encore les témoins impassibles de cette sublime action populaire : élan le plus pur, page la plus grande de l'immortelle Révolution et peut-être de cette histoire grandiose qu'est celle de la France.

La Place Royale, en effet, eut cet honneur d'être l'un des huit points de Paris dans lesquels furent établis des amphithéâtres pour les enrôlements civiques, et pour la « *Proclamation municipale du danger de la Patrie* ».

« Les enrôlemens furent nombreux, dit Prud'homme, surtout parmi les *sans-culottes*; mais il s'en fit dans toutes les classes des citoyens; on vit même, à la ci-devant Place Royale, trois jeunes lazaristes prendre parti : des hommes mariés, des fils uniques voulaient en être[1]. »

[1] *Les Révolutions de Paris,* de Prudhomme, n° 159, p. 140.

On peut voir, dans cet ouvrage de Prud'homme[1] comme dans d'autres publications du temps, ce qu'étaient ces estrades destinées aux enrôlements et dont les dispositions avaient été décrétées par un document officiel :

« Il sera dressé dans plusieurs places des amphithéâtres sur lesquels seront placées des tentes ornées de banderoles tricolores et de couronnes de chêne ; sur le devant de l'amphithéâtre, une table posée sur deux caisses de tambours, servira de bureau pour recevoir et inscrire les noms des citoyens qui se présenteront. Trois officiers municipaux, assistés de six notables placés sur cet amphithéâtre, délivreront aux citoyens inscrits le certificat de leur enrôlement : à côté d'eux seront placés les drapeaux des bataillons de l'arrondissement, gardés par des gardes nationales. Devant l'amphithéâtre, il sera formé un grand cercle par des volontaires, lequel renfermera deux pièces de canon et de la musique. Les citoyens inscrits descendront ensuite se placer au centre de ce cercle, jusqu'à ce que la cérémonie soit finie, alors ils seront reconduits par les officiers municipaux et la garde nationale jusqu'au quartier général, d'où chacun se rendra dans les différents postes. Le dimanche et le lundi seront consacrés à cet enrôle-

[1] *Les Révolutions de Paris*, de Prudhomme, p. 138.

ment, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir[1]. »

Ce sacrifice, que la patrie demandait à ses enfants, avait été annoncé dans tout Paris à l'aide d'une proclamation lue dans les places publiques et carrefours, par des officiers municipaux entourés d'un cortège imposant. *La Chronique de Paris* en a inséré le programme complet sous le titre ci-après :

« Cérémonial qui sera observé dimanche et lundi 22 et 23 juillet présent mois (1792) pour la proclamation de l'acte du corps législatif qui déclare le danger de la Patrie, et pour l'enrôlement civique des citoyens qui se dévouent à sa défense. »

On y voit que le cortège devait se mettre en marche au signal donné par le canon d'alarme du parc d'artillerie — qui n'est autre que la ci-devant Place Royale — et du Pont-Neuf, lequel canon devait tirer une salve de trois coups à six heures du matin et continuer d'heure en heure jusqu'à sept heures du soir. L'appareil guerrier, qui devait assurer ainsi cette émouvante cérémonie, se composerait de gardes nationales à cheval et à pied, de canons et de musiques ; un garde national à cheval porterait une vaste bannière tricolore sur

[1] *La Chronique de Paris*, n° du 22 juillet 1792.

laquelle se liraient ces mots : *Citoyens, la patrie est en danger.*

Le dimanche suivant, tous les enrôlés furent réunis dans la place de Grève et passèrent une sorte de revue avec appel nominal devant le Conseil Général de la Commune[1].

Voici encore, en 1793, qu'un rassemblement guerrier, silencieux mais résolu, va occuper les terres-pleins de la Place des Fédérés, afin, le cas échéant, de prêter main-forte à la loi. Nous sommes au 21 janvier et il s'agit de l'exécution de Louis XVI. Dans son ordre du 20, le commandant général Santerre dit, en effet, que chaque section devra avoir, dans le chef-lieu de son arrondissement, une réserve de 200 hommes, avec son drapeau, prête à marcher au premier ordre. Pour la section qui nous occupe, ce document désignait comme point de concentration les espaces disponibles situés près du depôt de canons installé dans la place :

« La section de la place des Fédérés placera sa réserve autour du Parc d'artillerie. »

Il était enjoint, également, en vertu du même ordre, à chaque compagnie de canonniers, de fournir un homme par compagnie pour renforcer

[1] *La Chronique de Paris*, n° du 22 juillet 1792.

ledit parc d'artillerie de la Place des Fédérés [1].

Ainsi, symbole de l'indifférence sereine des choses inanimées, les lourds pavillons de Henri IV, impassibles et toujours debout, sans une brique de moins à leurs façades, ni une ardoise manquant à leurs combles orgueilleux, après avoir servi pendant des siècles de majestueux décor aux pères acclamant la royauté, abritèrent, à ce moment, de leur ombre grandiose les fils la conduisant à l'échafaud !

Si la levée enthousiaste des volontaires de 92, dont nous venons de parler plus haut, priva Paris des meilleurs de ses citoyens, elle lui enleva aussi la plus grande partie des armes à feu dont il allait manquer pour sa sûreté intérieure. Il fallut donc en forger de nouvelles. Dans la séance du mercredi 1er août 1792, l'Assemblée Nationale, sur la proposition de Carnot, vota la confection d'urgence : « aux frais du Trésor public, des piques du genre de celles connues sous le nom *de piques du Maréchal de Saxe*; la longueur de ces piques sera de six à dix pieds ; elles devront être fabriquées sous un mois. [2] »

Le même décret interdisait de remettre ces armes « aux mendiants, vagabonds et aux personnes notoirement connues pour leur incivisme. »

[1] *Les Procès-Verbaux de la Commune de Paris*. Publiés par M. Maurice Tourneux. Appendice, p. 183.

[2] *Les Révolutions de Paris*, par Prudhomme, n° 160, p. 226.

Paris dut, sur-le-champ, improviser des arsenaux. La Place Royale eut le sien.

Un dossier conservé aux Archives de la Seine nous apprend qu'à cette époque on construisit au pourtour de la place, adossés à la grille, des hangars pour servir d'ateliers d'armes [1].

Cette industrie spéciale, d'ailleurs, est déjà constatée en cet endroit, dans un rapport de police daté du 21 mars 1792, que nous avons indiqué plus haut à l'occasion des diverses dénominations.

Henri IV y avait rêvé l'édification de manufactures pour tisser des vêtements de soie à ses gentilshommes; la Révolution y fit fabriquer des épieux pour les chasser.

L'arsenal de la Place Royale prit un vocable officiel et s'appela l'*Atelier des forges nationales de l'indivisibilité.*

La place portait alors, en effet, le nom de *Place de l'Indivisibilité.*

En 1793, les forges sont en plein travail, en vertu de la loi du 23 août de cette année qui avait ordonné une fabrication extraordinaire d'armes de tout genre. Un rapport de police, du 24 septembre 1793, dit que : « La construction des fourneaux à la face ci-devant royale a lieu avec la plus

[1] Archives de la Seine, Fonds du Domaine, carton 49, dossier 4448.

grande activité et que le parc d'artillerie est déjà rempli de canons. » Et plus loin : « Plusieurs ateliers de Paris sont tellement en activité qu'ils fournissent mille fusils par jour; les fonderies de canons vont jour et nuit [1]. »

Une agence avec des bureaux et des fonctionnaires, fut chargée de son administration et de la production du travail. Elle se composait de Delmotte, directeur, Dinel et Leclercq, inspecteurs, Moullin, secrétaire, et Le Pauvre, agent-comptable ou administrateur.

Tout ce bruit de marteaux et d'enclumes, de forges et de maniement de barres de fer, ne manqua pas, on le pense bien, d'être quelque peu insupportable aux habitants de ce milieu habituellement monotone et recueilli. Une dame fort âgée, qui demeurait dans le pavillon portant le n° 276 de la place de l'Indivisibilité ou place des Fédérés, n° 38, qui était une maison nationale saisie sur un émigré, s'en plaignit à la municipalité et demanda, à cette occasion, la résiliation de son bail.

Un rapport du Directoire du département de Paris, daté du 3me jour du second mois de l'an Deuxième de la République une et indivisible (24 octobre 1793), lui donna gain de cause et

[1] *Tableaux de la Révolution française d'après les papiers inédits du département de la Police secrète de Paris*, par Adolphe Schmidt, 1870, T. II, p. 127.

consentit à la résiliation. Cette maison était celle de l'émigré Lechanteur. Le rapport disait ceci :

« La citoyenne Aubry, âgée de soixante-douze ans et d'une très faible santé, ne se trouvant pas en état de supporter le bruit des forges révolutionnaires établies depuis peu de temps dans la place des Fédérés, elle demande qu'à compter du premier novembre prochain son bail soit résilié...[1] »

On va voir plus loin que, malgré ses soixante-douze ans et sa faible santé, la citoyenne Aubry fut arrêtée à peu près en même temps qu'expirait son bail.

Un jour, et après plusieurs mois de service actif, le citoyen Le Pauvre s'avisa qu'il serait fort bien logé dans l'un de ces beaux pavillons rouges, si hospitaliers jadis à l'aristocratie, et du haut duquel il lui serait aisé de surveiller la confection des piques à la mode du maréchal de Saxe.

Justement, il y en avait un qui se trouvait libre par suite de l'arrestation de la citoyenne Aubry qui en occupait une grande partie, et qui provenait, comme nous l'avons dit, de l'émigré Lechanteur, place de l'Indivisibilité, n° 276.

Sollicité d'accorder cet abandon, le Comité de

[1] *Archives de la Seine. Fonds du Domaine.* Carton 535, dossier 1005.

Salut public répondit au citoyen Le Pauvre, régisseur des forges nationales de l'Indivisibilité, par une lettre datée du 16 frimaire an II (6 décembre 1793), l'autorisant à occuper un appartement dans le dit pavillon :

« Par ta lettre de ce jour tu nous instruis qu'il se trouve attenant à tes forges un logement dans la maison de Lechanteur, émigré, vacant par l'arrestation de la femme Aubry qui l'occupoit et dans lequel tu peux entrer dès demain, si le Comité t'y autorise. Ta demande est accordée.

« Quant au Commissaire préposé par le Comité à la surveillance des trois atteliers de forges, lequel a reconnu vis-à-vis de toi son inutilité, tu dois en prévenir l'administration centrale, afin qu'elle ne tarde pas à le rappeller.

Les membres du Comité de Salut Public,
Signé : Prieur et R. Lindet. »[1]

Voici donc Le Pauvre installé dans le pavillon de la ci-devant place Royale, où il a fait emmagasiner une quantité considérable de charbon pour alimenter ses forges. Il est même question, dans le dossier, qu'un autre appartement y sera également mis à la disposition d'un ex-ministre de la guerre, par ordre du Comité de Salut Public.

[1] *Archives de la Seine, Fonds de Domaine.* Carton 535, dossier 1005.

L'âme timorée de l'agent-comptable devait y être en butte à toutes sortes d'inquiétudes occasionnées par une véritable procession de badauds qu'attirait, pour visiter et au besoin acheter l'immeuble, une malencontreuse inscription portant « *Maison nationale à vendre.* » Il s'en ouvrit au citoyen Balduc, agent des Domaines nationaux, auquel il fit part de ses appréhensions, dans une lettre du 27 messidor an II (15 juillet 1794).

« Tu sens, citoyen, le danger qu'il est permis de concevoir de l'entrée de beaucoup de personnes qu'on ne connoît pas dans cette maison. Tout le monde sait que le charbon de terre est une des matières premières nécessaires à la fabrication des armes, laquelle est rare dans la saison actuelle ; tout le monde sait que des malveillants le mettroient facilement hors d'état de servir, s'ils en pouvoient trouver les moyens [1]. »

Fallait-il qu'à cette époque la peur du traître — que l'on voyait presque dans chaque personne — fût tenace et vigoureuse, pour oblitérer à ce point le cerveau d'un maître de forges et arriver à lui faire craindre le maléfice avec lequel on pouvait mettre son charbon de terre *hors d'état de servir !*

Les ateliers d'armes de la place de l'Indivisibilité disparurent vraisemblablement vers l'année

[1] *Archives de la Seine. Fonds du Domaine.* Carton 535, dossier 1005.

1795. On trouve, en effet, la mention suivante dans une lettre du 24 messidor an III (12 juillet 1795), du directeur des Domaines nationaux du département de Paris, au citoyen Rougeot, chef du Bureau des locations :

« Les agents de l'Enregistrement me marquent par une lettre du 16 du présent, que la Commission des Domaines nationaux vient de les informer que l'Agence des Armes déclare remettre dès ce moment à sa disposition, la maison nationale située place de l'Indivisibilité, n° 276, qui vient d'être totalement évacuée. »

D'autre part, dans une lettre du 28 prairial an III (16 juin 1795), Le Pauvre écrit au citoyen Petit, architecte du département de Paris, qu'il est maintenant agent-comptable de l'atelier de l'Observatoire. L'entête de sa lettre porte : « L'agent-comptable de l'atelier supprimé de l'Indivisibiilté, au citoyen Petit, architecte du département de Paris[1]. »

En l'an VII, il restait encore de ces ateliers un hangar ou baraque servant de corps de garde et d'écuries à un poste de cavalerie. Il était adossé à la grille de la place, du côté du Nord. La municipalité du 8me arrondissement, alors installée dans

[1] *Archives de la Seine. Fonds du Domaine.* Carton 535, dossier 1005.

l'hôtel de Villedeuil, aujourd'hui n° 14, se plaignit vivement des mauvaises odeurs répandues par le poste et ses écuries et en demanda la démolition.

Le 29 thermidor an VII (16 août 1799), l'Administration centrale fit part de ce désir au directeur des Domaines nationaux, lequel envoya un architecte, le citoyen Aubert, avec mission de faire son possible pour donner satisfaction à la Ville. Aubert confirma tout d'abord que le corps de garde en question était un vestige des anciens ateliers d'armes établis en cet endroit au commencement de la Révolution, et constata que cette baraque nuisait beaucoup au décor de la place. Il indiqua, en outre, qu'elle facilitait l'encombrement de la voie publique par des ordures et des fumiers dont les exhalaisons étaient nuisibles à la salubrité.

Le résultat fut que l'on installa le poste de cavalerie dans les annexes mêmes de la mairie, du côté de la rue des Tournelles. A cette époque, l'hôtel de Villedeuil était encore indiqué dans les actes, et souvent dans la même pièce, comme situé, soit place de l'Indivisibilité, soit place du Parc, n° 289 [1].

Ce n'était pas la première fois, depuis sa déjà longue existence, que le sol de la place était utilisé

[1] *Archives de la Seine*. Fonds du Domaine, carton 49 dossier 4448.

pour le fonctionnement d'un service public de plus ou moins longue durée. Déjà, en 1737, le Bureau de ville l'avait réquisitionné et transformé en dépôt d'Archives, voici à quelle occasion. Le 26 octobre 1737, la chambre des Comptes, installée dans la Cour de la Sainte-Chapelle, au Palais de justice, fut détruite par un incendie qui ne dura pas moins de trois jours et qui consuma la plus grande partie des titres et papiers de cette juridiction souveraine. Malgré cet effroyable bûcher, des monceaux de papiers et documents jonchaient encore le théâtre du sinistre où étaient amoncelés sous les décombres. Que faire de ces précieux manuscrits qui constituaient une partie de l'Histoire de France? Le Bureau de Ville s'offrit pour sauver la situation. Des tentes furent dressées sur le terre-plein de la Place Royale, converti ainsi en une sorte de camp et, dans chacune d'elles, préalablement étiquetées de pancartes ou d'écriteaux par matière de documents, on transporta registres, titres et papiers retirés de la fournaise ou recueillis aux environs. Deux maîtres des Comptes, deux auditeurs, deux procureurs se relevaient de jour en jour et travaillaient avec la plus grande activité au lamentable sauvetage, au pénible classement de ces pièces rares et historiques. Pour combler les vides immenses causés par le feu, on songea à faire appel à toutes les grandes familles susceptibles de

posséder des doubles d'actes ou de pièces incendiés, mais le procédé ne réussit guère et les pertes restèrent irréparables [1]. Les illustres riverains de ce campement improvisé, dont beaucoup pourtant pouvaient répondre à cette invitation, contemplèrent sans doute ce désastre sans grande mélancolie, et ne firent probablement que peu d'efforts pour l'atténuer.

Des vieux papiers, quelle importance cela pouvait-il avoir !

Pour en revenir à la Révolution, disons qu'au moment de la tourmente révolutionnaire, il ne restait plus à la ci-devant place Royale que bien peu de représentants de cette vieille noblesse de France qui s'y partageait jadis ses pavillons.

Il y avait beau temps que les grands noms de l'épée, de la robe, du clergé, de la finance, du parlement, s'étaient installés dans d'autres quartiers et dans des immeubles plus confortables et plus luxueux. Aussi, quand il va être question de séquestrer les biens d'émigrés, la Révolution n'y trouvera-t-elle que neuf propriétés à saisir, dont deux provenant de l'Hôtel-Dieu. Neuf immeubles seulement, sur tout cet ensemble, devinrent des propriétés nationales et furent adjugés ou restitués dans la suite, ainsi que nous allons le dire :

[1] *Chronique de la Régence*. Journal de Barbier. T. III, p. 107.

Hôtel de l'émigré Lechanteur, portant le n° révolutionnaire 276 (15 actuel), vendu à Prévost, le 21 frimaire an VII et revendu à Belon, le 15 prairial an X.

Hôtel de l'émigré Bertillac, portant le n° révolutionnaire 282 (1 actuel). Cet ex-noble fut rayé de la liste des émigrés, par arrêté du Comité de législation du 27 thermidor an III et obtint mainlevée du séquestre.

Pavillon du Roi, à l'émigré Bonneval, portant également le n° révolutionnaire 282 (1 actuel), vendu au citoyen Muller, le 17 pluviôse an VII.

Hôtel de l'émigré Villedeuil, portant le n° révolutionnaire 289 (14 actuel), qui lui fut restitué en vertu de la loi du 5 décembre 1814 et par arrêté du Préfet de la Seine du 30 janvier 1816.

Hôtel d'Ormesson, possédé par l'Hôtel-Dieu au moment de la consfiscation, portant le n° révolutionnaire 295 (26 actuel), restitué aux hospices, en vertu de la loi du 2 brumaire an IV et 16 vendémiaire an V.

Partie de l'Hôtel de Richelieu, possédée par l'Hôtel-Dieu au moment de la confiscation, portant le n° révolutionnaire 298 (23 actuel), et restituée aux hospices en vertu des lois rapportées plus haut.

Hôtel du condamné Vauquelin de Vrigny, portant le n° révolutionnaire 299 (21 actuel) rentré

en la possession du citoyen de Vrigny fils, en vertu de la loi du 21 prairial an III. Vauquelin de Vrigny (René) ex-constituant; ex-noble, avait été condamné par le tribunal révolutionnaire et exécuté le 9 thermidor an II, à l'âge de 72 ans.

Hôtel de l'émigré Thiboutot, portant le n° révolutionnaire 275 (17 actuel) rentré en la possession de la citoyenne Thiboutot, veuve Caulaincourt, par acte du préfet de la Seine, du 22 nivôse an VIII.

Hôtel du condamné Nicolaï, portant le n° révolutionnaire 279 (9 actuel) restitué aux héritiers Nicolaï par arrêté du 8 thermidor an III et en vertu de la loi du 21 prairial de cette année [1].

Trois membres de cette illustre famille parisienne périrent sur l'échafaud, pendant la Terreur :

Aymar de Nicolaï, 67 ans, ci-devant président du Grand Conseil, condamné par le Tribunal révolutionnaire et exécuté le 9 floréal an II.

Aymar-Charles-Marie de Nicolaï, père, 47 ans, ex-noble, et premier président de la Chambre des Comptes, condamné par le Tribunal révolutionnaire et exécuté le 19 messidor an II.

Aymar-Marie-Léon de Nicolaï, fils, 24 ans, ex-

[1] *Archives de la Seine*. Registres des Sommiers des Domaines nationaux, contenant tous les biens nationaux de la capitale classés par rue.

noble, sans état, condamné par le Tribunal révolutionnaire et exécuté le 21 messidor an II [1].

On a vu plus haut les grands mouvements des troupes de la Fronde, manœuvrant et se réunissant dans la Place Royale; on a vu les enrôlements volontaires y attirant une foule compacte et enthousiasmée; voici encore une manifestation militaire et impériale assez peu connue, qui y amènera une infinité de curieux, attirée par les brillants uniformes, par les musiques retentissantes et par ce spectacle plutôt inusité d'un immense banquet, se tenant en plein hiver, sur la vaste esplanade bordée par les majestueux pavillons. Il s'agit d'un repas monstre, qui ne dura pas moins de deux jours, et qu'offrit la municipalité à plusieurs corps de troupe, au mois de décembre 1809 :

« Le dîner que la Ville de Paris a donné hier et aujourd'hui à une partie des différents corps de la garde impériale d'Allemagne, a attiré une foule immense de spectateurs à la place des Vosges.

« Depuis le commencement de ces repas jusqu'à la fin, l'air a retenti d'une brillante musique militaire et les acclamations vivement et gaiement prononcées de *Vive l'Empereur !* [2]. »

Les agapes dont il est question ici firent vrai-

[1] *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, par Wallon. T. III p. 350. T. IV, p. 423, 436. T. V, p. 168.

[2] *Le Moniteur* du 13 décembre 1809, p. 1374.

semblablement partie du programme des fêtes splendides que la Ville donna, au commencement de décembre 1809, pour célébrer à la fois la conclusion de la paix avec l'Autriche, le retour de l'Empereur dans sa capitale et « l'anniversaire du couronnement de Leurs Majestés ». Ce dernier prétexte donné par la Municipalité, n'était-il pas d'une ironie amère, le divorce impérial étant en ce moment sur le point d'aboutir ? Les fêtes en question furent d'ailleurs les dernières auxquelles assista l'infortunée Joséphine, en tant qu'impératrice.

Ce banquet en plein vent ne fut pas le seul qui se fit à la place des Vosges ; nous en trouvons un second, à quatre-vingt-sept ans de distance, donné à l'occasion de la fête du 14 juillet 1895, par le comité démocratique radical-socialiste du quartier de l'Arsenal, présidé alors par M. Ch. Vaudet, qui fut plus tard conseiller municipal. L'assemblée communale, sur le rapport de son syndic, autorisa la tenue de cette fête, sous la condition expresse qu'elle serait organisée d'accord avec l'Administration et que les plantations ne courraient aucun danger (1).

Des tables furent dressées sur le terre-plein, à l'intérieur des grilles, et, aux accents plus ou moins mélodieux des musiques du quartier, de

[1] *Délibération du Conseil municipal* du 28 juin 1895, n° P. 1010.

nombreux citoyens y prirent un frugal et démocratique repas, assaisonné de discours enflammés, de chansons et de bonne humeur.

Lors de la célébration du centenaire de la naissance de Victor Hugo, l'une des fêtes les plus caractéristiques de la grande semaine y fut donnée, le dimanche 2 mars 1902, à cinq heures du soir et organisée, quant à la partie artistique, par M. John Labusquière, conseiller municipal, vice-président de la Commission du Vieux-Paris.

Des tribunes, dans lesquelles prirent place tout le monde officiel, la famille du poète, son petit-fils, Georges Hugo, et sa petite-fille, Jeanne Hugo, avaient été dressées dans l'angle sud-est, vis-à-vis de sa maison.

Trois ou quatre cents musiciens et chanteurs, tant civils que militaires, y firent entendre des hymnes et des chants tirés des poésies du maître. Des discours rappelant ses œuvres, son action, sa vie, y furent prononcés par le préfet de la Seine, M. de Selves, et par M. Duval-Arnould, vice-président du Conseil municipal de Paris, qui lut celui écrit par M. Louis Dausset, président, empêché d'assister à la cérémonie.

La statue en plâtre du Maître, modelée par le sculpteur Bareau, avait été dressée devant le pavillon qu'il habita.

Au crépuscule, pendant l'exécution d'un hymne

triomphal, des petits enfants, garçons et filles, défilèrent en jetant des fleurs aux pieds de l'image du poète. Une belle jeune fille, petite ouvriere parisienne, élue par ses compagnes et proclamée *muse de Paris*, vint eusuite couronner la statue et effeuiller des roses autour d'elle.

Dans une intense illumination, apparurent alors en lettres de feu les titres de toutes les œuvres de l'écrivain, tandis que des foyers électriques dissimulés, éclairaient d'une façon fantastique tous les vieux logis et que, dans un nuage de fumée, d'un immense écran dressé contre la maison même du demi-dieu, la muse de la Poésie, en une radieuse projection, seubla monter vers le ciel.

On remarqua fort qu'au moment de l'apothéose, une étoile se leva dans le firmament, juste au-dessus de l'ancienne demeure du poète, tandis qu'à tire d'ailes un grand corbeau traversait la place du sud au nord.

Une foule immense stationna toute la journée dans les rues voisines, attendant patiemment que la cérémonie officielle fût terminée, pour venir, à son tour, admirer les illuminations.[1]

La bienfaisance et la solidarité sociale trouvèrent

[1] La municipalité parisienne a fait composer par l'*Imprimerie Nationale* une très luxueuse relation officielle de cette cérémonie, dont le texte est de M. Emile Schwartz, chef de Bureau à la Préfecture de la Seine. Paris, 1902.

aussi, dans ce merveilleux décor, l'occasion de venir en aide aux victimes de l'une des plus épouvantables catastrophes qu'ait éprouvé l'humanité. Le 19 janvier 1902, une fête — le mot, en vérité, ne semble guère de circonstance — y fut donnée au bénéfice des familles victimes des éruptions volcaniques de la Martinique. Les frais de l'organisation avaient été en partie couverts par une subvention du Conseil municipal et l'*Harmonie de la Préfecture de la Seine*, composée de fonctionnaires et d'employés de la Ville, y prêta gracieusement son concours.

C'est encore en l'honneur de Victor Hugo, pour l'inauguration du musée consacré à son souvenir et aussi à l'occasion de l'anniversaire du 14 juillet, qu'une cérémonie se rapprochant beaucoup de celle dont il a été question plus haut, y fut célébrée le 13 juillet 1903 par la Municipalité parisienne.

Au milieu de la place, un théâtre avait été dressé, les coulisses adossées aux grilles et la scène faisant face à la maison de l'illustre poète. Afin de garantir les spectateurs, au nombre de 2.500 environ, des ardeurs du soleil de juillet, un immense velum blanc et or avait été établi de manière à procurer, avec les marronniers, une ombre bienfaisante et discrète. Comme public, la foule charmante des enfants des écoles et des invités de marque, parmi lesquels la famille du maître dont, encore, ses deux

fidèles et respectueux petits-enfants, Georges et Jeanne Hugo. Ainsi que pour le tournoi des *Chevaliers de la Gloire*, en 1612, les fenêtres regorgent de monde. Au programme, les choses les plus séduisantes et qui justifient le succès de la fête : c'est d'abord l'orchestre, dirigé par M. Paul Vidal, de l'Opéra, qui exécute la *Marseillaise*, devant le public debout. Ensuite, M. Casset, de l'Opéra, dans le grand air de l'*Africaine* ; MM. Casset, Triadou, et Mlle Grandjean, dans le trio de *Faust*, de Gounod ; Mlles Chasles et Lequieu, dans leurs danses hongroises; Mlle Flahaut, accompagnée par la harpe de Mlle Litchine, interprète le *Chant d'Exil*, de Victor Hugo, musique de M. Paul Vidal. Le *Credo du Paysan*, de Goublier, est entonné par M. Triadou; M. Mounet-Sully dit *Oceano Nox*, de Victor Hugo.

Mlle Grandjean et les chœurs des *Enfants de Lutèce*, chantent la *Marseillaise*. Le cinquième acte de *Marion Delorme* est joué par les artistes de la Comédie-Française : Mlle Delvair, MM. Lambert fils, Dehelly, Gaudy et Taty. Mlle Sandrini exécute des danses grecques.

La cérémonie, enfin, se termine par le couronnement du buste de Victor Hugo, sculpté par Falguière, pendant que Mmes Second-Weber et Lara, de la Comédie-Française, disent des vers écrits spécialement par M. Émile Blémont [1].

[1] Le journal *l'Éclair*, N° du 15 juillet 1903.

Il nous faut encore y signaler la grande fête donnée, le 25 juin 1905, par la Société générale des sous-agents des postes et télégraphes, au bénéfice de son orphelinat. Le matin eut lieu la partie sportive, courses de haies, sauts à la perche avec le concours de divers champions dûment qualifiés et réputés. L'après-midi, un discours prononcé par M. H. Turot, membre du Conseil Municipal, délégué de son Bureau, ouvrit la fête, composée d'une kermesse et d'un festival musical auquel prirent part plus de cinq cents exécutants. Le programme comportait aussi un grand lâcher de pigeons et de nombreuses attractions.

Un bureau de poste éphémère et pour la durée de la fête seulement, avait été installé sur la place où les promeneurs pouvaient adresser lettres et dépêches. Un cachet spécial, autorisé par l'Administration pour cette durée, était destiné aux collectionneurs de cartes-postales, dont une émission de cinq cent mille exemplaires avait été faite à ce sujet, représentant les divers service des postes et les portraits des principaux fonctionnaires[1]. Le soir, grâce à une subvention obtenue du Conseil municipal par M. H. Galli, représentant du quartier à l'Hôtel de Ville, des illuminations éclatantes prolongèrent le jour fort avant dans la nuit, pour

[1] Le journal *La Petite République*, N° du 26 juin 1905.

nous servir d'une expression employée à l'occasion de la fête donnée par la reine Marie de Médicis, au même endroit, à 293 ans en arrière.

L'émeute y éleva aussi quelquefois la voix et vint y faire des chassés-croisés avec les troupes régulières ou se retrancher derrière les arcades protectrices. Celle de 1839, pendant les belles journées de mai, y passa comme un météore, laissant dans l'esprit de Victor Hugo, qui y habitait alors, les impressions fugitives qu'il a recueillies plus tard :

« Dimanche 12 mai, une heure du matin.

. . . . . .

« La Place Royale est un camp. Il y a quatre grands feux devant la Mairie, autour desquels les soldats causent et sont assis sur leurs sacs. La flamme découpe la silhouette noire des uns et empourpre la face des autres.

« Les feuilles vertes et fraîches des arbres de mai s'agitent joyeusement au-dessus des brasiers. »

. . . . . .

« Au moment où je rentrais chez moi, un escadron de hussards, tenu en réserve toute la journée dans la cour de la Mairie, en est sorti brusquement et a défilé devant moi au galop, se dirigeant vers la rue Saint-Antoine. En montant mon escalier, j'entendais s'éloigner les pas des chevaux. »

. . . . . .

« Lundi 13 mai, 8 heures du matin.

« Plusieurs compagnies de garde nationale sont venues s'ajouter à la troupe de ligne campée Place Royale. Beaucoup d'hommes en blouses se promènent parmi les gardes nationaux, regardés et regardant d'un air soucieux. Un omnibus débouche rue du Pas-de-la-Mule. On lui fait rebrousser chemin. »

. . . . . .

« Midi. Je sors. On entend la fusillade rue Saint-Louis. On a fait évacuer la place Royale aux hommes en blouses, et maintenant on ne laisse plus pénétrer dans la place que les personnes qui y demeurent. L'émeute est rue Saint-Louis. On craint que les insurgés ne pénètrent un à un place Royale et ne fusillent la troupe de derrière les piliers des arcades. Il y a aujourd'hui deux cent douze ans, deux mois et deux jours, Beuvron, Bussy d'Amboise et Buquet, d'une part, Boutteville, Des Chapelles et La Berthe, d'autre part, se battaient à outrance à l'épée et au poignard, en plein jour, à cette même heure, et dans cette même Place Royale. Pierre Corneille avait alors vingt-et-un ans. Les abords de la Place Royale sont déserts. La fusillade continue, très nourrie et très voisine [1]. »

Nous avons tenu à respecter l'intégrité de ces

[1] *Choses vues*, par Victor Hugo. Édition de 1887, p. 9 et suivantes.

notes précises et claires du grand écrivain, craignant, en les analysant, d'altérer l'intensité d'observation qui est leur caractéristique, et d'en diminuer la sensation d'histoire vécue qui s'en dégage.

Le fils du poète, François Victor Hugo, a raconté aussi les incidents de la Révolution de 1848 concernant la Place Royale, et alors que son père y habitait encore. On y lit que les insurgés, devenus maîtres de la place le 23 juin, à la suite de la reddition d'un bataillon qui mit bas les armes, s'emparèrent immédiatement de l'hôtel de sa famille, portant le n° 6. Pour eux, cette maison était un point stratégique important en ce qu'elle communiquait, par l'impasse Guéménée, avec la rue St-Antoine : « C'était, dit-il, la clef de la Place. »

Le fils du poète a narré avec émotion la discrète curiosité des émeutiers, pénétrant avec crainte et respect dans l'appartement de son père, regardant tout ce qui s'y trouvait : meubles, objets d'art, tableaux, avec de grands yeux écarquillés et surpris, ne touchant à rien, n'osant s'asseoir, passant comme des ombres dans ce sanctuaire des lettres et redescendant sur la pointe des pieds, comme pour ne pas troubler la pensée du Maître, assoupie sans doute en quelque coin de sa demeure[1].

[1] *Paris-Guide* 1877. *(Le Marais et la Place-Royale par François-Victor Hugo.)* T. I, p. 1336.

Quelques mois auparavant, pendant les trois journées de février 1848, et le 23 de ce mois, la place avait déjà failli être le théâtre d'une lutte sanglante entre l'armée et le peuple. Une troupe de dragons, sabre au clair, se préparait à charger toute une population de citoyens embusquée derrière les piliers des arcades, quand un bataillon de la 8e légion de la Garde Nationale vint heureusement s'interposer entre les combattants. Les dragons, comme la plupart des autres corps de l'armée, refusèrent d'entrer en lutte avec la Garde Nationale et la place, évacuée fort à propos et sans grande effusion de sang, retomba dans son calme habituel [1].

Trente-deux ans après, c'est le siège Allemand et c'est la Commune. La place des Vosges, soyez-en convaincu, aura sa part dans la double tragédie. Etant un peu le cœur de Paris, ne doit-elle pas ressentir toutes les émotions qui vont l'étreindre, être le théâtre de quelques-uns des épisodes qui vont s'y dérouler !

Dès février 1871, l'entrée des Prussiens à Paris soulève, en ce coin généralement si calme, une agitation qui se répercute jusqu'à la Préfecture de Police :

[1] Le journal *La Semaine*, N° du 27 février 1848, p. 517.

Préfet de Police à général en chef au Président du Gouvernement.

« L'entrée des Prussiens dans Paris exaspère la population. Place des Vosges, on semble disposé à une insurrection.[1] »

C'est que, à ce moment, la place était déjà convertie en parc d'artillerie, ayant reçu une partie des canons massés à Neuilly et avenue de Wagram. On sait quel mouvement irrésistible et quelle frénésie causa aux Parisiens la pénétration des envahisseurs dans l'ouest de la capitale. Un seul cri semble dominer la situation : Sauvons nos canons. Ces canons étaient, en effet, dans cette partie de Paris où les vainqueurs allaient venir. Sans nul doute, ils s'en empareraient. Le tocsin sonne, de toute part surgit la garde nationale, avec ce but unique : soustraire aux Prussiens le plus grand nombre possible de pièces. La chose fut vite faite et, quelques instants après, des parcs d'artillerie étaient organisés dans les régions Est et Nord de Paris, à Montmartre, à Belleville, aux Buttes-Chaumont, à la Villette et à la place des Vosges [2].

Ce fut, en somme, dans un mouvement honorable

[1] *Les Prussiens à Paris et le 18 Mars*, par Charles Yriarte. Plon, éditeur, 1871, p. 40.

[2] *Histoire de la Révolution du 18 Mars*, par Paul Lanjalley et Paul Corriez, 1871, p. 21.

et patriotique que les Parisiens, qui s'étaient procurés eux-mêmes leur artillerie, sur laquelle ils avaient jalousement veillé pendant le siège, voulurent la mettre hors de la portée des vainqueurs, lesquels, selon la croyance d'alors, ne devaient pas manquer de la prendre.

Le parc de la place des Vosges contenait pour sa part, assure M. Jules Claretie, douze mitrailleuses, six pièces de 12, douze pièces nouveau modèle [1].

Un dessin d'après nature, fait par Lançon, représente la place à ce moment : des soldats se chauffent à un feu de bivouac, les faisceaux sont formés, des sentinelles veillent. Comme légende : *Nuit du 28 février. Les gardes nationaux gardent les canons amenés place des Vosges, hors de la portée de l'ennemi.*

On sait comment et pour quelles causes cet esprit patriotique des Parisiens, dont nous avons parlé plus haut, prit la tournure insurrectionnelle qui devait se terminer par le terrible soulèvement de 1871. La principale de ces causes, on ne saurait en douter, fut la question de propriété des canons, au nombre d'environ 450, que le gouvernement voulait saisir et que les gardes nationaux ne voulaient pas lâcher.

[1] *Histoire de la Révolution de 1870-71*, par Jules Claretie. Edition Illustrée, 1872, p. 592.

Dès le 28 février, l'insurrection apparaît donc et la place des Vosges y est mêlée :

Préfet de police à intérieur-marine à général Vinoy, 28 février, 12 heures 40 minutes matin.

« La réunion de la *Marseillaise*, contenant quatre mille personnes, vient de se terminer. Les résolutions suivantes y ont été arrêtées ; on se rendra d'abord place des Vosges, convertie en parc d'artillerie, pour garder les canons ; on s'assurera des portes de Paris et s'emparera ce matin, à six heures, de l'Hôtel de Ville et de la Préfecture de police. Un sieur Darras est nommé général en chef... [1]. »

Cette agitation, d'ailleurs, s'accentuera de plus en plus après la célèbre proclamation du 17 mars, adressée aux Parisiens, dans laquelle M. Thiers réclamera encore, réclamera toujours les trop fameux canons :

«..... Le Gouvernement institué par la nation tout entière aurait déjà dû reprendre ces canons dérobés à l'Etat et qui en ce moment ne menacent que vous, enlever ces retranchements ridicules qui n'arrêtent que le commerce... »

Mais la prose du Gouvernement de Versailles ne semble pas faite pour calmer les esprits.

La surveillance redouble autour des arsenaux

[1] *Les Prussiens à Paris et le 18 mars*, par Charles Yriarte. Paris-Plon, 1871, p. 43.

en plein vent et les rondes s'y succèdent de jour et de nuit :

« 16 mars. — Visite de nuit à la place des Vosges et aux parcs d'artillerie de Montmartre et des Batignolles [1] ».

Dans le vaste enclos formé par les hauts pavillons, la nervosité inquiète est la même que sur les autres points où sont alignées les pièces parisiennes ; l'agitation y est extrême, la méfiance sans limite :

— On veut nous prendre nos canons ! ils sont à nous et non aux lignards !

Des sentinelles veillent, non seulement dans la place, mais aux coins des rues qui y pénètrent et s'opposent au stationnement des passants. On voit partout la trahison :

Préfet de police au général en chef, général d'Aurelle de Paladines et ministre des affaires étrangères.

« 17 mars, 12 heures 27 minutes matin. On signale une grande agitation place des Vosges et dans les rues avoisinantes, elles sont barricadées et on y bat la générale ; les cris : « aux armes ! » sont proférés. Les autres parties du quartier sont calmes [2] ».

[1] *Les Prussiens à Paris et le 18 mars*, par Ch. Yriarte, Plon, 1871, p. 181.

[2] *Ibidem*, p. 191.

Un jour de mars, à l'improviste, une troupe de gardes municipaux et de gendarmes sort de la caserne des Minimes, se répand dans la place, envahit les arcades et essaye, par un coup de force, de s'emparer des canons si bien gardés.

Le désarroi est loin de se mettre au camp des gardes nationaux qui, en un clin d'œil, sautent sur leurs armes, se groupent, résolus, autour de leurs pièces et repoussent les agresseurs. De nouveaux renforts envoyés aux fédérés leur permettent bientôt de resserrer encore la consigne qui devient une véritable tyrannie pour les habitants de la place, empêchés littéralement de vaquer à leurs occupations.

En présence de cette inquiétude permanente, et aussi en raison de la facilité d'une agression possible par les rues des Francs-Bourgeois, du Pas-de-la-Mule, de Birague et de Béarn, le Comité central de la garde nationale prit enfin la résolution de faire évacuer ce parc d'artillerie qui fut transféré, partie dans une grande cour située rue Basfroi n° 10, qui existe encore aujourd'hui, et partie à Belleville, derrière la mairie actuelle.

Les endroits choisis étaient, en effet, plus faciles à garder, par leur situation topographique et par l'esprit d'une population ambiante plus révolutionnaire que celle des environs de la place des Vosges. Le propos, sans doute, était déjà connu, de ce chef

LE PETIT HOTEL SULLY, PLACE ROYALE, N° 7

D'APRÈS SERGENT ET L. ROGER

de bataillon du quartier du Marais, dont les hommes étaient des commerçants comme lui, et qui avait annoncé son intention de laisser enlever les canons le jour où il serait de garde [1].

Quoi qu'il en soit, dans le milieu de mars 1871, l'évacuation de ce parc improvisé était un fait accompli, ainsi que le constatent les dépêches suivantes :

Préfet de police au général en chef d'Aurelle de Paladines et ministre des affaires étrangères.

« 17 mars, 1 heure. — Depuis midi, des gardes nationaux escortés d'un piquet en armes emmènent les canons de la place des Vosges dans un terrain situé rue Basfroi ; ils suivent le faubourg Saint-Antoine. »

Préfet de police au général en chef, général d'Aurelle de Paladines et ministre des affaires étrangères.

« C'est le 180e bataillon qui a déménagé les pièces de la place des Vosges ; on est en train de les établir au-dessus du tunnel, derrière la nouvelle mairie du 20e arrondissement. [2] »

[1] *Les Prussiens à Paris et le 18 mars*, par Ch. Yriarte, *loc. cit.*, p. 191.

[2] *Ibidem*, p. 192.

Des témoins oculaires absolument dignes de foi nous ont encore affirmé que, pendant la Commune, la place des Vosges aurait également été transformée en un vaste entrepôt de pétrole, sans qu'ils aient pu nous renseigner exactement sur le but et la date de ce dépôt.

Son sol, sillonné de tranchées, aurait reçu de nombreux barils de la terrible essence, au grand danger de tout le quartier, à la merci d'une explosion. D'après eux, cette accumulation de matière inflammable était bien l'œuvre du gouvernement insurrectionnel, puisque des sentinelles fédérées y montaient jalousement la garde, sans souci des terreurs éprouvées par les paisibles habitants de la place à l'idée que l'étincelle tombée d'une pipe pouvait faire tout sauter.

Nous n'avons trouvé aucune mention de ce fait, assurément très important, dans les nombreux ouvrages relatifs à la Commune, que nous avons consultés.

D'autre part, un historien de cette époque tourmentée, M. Gaston Da Costa, qui vient de terminer un livre plein d'intérêt la concernant[1], veut bien nous dire que nous sommes là en présence d'une légende et qu'ayant eu occasion de passer sur la

[1] *La Commune Vécue*, par Gaston Da Costa. 3 volumes, Quantin, 1903.

place des Vosges, le 23 mai, il n'y a vu trace, ni de pétrole ni de tranchées.

« Il y a peut-être eu, ajoute-t-il, des tranchées sur ce point ; mais alors elles auraient été faites par les Versaillais, après le massacre, pour y enfouir les cadavres qu'on recouvrait ensuite de chaux, comme au square de la tour Saint-Jacques. »

La divergence de ces souvenirs n'est-elle pas une preuve de plus en faveur de cette opinion, que l'histoire d'aujourd'hui est souvent plus difficile à établir que celle d'hier.

Lors de l'entrée des troupes de Versailles à Paris, la place des Vosges était sur le chemin de la retraite des fédérés, qui se repliaient de l'ouest à l'est. On s'y battit pendant environ deux heures, sans grands dommages, grâce aux piliers des arcades qui formaient des abris sûrs. La ligne tenait du côté de la rue des Francs-Bourgeois, tandis que les fédérés occupaient la partie située vers la rue du Pas-de-la-Mule.

Et puis, la rafale passa, laissant la place entre les mains de l'armée régulière.

Ce fut pendant cette dernière occupation que le commandant de Sigoyer, campé avec ses hommes dans la pharmacie située au coin de la rue du Pas-de-la-Mule, étant sorti seul pour faire une ronde dans les environs, ne reparut jamais. La pharma-

cie en question, au temps où la place des Vosges était encore une position stratégique entre les mains des fédérés, avait été sur le point d'être transformée en poste militaire, qui eût été comme le corps de garde de ce camp retranché. Le caractère particulier de l'établissement, si utile aux blessés de ces journées meurtrières, empêcha seul ce projet d'être exécuté [1].

[1] Nous tenons ces renseignements de M. Quentin, propriétaire, à cette époque, de la pharmacie dont il s'agit. Il est, aujourd'hui, cet écrivain érudit qui, sous le pseudonyme de *Paul d'Estrée*, explore et raconte le XVIIIe siècle d'une façon si curieuse.

CHAPITRE VI

Appréciations littéraires à travers les âges. — Défilés d'Ambassadeurs. — La Place Royale dans les œuvres théâtrales.

On sait que la place Royale attira à elle, au détriment des quartiers voisins du Louvre, la noblesse élégante et de bonne compagnie. La littérature et le bel esprit ne devaient pas tarder à en faire également leur quartier général à l'occasion de la venue au Marais, en la petite rue de Beauce, de la reine des *Précieuses*, Mlle de Scudéry.

Le centre poétique parisien se déplaçait comme le reste et quittait, dès la mort de Richelieu et la fermeture du Palais-Cardinal, le logis hospitalier de la vieille marquise de Rambouillet et la rue Saint-Thomas-du-Louvre, pour le quartier de la place Royale — de la *place Dorique* — comme la dénomma, en un burlesque langage imité de l'antique, ce cénacle littéraire que Molière railla si spirituellement dans ses *Précieuses Ridicules*.

Il n'y avait là, d'ailleurs, qu'un chassé-croisé,

qu' « un juste retour des choses d'ici bas », puisque, au dire de Tallemant des Réaux, la marquise de Rambouillet aurait logé à la place Royale, pendant que se construisait son hôtel de Rambouillet devant le Palais-Royal [1].

C'est l'époque du grand luxe et des splendeurs de la place. On lit, en effet, dans la notice du plan de Gomboust, écrite en 1652, les lignes suivantes qui en consacrent la somptuosité :

«... On peut dire seulement qu'en tout le reste du monde il n'y a point tant de maisons ensemble de mesme symétrie, aussi riches au dehors et par le dedans, que celles qui la composent, n'y ayant que des financiers ou de grands seigneurs qui l'habitent; dont les belles tapisseries, les ameublements de velours, brocatels et autres précieuses estoffes de soye, d'or et de borderie, les grands miroirs, meubles précieux, peintures et dorures des chambres, alcoves et cabinets, surpassent toute la magnificence des anciennes maisons royales [2]. »

Et la poésie, vers la même époque, ne manque pas de s'unir à la prose pour chanter, dans la langue des Dieux, les merveilles qui s'y rencontrent. Nous détachons la curieuse description ci-

[1] *Historiettes de Tallemant des Réaux*. Edition Techner, T. I., p. 208.

[2] *Atlas des anciens plans de Paris*. Notice à l'appui du plan de Gomboust, 1652.

dessous d'une pièce de vers adressée à la Reine Marie-Thérèse, lors de son arrivée à Paris, en 1660 :

Guère loin de ces Tours (la Bastille) un superbe édifice
Fait voir en abrégé tout ce que l'artifice
Peut inventer de riche et de rare et de beau
Tant pour estre parfait que pour estre nouveau :
Quatre Arcs en quatre endroits y forment quatre entrées
Que les règles de l'art ont si bien mesurées
Qu'on n'y scauroit trouver quatre costez divers
Que par les quatre points qui bornent l'Univers !
Quatre rangs de Palais tirez par symmétrie
Bastis également des mains de l'industrie
Dans la proportion d'un noble arrangement
Font paroistre une ville en un seul bastiment.
Et belle comme elle est, et de forme quarrée
Elle pourroit passer pour la cité dorée,
Ses dedans somptueux, ses superbes lambris
Ses riches ornements, ses peintures sans prix,
Ses rares cabinets, ses dais et ses balustres,
N'estant point pour des Dieux, sont faits pour des illustres ;
Ses dehors pour respondre à cet Auguste lieu
Font une longue place où paroist au milieu
Le plus juste des Roys à qui le ciel propice
Fit naistre heureusement pour prix de sa justice
Un fils digne de luy pour estre vostre époux
Et qui devoit donner la paix avecque vous.
Venez voir ce Héros dans la Place Royale,
Lors que vous y serez, ô Reyne sans égale,
Vous ferez en passant dans ce pompeux séjour
D'une place Royale, une place d'Amour [1].

[1] *Le Présent de Paris à la Reyne à son entrée royale le 26 août 1660, ensemble la description de la Porte St-Antoine, de la Place Royale, du Pont Notre-Dame, de la Place Dauphine, du Pont-Neuf, du Louvre et autres lieux*, par P. D. L. M., Paris 1660. (BN. Ye 4.025.)

A cause de la grande réputation qu'elle tirait de sa beauté architecturale, réputation qu'elle conserva pendant toute la durée des XVIIe et XVIIIe siècles, le Bureau de Ville et aussi la cour ne perdaient pas une occasion de la mettre en valeur et d'en faire, quand la chose se pouvait, le décor de quelque grand événement ou d'entrées solennelles pénétrant à Paris par le faubourg St-Antoine. On vient d'en lire une description à propos de la venue en France de la jeune épouse de Louis XIV. Nous pouvons encore citer celle de la Reine Christine de Suède, qui eut lieu le 8 septembre 1656, deux années environ après son abdication, et à qui l'on fit traverser avec son escorte la place Royale, toute tapissée de tentures, d'étoffes rares, de guirlandes de fleurs. Aux fenêtres des pavillons, les plus grandes dames de l'époque montraient les toilettes les plus extraordinaires et les plus riches, pendant qu'un peuple immense circulait sous les arcades et dans les jardins.

Quinze mille hommes sous les armes servaient de cortège, portant des livrées éclatantes d'or et de soie ; une cavalerie « si leste et si nombreuse qu'il ne s'est jamais rien veu de si superbe » ; le tout commandé par un colonel général, M. de Veydeau Grammont, conseiller au Parlement, dont la description du fastueux costume fera juger de l'ensemble du défilé :

« Le Colonel Général, vestu d'un pourpoint de brocar d'or, avec des chausses chargées de quantité de dentelles d'or et d'argent, et d'une garniture, dont la richesse, l'abondance et le meslange des rubans produisoyent un fort bel effet, aussi bien que son chapeau, ondoyé d'un grand bouquet de plumes blanches, attaché à un cordon de diamans et son baudrier en broderies d'or, auquel pendoit une espée dont le pommeau et la poignée estoyent d'un seul lapis, sur lequel brilloyent plusieurs rubis garnys d'or, avec la garde et les branches aussi d'or massif. Il estoit sur un barbe bay couvert d'une housse de toile d'or à huit houpes et enrichi partout de grandes dentelles d'or et d'argent, avec un harnois encore tissu d'or, embelli de diamans, le chanfrein de pierreries, et un bouquet de plumes blanches, au-dessus duquel se voyoit une belle aigrette. »

Cet admirable cortège s'engouffra dans la place Royale et fit le tour des pavillons, acclamé par toute la noblesse de France qui s'en disputait les nombreuses fenêtres. *La Gazette* d'alors en a donné un compte rendu fort complet auquel nous voulons encore faire un emprunt concernant le passage dans la Place :

« Lorsqu'elle fut arrivée à la Porte St-Antoine, ornée des armes de France et de Suède, et embellie de diverses figures et devises en l'honneur de cette

Princesse, elle trouva à la teste de la Milice, le sieur de Grammont, qui la complimenta, les archers du Grand Prevost de l'Hostel et les Cent Suisses de la Garde, rangez en haye, tambour batant, avec les Exempts, commandez par le sieur de Besson leur Enseigne, lesquels marchèrent toujours devant les dits Maréchal (de l'Hôpital) et Prevost des Marchands, précédez de 4 Trompettes de la chambre, qui commencèrent à faire résonner l'air de leurs fanfares, auxquelles Sa Majesté entra dans la ville, où le maréchal de l'Hospital et le Prévost des Marchands lui présentèrent un Dais de toile de brocar d'or, doublé de mesme. Mais Elle ne le voulust point accepter, tellement qu'il fut porté devant sa dite Majesté par les quatre Eschevins, qui mirent à cest effet pied à terre, *jusqu'à l'entrée de la Place Royale, par où on la fit premièrement passer, comme par le plus beau lieu non seulement de Paris, mais qui soit en aucune ville du monde :* et dont le principal et plus auguste ornement est une grande figure en bronze de Louis XIII, de glorieuse et immortelle mémoire qui est là, par un chef-d'œuvre de l'art, le digne et durable monument de ce grand et victorieux Monarque : La Reyne d'Angleterre s'y estant aussi trouvée avec la Princesse de Conty et quantité d'autres Dames des plus considérables de cette ville. En cet endroit, les flambeaux furent allumez et quatre des Gardes de la Draperie prirent

le Dais et le portèrent jusques devant l'Eglise des Jésuites [1]. »

Il était environ six heures du soir quand la fille de Gustave-Adolphe pénétra dans Paris. C'est ce qui explique l'allumage des flambeaux dans la place Royale. L'aspect de Sa Majesté suédoise produisit le plus grand effet, montée sur un cheval blanc qui avait été choisi « comme le plus beau pour ses démarches et courbettes ». La crâne allure de la célèbre amazone qui entrait ainsi dans Paris, les pistolets à l'arçon, cravache en main, montrant ses formes nerveuses et masculines sous le justaucorps écarlate brodé d'or et la tête hautaine coiffée du grand feutre à plumes noires, ne manqua pas, on le pense, de lui attirer tous les suffrages d'une population assoiffée de manifestations éclatantes.

Peut-être la fière capitane, en affectant une aussi mâle désinvolture, avait-elle la prescience de ce qui devait lui arriver vingt ans plus tard alors qu'à la suite d'une transformation physiologique de son individu, elle crut un moment que de reine elle devenait roi [2].

Le succès, quoi qu'il en soit, fut si considérable

[1] *La Gazette*, année 1656, n° 116. — *La pompeuse entrée de la Reine de Suède.*

[2] *La Chronique Médicale* du Dr Cabanès : *Le cas de la Reine Christine de Suède.* N° du 1er octobre 1905, p. 637.

que Loret ne put se dispenser d'en rendre ainsi compte à Mademoiselle de Longueville, dans sa *Muze historique :*

Ce jour, Phebus, à tresse blonde,
Dont les autres clartés du monde
Ne sont que de foibles crayons,
Avoit mis ses plus beaux rayons ;
Et dans son trône de lumière
Brilloit de si belle manière
Qu'il sembloit, par un beau soucy,
Vouloir s'intéresser aussy
Pour donner encore plus de lustre
Au Triomfe de cette Illustre [1].

Bien d'autres cortèges princiers, sans doute, défilèrent encore dans la Place Royale, dont la relation n'a pas été faite ou n'est pas arrivée jusqu'à nous. En 1696, pendant le mois de février, l'ambassadeur de Portugal, entouré de toute sa maison et des nombreux cavaliers envoyés à sa rencontre, en fit le tour en grande cérémonie et ne fut pas peu émerveillé des somptueuses décorations dont les occupants des pavillons avaient tenu à lui donner la faveur.

Coulanges n'a pas manqué de raconter la chose à Madame de Simiane, et voici ce qu'il lui écrivit :

[1] Une lettre perdue de la *Muze historique* de Loret, imprimée par MM. Masson et Edgar Mareuse, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, 1905, p. 72.

« L'ambassadeur de Portugal fit hier son entrée solennelle à Paris par la porte Saint-Antoine et fit le tour de la place Royale. La place, avec des tapis sur les fenêtres et à tous les balcons, n'était pas un des moins beaux endroits de la Ville à faire voir à cet ambassadeur : aussi en fit-il le tour et il vit belle et honorable compagnie sur le balcon de l'hôtel de Chaulnes, où avoient dîné M. le cardinal de Bouillon, Mmes les duchesses de la Trémouille et d'Albret, Mme de Coulanges, l'abbé Têtu, l'abbé d'Auvergne, le comte d'Albret et moi, et où beaucoup d'autres gens considérables se rendirent après le dîner pour le spectacle. [1] »

Et Coulanges ajoute ailleurs, à propos de cette cérémonie : « Le pauvre peuple de Paris est si affamé de spectacles, que c'en fut un pour lui que cette entrée qui n'auroit pu être regardée en un autre temps. L'ambassadeur a une livrée grise avec des galons d'argent et des veloutés bleus, et quatre beaux carrosses [2]. »

Nous ne saurions dire si le grand personnage cité ici par Coulanges, fut le somptueux Alonzo Perez de Castro, marquis de Cascaez, également envoyé en France comme ambassadeur de Portugal. Ce

[1] *Lettre de Coulanges à Madame de Simiane,* du 27 février 1696.

[2] *Lettres de Madame de Sévigné.* Edition des grands Ecrivains français T. X. p. 366.

dernier, dans tous les cas, séduit par les fastes de la Place Royale, avait voulu y loger sa Grandeur avec son extravagance et son originalité. C'est lui qui avait cette délicate attention de porter autour de son chapeau un bas de soie de sa maîtresse. Quand son carrosse faisait le tour de la place pour se rendre à la promenade du cours, il était plein de cassettes remplies de gants que son Excellence l'Ambassadeur de Portugal jetait à la figure des femmes jolies qu'il rencontrait. Souvent, aussi, les rideaux du carrosse se baissaient, le marquis changeait de costume et apparaissait ensuite aux regards ébahis de la foule, rayonnant d'élégances nouvelles[1].

Une autre Ambassade y défila encore dont le souvenir nous a surtout été conservé par une planche gravée bien connue et intitulée : « Entrée de l'Ambassadeur de Perse à Paris, vue dans la Place Roiale, le 7 février 1715. »

Tout le cortège semble défiler de la rue du Pas-de-la-Mule à la rue de l'Echarpe, entre les maisons et les grilles; celles-ci y sont clairement dessinées, principalement la porte centrale, écussonnée des chiffres du roi et surmontée de son buste. Les personnages, même ceux de l'Ambassade, ont été interprétés par le dessinateur dans le genre grotesque, et ce

[1] *Historiettes de Tallemand des Réaux*, Edition Techner. T VI p. 444.

ne sont que batteries, bousculades, perruques arrachées, coups de canne des exempts à des bons-hommes ridicules, qui se querellent pour en voir passer d'autres plus ridicules encore. Les architectures n'y sont, en outre, que médiocrement ressemblantes.

Le grand succès de la Place Royale s'explique par la mise à exécution de cette idée tout à fait neuve, de cette chose inattendue et qui n'existait pas encore à Paris, d'une réunion de demeures seigneuriales qui, au lieu d'être, selon l'habitude, édifiées le long d'une rue, étaient toutes groupées en un carré parfait et surtout étaient toutes les mêmes, sans surenchère d'ornementation, par conséquent sans prétexte à se jalouser l'une et l'autre. Chacun était là, sous la main, si l'on peut dire, de son ami... ou de son ennemi ; et tous avaient, au centre de la belle ordonnance des architectures, un vaste espace bien fermé, bien défini, terre de noblesse, d'où ils pouvaient, au dire de M. Gustave Larroumet, se croire assez chez eux pour y faire chasser à coups de canne les gens mal vêtus et les mendiants [1].

Ce sentiment d'égalité, dans le faste et dans l'apparat, était bien fait pour séduire une noblesse jalouse et ombrageuse chez laquelle l'envie et la

[1] Cours de Gustave Larroumet à la Sorbonne sur la comédie de Corneille — *La Place Royale* — Revue des Cours et Conférences. N° 29 du 27 mai 1897, p. 543.

susceptibilité n'avaient déjà que trop de terrains de discorde pour se développer.

De suite, ces belles maisons eurent la vogue :

Telles de grandes dames, toutes pareillement coiffées, habillées de rouge et décorées de dentelles blanches, elles semblaient, comme à la cour, faire la révérence, dans un ordre parfait, autour de la statue équestre de leur roi !

Aussi, tous les grands noms de l'*Armorial de France* vinrent-ils y asseoir leurs foyers. L'importance de ces personnalités, la sonorité de leurs titres, le poids de leur fortune, indiquent assez combien fut recherchée, jusqu'à la Révolution, de la noblesse d'abord, de la haute bourgeoisie ensuite, l'habitation des fameux pavillons.

Saint-Simon a cité le proverbe qui, de son temps, caractérisait heureusement les trois places de Paris et les trois statues qui les ornaient : « Henri IV avec son peuple, sur le Pont-Neuf; Louis XIII avec les gens de qualités à la place Royale et Louis XIV avec les maltôtiers, dans la place des Victoires[1]. »

Elle occupe, en outre, une situation toute spéciale dans les lettres françaises, par les nombreuses allusions qui en furent faites depuis sa lointaine création.

[1] *Mémoires de Saint-Simon* (Edition des grands Ecrivains de France), T. I, p. 147.

Mme de Sévigné, qui y naquit et qui l'illustra, l'appelait *la Place* tout court, sachant bien qu'il n'était pas nécessaire de la désigner autrement pour la faire reconnaître :

« Je vous manderai avant mon départ des nouvelles de la Rampardière, nous n'avons pas voulu nous engager encore à la Place, que nous n'ayons vu l'effet des espérances de M. de Guénégaud[1]. »

Et encore :

« La philosophie de Corbinelli est dans cette chambre que vous savez; nous le voyons moins qu'à la Place[2]. »

Et ailleurs :

« Prenez-vous la maison de la Place pour un an? — Je n'en sais rien[3]. »

Qui ne se souvient de la pièce burlesque et si amusante que Paul Scarron intitula : *Adieu aux Marêts et à la place Royale :*

Adieu, beau quartier des Marêts :
C'est avecque mille regrets
Qu'une très pressante besoigne
Pour quelque temps de vous m'éloigne.
Je vais au Fauxbourg Saint-Germain
Tremper mon très sec parchemin
Dans un bain qu'on tient salutaire
A la douleur qui me fait braire,

[1] Lettre à Mme de Grignan, du 6 août 1677.
[2] Lettre à Mme de Grignan, du 11 octobre 1688.
Lettre du 30 juillet 1677.

Et jour et nuit depuis deux ans
Autant que font les maux de dents.
Cruels bourreaux de la machoire.
Adieu donc jusqu'après la Foire.
Que vous me verrez revenir ;
Car qui peut longtemps se tenir
Si loin de la place Royale ?
C'est là que mainte âme loyale
Daigne venir dessous mon toit,
Où tout malheureux on me voit.

. . . . . .

Or, adieu Place très illustre,
D'une illustre Ville, le lustre ;
Or, adieu pour peu de temps,
Tous les illustres habitans
De cet incomparable cloître
Que je n'ai le bien de connoître.

. . . . . ,

Adieu belle Place où n'habite
Que mainte personne d'élite.
Par exemple le Villequier,
Aussi vaillant qu'un branc d'acier,
Le marquis et l'abbé ses frères . [1]

. . . . . .

Et tout au long de son poème, l'ex-mari de Mme de Maintenon prend congé nommément, en termes spirituels et souvent inconvenants, des nombreux amis et ennemis qu'il possédait dans le quartier et dans la Place. On y trouve mentionnés Mme de Bassompierre, le prince et la princesse de Guéménée, la dame de Blérancourt, les Rohan, la

[1] *Recueil des œuvres de Scarron*, dédiées à sa chienne. 1re partie, p. 4. Troyes, 1754.

marquise de Pienne, la dame de Maugiron, la dame de Choisi, la dame de Bois-Dauphin, M. de Courcy, le major Aubry, la belle Ninon, la comtesse de Belin, la comtesse de Suze, la marquise de Grimault, M. et Mme de Gourné, son ami Sarrazin, La Ménardière, Mondori et la belle de Lorme.

« *La Place Royale* » est aussi le titre que Pierre Corneille, on ne sait trop pourquoi, donna à l'une de ses comédies. M. Gustave Larroumet, dans son cours de la Sorbonne, a indiqué les préoccupations auxquelles obéit le grand poète en plaçant en ce quartier de Paris le sujet de sa pièce. Il voulut, selon lui, solliciter l'attention et la curiosité de ses auditeurs en leur promettant de les conduire en cet endroit de la capitale, alors célèbre entre tous et où sa comédie prendrait un air de réalité susceptible d'en doubler l'intérêt. *Le réalisme* et *l'actualité*, telles furent, paraît-il, les deux raisons de ce titre : *La Place Royale*. Ce qui prouve, n'est-il pas vrai, qu'il n'y a rien de neuf sous le soleil[1]. Aussi, eut-il soin d'imprimer, après les noms des personnages :

« La scène est à Paris, dans la place Royale. »

Que l'on ne s'attende pas, surtout, à y trouver quoi que ce soit justifiant ce vocable.

[1] Lire à ce sujet un intéressant feuilleton de M. André Hallays, sur *la Place Royale*, dans le *Journal des Débats* du 25 décembre 1903.

Un vers et c'est tout :

CLÉANDRE

Ainsi je veux punir ma flamme déloyale;
Ainsi

ALIDOR

Te rencontrer dans la place Royale,
Solitaire, et si près de ta douce prison,
Montre bien que Philis n'est pas à la maison[1].

Il n'y est pas autrement question de *la Place*. Mais, ajoute M. Larroumet, ce titre était, pour Corneille, une façon de piquer la curiosité de ses auditeurs.[2]

Une édition de cette comédie fut illustrée au XVIIIe siècle. On y voit, dans une gravure, l'une des portes monumentales du règne de Louis XIV, agrémentée du globe fleurdelisé coiffé de la couronne royale. Dans le fond s'aperçoivent trois pavillons dont les toits pointus se découpent sur un ciel mouvementé. Au premier plan, des personnages, ceux de la pièce, sortent d'une arcade de convention, arrangée pour la circonstance par le dessinateur et afin de ménager la perspective de la place.

La même rime « *déloyale* » devait servir deux siècles après, à un autre poète aussi grand que Corneille, Victor Hugo, qui l'employa dans une

[1] Acte I. Scènes III et IV.

[2] *Revue des Cours et Conférences*, n° 29 du 27 mai 1897, p. 541.

pièce plus célèbre que celle dont nous venons de parler : *Marion Delorme* :

SAVERNY

Tandis que l'on vous cherche à la place Royale,
Vous retrouvè-je à Blois, cachée? Ah! Déloyale[1].

Qui le croirait! Ce vers est le seul qui fasse allusion à cette place dans laquelle on prétend qu'habita la belle Marion, à l'hôtel de Guéménée, où le poète ne serait venu loger qu'à cause de ce souvenir profane.

Peut-être M. Larroumet n'a-t-il pas donné l'explication exacte du titre choisi par le grand Corneille pour sa comédie. Il faudrait y voir, assure l'un de ses confrères et contemporains, Claveret, un acte de malice, de jalousie et de méchanceté perpétré contre lui, également auteur d'une pièce dénommée aussi *La Place Royale.*

Cela faisait, au même moment, deux comédies du même titre, inspirées par la vogue extraordinaire dont jouissait alors, vers 1635, ce centre incontesté de toutes les élégances. Claveret en garda à Corneille une rancune fort vive et, à deux années de là, ne craignit pas de le traiter de plagiaire dans un opuscule intitulé : « *Lettre du sieur Claveret au sieur Corneille, soy-disant autheur du Cid*[2]. »

[1] Acte I. Scène I.
[2] Paris, 1637, in-8° (B. N.).

Dans cette brochure, l'auteur inconnu et mécontent reprochait à son illustre confrère de n'avoir donné à sa pièce le titre de *La Place Royale*, que pour satisfaire contre lui sa passion jalouse. Il ajoutait qu'il aurait aussi bien pu l'appeler *La Place Dauphine*, n'ayant établi son titre que sur une seule rime, celle que nous reproduisons justement plus haut.

Puis, avec un air de triomphe qui semblait être sa vengeance, il ne manquait pas d'affirmer que son œuvre à lui : « avait eu la gloire et le bonheur de plaire au Roi, étant à Forges, plus qu'aucune autre des pièces qui parut lors sur son théâtre... »

Et de fait, d'après Beauchamps, son succès aurait été aussi grand à Forges qu'à Paris, en cette année 1635 [1].

Nous devons dire, à la décharge de Claveret, qu'il était loin de nier le génie du Grand Corneille ; il lui fit même connaître, toujours par la lettre citée plus haut : « qu'il était tout près de lui signer qu'il étoit plus grand poète que lui sans qu'il fut nécessaire d'emprunter les voix de tous les colporteurs du Pont-Neuf pour le faire éclater par toute la France. »

En ce qui concerne la comédie de Claveret, qui

[1] *Recherches sur les Théâtres de France depuis l'année 1611 jusqu'à présent*, par de Beauchamps. Paris, 1735, in-f°, T. II, p. 151.

d'ailleurs ne fut jamais imprimée, le mémoire de Mahélot s'exprime ainsi au sujet de son ordonnance et de sa mise en scène :

« *La place Royalle de M. Claveret.* — Le feinteur doit faire paraître sur le théâtre la place Royalle ou l'imiter à peu près et faire paraître un pavillon au milieu du théâtre, où sont les armes du Roy, et sous le pavillon, au travers de l'arche, faire paraître les minimes. A un des costés de la place, une fenestre ou paroît quelqu'une, et, aux deux costés du théâtre, deux salles garnyes de tables et tapis, sièges, chandeliers, chandelles ; dans une des dicte chambre, l'on porte de la lumière en un temps. Il faut un écritoire, des plumes, du papier ; il faut encore un bouquet de fleurs beau, un verre plein d'eau ; il faut aussi un sac, un carreau pour une dame qui doit estre accompagnée d'un page qui porte le dit sac et le carreau. Plus, un habit de suisse et une hallebarde et des lettres. Au premier acte, une nuict [1]. »

Quant à la *Place Royale* de Corneille, elle ne fut jamais jouée à la Comédie Française depuis sa

[1] Recueil de décorations qui ont servi aux comédies, opéra et ballets donnés par les comédiens ordinaires du roi Louis XIV, commencé en 1673 par Laurent Mahélot, et continué par Michel Laurent. Imprimé et annoté par les soins de M. E. Dacier sous le titre de : *La mise en scène à Paris au* XVIIe *siècle. Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.* Année 1901, p. 105.

constitution, en 1680, jusqu'à nos jours. Le mémoire de Mahélot, d'ailleurs, n'en parle pas dans ses mises en scène au XVIIe siècle [1].

Dans le *Menteur*, du même Pierre Corneille, écrit en 1642, dont le premier acte se passe aux Tuileries et les quatre autres à la place Royale, se trouvent des allusions plus directes, cette fois, et des sous-entendus qui s'y rapportent très certainement :

CLITON

J'en sais ce qu'on en peut savoir,
La langue du cocher a fait tout son devoir.
« La plus belle des deux, dit-il, est ma maîtresse :
Elle loge à la Place, et son nom est Lucrèce. »

DORANTE

Quelle place ?

CLITON

Royale, et l'autre y loge aussi [2].

. . . . . .

GÉRONTE

Dorante, arrêtons-nous ; le trop de promenade
Me mettrait hors d'haleine et me ferait malade.
Que l'ordre est rare, est beau de ces grands bâtiments !

DORANTE

Paris semble à mes yeux un pays de romans ;
J'y croyais ce matin voir une île enchantée
Je la laissai déserte, et la trouve habitée.
Quelque Amphion nouveau, sans l'aide des maçons,
En superbe palais a changé ces buissons.

[1] Nous tenons ce renseignement de la gracieuse obligeance de M. Jules Couët, sous-bibliothécaire du Théâtre Français.
[2] *Le Menteur*. Acte I, scène IV.

GÉRONTE

Paris voit tous les jours de ces métamorphoses :
Dans tout le pré aux Clercs tu verras mêmes choses

. . . . . .

Toute une ville entière, avec pompe bâtie,
Semble d'un vieux fossé par miracle sortie,
Et nous fait présumer, à ses superbes toits,
Que tous ses habitants sont des Dieux ou des Rois[1].

. . . . . .

ALCIPPE

Cette place pour vous est commode à rêver [2].

En ce qui concerne les quatre derniers actes de cette pièce, on sait que le *Théâtre Français* les fait jouer dans un décor qui rappelle la place Royale par le caractère architectural des maisons en briques et en pierre, décor déparé, il est vrai, par quelques monuments hétéroclites. Mahélot, dont nous avons parlé plus haut, en prescrit ainsi la mise en scène :

« Le Menteure. — Le théâtre est un jardin pour le premier acte, et, pour le second acte, il faut des maisons et bâtimants et deux fenestres [3]. »

Il n'est pas défendu de croire, également, que Molière voulut que s'y déroulât son *Ecole des femmes*, en tête de laquelle il écrivit : « La scène est dans une place de ville. »

[1] *Le Menteur*. Acte II, scène V.

[2] *Le Menteur*. Acte IV, scène II.

[3] *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France La mise en scène à Paris, etc.* 1901, p. 141.

On peut, en effet, avec Paul de Saint-Victor, déduire cette hypothèse de l'indication donnée par Horace à Arnolphe sur l'endroit qu'habite Agnès :

ARNOLPHE

Et c'est ?

HORACE

Un jeune objet qui loge en ce logis
Dont vous voyez d'ici que les murs sont rougis.

On nous dira, sans doute, qu'il y a peut-être en France plus d'une place bordée de maisons du XVIIe siècle, construites en briques.

Pas tant que cela, répondrons-nous, et nous n'en connaissons guère qu'une, la place Ducale, à Charleville, mais elle était bien loin pour que Molière y songeât. Alors pourquoi pas la place Royale ? [1].

Un autre auteur de ces époques lointaines du Théâtre Français, Hauteroche, dans sa pièce, *l'Esprit follet ou la dame invisible*, jouée en 1684 par les comédiens ordinaires du Roi, la donne pour décor à son premier acte : « Le théâtre représente la place Royale. »

[1] Victor Hugo connaissait bien cette seconde édition de la place des Vosges. Il l'admira fort en passant par les Ardennes et il en a laissé les quelques lignes suivantes :

« En traversant Charleville, j'ai remarqué la place Centrale, qui a été bâtie en 1605, dans un grand style, par Charles de Gonzague, duc de Nevers et de Mantoue, et qui est la vraie sœur de notre place Royale de Paris. » Victor Hugo, *Le Rhin*.

Au début de cet acte, quelques vers lui sont consacrés, qui ont une assez jolie tournure :

SCAPIN

Nous voici donc, Monsieur, dans la place Royale.

PONTIGNAN

Tous ces grands bâtimens d'une structure égale
méritoit (*sic*) bien, Scapin, ta curiosité :
Qu'en dis-tu ?

SCAPIN

Que le lieu me paroît enchanté ;
Et que, plus je parcours Paris, plus il me semble
Que l'on a ramassé trente villes ensemble.
Pour venir jusqu'ici, du faubourg Saint-Germain,
Quel chemin ! je croyais n'arriver que demain :
J'ai trois fois, dans la marche, ouï sonner l'horloge [1].

Trois quarts d'heure du faubourg Saint-Germain à la place Royale ? Le bon Scapin venait pour le moins des Invalides. Mais Hauteroche a plus souci de son intrigue que de ce détail topographique et il dédaigne de nous renseigner plus amplement.

Dans une édition des œuvres de Regnard, une planche gravée du *Retour imprévu* montre trois personnages — le marquis, Géronte et Merlin, — causant sous un balcon de la place Royale, dont les pavillons s'aperçoivent dans la perspective, ainsi qu'un pilastre de la grille monumentale. Comme légende, un fragment de la scène XX : « que veut donc dire tout ce tintamare-là ? »

Le Retour imprévu, comédie en un acte, et en prose,

[1] *Bibliothèque Nationale*, Y Th. 6220.

fut représenté pour la 1re fois le 11 février 1700.

Le tableau de la pièce indique simplement que la scène est à Paris et l'avertissement de l'éditeur ne fait aucunement mention de l'endroit où elle peut se passer. Les trois personnages sont devant la maison de Géronte, mais il n'est nulle part question de la place Royale. Pour l'édition de 1790, J.-M. Moreau le jeune dessina également un frontispice dans lequel se voient les trois mêmes acteurs, mais les architectures du décor sont de fantaisie et ne rappellent la place en aucune façon. Dans la planche que nous avons signalée la première et qui appartient à une édition postérieure à celle de 1790, il ne faut donc voir qu'une fantaisie du dessinateur qui a voulu, sans doute, rendre hommage à la place Royale en la donnant comme décor à l'œuvre de Regnard.

Au XIXe siècle, quelques stylistes de grand talent lui ont aussi consacré d'élégantes et sonores tirades, chantant, chacun sur le mode qui lui est cher, les grandeurs et les magnificences de ce milieu si éminement historique. Victor Cousin, dans *Madame de Longueville*, y évoque, en quelques lignes, tout le passé du XVIIe siècle. Cela est écrit avec un tel bonheur d'expressions que l'analyse ne saurait le rendre et qu'il est plus simple de le reproduire :

« Que d'événements publics et domestiques n'a

pas vus cette place pendant tout le XVIIe siècle, que de nobles tournois, que de fiers duels, que d'aimables rendez-vous ! Quels entretiens n'a-t-elle pas entendus, dignes de ceux du Décameron, que Corneille a recueillis dans une de ses premières comédies, *la Place Royale*, et dans plusieurs actes *du Menteur* ! Que de gracieuses créatures ont habité ces pavillons ! Quels somptueux ameublements, que de trésors d'un luxe élégant n'y avaient-elles pas rassemblés ! Que d'illustres personnages en tout genre n'ont pas monté ces beaux escaliers ! Richelieu et Condé, Corneille et Molière ont cent fois passé par là. C'est en se promenant sous cette galerie que Descartes, causant avec Pascal, lui a suggéré l'idée de ses belles expériences sur la pesanteur de l'air. C'est là, aussi, qu'un soir, en sortant de chez Mme de Guéméné, le mélancolique de Thou reçut, de Cinq-Mars, l'involontaire confidence de la conspiration qui devait les mener tous deux à l'échafaud. C'est là, enfin, que naquit Mme de Sévigné et c'est à côté qu'elle habitait.[1] »

Jules Janin, en 1855, a également composé une délicieuse monographie de la place Royale qui est un étincelant feu d'artifice, plein de verve et d'esprit, en même temps qu'un cadre délicatement

[1] *Madame de Longueville*, par Victor Cousin, 3e édition, T. I, p. 242, note 1.

ciselé pour ce merveilleux tableau. Rien de charmant comme ces pages alertes et spirituelles, dans lesquelles l'aimable facilité du célèbre critique se joue avec une suprême désinvolture des multiples faits dont les traditionnelles arcades furent le théâtre. Peut-être même s'y meut-il un peu trop facilement et y prend-il trop de privautés, n'hésitant guère à en faire le rendez-vous de tous les grands personnages de France et de Navarre et la scène de tout ce qui s'est passé d'extraordinaire dans le royaume, pendant la première moitié du XVIIe siècle. Sa décadence, pourtant, l'attriste comme son abandon le remplit de mélancolie :

« Que peuvent-elles penser, ces nobles murailles à se voir ainsi dévastées, silencieuses, dédaignées ? Quel silence dans ces salons si remplis naguère de causerie puissante ! Quelle tristesse sous ces plafonds dorés, tout chargés d'amours et d'emblèmes ! Quelle révolution incessante, quelle misère ! Et ne faut-il pas bien du courage, encore une fois, pour suivre à la piste tous les souvenirs de ces beaux lieux, dans lesquels ont vécu, ont pensé tout haut, les plus rares esprits, les plus beaux génies, les plus charmants railleurs, les plus excellents caractères de cette singulière époque.... Illustres habitués de la place Royale qui composent, en effet, toute son histoire.[1] »

Il serait injuste d'oublier les pages vibrantes de

[1] *Paris chez soi.* Revue historique, monumentale et pitto-

François Victor Hugo, écrites dans un modeste ouvrage que signèrent pourtant beaucoup de belles plumes de notre temps et où il avait accepté la tâche de raconter la place Royale, chère, entre toutes, à sa mémoire. Celui-là, il est vrai, était bien placé pour la rédaction d'un tel travail, qui y fut élevé et y habita, auprès d'un tel père que le sien, à côté d'un tel maître. Aussi, s'en dégage-t-il, au milieu d'une érudition prise un peu partout encore qu'établie avec discernement et circonspection, la douce impression d'une enfance heureuse, avec des visions émues de choses vues autrefois et que rien n'effacera plus :

« Pour celui qui trace ces lignes, la Place Royale est pleine de souvenirs personnels. C'est sous les arcades de cette place, à une humble école, qu'il a appris à lire et à écrire. C'est de là que datent ses premières impressions. C'est là qu'il a éprouvé ses premières joies et porté son premier deuil. C'est là qu'il a été initié à la vie..... Pour lui, il l'avoue, il a peine à maîtriser son émotion quand, de si loin, il contemple par la pensée cette chère demeure où, tout petit, il a vécu parmi de si grands esprits, où, tout enfant, il a été tutoyé par tant de gloires ! [1] »

Il est impossible de ne pas reproduire également

resque, par l'élite de la littérature contemporaine, 1855. *La Place Royale*, par Jules Janin, p. 145.

[1] *Paris-Guide*, par les principaux écrivains et artistes de la France, 1867 (*Le Marais et la place Royale*), par François, Victor Hugo, T. II, p. 1321.

la superbe citation de cet étrange écrivain qui s'appela Gérard de Nerval, et dans laquelle il a su exprimer d'une façon si éloquente et surtout si originale, toute la dévotion et toute la piété que lui inspirait ce grand souvenir :

« Rien n'est beau comme ces maisons du siècle dix-septième dont la place Royale offre une si majestueuse réunion. Quand leurs faces de briques, entremêlées et encadrées de cordons et de coins de pierre, et quand leurs fenêtres hautes sont enflammées des rayons splendides du couchant, vous vous sentez à les voir la même vénération que devant une cour des parlements assemblée en robes rouges à revers d'hermine; et, si ce n'était un puéril rapprochement, on pourrait dire que la longue table verte où ces redoutables magistrats sont rangés en carré figure un peu ce bandeau de tilleuls qui borde les quatre faces de la place Royale et en complète la grave harmonie [1]. »

Nous devons signaler aussi, dans un ordre d'idée plus documentaire, l'importante monographie due à M. Paul Lacroix (Le Bibliophile Jacob) parue sous le titre : l'*Hôtel des Tournelles, la place Royale et les Hôtels du Marais ;* qui est le travail le plus étendu que nous ayons rencontré sur la matière [2].

[1] *La Bohême galante.* (La main enchantée, par Gérard de Nerval.

[2] *Paris à travers les âges*, Hoffebauer, T. II, p. 46.

CHAPITRE VII

Les scandales. — Les scènes ridicules ou burlesques. — Les amoureux et les amoureuses de la place Royale. — La Blondeau et sa maison de jeu. — Soudard et fille de joie. — Maîtres cartiers et marmitons. — Les scènes de la Présidente Aubry. — Marion Delorme. — Son aventure avec le chevalier de Gramont. — Aux coquettes de la Place. — Le mariage de Mlle de Nicolaï. — Les débordements de Mme de Bouffiers. — Les ardeurs de la Présidente Portail. — La mort de Rachel.

Le tableau que nous venons de tracer de la place Royale ne serait pas complet si nous ne disions combien, à certaines époques, la vie y fut intense et mouvementée, sérieuse et burlesque ; combien on s'y aima, combien les haines y furent vigoureuses et tenaces. Bien des faits, d'ailleurs, que nous avons déjà enregistrés, sont là pour en témoigner, et montrent quelle existence menaient, dans ce milieu créé pour eux, ces privilégiés d'alors, que la fortune et la mode y avaient groupés. Et combien apparaîtraient encore davantage toutes ces manifestations si diverses de la vie, dont la *Place* fut le théâtre aux XVIIe et XVIIIe siècles : galanteries,

inimitiés, avarice, prodigalités, ridicules, si les épistoliers et auteurs de mémoires de l'époque, les Tallemant des Réaux, les Saint-Simon, les Sévigné, les Dangeau, les Mathieu Marais, les Barbier et tant d'autres, avaient pris soin de mettre dans leurs écrits, les indications des logis à côté des noms cités. On verrait alors que tous les personnages, ou presque tous, si malicieusement mis en scène ou sur la sellette, vivaient, s'agitaient, venaient en visite, grimpaient les escaliers, arpentaient les salons de tous ces pavillons dont nous avons entrepris d'écrire l'histoire. Malheureusement pour nous, ces spirituels lettrés, dont les travaux sont maintenant de l'histoire, semblaient n'écrire que pour eux et pour leur temps, négligeant de préciser des points que tout le monde devinait alors, et qui n'eussent rien appris aux quelques rares contemporains succeptibles de lire leurs mémoires.

Sans cette omission si regrettable, combien eussent été plus nombreux les cancans, les potins, les scandales à recueillir.

Nous en conterons pourtant quelques-uns, de façon à ne pas trop laisser de lacune dans notre ouvrage.

Dès sa création, la place à la mode n'abrita pas que des fils de noblesse et de hauts personnages de la Finance ou du Parlement ; quelques ruffians s'y glissèrent pour y pêcher en eau trouble, basant

leurs opérations sur l'avarice ou la vanité de ceux auxquels ils s'adressaient. En voici un, vers 1618, qui passe pour faire de l'or et y fit surtout de nombreuses dupes. C'est un Allemand qui a nom et titre de baron de Crussembourg. Pour en imposer à sa future clientèle, il s'installe dans l'un des plus somptueux pavillons, prend équipage et se met à fréquenter la noblesse. L'une de ses victimes fut M. des Hagens, favori de M. de Luynes, qui lui remit dix mille écus devant en produire, naturellement, un nombre beaucoup plus considérable. Faut-il dire que M. des Hagens ne revit jamais ses écus ? C'est avec Crussembourg qu'habitait à la place la célèbre intrigante du nom de *Lisette*, dont les propos furent si souvent taxés d'imposture : se disant fille de Henri IV et de la princesse de Conti [1].

La maison de la Blondeau, « qui tenoit académie à la Place Royale », avait vraisemblablement l'honneur de recevoir souvent la visite de ce couple intéressant. On y jouait, en effet, un jeu d'enfer au milieu d'un mobilier luxueux, dans des tentures de haute lice, sur des tapis de haute laine. On y vit, un jour, un gros perdant quitter précipitamment la table de jeu, descendre l'escalier, remonter avec une échelle, l'appuyer contre la tapisserie

[1] *Historiettes de Tallemant des Réaux*. Edition Techner. T. I, p. 207.

et, armé d'une paire de ciseaux, faire sauter le nez d'une superbe reine Esther qui y figurait en belle place.

« Mordieu ! s'écria-t-il en redescendant, il y a deux heures que ce chien de nez me porte malheur ! [1] »

C'est en cette peu recommandable académie que le fameux Gallet, celui-là même qui commença l'édification de l'hôtel Sully dont les jardins aboutissaient à la Place, perdit les douze cent mille livres gagnées par lui au jeu. Il y perdit tout, jusqu'aux pierreries empruntées à sa fille, qu'il remplaça par des fausses après la dilapidation des vraies. Tallemant raconte la mésaventure qui lui arriva à cette occasion, en voulant sauver du désastre 100.000 livres confiées sur parole à Habert-Montmor. Les lui ayant réclamées plus tard, ce dernier le taxa de folie, sembla s'apitoyer sur cette prétendue manie et le fit doucement mettre dehors par ses gens.

Parmi les vices de l'époque, qui, d'ailleurs, sont un peu ceux de tous les temps, le jeu n'est pas seul à avoir droit de cité en ce coin privilégié. Il n'était même pas besoin de maisons similaires à celle de la Blondeau pour en cacher d'autres d'un ordre plus accentué dans l'échelle de la débauche.

[1] *Historiettes de Tallemant des Réaux*, Techner, T. VII, p. 400.

Le pavé de la place y suffisait largement, théâtre scandaleux improvisé par quelques raffinés d'alors, enchantés sans doute de procurer un peu de distraction aux désœuvrés de marque somnolents derrière les moroses et symétriques façades. Un jour, donc, plusieurs jeunes seigneurs y voulurent donner, sous le grand soleil, au beau milieu de la place aristocratique et princièrement habitée, un spectacle qui en valût la peine et qu'ils supposaient, peut-être à tort, devoir tant impressionner les spectatrices, que sans doute le trouble envahirait leur visage et y plaquerait un peu de rouge naturel sous celui du parfumeur.

Sans savoir si ces jeunes débauchés réussirent dans leur projet — qui était d'émotionner les nobles habitantes de l'endroit — nous laisserons, pour conter l'aventure, la parole à l'auteur lui-même qui gardera ainsi la responsabilité de ses expressions, au cas où elles seraient trouvées un peu hasardées :

« M. de Candalle [1] avoit amené deux ou trois capelets [2] de Venise à Paris ; luy et Ruvigny [3] en trouvèrent une fois un couché avec une garce dans

[1] Henry de Nogaret-la-Valette, comte, puis duc de Candalle, mort en 1639, fils du duc d'Epernon.

[2] Nom donné à des soldats albanais au service de la République de Venise.

[3] Henri de Massuès, marquis de Bonneval sieur de Ruvigny (beau-frère de Tallemant des Réaux).

la Place Royale. Ruvigny luy dit : « Je te donne un escu d'or si tu la veus baiser demain, en plein midy, dans la place. » Il le promit, et, comme il estoit après, M. de Candalle, Ruvigny et quelques autres firent exprès un grand bruit ; toutes les dames mirent la teste à la fenestre et virent ce beau spectacle [1]. »

A ceux qui s'étonneront que de pareils faits pouvaient se passer en plein jour, dans cet endroit réputé le plus aristocratique de la ville, nous citerons l'ordonnance du Lieutenant civil du 4 janvier 1656, qui est de cette même époque ou à peu près, prise justement contre l'envahissement des femmes galantes et de leurs acolytes :

« Défense à toutes filles et femmes de mauvaise vie, laquais, fainéans et vagabonds et autres personnes de se retirer sous les galleries de la place Royalle, rempart et porte Saint-Antoine, ny de s'y assembler, donner rendez-vous, ny s'y arrêter es dicts lieux sous prétexte de jeux de quilles, brelans ny autres ; mesme y commettre aucunes actions deshonnestes, juremens, ny blasphèmes à peine de foute à l'égard des femmes et filles de mauvaise vie et les fainéans de plus grande peine s'il y eschet [2].

Après les ébats lascifs dont il vient d'être ques-

[1] *Historiettes de Tallemant des Réaux*. Edition Techner. Notes de MM. de Montmerqué et Paulin Paris. T. III p. 414.

[2] Les Affiches des Jurés Crieurs de Paris. *Bibliothèque Nationale*. F. 49. N° 36.

tion, d'un soudard et d'une fille de joie, sous les yeux non prévenus d'une aristocratie peu collet monté, voici que la noble place va être encore le théâtre où vont s'escrimer, pour l'amour de la *dame de pique*, laquais et exempts de police déchaînés.

Vers cette époque, c'est-à-dire dans la première moitié du XVIIe siècle, la place Royale fut mise un jour en ébullition par un soulèvement de palefreniers, marmitons, gens de service, à l'occasion de la perception de l'impôt sur les cartes à jouer, tarots, dés, prélevé au profit de l'Hôpital Général. Parmi les maîtres cartiers un nommé Morin, logeant au Marais, ayant refusé le paiement de l'impôt, huit archers du chevalier du guet et autant de l'Hôpital Général furent requis pour mettre le délinquant en état d'arrestation. Mais voici qu'en traversant la place, toute la valetaille des hôtels voisins, mue par un sentiment de pitié facile à comprendre en faveur des cartiers, se jeta sur les exempts, et, dans un vacarme épouvantable, les obligea de lâcher le contribuable récalcitrant.

Tous ces laquais, dit un rapport adressé à l'Hôpital Général, « auroient tiré quantité de coups de mousquetons et jecté quantité de pierres, dont deux archers auroient esté blessez ». Si bien que le dit Morin, après une lutte épique soutenue en sa faveur, « auroit esté raviz des mains des archers.[1] »

[1] Supplément à l'Inventaire sommaire des Archives hospitalières antérieures à 1790, par Brièle, p. 259.

La Présidente Aubry, femme de Robert Aubry, sieur de Brévannes, Président de la Chambre des Comptes, avait aussi son logis en cet endroit recherché.

Ses démêlés avec son mari et avec les enfants du premier lit de celui-ci sont restés légendaires.

Un jour, elle s'aperçut que pendant une absence, le Président avait fait percer une porte lui permettant de communiquer, de son cabinet, avec l'appartement de ses enfants. Elle ne dit rien sur l'heure mais, profitant peu après du départ de son mari pour Brévannes, un maçon fut appelé à la hâte et reçut l'ordre de murer incontinent la porte ouverte à son insu.

Un fils du premier lit qui se trouvait là, apprend la chose, envahit la pièce et fait fuir les ouvriers.

L'aimable belle-mère, pourtant, ne lâche pas pied ; dès que Courcy est sorti — c'est le nom du fils du Président Aubry — elle fait revenir les maçons, met elle-même la main à la pâte, gâche et maçonne pour aller plus vite, puis s'arme jusqu'aux dents pour défendre ses positions au cas d'un retour offensif de l'agresseur. Celui-ci, en effet, rentre bientôt en scène et le combat devient épique :

« Pour elle, dit Tallemant, elle s'estoit armée, elle tenoit d'une main une escoupette et de l'autre un pistollet. Courcy retourne à la charge et, ayant

fait rondache d'un ais, luy oste ses armes sans beaucoup de peine. »

Arrive le Président qui demande des explications de tout ce tintamare et reçoit, comme réponse, de son épouse exaspérée, un formidable soufflet qui arrête tout net son réquisitoire. Le pugilat s'accentue encore par l'arrivée d'un autre fils, toujours du premier lit, lequel, furieux de l'affront fait à son vénérable père, renverse son irascible belle-mère d'une bourrade au moins aussi accentuée que le précédent soufflet. La Présidente, pourtant, se relève, et, trouvant sous la main un troisième fils, encore du premier lit, affaibli et sortant de maladie, l'envoie rouler dans l'escalier d'une gifle dont la violence semble résumer les deux autres.

La scène, on le voit, était plutôt joyeuse et bien digne de Molière.

Et les cris d'aller leur train, parmi lesquels on percevait, à l'adresse des enfants de l'infortuné Aubry, les mots aimables de « filz de putain ! »

Et Tallemant d'ajouter, en parlant du mari :

« Elle le mesprisoit beaucoup, de sorte qu'elle a pissé plus d'une fois dans les bouillons qu'elle luy faisoit prendre [1]. »

La Présidente Aubry était fille de Nicolas de

[1] *Historiettes de Tallemant des Réaux.* Edition Techner, T. VI, p. 82.

Préteval, sieur de Vatan. Elle mourut le 20 septembre 1657. M. Monmerqué, annotateur de Tallemant, a retrouvé son acte de décès dans les registres d'inhumation de la paroisse de Saint-Paul :

« Convoy général de defuncte dame Claude de Préteval, marquise de Vatan, veuve de feu Messire Robert Aubry, deuxième Président de la Chambre des Comptes, décédée à la Place Royale. »

Les enfants que le Président avait eus de son premier mariage avec Anne Gruël, étaient : Claude Aubry, sieur de Brévannes ; Robert Aubry, sieur de Courcy ; Louis-Claude Aubry, sieur de Trilport et Marie Aubry, dame d'Orgeval.

L'habitation et la mort de Marion Delorme à la place Royale semblent être, aujourd'hui, de notoriété publique. M. Paul Lacroix (le bibliophile Jacob), lui fixe, comme logis, « Le pavillon que le duc de la Meilleraie lui avait acheté des héritiers du Maréchal de Lavardin [1]. »

Disons, de suite, que l'Hôtel en question était celui portant aujourd'hui le n° 6 et que Victor Hugo habita. Le grand poète, aux dires de plusieurs de ses biographes, n'aurait même loué son appartement que pour cette raison et en souvenir du drame consacré à la célèbre courtisane et écrit

[1] *Paris à travers les âges* (Hoffebauer). Le Temple, la place Royale et le Marais. T. 11, p. 51.

par lui dans la petite maison de la rue Notre-Dame-des-Champs.

Or, cet hôtel fut vendu par la veuve du Maréchal de Lavardin, en 1612, à Pierre Jacquet, Seigneur de Tigery, et par la fille de ce dernier, en 1639, aux Guéménée qui le conservèrent jusqu'en 1784.

Il y eut bien encore un autre hôtel appartenant à des Lavardin — Anne Louise de Noailles, épouse de Henri-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin — mais celui-ci, qui n'est autre que la maison natale de Mme de Sévigné et qui porte actuellement le n° 1, resta dans cette famille jusqu'en 1718, ayant été vendu à Saint-Simon, marquis de Sandricourt.

A vrai dire, il ne fut jamais question de ce dernier logis pour la belle Marion et c'est bien du premier que toujours il s'agit. On nous permettra, pourtant, d'émettre un doute au sujet de cette attribution. Sans parler même de l'acquisition par La Meilleraie, qui est matériellement inexacte, et à ne retenir que la location dans l'hôtel de Guéménée, comment croira-t-on que la hautaine famille des Rohan aurait consenti à céder un appartement à cette fille perdue qu'était Marion Delorme? Car, pendant la période de 1640 à 1650, qui est l'époque radieuse de la courtisane, les Guéménée habitent intégralement leur maison. Il y a même une historiette de Tallemant, d'après laquelle la prin-

cesse aurait repris pour son compte un amant qui en avait assez de la « professional beauty », ce qui, on en conviendra, ne peut guère laisser supposer, pour les deux rivales, une co-habitation sous le même toit :

« Elle souffrit, dit cet auteur en parlant de Mme de Guéménée, le gros d'Esmery dans le temps qu'il se desfit de Marion. On n'approuvoit pas trop cela ; la comtesse de Maure dit plaisamment : « C'est qu'elle veut convertir le bon larron [1]. »

Et cette mauvaise langue de Tallemant profite de l'occasion pour soigner la réputation de la princesse par une phrase qui ne dirait pas grand'chose : « Mme de Guéménée a eu quelques galanteries », si elle n'était suivie de la liste de ses amants : MM. de Montmorency, le comte de Soissons, M. de Boutteville, M. de Thou et autres [2].

Il est à peu près certain, pourtant, que Marion logea à la place Royale, mais il serait bien difficile de dire exactement dans quel pavillon. MM. Monmerqué et Paulin Paris, dans leurs notes des *Historiettes de Tallement des Réaux*, se gardent bien de préciser et ne se livrent qu'à des suppositions relativement à l'*appartement* que le Maréchal de La Meilleraie lui aurait donné à la place. Ce

[1] d'Esmery, Surintendant des Finances.

[2] *Historiettes de Tallemant des Réaux*. Edition Techner. T. IV, p. 483.

mot *donné* semble d'ailleurs être pris par eux dans le sens de *loué* [1].

Et quand Tallemant, à propos de Cinq-Mars, dit que : « Presque toutes les nuits, il alloit donner la sérénade à Marion », ces mêmes annotateurs ajoutent simplement et sans insister : « à la place Royale. [2]»

Dans son livre : *Ninon de Lenclos et les Précieuses de la Place Royale* (1864), M. Capefigue fait une revue critique fort intéressante de la place, de ses habitants, des mœurs aux époques de Louis XIII et de Louis XIV ; mais on n'y rencontre aucun fait précis, aucune indication topographique, aucun renseignement pouvant servir à l'histoire matérielle, si l'on peut dire, de la place Royale. C'est ainsi qu'il y raconte les amours de Marion de Lorme avec Cinq-Mars, qu'il montre celui-ci accourant à franc étrier de Saint-Germain où est la cour, pour venir passer une nuit avec Marion. Et la nuit passée, toujours à franc étrier, Monsîeur le Grand quittant la place Royale pour arriver au petit lever du Roi. Mais où habite Marion ? Pas un mot. Où habite Ninon? Où habitent les Précieuses, sujet du livre ? Pas un mot.

On trouve dans les mémoires du chevalier de

[1] *Historiettes de Tallemant des Réaux*. Edition Techner, T. IV, p. 71.

[2] *Ibidem*, T. III, p. 424.

Gramont une anecdote fort plaisante, racontant de quelle spirituelle façon le chevalier fit tourner à son profit un rendez-vous donné par elle à Brissac. La belle amoureuse y est clairement indiquée comme habitant la place, sans autre renseignement. C'est pour ce fait que nous donnons ici cette anecdote.

Marion, donc, était au mieux avec le chevalier quand, par un caprice inattendu, ses faveurs se portèrent vers le duc de Brissac. Un jour, le galant éconduit, apprend l'heure à laquelle son heureux rival sera attendu.

Gramont a de l'esprit, de l'audace, et peu de scrupules ; son plan est fait immédiatement pour se substituer au noble duc, et lui jouer un tour de sa façon. Ecoutez-le :

« Comme il y avoit fort loin du baigneur où je logeois jusques au fond du marais, dès que la nuict fut venuë, je montai à cheval sans vouloir qu'on me suivît. Dès que j'eus gagné la place Roiale, le grison en sentinelle m'assura qu'il n'étoit encore entré personne chez Mademoiselle de l'Orme. Je poussai vers la ruë Saint-Antoine : et, justement, comme je sortois de la place Roiale, j'y vis entrer un homme à pied, qui se cachoit de moi tant qu'il pouvoit, mais il eut beau faire, je le reconnus : C'étoit le duc de Brissac. »

Il fallait pourtant s'aborder, puisque l'on se con-

naissait. Gramont met pied à terre, et la conversation s'engage sur quelque futilité de la dernière mode ou sur le dénouement du dernier duel. Le chevalier, enfin, après plusieurs préambules destinés à le faire prendre pour un homme plongé dans toutes sortes d'ennuis, sollicite de son ami, d'un air bénévol, de lui prêter son manteau et de lui garder son cheval pendant quelques minutes. Il doit, ajoute-t-il, pénétrer incognito, l'espace d'un instant, dans une maison qu'il désigne, justement à l'opposé de celle de Marion.

Le Duc *marcha*, ainsi que l'on dirait aujourd'hui, et fit de la meilleure grâce du monde tout ce qu'on lui demandait :

« Il prit la bride de mon cheval et me conduisit de l'œil. Cela ne lui servit de rien, car après avoir fait semblant d'entrer dans une porte vis-à-vis de lui, je me coulai par-dessous les arcades jusqu'à la porte de la nymphe de l'Orme ; on l'ouvrit d'abord que j'eus frappé. J'étois si bien enveloppé du manteau de Brissac, qu'on me prit pour lui. »

Le voilà dans la place, auprès de la cruelle :

« Je la trouvai sur un lit de repos, dans le déshabillé le plus galant et le plus agréable du monde ; jamais elle n'avoit esté si belle ni si surprise. »

Reproches amers du galant, qui manifeste son dépit par les expressions les moins galantes qui soient. Riposte de la belle qui se fâche et prétend avoir le droit d'aimer qui elle veut.

— Sortez, Monsieur, la migraine est affreuse, que vous venez de me donner, et me laisser mettre au lit.

— Ne craignez rien, chère belle, Brissac ne viendra point en cet instant; tenez, regardez-le par cette fenêtre, il me garde mon cheval et m'a prêté son manteau pour que je puisse venir céans et en son lieu.

Et enfoui dans un fauteuil, le chevalier raconte tout, n'oubliant pas le moindre détail du rôle ridicule qu'il fait jouer à son rival.

Intéressée et curieuse, Marion feint pourtant la surprise et semble ne rien comprendre à cette histoire.

— Brissac ? De quel Brissac parlez-vous donc ?

Puis, n'y tenant plus, ajoute Gramont vainqueur :

« Voilà l'éclat de rire qui la prend au fort de son étonnement et me jetant les bras au col, mon chevalier, me dit-elle, je n'y saurois plus tenir ; tu es trop aimable et trop extraordinaire pour ne te pas tout pardonner. Je lui racontai comme la chose s'étoit passée ; elle en pensa mourir de rire. Et, nous étant séparez fort bons amis, elle m'assura que mon rival n'avoit qu'à promener des chevaux tant qu'il lui plairoit ; et qu'il ne mettroit de la nuict le pied chez elle [1] ».

[1] *Mémoire de la vie du comte de Gramont.* A Cologne, chez Pierre Marteau, 1713, p. 250.

La mort de la gente dame fut enregistrée comme un événement d'importance et eut les honneurs de la *Gazette* de Loret :

La pauvre Marion de Lorme
De si rare et plaizante forme
A laissé ravir au tombeau
Son corps si charmant et si beau ;
Quand la mort avec sa faucille
Assassine une belle fille
J'en ay toujours de la douleur
Et tiens cela pour grand malheur [1].

Tallemant des Réaux, que nous avons mis si souvent à contribution, ne manque pas, à l'occasion de son trépas, de sortir quelques détails dont la crudité aurait fait rougir la célèbre courtisane elle-même, si elle en avait entendu de semblables :

« Elle avoit trente-neuf ans quand elle est morte; cependant elle estoit aussy belle que jamais. Sans les fréquentes grossesses qu'elle a euës, elle eust esté belle jusqu'à soixante ans. Elle concevoit facilement, car elle estoit lascive, comme j'ay dit. Elle prit, un peu avant que de tomber malade, une forte prise d'antimoine pour se faire vuider, et ce fut ce qui la tua. »

Il dit encore plus loin :

« Elle se confessa dix fois dans la maladie dont elle est morte quoi qu'elle n'ayt esté malade que

[1] *La Muze historique de Loret*. Livre I. Lettre huitième, du 30 juin 1650, p. 22.

deux ou trois jours. Elle avoit tousjours quelque chose de nouveau à dire. On la vit morte durant vingt-quatre heures sur son lict, avec une couronne de pucelle. Enfin le curé de Saint-Gervais dit que cela estoit ridicule [1]. »

Sauval semble reprendre le dire de Tallemant concernant le lit sur lequel on l'exposa, mais il est plus explicite que lui en ce sens qu'il la fait mourir dans un hôtel de la place Royale sans, bien entendu, préciser lequel.

Cette indication résulte de la note suivante, rédigée par M. Paulin Paris pour les *Historiettes de Tallemant des Réaux* :

« Et Sauval, dans un chapitre inédit qui se trouve en la possession de M. Monmerqué, a écrit : « De nos jours, une très belle fille, entretenue publiquement par un grand Ecuyer, par un Surintendant des Finances et par d'autres gens de cour et de fortune, a esté veue dans la place Royale, sur un superbe lict de parade, après sa mort, comme si elle avoit fait profession d'une grande vertu et qu'elle se fust rendue considérable par autre chose que par ses débauches [2]. »

Nous devons ajouter, pourtant, que ces annota-

[1] *Historiettes de Tallemant des Réaux*. Edition Techner. T. IV, p. 63 et 64.

[2] *Ibidem*., T. IV, p. 70.

teurs ne semblent pas adopter la version de Sauval en ce qui concerne le décès dans la place Royale, puisqu'ils disent simplement, et pour ne pas se compromettre :

« Elle mourut certainement à Paris, sur la paroisse de Saint-Gervais ou de Saint-Paul [1]. »

Sauval se trompait. L'acte de décès, retrouvé par Jal, nous apprend, en effet, que Marion décéda chez sa mère, rue de Thorigny :

« Le samedi 2me dud. mois (juillet 1650) a été faict le convoy de deffuncte demoiselle Marie Delon, fille de feu messire Jean Delon, seigr de Lorme, consr du R. en ses Conseils, baron de Baye, seignr de Tallas, Bauny, Villenerard, Juchez et autres lieux, décédée en la maison de Mme de Lorme, sa mère, rue Thorigny. » (Reg. de S. Paul.) [2]

Marie Delon ou de Lon, était née vers 1611 rue Diane ou des Trois-Pavillons, aujourd'hui rue Elzévir.

A propos de Mme la princesse de Guéménée, dont nous venons de parler, il convient d'ajouter que cette famille des Rohan fut des plus fidèles à la place Royale et que d'autres pavillons eurent encore l'honneur d'en abriter quelques collatéraux.

[1] *Historiettes de Tallemant des Réaux.* Edition Techner, T. IV, p. 66.

[2] *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire,* par Jal, p. 799.

Nous citerons par exemple l'hôtel de Blérancourt, représenté actuellement par le n° 26, avec issue, il n'y a pas bien longtemps, dans l'impasse de Béarn et qui fut loué à Marguerite, duchesse de Rohan et de Fontenay, veuve d'Henri Chabot duc de Rohan et de Fontenay, prince de Léon.

Cette locataire, quoique de haute et puissante lignée, paie fort mal son loyer, elle essaie même de ne pas le payer du tout, ainsi que le constate l'avis suivant, daté du 8 avril 1672, envoyé à l'Administration de l'Hôtel-Dieu :

« On a donné avis au Bureau que Madame de Rohan déménage et enlève ses meubles de la maison qu'elle tient de l'Hostel-Dieu et de Mademoiselle de Tresme, en la place Roiale, et M. le receveur aiant dit qu'elle doit 3 quartiers de loïer, a esté propozé de faire saizir lesdits meubles, atendu qu'on ne doit point déménager sans paié les loïers écheus [1]. »

Marguerite de Rohan était la fille unique du célèbre capitaine calviniste, Henri Ier, duc de Rohan, celui-là même qui avait épousé Marguerite de Béthune, fille de Sully, en 1605, deux années après sa création de duc et pair. L'illustre locataire de l'Hôtel-Dieu et de Mlle de Tresmes, Marguerite de Rohan, avait épousé en 1645, contre le gré de sa mère,

[1] *Archives de l'Assistance publique*, Tome I des délibérations du Bureau de l'Hôtel-Dieu, p. 195.

Henri Chabot, en faveur duquel fut rétabli le duché de Rohan, éteint en 1638 à la mort de son beau-père, Henri de Rohan, susnommé.

C'est à Marguerite de Rohan, petite-fille de Sully, qu'arriva cette déconvenue, en 1646, de voir inopinément surgir un frère jusque-là ignoré, que sa mère, la veuve de Henri Ier de Rohan, produisit dans le monde sous le nom de Tancrède. On ne sut jamais exactement « quel était ce jeune homme » auquel sa mère voulait faire reconnaître la fortune et les titres de son soi-disant père, contre l'opposition acharnée de sa prétendue sœur qui voyait ainsi échapper une partie de ses *espérances*. Les méchantes langues prétendirent que le jeune Tancrède était un enfant adultérin qu'avait eu la fille de Sully, fort sujette à caution, vingt-cinq ans après son mariage. Quoi qu'il en soit, le Parlement s'en mêla et repoussa la demande de la mère et du fils. Ce qui n'empêcha pas ce dernier de se faire tuer trois ans après, en 1649, pour le même Parlement, en combattant dans les rangs de la Fronde contre l'armée royale. Le pauvre enfant avait dix-neuf ans. On blâma fort, alors, la dureté de la duchesse de Rohan-Chabot envers son « frère » ; elle le poursuivit de sa haine jusque dans la mort, en faisant enlever de son tombeau l'épitaphe qu'avait fait apposer sa mère et qui rappelait le lien qui l'unissait à Henri Ier de Rohan.

Cette locataire acariâtre de l'hôtel de Blérancourt mourut en 1684, c'est-à-dire douze ans après le déménagement clandestin qui mit si fort en émoi les bons administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris.

Avec Marion Delorme disparut l'une des grandes coquettes de ce quartier. Mais il en restait d'autres pour soutenir la brillante réputation des célèbres arcades ou des gazons fleuris, dans ces promenades autour de Louis le Juste, où la mode nouvelle exhibait ses dernières créations, où les œillades sollicitaient les rendez-vous, où les moustaches follement hérissées accrochaient en passant les cœurs des plus récalcitrantes.

La coquetterie, le goût de la parure, le désir de plaire ne sont-ils pas là dans leur empire, souvent poussés à l'excès, presque toujours exagérés, et que les pamphlétaires ne manquent pas, à l'occasion, de railler, comme dans la proclamation suivante, retrouvée par MM. Monmerqué et Paulin Paris :

« A nos très chères et honorées coquettes, salut !

« Nous vous faisons savoir, de la part de tous les *Gestés, mouchés, Frisotés* et *Souspoudrés*, que vous ayez à vous rendre à deux heures précisément, durant les beaux jours d'hyver, à la Place Royale, pour exposer à leurs yeux vos gestes, grimaces et contenances estudiées, armés de toute votre boutique artificielle, blanc estandié, rouge restrocint,

mouches séparées, longues, rondes, assassins, la gorge ouverte et couverte d'un mouchoir de toille de soye que le vent puisse faire voltiger, afin de donner dans la visière de la trouppe coquetière, que vous saluerez avec un branslement de teste concerté, et un souris my-party de la bouche et des yeux, en sorte que vous ne les desadjustiez pas ; vous gardant de parler aux mourants ; l'œil suffira pour les faire trouver en lieux où vous aurez moins de tesmoings. Et au cas que quelque prude veuille se coquetiser, elle n'aura qu'à faire un tour à ce rendez-vous général, et en prendre acte de Mme Pilou, qui tient registre universel de la chambre des *Druées*. A Paris, rue des *Fourbes*, à l'enseigne du *Poulet sans plumes*, chez Toinette *l'affectée*[1]. »

Il semble que ce soit là le théâtre où se jouent les scènes les plus extravagantes de l'amour et du mariage ; rien de ce qui s'y passe en ces matières, ne s'y passe comme dans les autres quartiers de la ville :

« Un Gobelin, sieur Duquesnoy, maître des requêtes, demeurait en un pavillon de la place Royale où il mit le feu pour prouver son amour à Mlle de Tonné-Charente, qui se moquait de lui[2]. »

[1] Note de MM. Monmerqué et Paulin, Paris. — *Historiettes de Tallemant des Réaux*. Edition Techner, T. IV, p. 342.

[2] Bibliothèque Nationale. — Origine des anciennes familles de Paris. — Manuscrit français, 32, 353.

Ce Gobelin, du prénom de Pierre, seigneur du Quesnoy, qui voulut ainsi faire voir à la future Mme de Montespan que son logis était pour le moins aussi inflammable que son cœur, fut conseiller au Parlement, puis maître des Requêtes. Il épousa en 1626 Marguerite Le Bret, fille de Cardin Le Bret, avocat général de la Cour des Aides. Thomas Gobelin, son frère, Secrétaire des finances, puis Maître des Comptes, épousa Hélène Luillier, fille de François Luillier, conseiller d'Etat, mais le mariage fut dissout pour cause d'impuissance. Pierre habitait la place Royale, — nous avons parlé plus haut de sa maison dont la principale entrée était du côté des Minimes, — Thomas logeait rue Neuve-Paroisse-Saint-Paul. Tous deux étaient fils de Baltazar Gobelin et d'Anne de Raconis. Ils furent les oncles d'Antoine Gobelin, Seigneur de Brinvilliers, mari de Marie d'Aubray, la trop célèbre empoisonneuse. C'est la branche noble des Gobelins, issue des teinturiers du faubourg Saint-Marcel.

En 1656, le mariage de Mlle de Nicolaï avec François-René du Bec, marquis de Vardes, donna lieu, aussi, à des scènes fort amusantes. Il s'agit ici de Catherine de Nicolaï, fille d'Antoine de Nicolaï, premier Président de la Chambre des Comptes.

La mère de la future désirait beaucoup ce mariage, alors que le reste de la famille était contre. Afin de faire échouer le projet, le Président de

Champlâtreux, allié aux Nicolaï, fit un jour amener la jeune fille, par sa femme, en son logis de la place Royale et manifesta le désir de l'y garder pendant quelque temps. Il n'en fallait pas plus pour faire croire, dans le camp opposé, à une séquestration. Voici donc les parents et amis du marquis de Vardes en ébullition. L'abbé Fouquet, M. de Candalle, ses plus fidèles partisans, entourés d'autres personnes, envahissent la place, font cerner le logis du Président de Champlâtreux par plusieurs compagnies de gardes, lesquelles, au son du tambour, prennent position et occasionnent une véritable révolution :

« Des gardes partirent de leur quartier, tambour battant, et vinrent prendre leurs postes aux environs du logis de M. de Champlâtreux et mirent des sentinelles aux portes. Comme il logeoit à la place Royale, cela fit un bruit enragé [1]. »

Tout s'arrangea, pourtant, grâce à Mazarin, qui fit bien vite rentrer les gardes dans leur caserne, et houspiller les badeaux attroupés. Il gronda aussi Fouquet et Candalle et ne fut pas étranger, assure-t-on, à la célébration du mariage, cause de tout ce vacarme.

Dans un autre quartier de Paris, la chose eut peut-être passé inaperçue, mais à la place Royale,

[1] *Mémoires de Mlle de Montpensier.* Edition Charpentier, 1868. T. II, p. 163.

c'est *Mademoiselle* qui nous le dit, « cela fit un bruit enragé ».

Voici encore un amoureux illustre, le maréchal de Villeroy, grandement épris de Mme de Vaubecourt, qui était Catherine Amelot de Gournay, et épouse fort légère de Louis-Claude de Rettancourt-Haussonville, comte de Vaubecourt, lieutenant-général. Ne voulant sans doute rien laisser ignorer de sa passion aux hôtes si avides de scandales des pavillons rouges, le vert-galant ne trouva rien de mieux que de donner dans la place, où habitait la belle, la représentation à grand fracas de son importance guerrière et de l'éclat dont il resplendissait au milieu de ses troupes, qu'il devait justement rejoindre, en cette année 1705.

Il eut donc la fatuité, dit Saint-Simon, « de faire faire le tour de la place Royale, où elle logeoit (Mme de Vaubecourt), à son magnifique équipage qui partoit pour l'armée [1] ».

L'entreprenant et inflammable maréchal laissa une petite fille qui devait aussi compter parmi les grandes amoureuses du temps, Mme de Boufflers, et dont les écarts illustrèrent cet hôtel de Boufflers, que le plan de Jean de la Grive (1728), montre, dans la place Royale, comme le dernier

[1] *Mémoires de Saint-Simon*. Edition des grands Ecrivains Français, T. XIII, p. 43.

de la rangée nord, près de la rue du Pas-de-la-Mule, et qui porte aujourd'hui le n° 24.

Elle était fille du duc de Villeroy et petite-fille du maréchal aux brillants équipages, que Saint-Simon appelait *l'osier de cour*. On la maria à quatorze ans au duc de Boufflers, qui vivait avec sa mère, la maréchale de Boufflers, dans le vénérable hôtel de la place Royale. Cette co-habitation permettait à la belle-mère d'exercer ainsi une surveillance active et de tous les instants, sur sa déjà trop légère belle-fille. Celle-ci fut reçue à la cour en 1721.

Le célèbre couplet rimé par Tressan à son sujet, indique assez le caractère de ces débuts :

Quand Boufflers parut à la Cour,
On crut voir la mère d'amour;
Chacun s'empressait à lui plaire,
Et chacun l'avait à son tour.

Dans le portrait qu'il fit de la duchesse, le prince de Ligne raconte qu'il arrivait quelquefois à cette charmante femme de chanter le fameux couplet, mais qu'elle n'en prononçait correctement que les trois premiers vers, marmottant seulement entre ses dents le quatrième. Soupçonnant que le comte de Tressan en était l'auteur, elle lui dit un jour qu'elle serait heureuse de connaître le poète de cette jolie chanson, qu'elle l'en récompenserait même d'un baiser. Tressan, pris au piège, avoua

et au lieu du baiser promis, reçut une paire de soufflets [1].

L'un de ses premiers amants, son amant de jeune mariée, l'amant que toute femme devait avoir sous peine d'être ridicule, fut M. de Fimarcon qui, pour tromper le féroce gendarme qu'était la vieille marquise de Boufflers, ne crut mieux faire que d'entrer dans sa livrée. Il s'enrôla parmi les laquais de la maison, ne manqua pas de se faire voir en ce costume, sous les arcades, à quelques amis qui en pourraient témoigner dès qu'il raconterait l'aventure et, dès qu'il en eut assez, lâcha son agréable mais incommode fonction [2].

M. de Fimarcon, bien entendu, publia partout son histoire galante, mais la réputation de Mme de Boufflers n'en souffrit guère car, déjà son nom était au tableau d'honneur de bien des gentilshommes de la Cour, dans la colonne des conquêtes. Bientôt la charmante Boufflers passa en pied à M. de Luxembourg qui avait déjà Mme de Nocé. Un jour que, dans le cabinet de la Reine, ces deux femmes s'y trouvaient, et enceintes, M. du Luxembourg entra. On entendit Mme de Boufflers chantonner dans un coin, à la cantonade, en montrant

[1] L'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, année 1899, 2e sem. 222.

[2] *Mémoires de Bezenval*. T. 1, p. 140.

d'un geste expressif le ventre de Mme de Nocé et le sien : « C'est le père à tretins, tretous. »

On sait que, en 1750, Mme de Boufflers devint la femme du Maréchal de Luxembourg et qu'après avoir eu les nombreux amants cités par Bezenval dans ses mémoires, elle finit sa vie dans la majestueuse dignité d'une grande dame, semblant se souvenir à peine des peccadilles sans importance d'une lointaine et frivole jeunesse.

Etant sur le chapitre des folies amoureuses dans la place Royale, un nom, naturellement, vient solliciter notre plume, celui du Maréchal de Richelieu :

« Illustre entre les illustres de la galanterie, la mode avait fait du célèbre Maréchal le courtisan d'élite qu'on aimait à voir et à écouter [1]. »

Fleury, de la Comédie Française, raconte dans ses mémoires qu'il fut un jour invité par le Maréchal à une soirée donnée dans son hôtel de la place Royale. C'était justement à l'époque où il venait de reprendre du goût pour ce logis, dont les meubles avaient été renouvelés et les peintures refaites luxueusement. On assurait alors qu'il y avait fait installer un laboratoire secret et mystérieux où il préparait les drogues destinées à pro-

[1] *Mémoires de Fleury, de la Comédie Française* 1757-1789. Edition 1847. T. 1 p. 196.

longer ses forces et à entretenir son ardeur. Ce qui lui permettait de dire des jeunes courtisans tourbillonnant dans sa demeure :

« Ces Messieurs viennent me voir comme le *Nestor* de la galanterie ; mais leurs maîtresses pourraient leur dire que j'en suis l'*Achille*, de temps en temps [1] ».

Le même auteur, à propos de cette soirée, nous dit la cohue envahissant les appartements du Maréchal et où se rencontraient, en un mélange extraordinaire, des grands seigneurs, des généraux, des académiciens, des comédiens, des artistes et des courtisanes.

On y admirait, dit-il, « de riches salons, des boudoirs charmants, une table toujours splendidement servie, et un homme de qualité qui fait les honneurs de tout cela avec un charme parfait ».

Et il ajoute que, fort souvent, les soupers intimes de la maison étaient présidés par Mme de Wasser — lady Mantz — ayant en sautoir le grand cordon et la croix de Malte, cette femme énigmatique, émule de Cagliostro, qui joua un rôle si singulier sous la Révolution.

On sait que les exploits galants de l'immortel amoureux laissèrent loin derrière eux ses exploits guerriers. Nous n'entreprendrons pas ici de les

[1] *Mémoires de Fleury*, loc. cit., p. 197.

conter. Disons seulement qu'il se vanta un jour d'avoir été, tous comptes faits, l'heureux possesseur de l'ensemble des dames logeant dans les pavillons de la place Royale.

Sans savoir jusqu'à quel point et avec quelle précision sa comptabilité était tenue, on peut dire qu'il ne fut pas le seul à enlever d'assaut semblable victoire et que le même succès fut remporté, mais par une dame, vis-à-vis de tous les messieurs du même endroit.

Il s'agit de la femme du premier Président, Jean-Louis Portail.

La charmante Présidente avait un jour été distinguée par le duc de Richelieu, à cette époque de l'histoire de France où il était question, pour les courtisans, de donner une maîtresse au jeune Louis XV. Parmi celles qui furent proposées, dont Mlle de Charolais, Mme de Rohan, et « jusqu'à de petites filles », était Mme Portail à laquelle avait songé Richelieu. Le roi, paraît-il, ne mordit pas à cet hameçon enchanteur, trouvant la candidate trop malicieuse, trop coquette, un peu folle et, de plus, ayant au cou une difformité désagréable.

En suite de cet échec, Mme Portail donna un libre essor à sa vie libertine. Le nombre de ses amants fut considérable et « aucuns de son quartier ne lui échappa ». Ce fut à ce moment qu'elle se vanta d'avoir appartenu, suivant l'ordre méthodique des pavillons, à tous les habitants de la place :

« On remarqua qu'elle avoit fait le tour de la place Royale sans intercaler, imitant le duc de Richelieu qui se vantoit d'une égale victoire[1]. »

Le scandale de ses débordements la fit envoyer au couvent, puis au donjon de Vincennes, où elle fut enfermée en 1746. Elle en sortit, grâce à la protection de Mme de Pompadour, et au grand désespoir du premier Président, son mari, qui prit la résolution de quitter sa fonction, pour éviter les sarcasmes de ses collègues du Parlement et pour ne pas y montrer, à chaque séance, « un front des plus ornés », disent les mémoires du maréchal.

Nous terminerons ce chapitre d'anecdotes burlesques ou ridicules, cette suite de folles amours un peu à travers les âges de la place Royale, par une note plus sombre, mais non moins historique, par le deuil d'une grande artiste de nos jours, par la mort de Rachel.

L'illustre tragédienne était déjà touchée par l'aile de la mort quand elle vint habiter le somptueux appartement du premier étage de l'ancien hôtel des ducs de Chaulnes et des Nicolaï. Elle avait là, dans ce magnifique logis qui porte aujourd'hui le n° 9, huit grandes fenêtres de façade sur la place[2].

[1] *Mémoires du Maréchal duc de Richelieu*. Edition de 1793, T. V, p. 70.

[2] *L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, 1897. N° 760, p. 543.

C'est là qu'elle fut ramenée : « morte avant d'être rassasiée de sa gloire, jeune, désespérée de mourir et ayant, elle aussi, le bec de vautour dans la poitrine[1]. »

Le sombre pressentiment d'une fin prochaine lui avait fait choisir ce vaste et silencieux logis, plein de silence, de grandeur et de recueillement. Elle avait rêvé de faire de cette maison, où tant de gens illustres étaient morts, la maison de son dernier jour. Sa joie ultime avait été de penser que son convoi triomphal, escorté de tout un peuple, partirait, dit Jules Janin :

« De cette place Royale, où ses instincts l'avaient poussée, à la façon d'une princesse du XVIIe siècle qui veut mourir dans une maison convenable aux grandes funérailles[2]. »

Cet écrivain délicieux, qui fut son historien éloquent, a raconté en des lignes émues son dernier départ de Paris, quittant, pour le midi, cette place Royale où elle ne devait revenir que morte, passant par le Gymnase, théâtre de ses premiers succès, donnant un dernier adieu à la Comédie Française, son royaume, le temple de sa gloire.

Elle devait mourir trois mois après, le 3 janvier 1858, à onze heures du soir, dans une maison hospi-

[1] *Voyage autour du IVe arrondissement.* Edouard Thiéry. Paris, 1877, p. 25.

[2] *Rachel et la Tragédie*, par Jules Janin, 1859, in-4°, p. 502.

talière, au Canet, près de Cannes, soignée par sa sœur, Sarah Félix, qui fut pour elle « la plus vigilante, la plus dévouée et la meilleure des gardes-malades ».

Le médecin qui, jusqu'au bout, lui prodigua ses soins, a écrit de ses derniers moments une relation pleine d'intérêt :

« La célèbre tragédienne, dit-il, occupait, au Canet, une portion de la Villa Sardou, demeure de l'homme de bien dont elle porte le nom : paysage et température à souhait, l'Italie en deçà du Var, avec son ciel et son soleil de printemps en janvier. Mais le climat, pas plus que la médecine, n'opère des miracles [1]. »

Son corps fut ramené à Paris, dans l'appartement de l'hôtel Nicolaï, d'où le cortège funèbre devait partir :

« Elle mourut le troisième jour du mois de janvier, dit encore Jules Janin, et la nouvelle de sa mort arriva presque en même temps que ses lettres et ses vœux d'une *bonne année*. Elle mourut un dimanche, et le samedi suivant, après une attente cruelle, son double cercueil de plomb et de noyer fut introduit dans ce vaste appartement de la place Royale, qu'elle avait loué tout exprès, disait-elle, (avec un sourire !) pour que ses amis y fussent à

[1] *Dernières heures de Rachel*, par le Dr Tampier, 1858, p. 2.

l'aise le jour de ses funérailles. Son hôtel, disait-elle encore, était trop petit et trop doré, il n'avait pas été bâti pour les fêtes de la mort.

« Par un étrange accident, nous pouvions saluer de ce salon funèbre de la place Royale, en attendant le signal du Maître des Cérémonies, la maison poétique et glorieuse du poète exilé, le logis de Victor Hugo lui-même, hospitalier rendez-vous de tout ce qui fut naguère la beauté, le talent, la jeunesse et le vrai mérite ! O révolutions ! qui mettaient porte à porte la mort de la classique Rachel, l'exil du rénovateur Victor Hugo[1]. »

Par la voie de la presse, l'avis de l'inhumation fut annoncé au public :

« Les obsèques de Mlle Rachel auront lieu demain vendredi 8 janvier, à heures du matin ; on se réunira à son domicile, place Royale, 9, au Marais. La famille prie les nombreux amis et connaissances de Mlle Rachel de considérer le présent avis comme billet de faire part[2]. »

Le jour était sombre et pluvieux, tandis qu'une foule énorme et recueillie stationnait dans l'anceinte des pavillons, attendant le départ pour le cimetière du Père-Lachaise. Tout ce que Paris comptait alors d'hommes illustres dans les lettres, les arts et les sciences, s'était donné

[1] *Rachel et la Tragédie*, par Jules Janin, 1859, in-4°, p. 519.
[2] *Gazette des Tribunaux* du 7 janvier 1858.

rendez-vous dans la place Royale, derrière le char de la grande artiste. Les cordons du poêle étaient tenus par le baron Taylor, Geoffroy, de la Comédie Française, Auguste Maquet et Alexandre Dumas. Parmi la suite nombreuse, soigneusement notée par Jules Janin, se voyaient Halévy, Jules Sandeau, Victor Séjour, Edouard Thierry, Léon Gozlan, Jules Lacroix, Théophile Gautier, Paul de Saint-Victor, Charles Edmond, Adolphe Dumas, Prosper Mérimée, Auguste Barbier, Méry, Mario Uchard, Arsène et Edouard Houssaye, Achille Denis, Louis Ratisbonne, John Lemoinne, Paulin, Latour de Saint-Ybars, Michel Lévy, Barthet, Henri Murger, Aubryet, Taxile Delord, Georges Bell, Arnould Frémy, Caraguel, Edmond Texier, Albéric Segond, F. Girard, Charles Monselet, Emile Fontaine, Villemot, Félix Solard, Emile de Girardin, Villemain, Viennet, Scribe, Sainte-Beuve, Vitet, de Rémusat, Lebrun, Alfred de Vigny, Emile Augier, Legouvé, Ponsard, Camille Doucet, Cabanis, Bataille, Pelletier, Louis Lurine, Delacour, Marc Michel, les deux sœurs Augustine et Madeleine Brohan, Mme Rose Chéri, Mme Guyon, Mlle Hugon, Mlle Fix, Mme Doche, Mme Plessy, Mlle Georges, Mme Jeanne Essler, Mme Félix Luther, et un grand nombre d'artistes des théâtres de Paris.

C'est autour de ce cortège imposant, conduit par toute la grande famille artistique et littéraire d'alors,

que papillonnaient de louches camelots, errant e vendant une venimeuse brochure relative aux amours de la défunte. On raconte que les deux sœurs Brohan, ne pouvant contenir leur indignation, remirent ce qu'elles avaient d'argent aux vendeurs, leur arrachèrent les libelles des mains et les jetèrent dans un égout voisin qui, par hasard, ouvrait non loin de là sa bouche malsaine [1].

La vente des meubles d'art, des collections, de la Bibliothèque eut lieu place Royale, quelques jours après les obsèques [2].

Le Moniteur, à cette occasion, publia l'annonce ci-après :

« La vente du riche mobilier que possédait Mlle Rachel a commencé aujourd'hui, place Royale, n° 9, dans l'appartement qu'elle a occupé pendant de longues années. Depuis quelques jours le public avait été admis à visiter ce mobilier, très riche en objets d'art et en souvenirs se rattachant à la grande tragédienne [3]. »

Et l'organe officiel d'alors, tout en affirmant à tort que Rachel avait occupé cet appartement pen-

[1] Je tiens ce fait de mon distingué collègue de la Commission du Vieux Paris, Lucien Augé de Lassus qui l'a entendu narrer par les dames Brohan elles-mêmes.

[2] De Ménorval, *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*. 1897, n° 760, p. 543.

[3] Le *Moniteur Universel* de mardi 13 avril 1858.

dant de longues années, continue en montrant l'affluence et l'empressement du public à venir admirer et envier la riche collection laissée par l'artiste. On y vendit, ajoute-t-il, entre autres choses précieuses, une petite tasse et sa soucoupe provenant de Mlle Clairon, quatre livres ayant appartenu à Talma et annotés de sa main, une montre ovale, datée de 1571, jadis propriété de l'impératrice Catherine de Russie, une aquarelle de Crapelet représentant les ruines que Rachel habita sur les bords du Nil, alors que sa santé réclamait le soleil d'Orient.

La curiosité était surtout sollicitée par les nombreux costumes que la comédienne portait au théâtre, dans les rôles qu'elle a illustrés et qui étaient là au grand complet ; ses bijoux, ses diadèmes, tous de grande valeur, et, enfin, souvenir pieux du temps lointain des commencements difficiles, la guitare sur laquelle elle s'accompagnait en chantant, alors qu'elle n'était encore que le petit menestrel de la rue.

FIN

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 38, ligne 1. — Après l'industriel Limagne, lisez : Lumagne.

Page 57, ligne 11. — Après : juillet 1605, ajoutez : La loi des 19-22 juillet 1791 a maintenu, pour la symétrie de la place et l'ordonnance de ses constructions, les prescriptions des anciens édits et règlements concernant la voirie de Paris Un arrêt de la Cour de cassation, du 8 décembre 1888, a consacré ces dispositions, indépendamment de l'arrêté du pouvoir exécutif du 26 mars 1848. (*Recueils de Règlements concernant la ville de Paris* par G. Jourdan. Paris, Chaix, 1900, p. 14). Il existe aussi un arrêté absolument décisif, pris vers 1853 ou 54, prescrivant la remise en état des parties modifiées des façades.

Page 59, ligne 7. — A propos du balcon qui aurait existé au deuxième étage de la maison de Victor Hugo, portant le n° 6, lisez :

Le soi-disant balcon qui réunissait deux fenêtres de l'appartement de Victor Hugo, au 2e étage, est affirmé par Eugène Wœstin, rédacteur du *Journal du Dimanche*, dans *Une soirée chez Victor Hugo*, en 1846. Il est aussi mentionné par le poète, locataire de l'immeuble, dans une lettre citée par M. Louis Arnould (*Maison de Victor Hugo. Le Correspondant*, n° du 25 décembre 1905). M. Damblemont, directeur de l'Ecole municipale installée jadis dans cette maison, affirme également que M. Paul Meurice connaissait l'existence de ce balcon. D'autre part, quelques estampes, vaguement de l'époque, montrent, elles aussi, l'hypothétique balcon. Et pourtant, l'œil le plus exercé, même muni d'une jumelle, braqué devant la maison, ne parvient pas à en trouver la moindre trace ! Les deux fenêtres du milieu, pourtant, ont leurs tablettes plus neuves que les deux autres. Est-ce un indice ?

Page 91, ligne 8. — Après : En 1805, aux termes du décret impérial du 3 février ; lisez : Décret du 15 Pluviôse an XIII (4 février 1805).

Page 101, ligne 12. — Après : nom de la place Royale, ajoutez : L'Atlas annexé à l'*Histoire de Paris*, de Dulaure, Edition de 1823, p. 38, lui donne encore le nom de *Place Louis XIII* et mentionne qu'elle est le siège du Huitième arrondissement dont la Mairie se trouve au n° 14.

Page 118, ligne 14. — Après cette ligne, lisez : on a quelquefois écrit qu'une partie des grilles du XVIIe siècle qui entouraient jadis la place Royale, avait été utilisée pour clôturer la *Bibliothèque nationale*, sur la façade de la rue Vivienne. C'est là une légende qu'il faut abandonner. L'auteur de ce livre a, en effet, consulté à ce sujet M. Pascal, membre de l'Institut, architecte en chef de cet établissement, qui lui a répondu que la grille bordant la Bibliothèque Nationale sur la dite rue, avait été posée vers 1858 et qu'elle était du dessin de Labrouste. Les grilles de la place Royale ayant été enlevées en 1839, il y avait belle lurette qu'elles avaient été vendues à la ferraille quand on installa celle de la Bibliothèque, en 1858.

Page 126, ligne 2. — Après cette ligne lisez : L'édification du kiosque à musique fut votée par le Conseil municipal, dans la séance du 17 novembre 1899, qui alloua, à cet effet, un crédit de 11.550 francs.

Page 128, ligne 12. — Après l'allusion que fait Jules Cousin des bambins qui détruisent les corbeilles de fleurs, nous ajouterons que, depuis longtemps, la Place Royale avait la réputation d'attirer un grand nombre d'enfants qui y trouvaient l'hygiène et la santé. *La Topographie médicale de Paris ou examen des causes qui peuvent avoir une influence marquée sur la santé des habitants de cette ville*, par C. Lachaise, docteur en médecine à Paris, chez Baillière, 1822, p. 167, dit ceci, en parlant du quartier du Marais :

« Ses habitants ont les boulevars pour promenades, et les enfans, qui s'y trouvent en quantité étonnante, sont portés à la Place-Royale où ils sont exposés, en plein air, aux rayons du soleil ; aussi jouissent-ils d'une meilleure santé

que ceux qu'on élève dans la plupart des autres quartiers de l'intérieur. »

Page 135, ligne 10. — Après cette ligne, lisez :

Il a existé, il existe peut-être encore un modèle de la statue équestre de Louis XIII, dont il est question dans les papiers de Lenoir. La lettre suivante mettra le lecteur au courant de ce que nous annonçons :

Proposition d'acquérir par voie d'échange le modèle original en bronze de la statue de Louis XIII, érigée sur la place Royale.

Paris, le 11 fructidor an VI de la République française (28 août 1798).

Lenoir, conservateur du Musée des Monuments français, rue des Petits Augustins, au Ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre,

Le citoyen Martial Thomas, adjudant-général, m'annonce par sa lettre en date du 7 du courant qu'il est propriétaire d'un modèle en bronze de la *statue équestre de Louis XIII*, qui ornait la ci-devant place Royale, et qu'il désire la placer dans le musée que je dirige, si le Gouvernement veut l'acquérir d'après estimation, à titre d'échange de meubles, glaces, etc., aussi sur estimation et à prendre dans les dépôts nationaux. D'après son invitation, je me suis transporté chez lui, j'ai examiné ce modèle, et je pense qu'il peut être intéressant à recueillir :

1° Parce qu'il date du temps de l'érection de celui qu'on a détruit;

2° Parce qu'il peut faire suite aux deux autres modèles, aussi de bronze, des places Vendôme et de Louis XV, qui sont au Musée des monuments français.

Salut et respect.

Signé : Alexandre Lenoir.

Inventaire des Richesses d'art de la France. Archives du Musée des Monuments français, T. I, p. 118. (Aucune mention n'indique quelle suite a été donnée à cette lettre.)

Page 146, ligne 7. — Après cette ligne, lire :

Le piédestal en marbre blanc veiné, de la statue de Louis XIII, était encore sur place en 1797. A ce moment, il

faillit être échangé contre le mausolé du duc de Créqui, provenant de l'église des ci-devant Capucines de la place Vendôme et était l'œuvre de Pierre Mazeline et de Simon Hurtrelle. Ce monument avait été acquis par le citoyen Marchal, marbrier, rue Amelot, Boulevard du Pont-aux-Choux, lequel, sans doute, embarrassé de son achat, avait proposé au Ministre de l'Intérieur de l'échanger contre une quantité de marbre égale à celle employée à son exécution.

Une commission, dans laquelle se trouvait Lenoir, se rendit chez Marchal, examina en détail le monument en question et reconnut que le marbre à échanger serait d'environ cent cinquante pieds cubes représentant une valeur réelle de douze mille livres.

La Commission estima qu'il n'y aurait aucun avantage pour l'Etat à conclure ce marché, mais, comme combinaison transitoire, proposa de réduire l'offre au tiers seulement en indiquant, à cet effet, « les marbres blancs veinés provenant de la démolition du piédestal de la statue de la place ci-devant Royale, qui sont restés sur le terrain, comme pouvant former une grande partie de l'échange des marbres à donner au citoyen Marchal ». Le rapport relatant cette affaire est du 16 prairial an 5e de la République (14 juin 1797) signé : Delannoy, Naigeon l'aîné, et pour copie conforme : Oudry, secrétaire.

Malgré la modération de ce dernier projet d'échange, le ministre le trouva encore trop onéreux et refusa. Il écrivit, le 11 juillet 1797, une lettre à Alexandre Lenoir, l'informant de la décision prise : « Je me décide à ne pas autoriser l'échange que vous m'avez proposé ; recevez néanmoins tous mes remerciements, citoyen, pour le zèle conservateur que vous mettez à tout ce qui tient aux arts. » Le monument du duc Charles de Créqui est aujourd'hui à l'église Saint-Roch et il en existe un moulage au musée de Versailles.

Inventaire des Richesses d'Art de la France. Archives du Musée des Monuments français. Papier de M. Albert Lenoir. T. I, p. 77, 78, 79.

Page 149, ligne 26. — Après : En 1811, l'Ingénieur Girard ; Ajoutez : Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, prit part à l'expédition d'Egypte et fut chargé, à son retour, le 28 fruc-

tidor an X (15 septembre 1802) des travaux de remaniement du canal de l'Ourcq.

Page 175, ligne 20. — Après l'indication de la planche gravée de Claude de Châtillon, lisez : On a également du même une gravure in-folio intitulée : *Le Desseing de la Place Royale veüe du Costé du Rampart*. Paris, 1612.

Page 266, ligne 26. Après l'envahissement de l'appartement de Victor Hugo par le peuple, en 1848, lisez :

Lors de la plantation, à cette époque, d'un arbre de la Liberté place des Vosges, Victor Hugo fut invité à assister à cette cérémonie civique. Il y prononça un éloquent discours dans lequel il disait que la liberté a ses racines dans le cœur du peuple, comme l'arbre dans le cœur de la terre. « Comme l'arbre, ajoutait-il, elle élève et déploie ses rameaux dans le ciel et elle grandit sans cesse et couvre les générations de son ombre. » (*Actes et Paroles*. Edition définitive. Hetzel, 1882, T. I, p. 171).

Au dire de M. Louis Arnould, cette cérémonie aurait eu lieu le 2 mars 1849, alors que le poète n'habitait plus à la Place Royale. L'arbre, planté vis-à-vis de ses anciennes fenêtres, aurait été béni par M. Levée, curé de Saint-Paul-Saint-Louis, tandis que Victor Hugo, monté sur une chaise, aurait prononcé le discours auquel il est fait allusion plus haut.

(*La maison de Victor Hugo*, par M. L. Arnould, dans le *Correspondant* du 25 décembre 1905 et tirage à part, p. 32).

Le Bulletin *La Cité* (4e arrondissement), n° 2-1902, donne une planche signée F. Méaulle, qui reproduit cet incident, avec, pour légende : *V. Hugo saluant l'arbre de la Liberté planté le 2 mars 1848 devant sa maison, place des Vosges*. L'article, relatif à la maison de Victor Hugo, signé : Damblemont, ne mentionne pas l'incident. Presque tous les arbres de la Liberté de Paris furent plantés en mars 1848.

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

Abbaye (l'), 232.
Agier, 229.
Aix (ville d'), 188.
Albret (d'), 285.
Allais, 158.
Alonzo Perez de Castro, 285.
Ambassade de Perse. 286.
Ambassade de Portugal, 284, 285, 286.
Amelot (la Présidente). 66.
Amelot de Gournay, 330.
Andrieux de Chetainville, 81.
Androuet du Cerceau (J.), 2.
Angeau (d'), 66.
Angoulême (le duc d'), 155. 200.
Angoulême (hôtel d'), 203.
Anhalt (d'), 223, 236.
Anne d'Autriche, 184, 218.
Anserville (d'), 81.
Arago (C.), 103.
Arbres (Les), 121.
Arbre de la Liberté 347.
Arcades (Les), 128, 129, 130.
Achives (dépôt d'), 253.
Armalay (d'), 72.
Arnould L., 343, 347.
Arnould-Frémy, 340.
Arsenal (l'), 3, 9, 10, 192, 193, 207, 217.
Arsenal de la Place, 246.
Ateliers d'armes, 246, 247, 250, 251.
Aubert, 252.
Aubray (d'), 328.
Aubry (la citoyenne), 248, 249.
Aubry (le major), 291.
Aubry (le Président), 138, 139, 312, 314.
Aubryet, 340.
Aucourt (d'), 87.
Augé de Lassus (L.), 341.
Augier (Emile), 340.
Aurelle de Paladine (d'). 273.
Auvergne (d'), 285.
Aveline, 152.
Avelon (d'), 222.

B

Bacon, 81.
Badigeonnage, 79.
Bailly (G. de), 5.
Bailly (maire), 143, 144, 229, 237, 239, 240.
Balcons de fenêtres (les), 58, 59, 343.
Balduc, 250.
Balustrades en bois (les), 104.
Balzac, 161.
Banquet de la garde allemande, 257, 258.
Banquet du 14 juillet 1895, 258.
Barbier, 254, 306.
Barbier (Aug.), 340.
Barbou, 59.
Bareau (sculpteur), 259.
Barentin (de), 81.
Baroche, 81.
Barthet, 340.
Bartillac (de), 98.
Bassin (le grand), 150, 155.
Bassins d'eau (les) 119, 120.
Bassompierre (de), 170, 179, 180, 181, 290.
Bastille (la), 1, 2, 114, 171, 183, 239, 279.
Bataille, 340.
Baur, 172.

Baye (de), 323.
Bazire (Mme), 96.
Beauchamps, 294.
Beaufort (duc de), 166, 211, 212, 217.
Beaulieu (Anne de), 105.
Beaumanoir (de), 315.
Beaumarchais (Bd), 6, 44, 92.
Beausang (de), 73, 81.
Beausire (Jean), 112.
Bec (du), 328.
Bejean, 131.
Belin (de), 291.
Bell (G.), 340.
Bellart, 157.
Bellingaut, 65.
Belon, 255.
Benuel (le pt), 66.
Béraud et Dufay, 45, 46.
Béraut, 66.
Berey (N.), 14.
Berger (Amédée), 56, 105, 175.
Berthelot (de Versigny), 81.
Bertillac (de), 255.
Bertin (l'Ing), 131.
Béthune (de), 41, 324.
Beuvron (le mis), 166, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 265.
Bezenval (de), 332, 333.
Bezée (fief de), 34.
Biard (le fils), 136, 142.
Bibliothèque Nationale, 344.
Bitault de Vallier, 81.
Blanc-Mesnil (de), 14.
Blémont (E.) 262.
Blérancourt (de), 290, 323, 326.
Blois (ville de), 223.
Blondeau (la), 307, 308.
Bœsset, 169.
Boisboutron (de), 81.
Bois-Dauphin (de), 177, 291.
Boisgelin (de), 131.
Boisgelin de la Vieuville (de), 81.
Boislille (de), 201.
Boisseau (graveur), 46.
Boissy (de), 81.
Bonaparte (Lucien), 100.
Bondy (Bd de), 150.
Bondy (de), 123.
Bonfons, 10, 11.
Bonneval, 255.
Bonneval (de), 309.
Bordc (de la), 160, 161.
Bossu (curé de St-Paul), 232.
Bouchot, 154.
Boufflers (de), 330, 331, 332, 333.
Bouillon (duc de), 166, 177, 212, 213.
Bouillon (cardinal de), 285.
Boulaye (la), 210.
Boulay de la Meurthe, 100, 101.
Boullongne (J.), 133, 134.
Bourbon, 211.
Bourderelle, 81.
Bourgogne (hôtel de), 34.
Bouteroue (Al.), 171.
Boutiquier (Pierre), 185.
Boutteville (de), 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 202, 203, 265, 316.
Boutton de Reuilly, 81.
Bouzy (le cardinal de), 66.
Bragelonne (de), 65.
Breuil (du), 66.
Breul (du), 10, 11, 29, 30, 168, 181.
Brevannes (de), 312, 314.
Brice (Germain), 54, 55, 112, 113, 141.
Briçonnet, François, 5.
Bridieu (de), 204.
Brinvilliers (de), 328.
Brissac (de), 177, 318, 320.
Brissot de Varville, 229.
Brohan (les sœurs), 340, 341.
Bromer (de,) 81.
Brousse (Mme), 81.
Bruxelles (ville de), 193.
Buquet, 193, 197, 198, 265.
Buquet (J.-J.), 235.
Bussy d'Amboise, 193, 196, 197, 198, 202, 265.

C

Cabanès (Dr), 283.
Cabanis, 340.
Cagliostro, 334.

Callet (A.), 129
Camp des chevaliers de la Gloire, 47, 52, 166, 169, 174.
Camus (Nicolas), 15, 16, 24, 30.
Candalles (de), 309, 329.
Capefigue, 171, 183, 317.
Caraffa (cardinal), 134.
Caraffe, 158.
Caraguel, 340.
Carnavalet (musée), 47, 56, 105, 119, 121, 156, 158, 160, 161, 172, 176.
Carnot, 245.
Cartiers (les), 311.
Cascaez (de), 285.
Casset, 262.
Castelnau (de), 65.
Castre (de), 66.
Catherine de Médicis, 2, 11, 132, 133, 134.
Catherine de Russie, 342.
Caulaincourt, 256.
Chabannes (de), 70.
Chabot (de), 69, 324, 325.
Chabrol (de), 156, 157, 163.
Chaillot (Manufres de), 31.
Chalet de nécessités, 126.
Champagny (de), 159.
Champ de Mars, 100.
Champion, 87, 240.
Champlâtreux (de), 214, 329.
Chanleu (de), 215.
Chantal (de), 198, 199.
Chantilly, 218.
Chapelles (des), 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 202, 203, 265.
Chapelle expiatoire, 164.
Chapt (régiment de), 223.
Charavay (Etienne), 238.
Charenton, 215.
Charles IX, 3, 4, 5, 11.
Charleville, 298.
Charolais (de), 335.
Chartres (duc de), 122.
Chasles (Mlle), 262.
Chassing, 222.
Chastellux (de), 222.
Chateaubriand, 161.
Châtelet (Mme du), 71.
Chatillon (Claude de), 172, 175, 176, 347.
Chaulnes (de), 51, 65, 129, 285, 336.
Chaumont (fief), 40.
Chéri (Rose), 340.
Chevreuse (de), 170.
Choart (Président), 222.
Choisi (de), 291.
Chomel, 226.
Chopin, 68.
Christine de Suède, 280, 283.
Cimetière St-Jean, 180, 232.
Cimetière du Père-Lachaise, 339.
Cinq-Mars (de), 301, 317.
Clairon (Mlle), 342.
Claretie (Jules), 269.
Claveret, 293, 294, 295.
Clément VIII, 134.
Clermont (Argonne), 226.
Cochefilet (Rachel de), 192.
Coligny (comte de), 166, 204, 205, 206, 207, 208.
Colbert, 189.
Collebert (André), 24.
Colletet (François), 43, 50, 209.
Colonne Vendôme, 164.
Commune (la), 267.
Condé (de), 142, 200, 213, 214, 215, 216, 218, 219, 301.
Conti (prince de), 166, 171, 182, 210, 211, 213, 214, 216.
Conti (princesse de), 282, 307.
Corberon (de), 222.
Corbinelli, 289.
Corneille, 265, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 301.
Corriez (Paul), 163, 268.
Cortot, 154, 162, 165.
Couët (J.), 296.
Coulanges (de), 197, 198, 284, 285.
Courbois (de), 81.
Courcy (de), 291, 312, 314.
Courses de bagues, 166.
Courvoisier, 152.
Cousin (Jules), 118, 127, 128, 148, 152, 153, 157, 160, 164, 344.

Cousin (Victor), 205, 206, 207, 300, 301.
Cousin, 238.
Crapelet, 342.
Creil (de), 69.
Créqui (de), 170, 346.
Crussembourg (de), 307.
Cures (des), 216.
Curson (de), 36.

D

Dacier (E.), 295.
Da Costa (G.), 274.
Damblemont, 343, 347.
Dangeau (de), 306.
Danton, 148.
Dausset (Louis), 259.
Décharge publique, 13.
Dehelly, 262.
Delacour, 340.
Delamare (le Cte), 17, 18, 19, 46, 108.
Delanoy, 346.
Delavau, 157.
Delmotte, 247.
Delorme (Jean), 5.
Delvair (Mlle), 262.
Demary, 81.
Denis (A.), 340.
Dennemont, 81.
Dénominations de la Place, 96.
Deorme, 65.
Descartes, 301.
Descures, 36, 37, 65, 216.
Desmarests, 141.
Détournelle, 158.
Diane de Poitiers, 3.
Dinel, 247.
Doche (Mme), 340.
Donon, 29.
Doucet (C.), 340.
Douët d'Arcq, 211, 215, 218, 220.
Dubuisson - Aubenay, 210, 212, 214, 216, 217.
Duels, 190.
Dufour (l'abbé Valentin), 57.
Dumas (Ad.), 340.
Dumas (Alex.), 161, 340.
Duparc (Mme), 81.
Dupaty, 154, 156, 162, 165.
Dupont (Mlle), 66,
Dupont de l'Eure, 101.
Durand, 81.
Duras (de), 66.
Dureau de la Malle, 81.
Duval-Arnould, 259.
Duval de la Faudignère, 81.

E

Edmond (Ch.), 340.
Egout des Tournelles, 3, 35.
Elbeuf (duc d'), 166, 211, 212.
Elisabeth de France, 2.
Emeutes de 1839, 264.
Emeutes de 1848, 266.
Emeutes de 1871, 267.
Enghien (duc d'), 219.
Enrôlements volontaires, 240.
Epernon (duc d'), 171, 309.
Epis de faîte, 52.
Escure (d'), 216.
Esmery (d'), 316.
Espagne (Infante d'), 47.
Espagne (prince d'), 47.
Espinoy (d'), 66.
Essler (Jeanne), 340.
Estrades (d'), 69, 204.
Estrée (P. d'), 276.
Etampes (d'), 216.
Etiaux (d'), 70.
Evelyn, 113, 132, 133, 136, 137.
Evêque de Carcassonne, 134.
Evêque de Chartres, 139.
Evêque de Meaux, 65.
Evêque de Montauban, 65.
Evêque de Verdun, 72.

F

Falguière, 262.
Faubourg Saint - Antoine, 220, 239.
Favras (de), 84, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 235, 236, 237.
Fayette (Mme de), 81.

Fécamp (Vallée de), 215.
Felibien, 11, 106, 120, 121.
Félix Luthier (Mme), 340.
Félix (Sarah), 338.
Fieubet, 216.
Filles-Dieu (Les), 197.
Firmacon (de), 332.
Fix (Mlle), 340.
Flahaut (Mlle) 262.
Flandre (Archiduchesse de) 193, 194.
Flaubert, 161.
Flers de la Motte Ango, 81.
Fleury, 333, 334.
Florence (prince de), 133.
Foire Saint-Antoine, 33.
Fontainebleau (ville de), 169.
Fontaine (E.), 340
Fontaine (Jehan), 11, 21, 22, 24.
Fontaines (Les), 149, 156.
Fontaine du Roi (la), 16.
Fontenay, 324.
Force (Hôtel de la), 96.
Forges nationales (les), 246, 248, 249, 251.
Foucault (de), 226.
Fougeu (Pierre), 216.
Fouquet, 329.
Fourcy (Jehan de), 21.
Fraguier, 213.
François Ier, 9.
Frémeur (de), 222.
Frochot, 100.
Fronde (la) 166, 209, 241, 257, 325.
Fuet (Jean), 184.

G

Gabrielle (la Belle), 212, 217.
Gade (de), 199.
Gagny (de), 72.
Gallet, 35, 308.
Galli (Henri), 263.
Garan de Coulon, 229.
Gaudin, 206.
Gaudy, 262.
Gautier (Théophile), 161, 340.
Geoffroy, 340
Georges (Mlle), 340.
Gerbier (Mlle), 218.
Gevrey (Mme de), 65.
Girard (F.), 340.
Girard (l'ing.), 149, 152, 154, 346.
Girardin (E. de), 340.
Gobelin, 327, 328.
Gobelins (les), 31, 328.
Gondrecourt (de), 82.
Gonzague (Ch. de), 298.
Goth (Louis de), 191.
Goublier, 262.
Gourgues (de), 82.
Gourné (de), 291.
Gouttières (les), 56.
Gouyon, 131.
Gozlan (L.), 340.
Gramont (le chevalier de), 318, 320.
Grammont (de), 282.
Grandin (J.-J.), 229, 231.
Grandjean (Mlle), 262.
Grande-Rue (de), 14.
Grignon (Mme de), 289.
Grilles Louis XIV, 110, 153, 292, 344.
Grilles Louis-Philippe, 118.
Grimault (de), 291.
Grollier (Jean), 5.
Grüel (Anne), 314.
Guéménée (de), 65, 72, 74, 290, 293, 301, 315, 316, 323.
Guéménée (Cul de sac), 228, 266.
Guénégaud (de), 217, 289.
Guérin (P.), 12.
Guignol, 126.
Guillain (Pierre), 16, 149.
Guillemins Barbiers (Les), 198, 199.
Guise (duc de), 166, 170, 204, 205, 206.
Guny (de), 82.
Gustave-Adolphe, 283.
Guyon (Mme), 340.
Guyot (Claude), 5.

H

Habert-Montmor, 308.
Hachette, 169, 190.
Hagens (des), 307.

Halévy, 340.
Hallays (André), 291.
Hameaux (des), 51.
Hasté (Michel), 112.
Hauteroche, 298, 299.
Hautpoul (général), 159.
Hébert (dessinateur), 160.
Hébert (Mme Vve), 131.
Hénin de Charel, 222.
Henri II, 1, 2, 3, 9, 132, 135.
Henri III, 9.
Henri IV, 4, 14, 15, 16, 17, 18, 21, 24, 26, 29, 31, 34, 36, 38, 39, 53, 54, 58, 60, 61, 118, 145, 164, 166, 167, 168, 178, 188, 212, 216, 245, 246, 288, 307.
Hoffebauer, 304, 314.
Hôpital (maréchal de l'), 282.
Hospitalières (Les), 25.
Hôtel-Dieu, 66, 254, 255.
Houssaye, 340.
Hugo (Victor), 59, 102, 117, 123, 161, 259, 264, 266, 292, 298, 314, 339, 343, 347.
Hugo (maison de Victor), 261.
Hugo (centenaire de Victor), 259.
Hugo (François-Victor), 266, 303.
Hugo (Georges), 259, 262.
Hugo (Jeanne), 259, 262.
Hugon (Mlle), 340.
Huguenin, 96.
Hurault du Marais, 191, 192.

I

Iconographie de la Place, 34, 47, 49, 56, 104, 105, 113, 119, 121, 135, 141, 146, 152, 153, 154, 158, 160, 172, 174, 175, 176, 178, 185, 189, 269, 286, 292, 299.
Inigo de Cardenas (Don), 166, 181, 182, 183.
Invalides (Les), 100.
Israël Sylvestre, 104.

J

Jacob (le bibliophile), 304 314.
Jacquet (P.), 315.
Jaillot, 16, 17, 44.
Jal, 323.
Janin (Jules), 301, 303, 337 338, 339, 340.
Jardins (Les), 118.
Jeannin de Castille, 66.
Joffroy, 224.
Join (F.), 230, 231.

K

Kiosque à musique, 125, 344.
Krenelt de Storeks, 87, 90.

L

La Berthe (de), 193, 195, 197, 198, 199, 265.
Labroust, 344.
Labusquière (John), 259.
La Chataigneraie (de), 170.
Lacordaire, 31.
Lacroix (de), 82.
Lacroix (J.), 340.
Lacroix (Paul), 304, 314.
Lacroix (Sig.), 240.
La Fayette (de), 143, 144, 225, 230, 239, 240.
La Ferrière (H. de), 134.
La Ferté-Meuse (de), 82.
La Jard (de), 143.
Lalanne (L.), 169, 190.
Lamartine, 161.
Lamballe (Mme de), 97.
Lambert fils, 262.
Lamennais, 161.
La Mothe (de), 166, 212, 213.
Lançon, 269.
La Neuville (de), 238.
La Meilleraie (de), 314, 315, 316.
La Ménardière (de), 291.
Landéville (de), 222.
Langlois (N.), 120.
Lanjalley (Paul), 163, 268.
Laon (de), 82.
Lapallu (de), 82.

Laquehay (Jean), 47, 167.
Lara (Mme), 262.
Larroumet (G.), 287, 291, 292, 293.
La Rampardière (de), 289.
La Salle (de), 36, 37, 137.
Latour de Saint-Ybars, 340.
La Trémouille (de), 285.
La Tynna (de), 49.
Laurent (Michel), 295.
Laurent des Lions, 82.
Lavardin, 314, 315.
La Vieuville (de), 82.
Lazard (Lucien), 87, 88, 90
Lazare (les frères), 100, 102.
Le Bouteux (fils), 120.
Le Bret, 328.
Lebrun, 340.
Le Bulle (Jean), 109.
Le Camus du Martroy, 82.
Le Chanteur, 82, 248, 249, 255.
Leclerq, 247.
Leclerc, 159.
Le Comte (J.), 21.
Le Couteulx de Verton, 82.
Lecuyer, 131.
Ledru-Rollin, 57.
Le Fèvre d'Ormesson de Noiseau, 222.
Legouvé, 340.
Lélès (de), 82.
Le Maire, 111, 112, 119, 141.
Le Marié d'Aubigny, 222.
Le Métayer, 82.
Le Mire, 65.
Lemoinne (John), 340.
Le Nôtre, 120.
Lenoir (A.), 345.
Léon (de), 324.
Le Pauvre, 247, 248, 249, 251.
Le Pelletier de St-Fargeau, 222, 223.
Le Petit (Claude), 137.
Le Picart, 105, 106.
Lequien (Mlle), 262.
Le Riche (J.), 25, 40.
Le Roux de Lincy, 51, 52, 211, 215, 218, 220.
Le Roy du Roullé, 82, 85, 227, 228, 230, 232.
Lescalopier (de), 70, 82, 131.
Lesclapard, 80, 86, 227
Lesdiguières (hôtel de), 142.
Lesdiguières (de), 177.
Levée, 347.
Ligne (prince de), 331.
Limite des Pavillons, 74.
Lindet (Robert), 249.
Lisette, 307.
Lister, 113, 132, 137.
Litchine (Mlle), 262.
Littérature sur la Place, 300.
Loménie (de), 36, 37.
Lon (Jean de), 323.
Longueville (duc de), 213, 216.
Longueville (Mme de), 204, 205, 206, 207, 284, 300, 301.
Loret (Gazette de), 107, 108, 208, 209, 284, 321.
Lorge (Gabriel de), 2.
Lorimier de Chamilly, 97.
Lorme (de), 323.
Louis XIII, 20, 34, 140, 142, 184, 188, 189, 190, 193, 194, 200, 206, 208, 288, 317.
Louis XIV, 63, 74, 145, 162, 164, 171, 187, 188, 190, 280, 288, 317.
Louis XV, 80, 145, 162, 335.
Louis XVI, 122, 123, 237, 244.
Louis XVIII, 162, 237.
Louis-Philippe, 59, 117, 118.
Louvre (le), 277, 279.
Luillier, 328.
Lumagne (Jean-André), 15, 16, 24, 30, 37, 38, 343.
Lurine (Louis), 340.
Luxembourg (de), 332, 333.
Luynes (duc de), 215, 307.
Luze (comte de), 201.
Lyon (manufactures de), 19.

M

Machault (de), 82.
Madame Royale, 47, 97.
Mahélot, 295, 296, 297.
Mahy de Cormeré, 225, 232, 233.

Maignon (Mme), 82.
Mainevilliers (de), 66.
Maintenon (Mme de), 290.
Mainville (de), 73.
Mairie du 8e arrt, 130, 251.
Maisons (le Pt de), 66.
Maissemy (de), 82.
Malherbe, 58, 169, 190, 191.
Mallevoue (F. de), 69, 75, 197, 199.
Manœuvres (les), 6, 12, 238.
Mantz (Lady), 334.
Manufactures (les), 12, 14, 15, 16, 17, 19, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 37, 38, 118.
Mansart (François), 217.
Mantes (tapisseries de), 31.
Mantoue (duc de), 298.
Maquet (Aug.), 340.
Marais (Mathieu), 306.
Marais (seigneur du), 166, 191, 192.
Marc Wilson de la Colombière, 49.
Marchal, 346.
Marchant, 83.
Marchant (le capitaine), 36, 37.
Marché aux chevaux des Tournelles, 11, 12, 13, 14, 19, 26, 32, 38, 44.
Marché aux chevaux de la Porte St-Honoré, 12.
Marché aux fleurs dans la Place, 123.
Marché aux fleurs de la Madeleine, 123.
Marché aux pourceaux, 12.
Mareuse (Edgar), 284.
Marguerite (la reine), 176.
Marie de Médicis, 166, 179, 264.
Marie-Thérèse, 279.
Mariette (P.-J.), 135.
Marigny, 212.
Marion-Delorme, 291, 293, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 321, 323, 326.
Marolles (Michel de), 57.
Marquier, 224.
Marrast (A.), 101.
Marseillais (les), 240.
Martinet, 153.
Martinique (fête de la), 261.
Masson, 284.
Masson de Neuville, 224, 230, 231.
Massuès (de), 309.
Maugiron (de), 198, 291.
Maupassant (de), 238.
Maure (de), 316.
Mayenne (hôtel de), 198, 199.
Mazarin, 142, 171, 183, 217, 329.
Mazeline P., 346.
Méaulle, 347.
Meaux (ville de), 199.
Ménager (arch.), 156, 157, 163.
Ménerville (le Pt de), 222.
Ménorval (E. de), 142, 212, 341.
Menou (de), 222.
Menoux (marquise de), 71.
Mercier, 85, 86, 140.
Mercœur (duchesse de), 182.
Mérimée (P.), 161, 340).
Merruau (Ch.). 84, 91.
Méry, 340.
Mesme (le Pt de), 196, 202.
Meurice (Paul), 161.
Michel, 340.
Michel-Ange, 132.
Michel-Lévy, 340.
Michelet, 161.
Midorge (colonel), 14.
Minimes (caserne des), 155.
Minimes (chaussée des), 43.
Minimes (couvent des), 20, 43, 54, 142, 149.
Minimes (district des), 221, 238.
Miron (François), 119.
Miron de l'Espinay, 119.
Moisset (Jehan de), 15, 16, 24, 30.
Moissy (les fontaines de), 150.
Molet, 83.
Molière, 277, 297, 298, 301, 313.
Mondori, 291.

Monmerqué, 314, 316, 322, 326, 327.
Monselet (Ch.), 340.
Monsieur (Frère du Roi), 224, 225, 227, 237.
Montaiglon (de), 137, 138, 150.
Montbazon (Mme de), 204.
Montbazon (duc de), 138, 139.
Montespan (Mme de), 328.
Montgommery (de), 2.
Montléard (de), 83.
Montmagny (de), 35, 36, 38.
Montmorency (de), 176, 200, 316.
Montmorency - Boutteville, 166, 193, 194, 201, 203.
Montorgueil (G.), 162.
Montpensier (Mlle de), 329.
Montrond (château de), 218.
Monuments (projets de), 158.
Moreau, 70, 109, 112, 140.
Moreau (le jeune), 300.
Morel, 224, 226.
Moreri, 58.
Morin (cartier), 311.
Motteville (Mme de), 206, 207.
Moulle (Claude), 118.
Moullin, 247.
Mounet-Sully, 262.
Muller, 255.
Murger (H,), 340.
Musset (A. de), 161.

N

Naigeon, 346.
Nancy (ville de), 194.
Nantes (M. de), 201, 203.
Napoléon Ier, 159.
Navarre (Mme de), 96.
Nerval (Gérard de) 161, 304.
Nevers (duc de), 170, 298.
Nicolaï (de), 40, 69, 83, 131, 222, 256, 328, 329, 336, 338.
Ninon de Lenclos, 291, 317.
Noailles (de), 315.
Nocé (de), 332, 333.
Nogaret (de), 83, 309.
Nonant (de), 65.
Normand (Charles), 161.
Novion (Mme de), 65.
Numérotages (les), 64, 68 75, 84, 95.

O

Orgeval (d'), 216, 314.
Orléans (duc d'), 200, 239.
Ormesson (d'), 71, 255.
Ormesson du Charret (d'), 70.
Ostome (d'), 83.
Oudart, 229.
Oudry, 346.
Ourcq (eau de l'), 150, 157.

P

Palais de la Félicité, 48, 173, 177, 184.
Palais-Royal, 125, 127, 223, 278.
Palloy, 145.
Parc d'artillerie, 243, 244, 247, 269, 270.
Parc-Royal, 168, 169.
Parfaict (Claude), 12, 15, 16, 24, 30.
Parfaict (Guillaume), 12.
Paris (Paulin), 316, 322, 326, 327.
Pascal, 301, 344.
Patte, 83.
Paul IV, 134.
Paulin, 340.
Pavillons (division des), 79.
Pavillon rue du Pas-de-la Mule, 42, 45, 46, 47, 48, 49, 55, 61, 63, 71, 73, 78, 174.
Pavillon de la Reine, 20, 42, 43, 45, 50, 53, 54, 55, 56, 59, 61, 62, 70, 76, 77, 78, 91, 92, 94, 120, 149, 172, 173, 177.
Pavillon du Roi, 42, 43, 45, 50, 53, 54, 55, 60, 61, 68, 75, 76, 77, 91, 94, 95, 120, 149, 172, 173, 177, 197, 198, 255.
Peiresc, 58, 190.
Pelletier, 340.

Perrault, 189.
Petit (Arch.), 251.
Petit-Chatelet (le), 181.
Petitot 29, 181.
Pétrole (dépôt de), 274.
Philippe II, 2.
Philippe III, 181, 183.
Picart (N.), 141.
Pichon (baron Jérôme), 113.
Picpus, 215.
Pienne (de), 291.
Pierre-le-Grand, 142.
Pierrard, 36, 37.
Piganiol de la Force, 111, 141.
Pilou (Mme), 106, 107, 108, 327.
Pinel de Saint-Gilles, 131.
Pinon de Quincy, 83.
Pirethouy, 108.
Piringer, 160.
Place du Carrousel, 189.
Place Dauphine, 57, 58, 279, 294.
Place Dorique, 277.
Place de la Fabrication des Armes, 99.
Place des Fédérés, 96, 97, 98, 99, 115, 116, 244, 245, 247, 248.
Place de Grève, 232, 237, 244.
Place de l'Indivisibilité, 85, 97, 98, 99, 246, 247, 251, 252.
Place Louis XIII, 344.
Place Louis XV, 145, 162.
Place du Parc d'artillerie, 85, 98, 99, 252.
Place des Nymphes, 208.
Place de la République, 101.
Place Royale (Dénominations diverses), 101, 102.
Place des Tournelles, 2.
Place Vendôme, 143, 145.
Place des Victoires, 143, 162, 288.
Place des Vosges (Dénomination), 100, 101, 102.
Plan de Belleforest, 6.
Plan de Blondel, 45, 67, 71, 74.
Plan du fief de la Culture Sainte-Catherine, 34.
Plan de Gomboust, 50, 51, 52, 278.
Plan de Jaillot, 45.
Plan de La Grive, 330.
Plan de Mérian, 43.
Plan de Quesnel 50.
Plan de Saint-Victor, 2, 6.
Plan de Turgot, 46.
Plessy (Mme), 340.
Pollard, 65.
Pommeret, 131.
Pompadour (Mme de), 336.
Ponsard, 340.
Pont Marchant, 175.
Pont-Neuf, 169, 181, 243, 279, 288, 294.
Pont-Notre-Dame, 181, 279.
Ponty, 199.
Portail (la Présidente), 335.
Port au blé, 162.
Porte Saint-Antoine, 11, 168, 184, 217, 220, 279, 281, 285.
Postes (Fête des), 263.
Poyet, 114.
Premier Consul (le), 100.
Preron, 229.
Préteval (de), 314.
Prévost, 83, 255.
Prévost de Chantmêlé, 83.
Prieur, 249.
Prud'homme, 145, 241, 242, 245.

Q

Quai des Célestins, 217.
Quai de la Ferraille, 224.
Quentin (P.), 276.
Quesnoy (du), 66, 327, 328.

R

Rabutin-Chantal (de), 198.
Racan, 61.
Rachel, 336, 337, 338, 339, 341, 342.
Raconis (de), 328.
Rambouillet (hôtel de), 277, 278.
Rastisbonne (L.), 340,

Reffuveille (de), 222.
Regnard, 299.
Rempart Saint-Antoine, 7, 9, 22, 49, 118, 119.
Rémusat, 340.
Renouard (Jules), 118.
Rettancourt - Haussonville (de), 330.
Rezy (de), 222.
Ricbourg, 129.
Ricciarelli, 132.
Richelieu (le cardinal de), 33, 41, 132, 134, 135, 136, 140, 277, 301.
Richelieu (duc de), 66, 67, 70, 71, 183, 255, 333, 335, 336.
Richelieu (quartier de), 57.
Ris (Clément de), 132.
Rocroy, 218.
Rohan (de), 51, 65, 107, 138, 207, 229, 290, 315, 323, 324, 325, 335.
Roman des chevaliers de la Gloire, 170, 172.
Rome, 68.
Rosmadec (F. de), 193.
Rosny (de), 26, 38,
Rosset (F. de), 48, 172.
Rotrou (de), 69, 83.
Rougeot, 251.
Rouillac (de), 166, 191, 192.
Ruccelai (Annibal), 133, 134.
Ruccelai (Palais), 132, 135.
Rue Basfroi, 273.
Rue de Béarn, 43, 51, 54, 62, 76, 91, 272,
Rue de Beauce, 277.
Rue Beaurepaire, 224.
Rue Beautreillis, 226, 230.
Rue de Bièvre, 235.
Rue de Birague, 43, 50, 51, 53, 68, 73, 75, 77, 91, 95, 149, 199, 272.
Rue de la Cerisaie, 142.
Rue Chabanais, 232, 233.
Rue Charles V, 226.
Rue de la Chaussée des Minimes, 25.
Rue Diane, 323.
Rue de l'Echarpe Blanche, 49, 171, 177.
Rue de l'Echarpe, 45, 47, 49, 62, 76, 89, 174, 286.
Rue de l'Egout, 40, 65, 149.
Rue Elzévir, 323.
Rue des Fédérés, 96.
Rue du Foin, 19, 25.
Rue Française, 34.
Rue des Francs-Bourgeois, 19, 35, 46, 47, 49, 51, 62, 65, 67, 76, 84, 88, 90, 92, 93, 187, 232, 272, 275.
Rue de Gramont, 87.
Rue Henri IV, 49.
Rue de la Harpe, 181.
Rue Jean Beausire, 6.
Rue Mauconseil, 34.
Rue des Minimes, 19, 25-66, 171.
Rue Montorgueil, 34.
Rue Nationale, 43.
Rue Neuve-Ste-Catherine, 19, 35, 37-49, 51.
Rue Neuve-Paroisse-St-Paul, 328.
Rue Neuve-St-Paul, 226.
Rue N-D.-des-Champs, 315.
Rue du Parc-Royal, 43-51.
Rue du Pas-de-la-Mule, 19, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 55, 77, 92, 95, 117, 265, 272, 275, 286, 331.
Rue Pavée, 34.
Rue du Pavillon du Roi, 43.
Rue de la Pourpointerie, 180.
Rue des Remparts, 21-24.
Rue du Roule, 87.
Rue Royale, 39. 43, 51, 53, 149, 171, 199.
Rue Royale ou Petite Rue Royale, 43, 46, 47, 49, 50, 51, 55, 71, 174, 177.
Rue Saint-Antoine, 1, 2, 9, 11, 21, 24, 35, 38, 39, 40, 43, 54, 62, 149, 171, 180, 199, 216, 219, 220, 264, 266, 318.
Rue Sainte-Catherine, 187.
Rue Saint-Denis, 180.
Rue Saint Gilles, 9.
Rue Saint-Honoré, 88, 90.
Rue Saint-Louis, 25, 265.

Rue Saint-Paul, 162, 226.
Rue St-Thomas-du-Louvre, 277.
Rue du Temple, 213.
Rue de Thorigny, 323.
Rue des Tournelles, 6, 9, 25, 44, 62, 77, 78, 252.
Rue des Trois-Pavillons, 323.
Rue de Turenne, 3, 9, 25, 62, 75, 92.
Rue de la Verrerie, 180.
Rue des Vosges, 43, 44, 92.
Ruvigny (de), 107, 309, 310.

S

Saige (S.), 212.
Sainctot (Pierre), 15, 16, 24, 30.
Saint-Brice (Mme), 97.
Saint-Cléran (de), 65.
Saint-Cyr (de), 222.
Saint-Eloi (Prieuré de), 39.
Saint-Géran (de), 51.
Saint-Géran (Hôtel de), 216, 218.
Saint-Germain, 317.
Saint-Gervais (couvent), 232.
Saint-Louis, 33.
Saint-Marcel (Ateliers de tapisserie), 31.
Saint-Paul (hôtel), 213.
Saint-Paul-Cosmartin (de), 66.
Saint-Priest (de), 83.
Saint-Simon, 201, 202, 288, 306, 315, 330, 331.
Saint-Victor (J.-B. de), 45.
Saint-Victor (Paul de), 298, 340.
Saint-Vincent (de), 191, 192.
Sainte-Beuve, 340.
Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers (Eglise), 35, 174.
Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers (couvent), 2, 33, 34, 35, 39, 40.
Sainte-Maure (F. de), 191.
Sainte-Opportune (chanoines de), 39.
Sand (G.), 161.
Sandeau (J.), 340.
Sandricourt (de), 315.
Sandrini (Mlle), 262.
Santerre, 116, 239, 244.
Sardou, 338.
Sarrazin, 291.
Sauval, 28, 33, 42, 46, 53, 54, 56, 60, 61, 62, 63, 67, 111, 136, 322, 323.
Saxe (maréchal de), 245, 248.
Scarron, 289.
Schmidt (A.). 99, 247.
Schomberg (maréchal de), 66.
Schwartz (E.), 260.
Scribe, 340.
Scudéry (Mlle de), 277.
Second-Weber (Mme), 262.
Segond (A.), 340.
Séjour (V.), 340.
Sellier (Charles), 40.
Selves (de), 259.
Senneterre (de), 66.
Sers, 144.
Sève (de), 65.
Sévigné (Mme de), 69, 75, 161, 197, 198, 199, 285, 289, 301, 306, 315.
Sigoyer (de), 275.
Simiane (de), 284, 285.
Soissons (comte de), 316.
Solard (F.), 340.
Soupeault, 131.
Spinola (de), 193.
Statue équestre de Louis XIII (la première), 54, 105, 114, 120, 122, 123, 132, 135, 136, 138, 139, 145, 146, 148, 149, 150, 282, 345, 346.
Statue équestre de Louis XIII (la seconde), 155, 156, 159, 160, 162, 163, 164, 165.
Stendhal, 161.
Sue (Eugène), 161.
Sully, 21, 26, 29, 30, 32, 37, 41, 192, 324, 325.

Sully (hôtel de), 35, 37, 38, 39, 40, 69, 75, 95, 110, 131, 174.
Suze (de), 291.
Symétrie, 343.

T

Tallement-des-Réaux, 106, 107, 278, 286, 306, 307, 308, 309, 310, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 321, 322, 327.
Talma, 342.
Talmon (prince de), 71.
Tampier (Dr), 338.
Taty, 262.
Tavernier (G.), 175.
Taxile Delord, 340.
Taylor, 340.
Tempeste (Antoine), 135.
Temple (Bd du), 155.
Tessé (de), 71.
Têtu (abbé), 285.
Texier (E.), 340.
Théâtre (Pièces concernant la Place), 291.
Théâtre des Marionnettes, 126.
Thibault (Mme), 97.
Thiboutot (de), 83, 256.
Thiéry (E.), 337, 340.
Thiersault, 213.
Thomas (M.), 345.
Thomé, 72.
Thorigny (de), 193.
Thou (de), 5, 301, 316.
Tigny (de), 315.
Tillet (du), 66.
Tonney-Charente (de), 66.
Torry, 65.
Toulay, 131.
Tourcati, 224, 226.
Tour-de-Jean-Sans-Peur, 34.
Tournelles (hôtel des), 2, 3, 4, 9, 10, 11, 14, 17, 18, 33, 36, 304.
Tournelles (parc des), 6, 7, 9, 12, 15, 22, 33, 34, 40, 43, 118, 119.
Tourneux (Maurice), 96, 100, 115, 116, 160, 245.
Tournois (les), 2.
Tours (manufactures de), 19.
Tourzel (Mme de), 97.
Tourzel (Pauline de), 97.
Tresne (de), 324.
Tressan (de), 331.
Triadou, 262.
Trilport (de), 314.
Trouvé, 131.
Tuetey (Alex.), 114.
Tuileries (les), 125, 189.
Turenne (de), 100.
Turicque (de), 83.
Turot (Henri), 263.

U

Uchard (Mario), 340.

V

Vagnolle 66.
Valon (Alexis de), 224.
Vanin de Courville, 83.
Vardes (de), 328.
Vatan (de), 314.
Vaubecourt (de), 330.
Vaudet (Charles), 258.
Vauquelin de Vrigny, 255, 256.
Vendeuil, 131.
Vendôme (de), 182.
Ventadour (duc de), 200.
Vérigny (de), 83.
Versailles, 225.
Veydeau (de), 280.
Vidal (Paul), 262.
Viennet, 340.
Vigny (de), 161, 340.
Villedeuil (de), 83, 131, 252, 255.
Villemain, 340.
Villemot, 340.
Villequier (de), 290.
Villeroy (de), 330, 331.
Vincennes (donjon de), 216, 236, 239, 240.
Vincennes (bois de), 13.
Vincent, 114.
Vitet, 340.

Vitry (hôtel de), 19, 20, 21, 24, 37, 38, 41.
Vitry-le-Brûlé, 200.
Vitry-le-François, 200.
Voisenon (de), 83.
Volontaires de 1792 (les), 241, 245.
Volterre (Daniel de), 132, 134, 135, 142.
Volvic, 157.
Vouldy (du), 216, 218, 219.
Voûtes des Arcades, 60.
Vrigny (de), 84.
Vuaflart, 134.
Wallon, 257.
Wasser (Mme de), 334.
Watin, 45, 89.
Wilson de la Colombière, 175, 176, 192.
Woestin, 343.

Y

Yriarte (Charles), 268, 270, 271, 273.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

CHAPITRE PREMIER

Le tournoi fatal. — La fin de l'Hôtel des Tournelles. — Repaire de malandrins, bélîtres et mauvais garçons. — Décharge publique. — Marché aux chevaux. — Champ de manœuvres de miliciens et gens de guerre. — Les manufactures de soie, or et argent filé à la façon de Milan. — Leur abandon. — Suppression définitive du marché aux chevaux. — La symétrie de la place Royale. — Le fief du monastère de la culture Sainte-Catherine. 1

CHAPITRE II

Les voies aboutissant à la place. — Le pavillon construit sur la rue du Pas-de-la-Mule. — Le dessin et la symétrie des constructions. — Les pavillons du Roi et de la Reine. — La division des propriétés à travers les temps. — Le cadastre actuel. — Badigeonnage moderne. — Numérotages successifs et dénominations diverses..... 42

CHAPITRE III

Les balustrades en bois. — Etat d'insalubrité de la place. — Les cotisations des riverains pour la grille monumentale. — La Révolution veut en faire des piques. — Santerre la sauve. — On la détruit sous

Pages

Louis-Philippe. — Regrets de Victor Hugo. — Les jardins, pelouses et plantations d'arbres. — La propriété du sol des arcades. — La première statue de Louis XIII. — Sa destruction pendant la Révolution. — Les eaux et les fontaines. — Les bourgeois du Marais. — Les différents projets de monuments à élever dans la place. — La seconde statue de Louis XIII..... 104

CHAPITRE IV

Le camp des Chevaliers de la Gloire. — Don Inigo de Cardenas. — La place affectée aux courses de bagues. Le duel du marquis de Rouillac et du seigneur du Marais. — Le duel du comte de Montmorency-Boutteville et du marquis de Beuvron. — Le duel du duc de Guise et du comte de Coligny. — La fronde à la place Royale. — Les troupes du prince de Conti, du maréchal de la Mothe, des ducs d'Elbeuf, de Beaufort et de Bouillon..... 166

CHAPITRE V

La Révolution. — L'appartement du marquis de Favras. — Campement de gardes nationales. — La Patrie est en danger. — L'amphithéâtre des enrôlements volontaires. — Les forges et les ateliers d'armes. — Le corps de garde de cavalerie et ses écuries adossées aux grilles. — Séquestration des biens d'émigrés — Fêtes et banquets publics. — L'apothéose de Victor Hugo. — Les émeutes. — La Commune et les canons du siège allemand..... 221

CHAPITRE VI

Appréciations littéraires à travers les âges. — Défilés d'Ambassadeurs. — La place Royale dans les œuvres théâtrales..... 277

Pages

CHAPITRE VII

Les scandales. — Les scènes ridicules ou burlesques. — Les amoureux et les amoureuses de la place Royale. — La Blondeau et sa maison de jeu. — Soudard et fille de joie. — Maîtres cartiers et marmitons. — Les scènes de la Présidente Aubry. — Marion Delorme. — Son aventure avec le chevalier de Gramont. — Aux coquettes de la place. — Le mariage de Mlle de Nicolaï. — Les débordements de Mme de Boufflers. — Les ardeurs de la Présidente Portail. — La mort de Rachel..... 305

ALENÇON. — IMP. VEUVE FÉLIX GUY ET Cie

La Bibliothèque
Université d'Ottawa

The Library
University of Ottawa

Échéance

Date due

F.B. / I.L.L.

FEB 2 3 2004

Université Ottawa
MORISSET
24 FEV. 2004

University of Ottawa

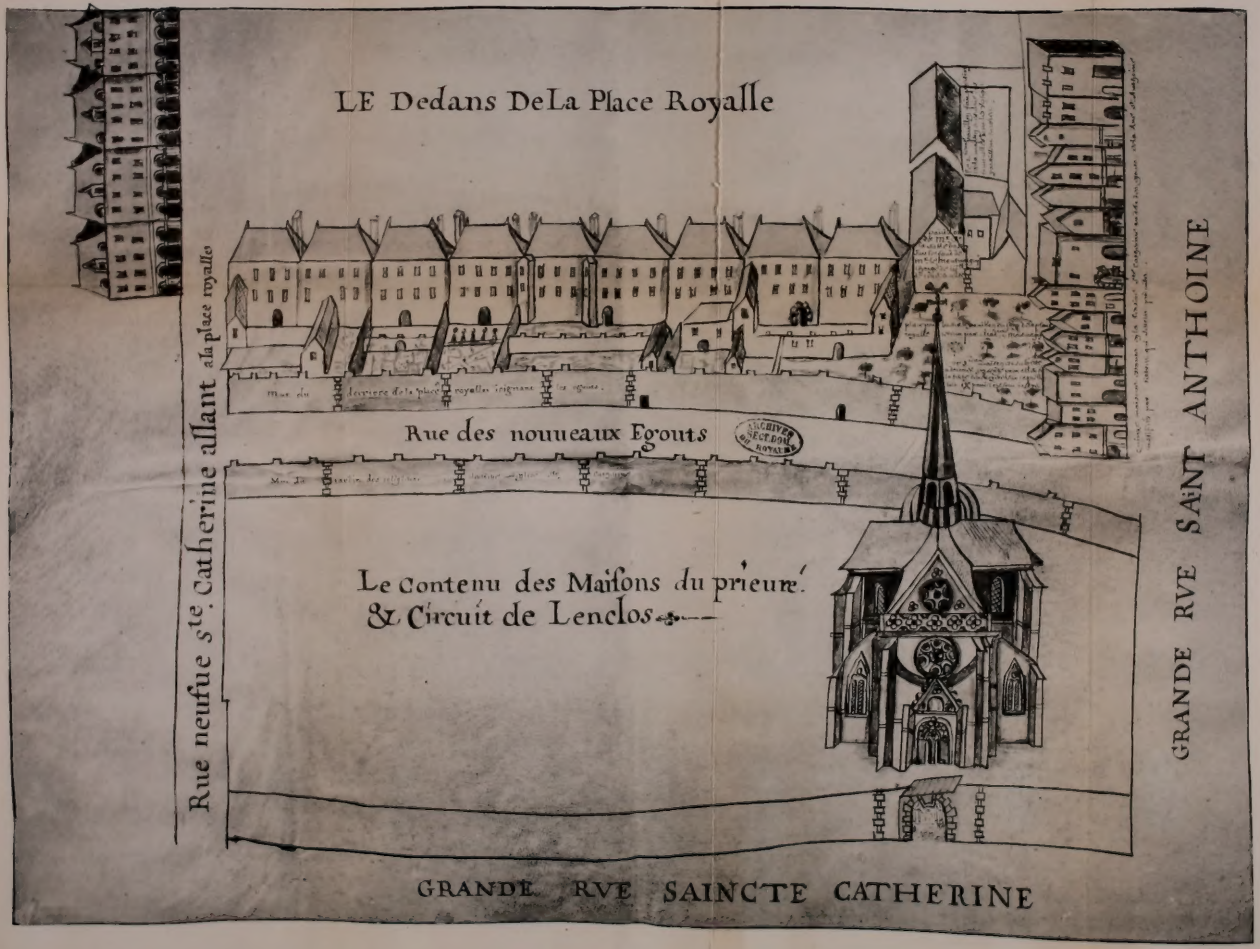

Partie de la Place Royale sur laquelle le Monastère de la Culture Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers possédait un droit de cens.

(Reproduction, grandeur nature, d'un plan des Archives Nationales.)

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 02 10 15 01 8